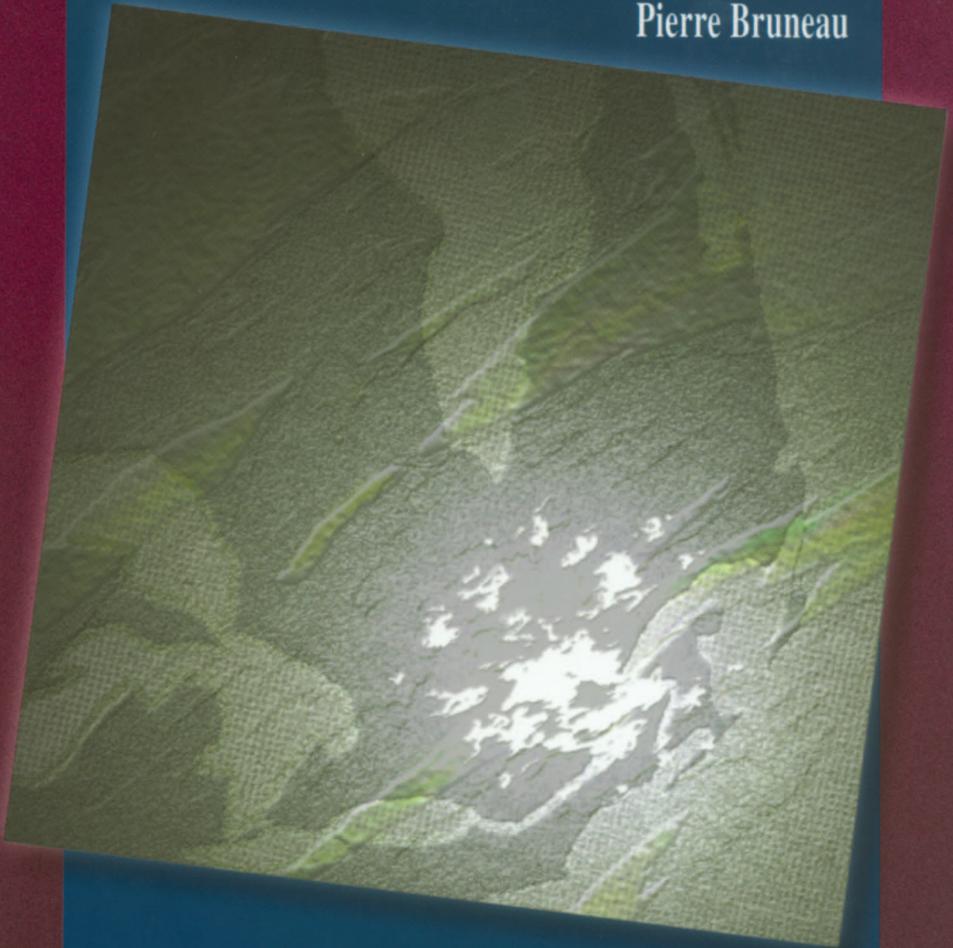


GÉOGRAPHIE
CONTEMPORAINE

Le Québec en changement

ENTRE L'EXCLUSION ET L'ESPÉRANCE

Sous la direction de
Pierre Bruneau



Presses de l'Université du Québec

*Le Québec
en changement*

ENTRE L'EXCLUSION ET L'ESPÉRANCE

DANS LA MÊME COLLECTION

L'éducation géographique

Formation du citoyen et conscience territoriale - 2^e édition

Sous la direction de Juan-Luis Klein et Suzanne Laurin

1999, 270 p., ISBN 2-7605-1052-2

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

2875, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3

Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096

Courriel : secretariat@puq.quebec.ca • Catalogue sur Internet : www.puq.quebec.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone : (418) 831-7474/ 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

Courriel : d.univers@videotron.ca

FRANCE

LIBRAIRIE DU QUÉBEC À PARIS

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone : 33 1 43 54 49 02

Télécopieur: 33 1 43 54 39 15

SUISSE

GM DIFFUSION SA

Rue d'Etraz 2, CH-1027 Lonay, Suisse

Téléphone : 021 803 26 26

Télécopieur: 021 803 26 29



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des oeuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée - le « photocopillage » - s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Le Québec en changement

ENTRE L'EXCLUSION ET L'ESPÉRANCE

Sous la direction de
Pierre Bruneau

2000



Presses de l'Université du Québec
2875, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Le Québec en changement : entre l'exclusion et l'espérance

(Géographie contemporaine)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1058-1

1. Aménagement du territoire - Québec (Province). 2. Sol, Utilisation du - Québec (Province). 3. Urbanisation - Québec (Province). 4. Autochtones - Québec (Province). 5. Québec (Province) - Population. 6. Industrie - Organisation, contrôle, etc. - Québec (Province). I. Bruneau, Pierre, 1943- . II. Collection

HT395.C32Q8 1999

307.1'2'09714

C99-941504-2

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.



Nous remercions le Conseil des arts du Canada
de l'aide accordée à notre programme de publication.

Mise en pages : CARACTÉRA

Illustration de la couverture : CLAUDE PHILIPPE NOLIN

Conception graphique : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2000 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2000 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal - 1^{er} trimestre 2000

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada



TABLE DES MATIÈRES

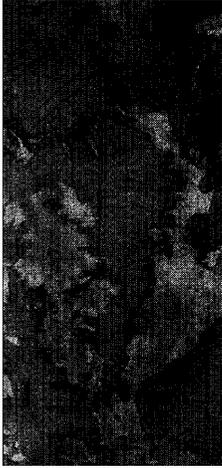
Introduction	1
<i>Pierre Bruneau</i>	
Chapitre 1 Évolution de l'appropriation du territoire québécois	7
<i>Jean Carrière et Carole Tardif</i>	
1.1. LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS	8
1.1.1. Les contraintes du territoire	8
1.1.2. L'occupation du territoire : une perspective historique	10
1.2. L'ORGANISATION TERRITORIALE, LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT ET L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN	13

1.2.1. Deux lois encadrant l'aménagement régional au Québec	14
1.2.2. La cartographie de l'évolution démographique des MRC	17
1.3. L'ATLAS ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS.....	20
1.3.1. Pour une gestion territoriale sur l'autoroute de l'information	21
1.3.2. Un atlas décentralisé et structurant	22
CONCLUSION	22
GLOSSAIRE	24
BIBLIOGRAPHIE	25
Chapitre 2 L'archipel urbain québécois, un nouveau rapport société-espace	29
<i>Pierre Bruneau</i>	
2.1. L'ARMATURE URBAINE DU QUÉBEC : UN ARCHIPEL?	29
2.2. LES VILLES COMME FACTEUR D'ORGANISATION DE L'ESPACE	35
2.3. LE DESSERREMENT URBAIN	36
2.3.1. Une tendance historique	36
2.3.2. Le nouveau schéma des relations ville-campagne	38
2.4. LA CENTRALITÉ MISE À MAL	52
2.4.1. Des villes centres confrontées à la montée de leurs périphéries	52
2.4.2. Le renouvellement des centres-villes	54
2.5. UN DÉBAT QUI RESTE À FAIRE SUR LE RAPPORT DU SOCIAL AU SPATIAL	56
BIBLIOGRAPHIE	57
Chapitre 3 Restructuration industrielle en région, le cas de la Mauricie, 1960-1995	61
<i>Normand Brouillette</i>	
3.1. OUVERTURE ET DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS-RESSOURCES DU DÉBUT DU SIÈCLE AUX ANNÉES 1960	62

3.1.1. Les conditions du développement industriel de l'arrière-pays	63
3.1.2. L'essor des industries de première transformation	65
3.2. LES RÉGIONS-RESSOURCES DES ANNÉES 1960 À NOS JOURS	66
3.2.1. Plafonnement et déclin des vieux noyaux industriels	66
3.2.2. Desserrement et restructuration industriels	67
3.3. L'EXEMPLE DE LA MAURICIE	69
3.3.1. Essor spectaculaire de la Mauricie jusque dans l'après-guerre	70
3.3.2. Plafonnement et déclin dans les années 1960 : les facteurs en cause	71
3.3.3. Développement d'un nouveau centre de production au sud de Trois-Rivières : Bécancour	74
3.3.4. Affirmation de l'entrepreneuriat local et essor des PME	78
CONCLUSION	80
BIBLIOGRAPHIE	82
Chapitre 4 Reconversion économique et action collective en milieu métropolitain le cas de Montréal	83
<i>Juan-Luis Klein, Jean-Marc Fontan et Diane-Gabrielle Tremblay</i>	
4.1. MONTRÉAL FACE À LA CRISE DE L'EFFET DE BEIGNE À LA MOBILISATION SOCIALE	85
4.2. LES QUARTIERS PÉRICENTRAUX À MONTRÉAL MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET INNOVATION SOCIALE	87
4.2.1. Les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) pépinières d'innovation sociale	92
4.2.2. Le Technopôle environnemental Angus le milieu communautaire part en affaires !	94
4.2.3. La mobilisation communautaire comme complément de l'action entrepreneuriale l'exemple du Faubourg des Récollets	98
CONCLUSION	101
BIBLIOGRAPHIE	103

Chapitre 5 L'insertion résidentielle des immigrants internationaux au Québec	107
<i>Anne-Marie Séguin, Francine Bernèche et Magda Garcia</i>	
5.1. BREF PORTRAIT DE LA POPULATION IMMIGRANTE AU QUÉBEC	108
5.2. UNE POPULATION IMMIGRANTE FORTEMENT CONCENTRÉE DANS LA RÉGION MONTRÉALAISE	112
5.3. LA RÉPARTITION DE L'IMMIGRATION INTERNATIONALE DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	116
5.4. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA GÉOGRAPHIE RÉSIDENTIELLE DES IMMIGRANTS DANS LA RÉGION MONTRÉALAISE	118
5.4.1. Distribution spatiale des groupes ethniques et des immigrants	118
5.4.2. Regroupements ethniques dans l'espace urbain	121
5.4.3. Interprétations de la distribution spatiale des groupes ethniques et des immigrants	125
CONCLUSION	130
BIBLIOGRAPHIE	133
Chapitre 6 Les nations autochtones au Québec	139
<i>Jules Dufour</i>	
6.1. LES NATIONS AUTOCHTONES. ESPACE VITAL, POPULATION ET ÉCONOMIE	141
6.1.1. L'espace vital	141
6.1.2. La population	142
6.1.3. L'économie	145
6.2. ENJEUX ACTUELS DU DÉVELOPPEMENT DES NATIONS AUTOCHTONES	146
6.2.1 La situation sociale des peuples autochtones	146
6.2.2. Les revendications territoriales	147
6.2.3. De l'autonomie politique	156
6.2.4. À l'autonomie financière	158
6.3. POSITIONS DES GOUVERNEMENTS ET DES NATIONS AUTOCHTONES	162
6.3.1. Les perceptions concernant la question autochtone au Québec	162

6.3.2.	La politique canadienne	163
6.3.3.	La politique québécoise	164
6.3.4.	La position des Autochtones	166
CONCLUSION		168
ANNEXES		170
I.	Les principes adoptés par le Québec sur les questions autochtones	170
II.	Les principes fondamentaux de coexistence pacifique de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (APNQL)	171
REMERCIEMENTS		176
BIBLIOGRAPHIE		176
	Sites internet	179
Chapitre 7 Le Québec: un territoire politique		
	à la croisée des chemins	181
	<i>Laurent Deshaies</i>	
7.1.	UN TERRITOIRE POLITIQUE EN CONSTRUCTION (1608-1945)	182
7.2.	PROGRESSION DE LA CONSCIENCE TERRITORIALE AU QUÉBEC (1945-...)	189
7.3.	L'ÉMERGENCE DE DEUX TERRITOIRES NATIONAUX LE QUÉBEC ET LE CANADA	193
7.4.	UN ESPACE POLITIQUEMENT DISTINCT POUR UNE SOCIÉTÉ NON DISTINCTE	197
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE		199
Conclusion		201
	<i>Jean-Bernard Racine</i>	
Notices biographiques		221



LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figures

1.1. Carte du Québec septentrional et méridional	9
1.2. Carte de la population du Québec en 1871	10
1.3. Carte de la population du Québec en 1911	11
1.4. Carte de la population du Québec en 1961	12
1.5. Carte de la population du Québec en 1996	12
1.6. Les divisions des MRC du Québec en 1999	16
1.7. Carte de l'évolution de la population 1871-1991 selon les divisions des MRC	18

1.8. Carte de l'évolution de la population 1961-1991 selon les divisions des MRC	19
1.9. L'appropriation du territoire québécois	23
2.1. Traduction spatiale de l'armature urbaine québécoise	32
2.2. Le nouveau schéma des relations ville-campagne	39
2.3. L'agglomération urbaine et ses composantes	41
2.4. Les fortes scolarités dans l'axe des municipalités riveraines du Bas-Saint-Laurent en 1996	45
2.5. Le revenu moyen des ménages privés dans l'axe des municipalités riveraines du Bas-Saint-Laurent en 1996	46
2.6. Rimouski : aire de recrutement de la main-d'oeuvre en 1996	47
2.7. Amqui et Notre-Dame-du-Lac: aires de recrutement de la main-d'oeuvre en 1996	48
2.8. Bassins d'emploi dans la région du Bas-Saint-Laurent en 1996	50
3.1. Carte de localisation de la Mauricie	70
3.2. Évolution de l'emploi manufacturier au Québec, en Mauricie et dans les comtés de recensement de la Mauricie, 1957-1975	72
3.3. L'emploi manufacturier pour les municipalités de Bécancour, Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières, 1960-1994	73
3.4. Emplois manufacturiers en Mauricie méridionale, 1960-1994	78
3.5. Nombre d'établissements manufacturiers en Mauricie méridionale, 1960-1994	79
3.6. Nombre d'établissements manufacturiers pour les municipalités de Bécancour, Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières, 1960-1994	79
4.1. Montréal: découpages administratifs et lieux de développement communautaire	91
5.1. Population immigrante vivant au Québec en 1996 par période d'immigration	110
5.2. Proportion des immigrants parmi la population totale, par MRC. Ensemble du Québec et région métropolitaine de Montréal, 1996	113

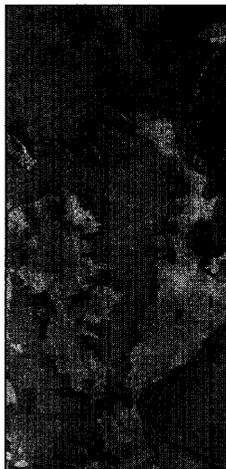
6.1. Les nations autochtones au Québec	140
7.1. Les frontières politiques de 1697	183
7.2. Les frontières politiques de 1774	184
7.3. Les frontières politiques de 1791	185
7.4. Schéma de la correspondance entre territoire officiel et occupation territoriale	187
7.5. Schéma de la migration des Canadiens français en Amérique	188

Tableaux

2.1. Répartition de la population du Québec selon la catégorie urbaine (ou spatiale) en 1996	31
2.2. Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent - Identification et poids relatif en 1996 (Classement selon la population décroissante)	49
2.3. Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent Évolution de la population entre 1991 et 1996 (Classement selon la population décroissante en 1996)	51
3.1. Valeurs des productions dans quatre comtés de recensement, en pourcentage du total des valeurs réalisées dans l'hinterland québécois, 1932-1961	66
3.2. Variations de l'emploi manufacturier dans les régions administratives du Québec, 1961-1994	68
4.1. Indicateurs socioéconomiques pour les espaces montréalais, 1996	89
5.1. Population immigrante vivant au Québec en 1996 par période d'immigration et pays de naissance	111
5.2. Distribution spatiale de la population totale et de la population immigrante Région métropolitaine de Montréal, 1996	117
6.1. Population et terres des peuples autochtones au Québec	143
6.2. La longue marche des peuples autochtones vivant au Québec vers la conquête de leurs droits et de leurs libertés fondamentales (1963-1998)	148

6.3. Quelques ententes conclues récemment au Québec entre les gouvernements et les nations autochtones	165
7.1. Évolution de la proportion de francophones en Amérique du Nord	189

INTRODUCTION



Pierre Bruneau

Cet ouvrage collectif offre l'occasion aux géographes du Québec de jeter un regard tantôt observateur, tantôt critique sur l'évolution du Québec contemporain. Il vise aussi bien à rendre compte de l'état des lieux qu'à ouvrir de nouvelles perspectives sur la façon dont la société québécoise modèle son rapport à l'espace. Vaste ambition, s'il en est, que modèrent cependant la complexité de la réalité sociospatiale québécoise ainsi que le contexte de la rédaction de ce livre.

Ce contexte, c'est celui de Saint-Dié en Lorraine et de son Festival international de géographie (FIG) qui en est, cette année, à sa dixième édition. La septième, placée sous le thème de l'exclusion, nous ramène en 1996 alors que le Québec est l'invité d'honneur. Il est représenté pour la circonstance par l'Université du Québec, notamment par sept de ses professeurs-chercheurs, tous géographes, rattachés à l'UQAR (Pierre

Bruneau), à l'UQAC (Jules Dufour), à l'UQTR (Normand Brouillette, Laurent Deshaies), à l'UQAM (Jean Carrière, Juan-Luis Klein) et à l'INRS-Urbanisation (Anne-Marie Séguin).

La contribution du Québec prend alors plusieurs formes, dont une table ronde intitulée « Le Québec en Amérique du Nord : fragmentations et recompositions », des communications scientifiques dans le cadre de divers ateliers thématiques exposant les expériences québécoises, et la présentation du projet *d'Atlas électronique du Québec* (maintenant accessible sur Internet) au Salon de l'infogéographie du FIG. Voilà l'événement catalyseur qui fera surgir l'idée de la production de cet ouvrage et en fournir la matière première, la trame en quelque sorte, que chacun s'est efforcé d'enrichir ensuite en approfondissant sa réflexion et en s'adjoignant parfois d'autres collègues issus de disciplines connexes. Ce deuxième ouvrage de la collection « Géographie contemporaine » des Presses de l'Université du Québec n'a donc pas la prétention de couvrir l'ensemble de la problématique géographique québécoise. Il présente plutôt l'expertise que les auteurs ont acquise dans leurs champs de spécialisation, qu'il s'agisse de la géographie administrative, politique, économique, urbaine ou sociale, de la question amérindienne ou du développement local.

Les textes qu'il contient intéresseront notamment les étudiants du collégial et les universitaires mais rejoindront aussi un public plus large désireux de faire le point sur la géographie du Québec contemporain. Cette préoccupation d'ordre pédagogique se traduit par l'adjonction de cartes, de tableaux, de figures et de bibliographies permettant la vulgarisation de la connaissance tout autant que son approfondissement.

Les synthèses thématiques présentées ici sont abordées sous l'angle de l'exclusion et de l'espérance, donc des fragmentations et des recompositions territoriales. Rappelons que le colloque de Saint-Dié exploitait, cette année-là, le thème de l'exclusion géographique, économique, culturelle et sociale pour marquer l'ampleur d'une autre société en émergence, celle des années 1990, où, comme le soulignait Antoine Bailly, se multiplient les quartiers urbains en difficulté, les espaces périphériques dominés par des centres de plus en plus évanescents et lointains, des régions entières abandonnées par des décisions prises à l'échelle des espaces supranationaux, des pays, voire des continents aux prises avec le chômage, la pauvreté et, donc, le maldéveloppement. Et Antoine Bailly de rappeler que tant de souffrance engendrée par la mise à l'écart de groupes sociaux et de territoires de plus en plus étendus n'est pas une fatalité du nouvel ordre économique régissant le système-monde mais un produit de la dérive libérale, de la domination des valeurs économiques, du retour au capitalisme primaire menant à une impasse. Terres d'exclusion

donc ? ou terres d'espérance ? si l'objectif est de substituer au déficit démocratique actuel une véritable démocratie politique capable de s'imposer à l'ordre économique, si l'objectif est de mettre l'accent sur les valorisations territoriales, de redonner un sens au long terme et de favoriser le développement social durable.

Ces préoccupations d'ordre universel n'épargnent pas le Québec elles le rejoignent et le traversent de part en part. En cela, le Québec est bien de son temps. Partie prenante d'un système de production aux ramifications mondiales, les défis à relever concernent aussi bien l'amincissement de l'État soucieux d'atteindre le déficit zéro, que la rationalisation, synonyme de mises à pied, des activités économiques pratiquée par les entreprises du secteur privé, en passant par la montée du chômage, des jeunes notamment, de la pauvreté, voire de la détresse morale. A telle enseigne que la pauvreté n'affecte plus que les campagnes et les régions périphériques mais gagne progressivement les agglomérations urbaines, notamment les villes centres mal outillées pour gérer un problème d'envergure nationale, coupées qu'elles sont de leurs périphéries immédiates où se concentrent les strates sociales favorisées. Il y a donc des régions qui gagnent et d'autres qui accusent un retard faisant surgir deux Québec dans un, celui des classes moyennes et favorisées ayant élu domicile à distance du cœur des agglomérations urbaines, à cheval sur ce qu'il est convenu d'appeler les zones périurbaines et les franges urbaines (Bruneau), et celui qui accueille les groupes sociaux à statut précaire évoluant aussi bien dans les périphéries rurales que dans les vieux centres des agglomérations urbaines (centres-villes, quartiers péricentraux, anciennes banlieues), ce qui est nouveau.

Cette division sociale et spatiale du Québec n'est pas le fruit du hasard. Elle prend sa source dans les transformations de l'économie globale, dans l'extrême mobilité du capital international ainsi que dans les nouvelles technologies tantôt créatrices d'emplois, le plus souvent dans l'environnement immédiat des grandes villes, tantôt génératrices de chômage dans les secteurs d'activité traditionnelle, tant à l'échelle du quartier urbain, question qu'abordent Klein, Fontan et Tremblay en focalisant l'attention sur le milieu métropolitain montréalais, qu'à l'échelle de la région périphérique, dont traite Brouillette en choisissant la Mauricie pour illustrer son propos.

À ces clivages socioéconomiques qui opposent centres et périphéries aux diverses échelles géographiques et qui rendent compte du rapport société-espace dans sa globalité au Québec s'ajoutent d'autres clivages fondés sur l'histoire, le lieu de naissance, l'origine ethnique ou les particularités culturelles. Ces clivages socioculturels, notamment, posent l'épineuse question des minorités (les immigrants, les Autochtones, les

francophones), de leurs rapports à la majorité (francophone, s'il s'agit du Québec, anglophone, s'il s'agit du Canada), des modalités de leur insertion spatiale et des exclusions vécues ou perçues par ces dernières au sein de l'entité politico-juridique québécoise ou canadienne.

L'intégration des groupes ethniques (minorités culturelles) et des immigrants internationaux, dont Québec veut voir s'accroître le nombre, passe certes par l'insertion sociale et la participation au marché du travail mais cette insertion est nécessairement médiatisée par l'inscription dans l'espace. Le quartier, l'enclave, le ghetto ? sont des formes géographiques qui spécifient l'espace montréalais où aboutit l'essentiel des flux d'immigrants ; ces formes, qu'analysent Séguin, Bernèche et Garcia, sont des lieux sensibles, car ils donnent la mesure du degré de cohésion sociale caractérisant le Québec contemporain et celle des tensions vécues par leurs habitants dans leurs rapports quotidiens à la majorité.

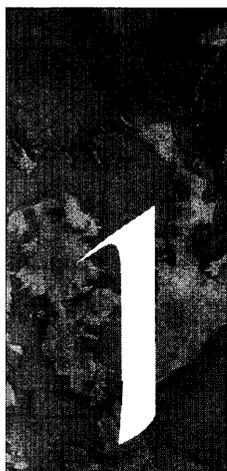
Toujours sous l'angle de l'exclusion, la question autochtone se pose dans toute son acuité. Dépossédés par les premiers Européens de leurs droits ancestraux et territoriaux, confinés, depuis lors, dans des territoires exigus (les réserves) où leurs conditions de vie rappellent trop souvent celles des pays du tiers-monde, les peuples autochtones du Québec souffrent d'une triple exclusion : sociale, d'abord, parce que considérés et traités comme des citoyens de seconde zone (*Loi sur les Indiens*) ; économique, ensuite, parce que mis hors circuit du système productif et donc aux prises avec un chômage chronique; territoriale, enfin, parce que victimes d'une politique d'apartheid les entassant sur de minuscules territoires sans ressources et isolés par rapport au reste du Québec. Dufour décrit les conditions de vie des nations autochtones du Québec et montre toute l'ambiguïté des relations qui se sont établies entre ces dernières et les gouvernements du Canada et du Québec au cours de l'histoire et de la période contemporaine.

Les Québécois d'expression française, sans partager les conditions de vie des peuples autochtones, réclament également plus d'autonomie dans la gestion de leurs affaires, nombre d'entre eux allant même jusqu'à revendiquer un statut d'autonomie politique pour le Québec. Le sentiment étant que cette majorité au sein de la province constitue par ailleurs une minorité au sein de la communauté canadienne (24 % de la population), voire un poids négligeable dans l'ensemble nord-américain (2 % de la population), d'où l'évidence, pour plusieurs, de la nécessité d'ancrer les efforts de survie et d'affirmation de la nation d'expression française en Amérique dans un territoire national dominé par un Etat contrôlant tous les leviers de développement. Deshaies montre comment ce sentiment d'insécurité s'est aiguïté depuis que le cadre de vie des francophones s'est déplacé de la paroisse civile et religieuse à une échelle

géographique plus vaste (le cadre canadien) où le rapport de force est perçu de plus en plus comme étant inégal (ce changement d'échelle prend la forme d'un glissement du rural vers l'urbain et de la périphérie vers le centre du Québec comme le démontrent Carrière et Tardif).

Bref, le Québec contemporain possède ses groupes et ses territoires d'exclusion, le phénomène n'est pas récent; et, en cette fin de siècle, on sent bien qu'il progresse comme ailleurs en Occident. Mais le Québec reste malgré tout une terre d'espérance. Les hommes et les femmes qui l'habitent partagent des valeurs communes, élaborent des projets d'avenir, affinent leurs stratégies, créent de nouvelles alliances. Certains quartiers urbains, certaines régions périphériques, sous l'impulsion notamment de groupes sociaux et communautaires, se lancent en affaires pour assurer leur survie économique (Klein, Fontan, Tremblay) ou misent sur les PME pour recomposer leur tissu industriel (Brouillette). À Montréal, les quartiers multiethniques peuvent être aussi des lieux d'adaptation créant des ponts entre les cultures des groupes minoritaires et majoritaire ; ils servent en outre de tremplins au local pour accéder à l'international, et leur contribution à la densification du tissu urbain montréalais et à l'animation de la cité n'est plus à démontrer (Séguin, Bernèche et Garcia). Par ailleurs, dans ses relations avec les nations autochtones, le Québec fait preuve d'une plus grande ouverture, par comparaison au passé mais aussi au cadre canadien, en proposant des solutions aux problèmes territoriaux fondées sur une plus grande autonomie pour les communautés autochtones et sur une participation financière à l'exploitation des ressources naturelles (Dufour). Sur le plan politique, enfin, l'affirmation croissante du Québec s'effectue selon les règles démocratiques, et les rapports de la majorité d'expression française avec les groupes minoritaires (anglophones, allophones et amérindiens), sans être exempts de tension, restent civilisés. Ces attitudes et ces comportements collectifs représentent, à nos yeux, un gage d'avenir pour le Québec.

CHAPITRE



**Jean Carrière
et Carole Tardif**

ÉVOLUTION DE L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Le Québec, comme l'ensemble des pays de l'Amérique du Sud et du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, forme ce qu'il est convenu d'appeler une collectivité neuve (Bouchard, 1999). Il fait partie du « Nouveau Monde » découvert grâce aux grands explorateurs européens tel Christophe Colomb. Dans le cas du Québec, l'occupation du territoire par les Européens commence à la suite des voyages de Jacques Cartier, qui aborde la côte gaspésienne pour une première fois en 1534. Dès lors s'amorce le processus de colonisation et de peuplement par les Français et les Britanniques principalement. Ce chapitre vise à tracer les grandes tendances du peuplement et de l'occupation du territoire depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Plus précisément, nous tenterons de cerner les facteurs qui ont été déterminants dans l'appropriation de l'espace québécois d'un point de vue géographique.

Nous procéderons en trois temps. Dans une première partie, nous identifierons les facteurs environnementaux, géographiques et économiques qui ont encadré l'appropriation de l'espace lors du processus de colonisation. Ensuite, nous examinerons les principaux paramètres de l'aménagement de l'espace et de l'organisation territoriale du Québec contemporain. Une analyse de l'évolution de la population pour les différentes unités spatiales permettra de dégager la dynamique démographique des différentes régions du Québec. Le dernier point présentera un nouvel outil d'appropriation des informations géographiques pour le développement des collectivités québécoises : *l'Atlas électronique du Québec et de ses régions*. Conséquemment, ce chapitre se veut une invitation lancée aux acteurs, aux décideurs et aux collectivités à découvrir, à utiliser et à s'approprier cet outil. L'ensemble des figures illustrant notre propos est d'ailleurs tiré de cet atlas, témoignant ainsi de sa pertinence. Nous terminerons par un **chorème**¹ synthétisant les différents éléments qui structurent l'appropriation du territoire québécois par les collectivités.

1.1. LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Le Québec est un territoire immense de 1357 812 km², ce qui équivaut à environ trois fois celui de la France (549 192 km²) et à 32 fois celui de la Suisse (41290 km²). C'est aussi la plus grande province canadienne. Le dernier recensement de 1996 indiquait que la population québécoise se chiffrait à près de sept millions d'habitants. Il s'agit donc d'un grand espace relativement peu habité (sa densité de population est de 5,6 habitants/km²) et pour lequel la dynamique de peuplement fut grandement influencée par des facteurs géographiques et environnementaux particuliers.

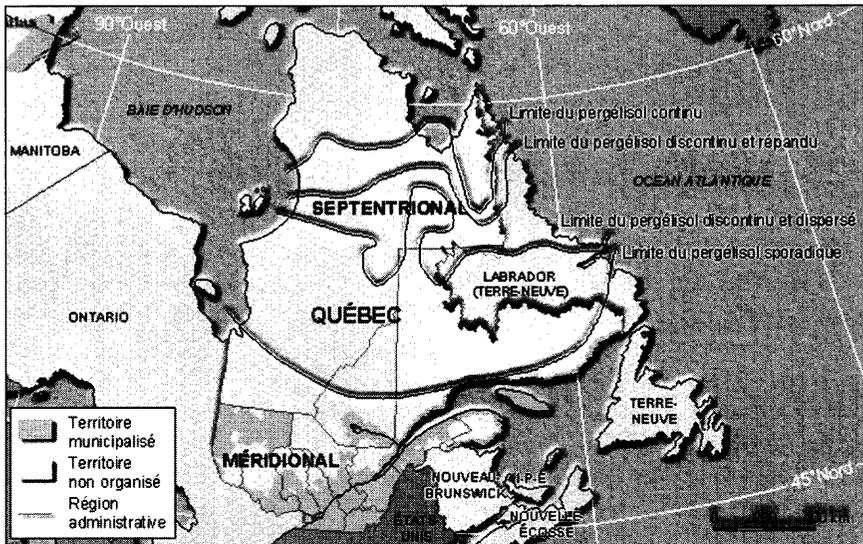
1.1.1. LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Situé entre le 45° et le 60° degré de latitude nord, le Québec connaît certaines contraintes déterminant les limites de **l'écoumène**. Ces contraintes sont surtout reliées à l'environnement physique d'un espace prénordique et nordique. À titre d'exemple, le niveau de **pergélisol** sporadique délimite automatiquement un territoire hostile à toute implantation humaine au nord de la province (figure 1.1). Ce facteur explique en grande partie

1. Les mots en gras sont définis dans le glossaire présenté en fin de chapitre.

FIGURE 1.1.

Carte du Québec septentrional et méridional



Source : Atlas électronique du Québec

la distribution de la population à l'intérieur du territoire méridional, qui se retrouve plus au sud, dans la zone biogéographique de la **forêt mixte** entourant le fleuve Saint-Laurent.

Le Québec méridional de l'époque des colonisateurs s'organise aussi en fonction des voies de communication et de pénétration que sont le fleuve, les cours d'eau et les rivières (les autoroutes d'alors). Certains **points de rupture de charge** favorisés par leur position géographique, comme la ville de Québec, en premier lieu, et Montréal, ensuite, deviendront des ports dynamiques où le peuplement prendra son essor. En effet, les territoires situés dans la plaine du Saint-Laurent et sur les rives des principaux cours d'eau connaissent alors une forte augmentation de leur population. Toutefois, les améliorations technologiques en ce qui a trait aux moyens de transports, la construction du chemin de fer, l'ouverture de la voie maritime au XIX^e siècle et l'arrivée du transport motorisé au XX^e siècle, réduiront l'importance de ce facteur de localisation.

C'est donc sur ces terres, qui se prêtent en outre le plus au développement de l'agriculture, que s'installent les premiers colons, rejoignant ainsi les populations amérindiennes. La croissance démographique sur ces premiers espaces d'occupation du territoire s'intensifiera avec le temps. La pression démographique qui en résultera, le « surpeuplement » de l'espace agricole dans la vallée du Saint-Laurent, suscite alors une

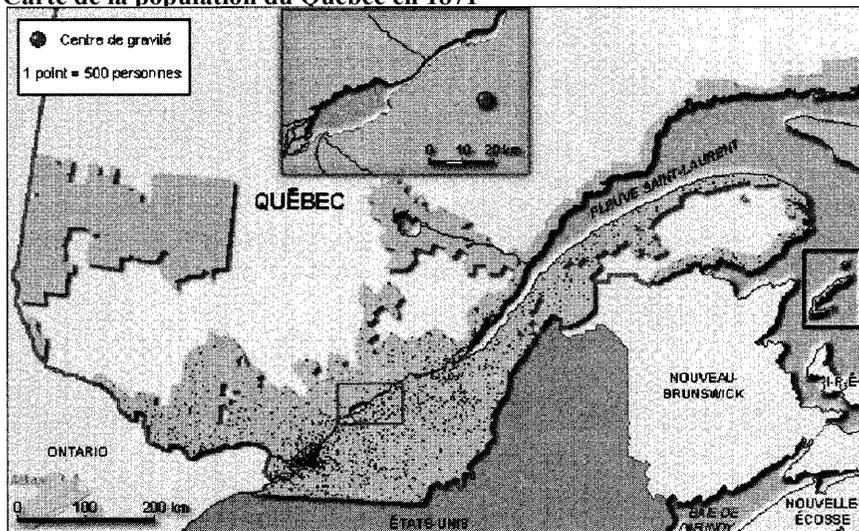
première expansion territoriale vers les arrière-pays. Par la suite, l'exploitation des ressources naturelles, principalement la forêt, des ressources minières et des ressources hydroélectriques ouvrira de nouveaux territoires, ce qui favorisera une expansion ponctuelle de l'écoumène québécois vers les régions éloignées et périphériques (Dionne, 1996).

1.1.2. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE : UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

Comment la population se répartit-elle dans le Québec de la fin du XIX^e siècle ? La carte de la répartition de la population en 1871 (figure 1.2) fait ressortir une concentration autour de la métropole, Montréal. Deux autres pôles se dessinent très faiblement autour des villes de Québec et de Hull, sur la rivière des Outaouais à la frontière de l'Ontario. Le Saguenay connaît aussi, à ce moment-là, une amorce de colonisation avec ses premiers établissements de population à l'embouchure du fjord. Cette carte montre bien l'occupation de l'espace le long de cet axe principal que représente le fleuve Saint-Laurent. La population à la fin du XIX^e siècle s'établit donc sur les rives du fleuve, en une frange très peu concentrée et surtout dans le sud du territoire.

FIGURE 1.2.

Carte de la population du Québec en 1871

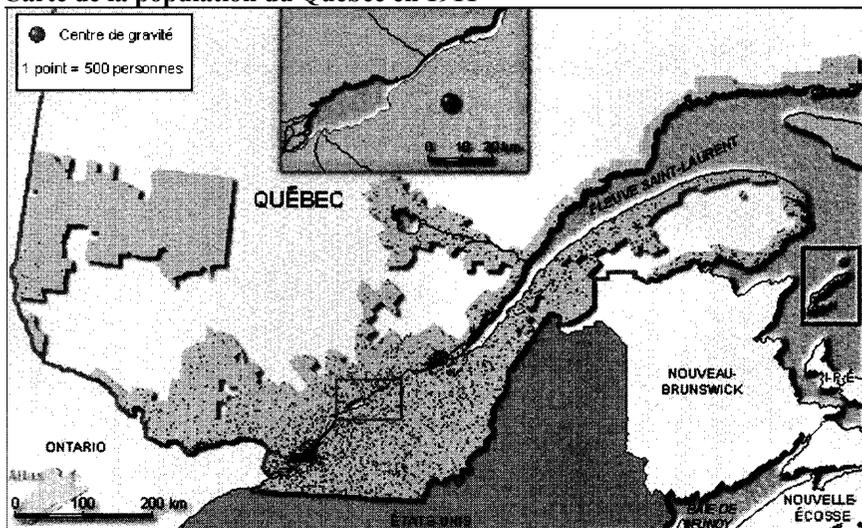


Source : Atlas électronique du Québec

Les figures 1.3, 1.4 et 1.5 indiquent que l'occupation du territoire par la population québécoise a alors suivi une trame assez stable et déjà largement préfigurée à la fin du xix^e siècle. Les contours de l'espace habité, espace assez restreint si on le compare avec l'ensemble du territoire, sont déjà bien tracés en 1871. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les marges de l'écoumène ne s'enrichiront qu'avec des peuplements ponctuels en Abitibi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la côte nord (figure 1.3) pour l'exploitation des ressources naturelles. Aussi, le dernier siècle d'évolution de l'occupation du sol se caractérise d'une certaine façon non pas par l'expansion de l'écoumène, mais principalement par l'accroissement de la population et par sa densification en quelques points du territoire. Ce phénomène s'est accentué au cours des dernières décennies aux environs des centres urbains (Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull) et, plus encore, dans les grandes zones urbaines qui entourent Montréal et Québec (figures 1.4 et 1.5).

À cet égard, le déplacement du centre de gravité du peuplement vers Montréal entre 1871 et 1996 s'explique, d'une part, par le développement socioéconomique que celle-ci connaît et, d'autre part, par l'augmentation des populations urbaines à la faveur de l'exode rural qui affecte les régions-ressources tout au long du XX^e siècle. Se structure ainsi un corridor de peuplement qui, partant de Québec, suit les basses terres

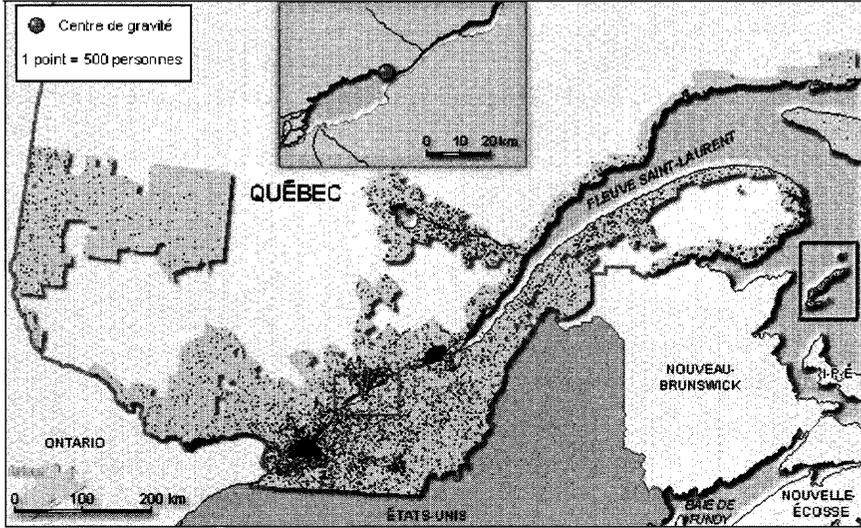
FIGURE 1.3.

Carte de la population du Québec en 1911

Source : Atlas électronique du Québec

FIGURE 1.4.

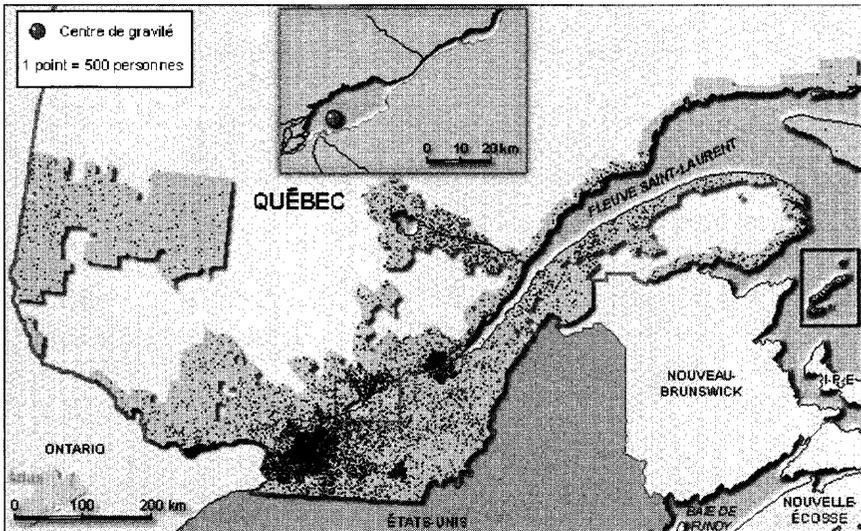
Carte de la population du Québec en 1961



Source: Atlas électronique du Québec

FIGURE 1.5.

Carte de la population du Québec en 1996



Source : Atlas électronique du Québec

du Saint-Laurent vers le sud-ouest, se prolongeant en Ontario jusqu'à Windsor. En dehors de ce corridor Québec-Windsor, une frange plus nordique, regroupée autour de petites et moyennes villes, abrite une population qui fait face soit à l'excentricité, soit à la dispersion, soit aux deux (Dugas, 1981).

Nous pouvons ainsi décomposer l'évolution de l'occupation du territoire en trois phases historiques (Dionne, 1996). Une première phase d'expansion se réalise principalement au cours du XIX^e siècle jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Dans un deuxième temps, il y a un renversement de la tendance à partir de la fin des années 1950, avec le reflux démographique qu'exprime le phénomène de l'exode rural. C'est aussi à cette époque que les premières politiques de planification régionale prennent forme. Les difficultés de développement que connaissent certaines régions périphériques orientent les priorités gouvernementales de l'aménagement du territoire vers une rationalisation de l'espace habité en s'appuyant sur les bénéfices d'une plus grande polarisation de la structure urbaine. L'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) et le rapport Higgins, Martin et Raynaud (Rapport HMR) sont des exemples de la « philosophie » québécoise d'appropriation du territoire qui prévalait durant les années 1960. Une troisième et dernière phase vise la consolidation du territoire habité à travers « un renforcement du discours sur la régionalisation et la déconcentration qui est de plus en plus explicite depuis le début des années 1990 » (Dionne, 1996, p. 45). Ceci nous amène à présenter l'organisation territoriale ainsi que les outils d'aménagement de l'espace au Québec.

1.2. L'ORGANISATION TERRITORIALE, LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT ET L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

Les années 1960 sont, pour le Québec, une époque de grands changements sociaux, économiques et politiques. Du point de vue de l'appropriation du territoire, cette période, qu'on a nommée « Révolution tranquille », a permis, entre autres choses, l'institutionnalisation et la régionalisation des structures d'administration et de gestion des services gouvernementaux et du développement socioéconomique. Le gouvernement québécois instaurait les régions administratives et leurs régies régionales de service et il implantait les premières universités régionales à Chicoutimi, à Rimouski et à Trois-Rivières (Hamel et Klein, 1996 ; Tardif et Klein, 1999). À partir de la fin des années 1970, une nouvelle dynamique de gestion territoriale s'installe. Celle-ci s'exprime principalement

par deux mesures législatives prises par le gouvernement québécois et qui encadrent maintenant l'aménagement régional. Il s'agit de la *Loi sur la protection du territoire agricole (loi 90)* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (loi 125).

1.2.1. DEUX LOIS ENCADRANT L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC

La première mesure, la loi 90, qui fut adoptée à la fin des années 1970, répondait à une urgence. Il s'agissait de protéger les terres agricoles qui étaient soumises à une forte pression d'urbanisation surtout dans la vallée du Saint-Laurent et dans la région montréalaise. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces espaces ont connu une importante croissance démographique au cours des dernières décennies. Une zone permanente agricole a donc été établie par une série de cinq décrets gouvernementaux. Ces décrets couvrent l'ensemble des territoires pouvant faire l'objet d'une mise en valeur agricole. La loi établit les activités permises et les conditions de l'exploitation du territoire dans cette zone.

Les critiques furent nombreuses durant les premières années d'application de cette loi. Avec le recul du temps, toutefois, Vachon (1984 et 1988) estime que les objectifs de consolidation et de protection des terres les plus propices à l'agriculture ont été atteints. Une révision de la zone agricole permanente a eu lieu en 1992, ce qui a permis de réduire quelque peu les contraintes qui pouvaient exister dans certaines régions moins favorables au développement de l'agriculture. Selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), l'organisme qui est chargé de l'application de la loi, « la zone agricole représente un patrimoine collectif qui, de par son envergure et la qualité de la ressource, constitue un atout majeur pour le développement économique du Québec. D'une superficie de 63 399 km², la zone agricole s'étend sur le territoire de 1 119 municipalités et est présente dans les 17 régions administratives du Québec » (CPTAQ, 1998, p. 45).

La seconde mesure, pour sa part, instituait les **municipalités régionales de comté (MRC)** et confirmait le rôle des **communautés urbaines** en matière d'intervention spatiale. Le gouvernement attribuait à ces entités des pouvoirs de planification, d'aménagement et de développement du territoire. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* regroupait les municipalités à partir de la région d'appartenance et des liens socioéconomiques existant entre elles. La notion de région d'appartenance renvoie à une culture, à une histoire et à une identité communes et partagées par les populations habitant ce territoire. Les nouvelles entités créées, les municipalités

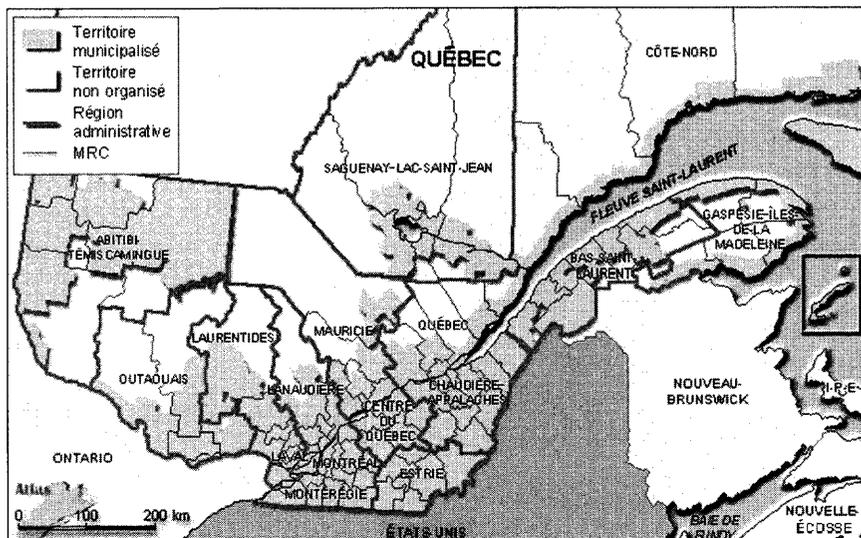
régionales de comté (MRC), deviennent alors responsables de l'élaboration et de l'implantation des schémas d'aménagement, qui sont les pièces maîtresses de la planification territoriale au Québec. Les schémas d'aménagement sont révisés à tous les cinq ans. Présentement, nous sommes à la fin d'un processus de révision qui devrait être complété d'ici l'an 2000. Les MRC peuvent aussi avoir d'autres responsabilités (gestion des déchets, entretien des routes, etc.) qui sont déléguées soit par le gouvernement, soit par les municipalités membres (Gravel, 1996).

La dynamique récente de l'aménagement du territoire dénote une volonté d'harmonisation entre les deux lois et un mouvement de déconcentration des pouvoirs gouvernementaux à l'échelon des MRC. D'une part, des modifications ont été apportées à la loi 90 en 1997 (devenant la loi 23) pour inclure une protection des activités agricoles. Il s'agissait de régler les conflits existant entre les usages agricoles et les autres activités économiques présentes sur le territoire. En effet, l'expansion de l'espace urbain (dans les zones périurbaines surtout) conduit inévitablement au voisinage entre l'agriculture et différents types d'activité, comme la fonction résidentielle. Souvent, les odeurs, les poussières, les bruits et les autres contraintes découlant de l'activité agricole incommode les nouveaux arrivants qui avaient une image plus bucolique de la campagne. De plus, une des principales critiques adressées à la loi 90 était sa prépondérance sur la loi 125 (Vachon, 1984 et 1988). La zone agricole identifiée par la CPTAQ doit nécessairement être réservée aux usages agricoles, limitant ainsi les options d'aménagement des MRC et des municipalités. Pour harmoniser ces deux lois, on créera des comités consultatifs agricoles dans chacune des MRC qui s'étaient alors engagées dans le processus de révision des schémas d'aménagement. Ces comités ont pour fonction de conseiller les responsables de l'élaboration des schémas d'aménagement à l'égard des activités agricoles et de leur cohabitation avec les autres usages de l'espace (UPA, 1995 et 1997).

D'autre part, la politique de soutien au développement local et régional, adoptée par Québec en 1997, signale un mouvement de déconcentration des pouvoirs gouvernementaux vers les régions. En effet, le gouvernement mandatait alors les MRC pour la prestation des services de première ligne en matière d'emploi et de développement économique. Ceci se réalisera par la création de centres locaux de développement (CLD) et de centres locaux d'emploi (CLE) dans toutes les MRC du Québec et par la réorganisation des responsabilités dévolues à chacun des paliers administratifs, en partant du local jusqu'au national (Gravel, 1997 ; Québec, 1997).

L'organisation territoriale québécoise présente donc trois échelons administratifs : les municipalités, les MRC et les communautés urbaines

FIGURE 1.6.
Les divisions des MRC du Québec en 1999



Source: Atlas électronique du Québec

ainsi que les régions administratives (figure 1.6). Le Québec compte 1 441 municipalités locales, près des deux tiers de ces municipalités ayant moins de 2 000 habitants (Gravel, 1996). Le nombre des MRC est de 96. Il y a trois communautés urbaines : la communauté urbaine de Montréal regroupe 29 municipalités, celle de Québec, 13, et celle de l'Outaouais, 5. Les régions administratives, pour leur part, redécoupent le territoire de la province en 17 unités tout en épousant le contour des MRC de l'échelon inférieur.

L'espace des MRC englobe les lieux de résidence et de travail de la population, tout en constituant des espaces identitaires et institutionnels auxquels se réfèrent de plus en plus les populations et le gouvernement provincial quant à la prestation des services et à la réalisation des politiques de développement. Par ailleurs, les communautés urbaines seront certainement appelées à jouer un rôle plus important dans la planification du développement des grandes aires urbaines. En effet, leurs limites devraient être revues comme en font foi les débats sur la gestion municipale (Desrosiers, 1999; Fontan *et al.*, 1999; Levesque, 1999) et, plus particulièrement, dans les cas de Montréal et de Québec. Dans ces deux villes, les frontières administratives n'épousent plus la totalité de l'agglomération urbaine et ne tiennent plus compte des réalités et des interrelations socioéconomiques régionales. À partir de ce découpage en trois

paliers administratifs, il est possible de raffiner et de préciser l'analyse de l'occupation du territoire présentée dans la première section.

1.2.2. LA CARTOGRAPHIE DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES MRC

Afin de dégager les tendances de l'appropriation du territoire par les collectivités, le deuxième échelon de l'organisation territoriale a été retenu comme unité de base d'agrégation des données et des analyses à l'intérieur du projet de l'Atlas électronique du Québec et de ses régions (voir la section 3). Bien que le découpage de ces unités reste imparfait pour rendre compte de l'évolution de l'appropriation du territoire, surtout en ce qui concerne les trois communautés urbaines, il permet mieux que les régions administratives (trop vastes) et les municipalités (trop petites) d'apprécier les tendances fondamentales qui affectent le cadre de vie des citoyens.

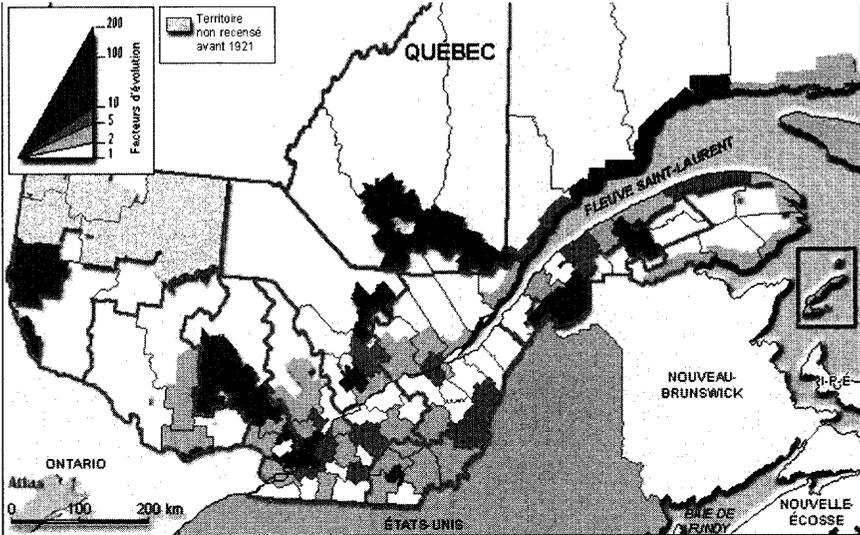
Pour réaliser cette étude de l'occupation territoriale, selon le deuxième échelon administratif entre 1871 et 1991², nous avons reconstitué les bases statistiques en utilisant 102 unités spatiales. Pour chacun des recensements effectués par Statistique Canada, nous avons compilé et agrégé les informations à partir des territoires actuels des MRC et des communautés urbaines auxquels nous avons ajouté **trois territoires équivalents**. Signalons que cette reconstitution n'est pas non plus sans défaut, car elle ne tient pas compte des changements mineurs de population lors d'annexions partielles au niveau municipal.

Les MRC ont connu à des degrés divers une augmentation de leur population sur l'ensemble de la période de 120 ans (figure 1.7). Les MRC avec les facteurs d'évolution les plus élevés se retrouvent sur les fronts pionniers de la première phase d'expansion (Abitibi, Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord) et près des grandes agglomérations urbaines. Cependant, il est fort intéressant de se concentrer sur les 30 dernières années (figure 1.8). Nous constatons alors que quatre classes de MRC ressortent sous le rapport de la croissance de leur population : forte croissance, légère croissance, stabilité et décroissance de la population. Les MRC qui connaissent une décroissance ou une population stable se localisent majoritairement dans les espaces périphériques de l'est et de l'ouest

2. Au moment de la rédaction de cet article, les données du recensement de 1996 n'étaient pas encore rassemblées et agrégées au niveau des divisions des MRC à l'intérieur du projet de l'Atlas électronique du Québec et de ses régions. C'est pourquoi cette analyse est basée sur les données de 1991. Il sera cependant bientôt possible d'accéder à des cartes à jour sur le site de l'Atlas du Québec.

FIGURE 1.7.

Carte de l'évolution de la population 1871-1991 selon les divisions des MRC



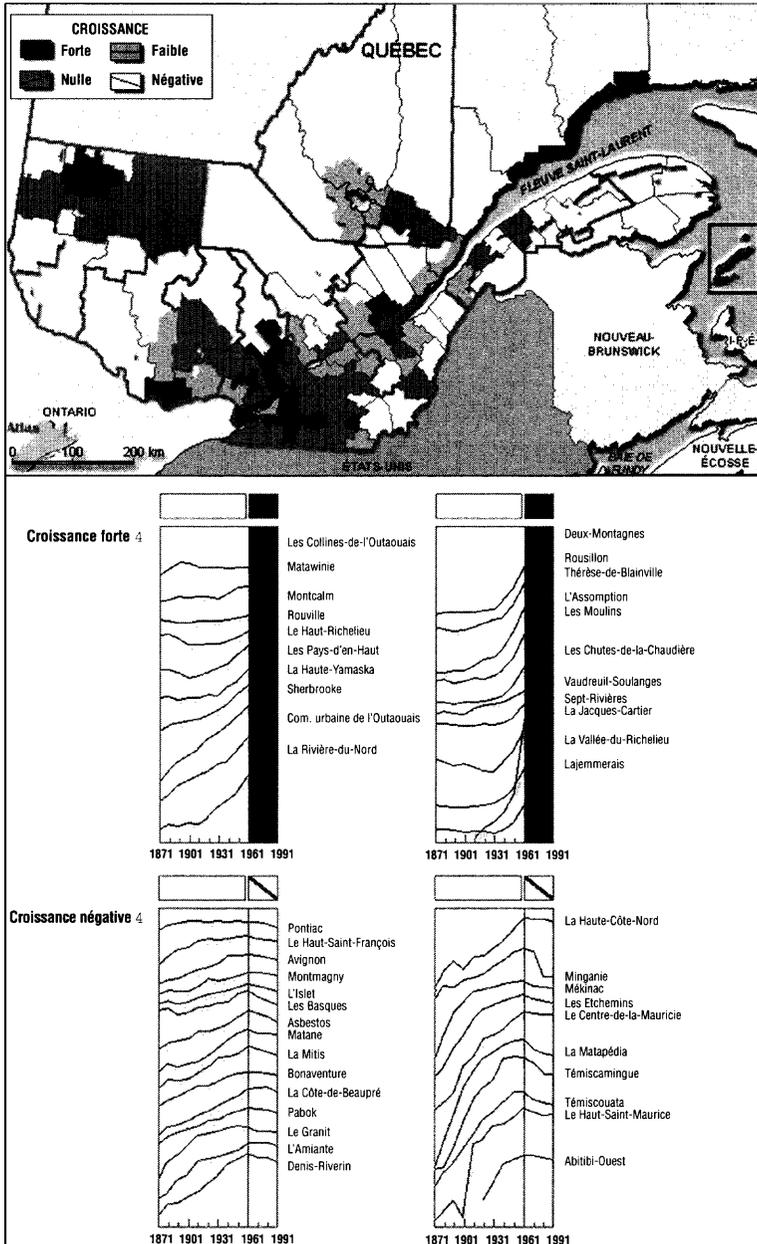
Source : Atlas électronique du Québec

du Québec ainsi que dans les arrière-pays. À l'opposé, deux classes de MRC continuent de connaître une augmentation de leur population. Les premières sont associées essentiellement aux territoires des grands centres urbains et à leur zone d'influence (les zones suburbaines et périurbaines) et les secondes sont celles dont le développement est lié à l'exploitation de ressources naturelles.

L'analyse de la variation de la population entre 1961 et 1991 par MRC révèle l'existence de trois types d'espace. D'abord, une zone de croissance située au sud, structurée autour de Montréal. Il faut souligner cependant l'exception de la CUM (sur l'île de Montréal) pour laquelle la population est restée stable. Ce sont en effet les banlieues qui ont le plus profité du dynamisme démographique métropolitain. L'évolution du peuplement dans cette zone correspond assez bien à la figure du « **beigne** ». Ensuite, plus à l'est, nous trouvons une large zone de décroissance qui s'intensifie vers le nord-est. Cette zone est ponctuée par les îlots de croissance démographique que constituent l'agglomération de Québec, le corridor qui suit la rivière Chaudière en Beauce et les capitales régionales comme Chicoutimi et Rimouski. Ces villes moyennes ont en effet pour fonction de servir soit de pôles de services régionaux des gouvernements, soit de centres commerciaux ou industriels majeurs. La troisième zone se déploie vers le nord-ouest et est aussi marquée par la

FIGURE 1.8.

Carte de l'évolution de la population 1961-1991 selon les divisions des MRC



Source : Atlas électronique du Québec

décroissance, à l'exception de la Communauté urbaine de Hull, favorisée dans son développement par sa proximité avec la capitale nationale, Ottawa.

Phénomène observé dans beaucoup de pays, le dépeuplement des zones rurales au profit des grandes agglomérations urbaines n'épargne pas le Québec. Jusqu'en 1960, l'ensemble des MRC vont expérimenter une forte croissance de leur population. Cependant, à partir de 1961, les choses changent grandement et, sauf pour quelques MRC de la Côte-Nord et de l'Abitibi (grâce à l'exploitation des forêts, des mines et de l'hydroélectricité), nous relevons une décroissance nette de population dans tous les cas. Les zones rurales se dépeuplent au profit des centres urbains, qui, eux, s'étalent.

De façon générale, les principales agglomérations urbaines se renforcent, à des rythmes d'ailleurs plus élevés dans les espace suburbains et périurbains, telles les banlieues résidentielles, commerciales et industrielles. Une logique d'appropriation de l'espace de type centre-périphérie s'instaure au Québec, où de vastes régions perdent leurs ressources humaines au profit des grandes villes. Cette situation, néfaste pour l'équilibre territorial, crée un cercle vicieux qui accroît les inégalités de développement entre les différentes régions du Québec affectant ainsi la qualité de vie des citoyens (Vachon, 1993). Un atlas du territoire québécois pourrait-il contribuer à l'établissement d'une véritable politique territoriale d'aménagement et de développement ? Et de quelle façon ?

1.3. L'ATLAS ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS

Selon nous, le projet de *l'Atlas du Québec et de ses régions* constituerait une plate-forme de départ pour amorcer les discussions entre les autorités gouvernementales et locales dans la formulation de telles politiques. Cet atlas serait effectivement porteur d'un réseau d'échanges entre les régions sur les diverses façons de traiter l'information visant à soutenir le développement local et régional. Il pourrait ainsi devenir un outil d'appropriation de l'information géographique au service de la planification, de l'aménagement et du développement socioéconomique du territoire québécois.

1.3.1. POUR UNE GESTION TERRITORIALE SUR L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Le projet d'*Atlas du Québec et de ses régions* a une portée stratégique. Il fait appel à une équipe de professeurs-chercheurs provenant de toutes les universités québécoises. Jusqu'à maintenant, il n'existait pas d'atlas d'envergure nationale au Québec, il vient donc combler un vide important dans la connaissance des espaces régionaux québécois et de leur évolution.

À partir de l'exploitation d'une base de données géo-référencées (spatialisées) sur le territoire québécois, les responsables du projet de *l'Atlas* proposent sa réalisation en deux volets : premièrement, la création de cartes par des spécialistes selon leurs expertises pour l'ensemble du territoire national et, deuxièmement, le traitement et la production d'informations géographiques par les régions. Ces dernières assumeront alors l'insertion de données locales sur le réseau national en partenariat avec le Comité scientifique de *l'Atlas*. L'utilisation de l'information recensée par les régions du Québec permettra beaucoup plus que la consultation de données à distance. Ces données pourront être utilisées, produites et transformées par les collectivités, les acteurs et les agents de développement locaux et régionaux. En effet, la décentralisation permettra à chacune des régions de s'approprier les informations géographiques. Elles participeront alors activement à l'élaboration du contenu de *l'Atlas* en réalisant la production de ses volets régionaux.

Voici une description sommaire de *l'Atlas du Québec et de ses régions*. D'abord, il existe sur support électronique en réseau sur Internet. Il traite de l'ensemble du territoire québécois à travers une quinzaine de thèmes (démographie, environnement, revenus, découpage territorial, etc.). On y aborde aussi les réalités régionales par une représentation cartographique des informations décrivant chacune des régions du Québec et rendant possibles des analyses comparatives grâce à l'atlas interrégional (Carrière *et al.*, 1999 et 1997). Cet atlas vise à dégager les tendances lourdes qui président à l'évolution du territoire québécois et à mettre ces informations à la disposition des acteurs sociaux engagés dans la planification du développement aussi bien globale et intégrée, que locale et spécifique. Les analyses qui précèdent sur l'évolution de l'occupation du territoire québécois illustrent bien cet objectif.

1.3.2. UN ATLAS DÉCENTRALISÉ ET STRUCTURANT

Le projet de *l'Atlas du Québec et de ses régions* a permis la formation d'équipes régionales qui animeront la dynamique entre la région et le groupe de chercheurs et d'experts responsables du contenu de *l'Atlas*. Par exemple, dans la première région pilote du Saguenay-Lac-Saint-jean, une table de concertation régionale s'est organisée avec la collaboration de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Cette table était sous la responsabilité de géographes qui coordonnaient les efforts des divers intervenants dans le développement des thématiques. Cet atlas régional est présentement accessible sur le réseau. Par la suite, d'autres constituantes du Réseau des Universités du Québec, comme l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), ont été appelées à jouer un rôle analogue dans leur région respective. Ainsi, il est possible de consulter les atlas régionaux du Bas-Saint-Laurent (lancement officiel au mois d'avril 1999), de la Montérégie, de Laval et les Laurentides, de Montréal, de Lanaudière et de l'Outaouais. De plus, le projet mettra à contribution les diverses compétences de l'ensemble des collègues enseignants et chercheurs du réseau en suscitant la formation de groupes d'intérêt autour de diverses thématiques (par exemple, l'écologie forestière et les potentiels d'exploitation, le développement local et les municipalités régionales de comté) dans tout le territoire québécois.

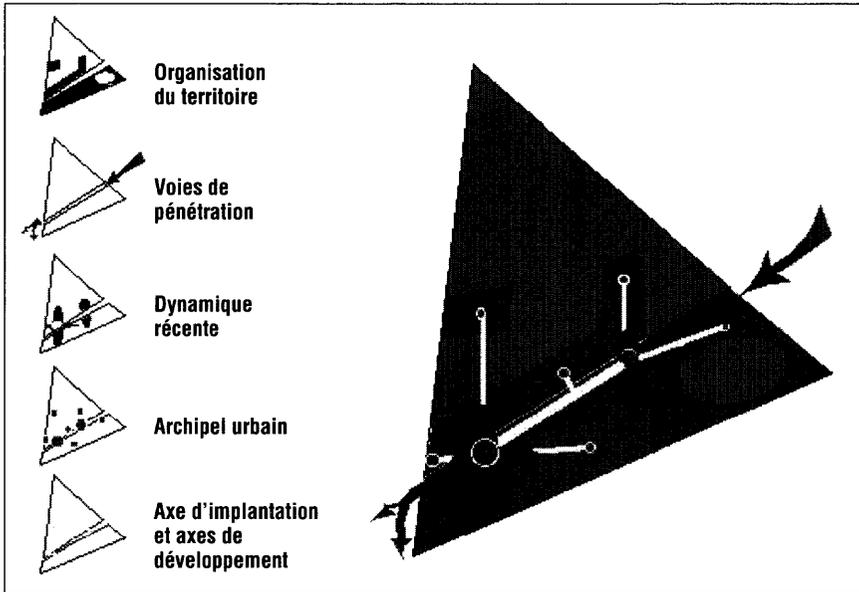
C'est en ce sens que nous croyons que *l'Atlas* deviendra un outil d'appropriation des informations géographiques pour le développement des collectivités. Le terme appropriation prend ici toute sa signification, c'est-à-dire « le processus d'identification collective médiatisé par l'espace [...], la sommation des actes et des transactions par lesquels les membres d'une population ont aménagé, nommé et rêvé leur habitat. L'objet ainsi qualifié est tout à la fois culturel, social et géographique » (Bouchard, 1999, p. 14). Le projet de *l'Atlas électronique du Québec et de ses régions* correspond bien à ce processus d'identification collective.

CONCLUSION

Le **chorème** de la figure 1.9 synthétise l'analyse géographique de l'appropriation du territoire québécois présentée en première et seconde partie. Il modélise l'organisation du territoire axée essentiellement sur le fleuve Saint-Laurent.

Cette organisation provient de la structuration territoriale de l'occupation de l'espace autour de cette voie naturelle de communication et de transport qu'a toujours représentée le fleuve Saint-Laurent. En plus

FIGURE 1.9.

L'appropriation du territoire québécois

Conception et réalisation : Patrice Pierre et Jean Carrière

Source: *Atlas électronique du Québec*

d'avoir été une voie de pénétration historique, depuis les voyages de Cartier et de tous les autres colonisateurs après lui, le fleuve structure la dynamique récente autour des archipels urbains formés par les principales agglomérations de population du territoire.

Nous voyons des croix apparaître le long des autoroutes qui relient les principaux points de l'espace québécois. Autour de Montréal, elles vont en direction nord, vers la région des Laurentides, en direction de l'est, vers Québec, en direction sud, vers Sherbrooke, et, finalement, en direction ouest, vers Hull. Ce phénomène se produit également dans la région de la capitale, Québec, mais avec moins d'ampleur. En somme, la dynamique des centres, des archipels urbains et des axes d'implantation est inévitablement influencée par les voies de pénétration historiques et par les infrastructures de transport actuelles qui conditionnent l'occupation de l'espace québécois et suivent l'orientation qu'imprime le fleuve Saint-Laurent.

GLOSSAIRE

Chorème : (du grec *chôré* « région, espace géographique » suivi du suffixe *ème*) type de carte, à l'instar des cartes routières, topographiques, etc., qui présente les structures spatiales élémentaires exprimant la façon dont les sociétés aménagent ou créent leur espace selon leurs moyens et leurs besoins. On retrouve sept catégories de chorèmes : les maillages, les quadrillages, les gravites, les contacts, les directionnels, les mouvements et les hiérarchies. C'est leur arrangement qui dessine les distributions ; ce sont les mots et les expressions du langage cartographique exprimant la spatialité des collectivités. Ils forment ainsi une « linguistique géographique » possédant des signes et des règles grammaticales propres. Pour explorer les chorèmes, le lecteur se référera, en tout premier lieu, à R. Brunet (1980 et 1987, p. 190 et suivantes) qui proposa ce terme.

Communauté urbaine : regroupement municipal en une instance supralocale qui est responsable de l'aménagement, du transport en commun, de l'assainissement des eaux, de la récupération et du recyclage des déchets et de l'évaluation foncière. Elle ne prélève pas d'impôts directs, ses revenus provenant de la cotisation de municipalités membres et des transferts gouvernementaux. Les maires et les conseillers des municipalités membres administrent la communauté urbaine et choisissent entre eux un président. Voir aussi MRC.

Effet de « beigne » : métaphore représentant la dynamique de développement: une couronne de développement positif (croissance économique, développement urbain, développement de l'emploi, etc.) se forme autour d'un noyau qui stagne ou qui décroît (perte d'emplois, fermeture d'entreprises, etc.). Dans le cas québécois, les espaces entourant immédiatement le centre montréalais connaissent un développement supérieur au centre lui-même.

Forêt mixte : zone végétative située entre la forêt boréale, plus au nord, et la forêt tempérée décidue, au sud. La forêt mixte est composée d'un mélange des essences d'arbre de chacune des deux autres forêts, soit des espèces conifères (épinette noire, épinette blanche, sapin, mélèze, pin) et des espèces décidues, perdant leurs feuilles en hiver (érable, hêtre, bouleau jaune et blanc, tremble).

Municipalité régionale de comté (MRC) : regroupement de municipalités en une instance supralocale à l'instar de la communauté urbaine. Elle ne prélève pas d'impôts directs et son financement est assuré par des transferts gouvernementaux conditionnels et par les cotisations des municipalités membres. L'administration des MRC

est assumée par les maires et les conseillers des municipalités membres ; un préfet est élu parmi eux.

Ekoumène (écoumène) : représente la partie habitée de l'espace.

Pergélisol sporadique : dans les régions nordiques, sol restant gelé en profondeur durant toute l'année, seule la partie supérieure de la surface dégelant pendant la courte saison d'été.

Territoires équivalents : pour homogénéiser l'agrégation des données de recensement au niveau du second échelon administratif, certaines subdivisions de recensement ont dû être regroupées pour les rendre comparables aux MRC. Il s'agit des subdivisions de recensement de la Magamie et de la côte nord du golfe qui forment un territoire, Canapiscau et Sept-Rivières (un territoire), les territoires conventionnés de la baie de James et l'administration régionale de Katiwick (un territoire).

Point de rupture de charge : interruption de la continuité dans un mode de transport. La portion navigable du fleuve Saint-Laurent en hiver s'arrêtait à Québec, ce qui obligeait à décharger et à charger les navires à ce port. Voyage périlleux, s'il en fut un, en raison des glaces, mais réalisable tout de même. Dans le cas de Montréal, les rapides de Lachine ont été infranchissables par les grands navires jusqu'à l'ouverture du canal portant le même nom et qui servit à les contourner.

BIBLIOGRAPHIE

ATLAS ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC : site Internet à l'adresse suivante
<http://www.unites.ugam.ca/atlasquebec/>

BOUCHARD, G. (1999). « L'Histoire comparée des collectivités neuves. Une autre perspective pour les études québécoises », Texte d'une allocution prononcée à l'Université McGill le 10 mars 1999, grandes conférences Desjardins, Programme d'études sur le Québec, Montréal, Université McGill, 62 pages.

BRUNET, R. (1987). « La carte : mode d'emploi », Paris, Fayard, coll. « Reclus », 270 pages.

BRUNET, R. (1980). « La comparaison des modèles dans l'analyse spatiale », *Espace géographique*, vol. 9, n° 4, p. 253-265.

CARRIÈRE, J., J.-L. KLEIN et S. LEFEBVRE (1999). « L'Atlas du Québec et de ses régions : l'information géographique au service du développement », *Possibles*, vol. 23, n° 1, hiver, p. 82-96.

- CARRIÈRE, J., G. GRÉGOIRE et J.-L. KLEIN (1997). « L'atlas du Québec et de ses régions : vers une gestion territoriale sur l'autoroute de l'information ». *Réseau*, avril, p. 14-19.
- COURVILLE, S., J.C. ROBERT et N. SÉGUIN (1993). « Un nouveau regard sur le XIX^e siècle québécois, l'axe laurentien comme espace central », *Interface*, vol. 14, n° 1, janvier-février, p. 23-31.
- COURVILLE, S. (1993). « Tradition et Modernité : leur signification spatiale », *Recherche sociographique*, vol. 34, n° 2, mai-août, p. 211-231.
- COURVILLE, S. (1989). « A Mari Usque ad Mare. La grande saga canadienne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 3, hiver, p. 429-439.
- CPTAQ (1998). *Rapport annuel 1997-1998*, Québec, Commission de la protection du territoire agricole du Québec.
- DESROSIERS, E. (1999). « "Une île, une ville" est accueilli froidement », *Le Devoir*, le jeudi 27 mai, page A-3.
- DIONNE, H. (1996). « Les régions à la périphérie de quoi ? », *Trames* n° 11, Université de Montréal, p. 43-50.
- DUGAS, C. (1981). *Un pays de distance et de dispersion*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 221 pages.
- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et D.-G. TREMBLAY (1999). « Montréal : une nouvelle structure supramunicipale composée d'élus », *La Presse*, jeudi le 22 avril, page B-3.
- GRAVEL, P.J. (1997). « Responsabilisation économique des collectivités ». *Revue Organisations et territoires*, vol. 7, n° 2, p. 35-44.
- GRAVEL, P.J. (1996). « Le phénomène régional au Québec : dimensions administratives », dans PROULX, M.-U. (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 245-267.
- HAMEL, P et J.-L. KLEIN (1996). « Le développement régional au Québec enjeux de pouvoir et discours politique », dans PROULX, J.-U. (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 293-311.
- LÉVESQUE, K. (1999). « "Une île, une ville" ? », *Le Devoir*, le jeudi 27 mai, page A-1.
- MORISSETTE, M. (1988). « Base de données et logiciels interactifs », *Le Bus*, vol. 4, n° 1, novembre, p. 158-159.
- PROULX, M.-U. (1996). *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 317 pages.

- QUÉBEC (1997). *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, Gouvernement du Québec, 50 pages.
- TARDIF, C. et J.-L. KLEIN (1999). « Le savoir commandité : la place de l'université dans le développement régional », *Revue Organisations et territoires*, à paraître.
- UPA (1995). « Mémoire sur l'avant-projet de loi sur la protection du territoire agricole et le développement durable des activités agricoles en zone agricole », Mémoire adressé à la Commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Montréal, le 24 août, 39 pages.
- UPA (1997). « Pour des règles de co-habitation "gagnants-gagnants" », Mémoire adressé à la Commission sur l'Agriculture, les Pêcheries et l'Alimentation, Montréal, le 16 avril, 19 pages.
- VACHON, B. (1993). *Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 331 pages.
- VACHON, B. (1988). « Quelques aspects géographiques, financiers et politiques du zonage agricole au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 23, nos 2-3, p. 417-430.
- VACHON, B. (1984). « Cinq ans de zonage agricole au Québec : éléments pour un bilan critique », Congrès annuel de l'Association des sciences régionales, Guelph, 31 mai et 1^{er} juin, 21 pages.

CHAPITRE



Pierre Bruneau

L'ARCHIPEL URBAIN QUÉBÉCOIS UN NOUVEAU RAPPORT SOCIÉTÉ-ESPACE

Comme la plupart des sociétés occidentales, le Québec est devenu une société fortement urbanisée. Au point de remettre en cause la pertinence de la dichotomie urbain / rural comme outil d'analyse conceptuel. Les villes sont devenues des agglomérations, et les agglomérations ont fait surgir de vastes régions urbaines. C'est à partir de ces noyaux de pouvoir que s'élabore la nouvelle urbanité québécoise tant sous l'angle de l'aménagement du territoire que sous celui du développement, particulièrement économique. Une urbanité qui emprunte et se démarque tout à la fois de l'urbanité américaine, voire européenne.

2.1. L'ARMATURE URBAINE DU QUÉBEC : UN ARCHIPEL ?

Que de chemin parcouru depuis les années 1950 ! De société rurale qu'il était, le Québec est devenu une société urbaine ; une société urbaine à

près de 78 % si l'on retient la définition de l'urbain de Statistique Canada fondée sur les deux critères suivants : une population municipale d'au moins 1 000 habitants doublée d'une densité de population de plus de 400 habitants au kilomètre carré. Mais ce taux d'urbanisation passe à près de 86 % si l'on prend en compte l'ensemble des populations vivant dans les agglomérations urbaines québécoises de toutes tailles¹. Voilà qui donne la mesure des changements qui ont pu se produire au Québec, au cours des dernières décennies, sur le plan des mentalités, des modes de vie et des comportements spatiaux.

Contrairement à la vision réductionniste et passéiste d'un Québec articulé à partir d'une métropole (Montréal), d'une capitale (Québec) et du monde rural (le reste du Québec), vision partagée par une certaine technocratie étatique², l'espace québécois se structure à partir d'une armature urbaine comprenant sept niveaux ou catégories (tableau 2.1). À elle seule, la région métropolitaine de Montréal (RMR) constitue un cas d'espèce : s'y rassemble 45 % de la population québécoise totale (1996). S'y concentre aussi plus d'un urbain sur deux (52,7 %), d'où le caractère primatial de la hiérarchie urbaine québécoise. Sous cet angle, le réseau urbain ontarien apparaît mieux équilibré, le poids de Toronto n'excédant pas le tiers de celui de la province; même celui de Paris, en France, pourtant si décrié depuis les années 1950 (Paris et le désert français) ne dépasse pas 20 % de l'ensemble démographique national. Ce caractère de l'urbanité québécoise n'est pas sans marquer les rapports que les acteurs régionaux entretiennent entre eux (théorie centre-périphérie). À ceux qui affirment que le développement de Montréal s'effectue au détriment de celui des régions, il y a ceux qui répondent que la région montréalaise doit plutôt conforter ses acquis pour affronter la concurrence intermétropolitaine à l'échelle continentale.

Un cran plus bas dans la hiérarchie des espaces, mais loin derrière Montréal, ne pesant que 10 % de la population provinciale totale, Québec assume des fonctions qui la démarquent nettement de Montréal, métropole économique. Capitale politique et administrative de l'État québécois,

1. Il s'agit des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) de Statistique Canada. Il faut y voir des ensembles associant des noyaux d'emplois et des bassins de main-d'oeuvre. Le plus souvent, il s'agit d'une ville centre entourée de municipalités de banlieues dont au moins 50 % des actifs migrent quotidiennement vers elle. Dans le premier cas de figure (RMR), le noyau urbanisé rassemble plus de 100 000 habitants ; dans le second (AR), plus de 10 000 habitants. C'est à partir principalement de ce critère et d'autres (la continuité spatiale sur le plan de l'urbanisation entre ville centre et banlieue) que nous avons reconstitué les autres agglomérations du Québec de moins de 10 000 habitants.
2. Voir, à cet égard, la table des matières de « La politique de l'État québécois de soutien au développement local et régional » rédigée par le Secrétariat au développement des régions (avril 1997).

TABLEAU 2.1.

Répartition de la population du Québec selon la catégorie urbaine (ou spatiale) en 1996

Nombre d'unités urbaines	Type de catégorie urbaine	Taille	Population	Population totale (%)	Population urbaine (%)
1	Montréal (métropolitaines) (a)		3233135	45,3%	52,7%
1	Québec (capitale) (b)		671890	9,4%	11,0%
4	Villes moyennes supérieures (b)	125-200 000 hab.	693165	9,7%	11,3%
19	Villes moyennes (c)	20-70 000 hab.	824 025	11,5%	13,4%
34	Villes petites (d)	5-20 000 hab.	342 090	4,8%	5,6%
43	Centres de services	2-5 000 hab.	178 340	2,5%	2,9%
58	Centres de services élémentaires	2-5 000 hab.	188 925	2,6%	3,1%
160	Agglomérations urbaines		6131570	85,9%	100,0%
1083	Localités non urbaines (e)		1005 675	14,1%	
	Province de Québec		7137 245	100,0%	

(a) Région métropolitaine de recensement unifiée (RMRU).

(b) Régions métropolitaines de recensement (RMR) : Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi.

(c) Agglomérations de recensement (AR).

(d) Agglomérations recomposées à partir des critères qui ont servi à définir les AR et les RMR.

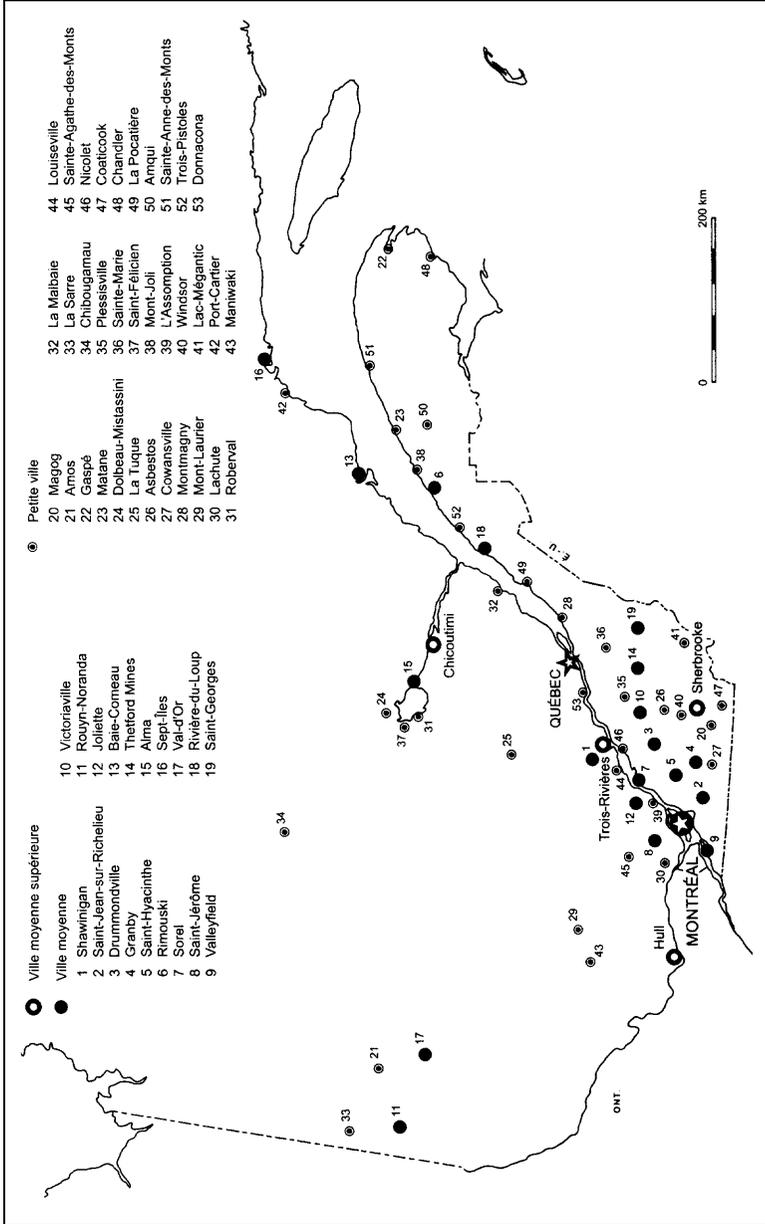
(e) Dont les localités rurales de moins de 2 000 habitants et une cinquantaine de localités périurbaines, centres de villégiature ou centres miniers de plus de 2 000 habitants mais de moins de 10 000 habitants sans fonction régionale.

Source: Tiré du document, mis à jour, de Pierre Bruneau (1992). *Système d'information en aménagement du territoire et développement régional: les armatures urbaines*, Montréal, Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement.

foyer culturel des francophones d'Amérique, centre touristique de réputation internationale, Québec occupe une place de choix dans l'imaginaire collectif des francophones de la province. Sa position géographique centrale au sein de l'œkoumène³ québécois (figure 2.1) représente un atout, mais en même temps l'écarte des grands circuits économiques que tissent entre elles les grandes métropoles nord-américaines. L'émergence de nouveaux créneaux dans les secteurs de pointe (optique, électronique, etc.) témoigne néanmoins d'une volonté locale de diversification et d'intégration de l'économie urbaine locale au système de production nord-américain. En misant sur l'existence d'un secteur universitaire (Laval) bien établi et sur l'aménagement d'un parc scientifique à proximité (Sainte-Foy), dans une zone qui combine la présence d'un carrefour autoroutier et celle d'un

3. Du grec *oikoumenê* « terre habitée » (*Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*).

FIGURE 2.1.
Traduction spatiale de l'armature urbaine



Source: Atelier de cartographie, UQAR (Réalisation graphique: Suzanne Gagnon)

aéroport international, Québec adopte le modèle américain combinant recherche, production et accessibilité⁴.

Si Montréal et Québec constituent les deux premières catégories de la hiérarchie urbaine du Québec, les villes moyennes prennent le relais aux niveaux intermédiaires dans la structuration de l'espace habité. En raison de leur taille (125 000 à 200 000 habitants), de l'importance de leur base économique et de l'extension de leur zone d'influence régionale, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Hull possèdent le statut de villes moyennes supérieures (VMS) ; au cours des dernières décennies, elles sont devenues de véritables places centrales relayant l'influence de Montréal et de Québec au sein de vastes hinterlands⁵, ce qu'atteste leur rôle de capitale régionale sur le plan administratif. Quant aux villes moyennes (VM) proprement dites, si leur taille est plus réduite (20 000 à 70 000 habitants) et leur fonction économique moins développée et moins diversifiée, elles sont par contre plus nombreuses (19), généralement bien situées aux grandes articulations régionales et irriguent, de ce fait, l'ensemble de l'oekoumène québécois (figure 2.1). Sur le plan du tertiaire public, leur fonction (régionale) consiste surtout à relayer l'influence de la capitale régionale ; ainsi Alma, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, relaie l'influence de Chicoutimi. Sur le plan productif, les VM s'adonnent soit à la transformation des ressources naturelles (Baie-Comeau, Sept-Îles, Rouyn-Noranda), soit à la fabrication / confection (Drummondville, Victoriaville) : les VM du premier type sont le plus souvent situées dans des régions périphériques, celles du deuxième type, dans des régions plus centrales (Bruneau, 1989). Enfin, seules Rimouski et Rouyn-Noranda jouent le rôle de capitale au sein de leur région administrative⁶. D'autres VM pourraient accéder à cette fonction avec l'ajout, depuis 1988, de sept nouvelles régions⁷, toujours sans capitale administrative. Des exemples viennent à l'esprit : Joliette, dans la région de Lanaudière, Saint-Jérôme, dans les Laurentides, Drummondville, dans les Bois-Francs. Voilà qui permet de prendre la mesure de la capacité de structuration de l'espace

4. La recherche-développement (R-D) menée par les universités et les laboratoires privés. La production sous la responsabilité de l'entreprise privée. L'accessibilité que procurent les grands équipements de type public (installations aéroportuaires, autoroutières, etc.).

5. Hinterland : mot ail., de *hinter* « derrière » et *land* « pays » (*Petit Robert*). Arrière-pays, zone d'influence.

6. Rimouski étant la capitale administrative du Bas-Saint-Laurent mais aussi de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui constituaient, jusqu'en 1988, la région de l'Est-du-Québec ; Rouyn-Noranda étant la capitale de l'Abitibi-Témiscamingue.

7. En 1988, Laval, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie ont été détachées de la région de Montréal; Chaudière-Appalaches, de la région de Québec; la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de l'Est-du-Québec. Plus récemment, la Mauricie-Bois-Francs éclatait en deux régions distinctes.

des villes intermédiaires d'autant qu'elles rassemblent dans 23 agglomérations urbaines (19 VM et 4 VMS) près de 22 % de la population totale du Québec.

Au cinquième niveau dans la hiérarchie des espaces émergent les petites villes (PV), au nombre de 34. Regroupant en moyenne 10 000 habitants contre 40 000 pour les VM et 155 000 pour les VMS, elles cumulent le plus souvent les fonctions de centres productifs et de places centrales animant le petit pays environnant (Bruneau, 1992). C'est au seuil des 5 000 habitants qu'elles trouvent leur cohérence interne, c'est-à-dire cette diversité porteuse d'interaction sociale et cette capacité d'animation d'un hinterland digne de ce nom. Le seuil des 20 000 habitants autorise un autre saut qualitatif qui permet d'accéder à la catégorie des VM. Ce dernier seuil rallie l'ensemble des planificateurs, alors que le premier (celui des 5 000 habitants), tout en s'élevant avec la modernisation de l'économie (il s'agit d'une tendance historique en Occident), continue d'alimenter les discussions. Il est vrai qu'aux échelons inférieurs de la pyramide urbaine, là où les centres se multiplient et se bousculent, le critère de la taille ne suffit plus pour fonder une typologie urbaine ; il faut lui adjoindre le critère régional qui, seul, permet de mesurer la centralité, c'est-à-dire l'aptitude du centre urbain à animer son environnement rural⁸.

Au-delà de cette précision d'ordre méthodologique, il faut noter que les PV du Québec ne connaissent pas toutes le même destin. Selon qu'elles évoluent en régions centrales, à l'ombre des régions métropolitaines, ou qu'elles se localisent en régions périphériques, les PV éprouvent des problèmes liés soit à la concentration (contrôle de la croissance, gestion serrée du sol, préservation du patrimoine historique, perte du pouvoir politique), soit au développement économique et à la création d'emplois. Presque toutes doivent lutter pour leur survie ou bien parce que la suburbanisation les guette (L'Assomption), ou bien parce qu'elles sont situées dans un milieu rural en voie de dépeuplement, cas de figure le plus fréquent (Trois-Pistoles).

En cela, les PV partagent le sort des petites unités urbaines qui se développent à la charnière de l'urbain et du rural: il s'agit des centres de services (CS) et des centres de services élémentaires (CSE), composant respectivement les sixième et septième niveaux de l'armature urbaine québécoise. Au nombre d'une centaine, de taille réduite (de 2 000 à 5 000 habitants), exerçant une fonction régionale tronquée (incomplète) le plus

8. Nous avons fait l'exercice pour l'ensemble du Québec dans le cadre d'un ouvrage antérieur (Bruneau, 1992), à la demande de la vice-présidence Environnement d'Hydro-Québec, dont nous re prenons ici les principales conclusions.

souvent dans les secteurs de l'administration publique, de l'éducation ou de la santé, ces petits centres vivent au rythme des campagnes qui les entourent et dont la dévitalisation se poursuit. Ce qui montre bien que l'exode rural peut être un puissant facteur de déstabilisation de la pyramide urbaine nationale à long terme, surtout dans un contexte politique de laisser-faire.

Pour résumer ce qui précède, nous pourrions dire que l'espace social québécois ressemble à un archipel. Les 160 îles qui le constituent sont autant d'agglomérations urbaines dont la principale caractéristique est de regrouper 86 % des forces vives du Québec (tableau 2.1). Parmi ces îles, les 25 plus importantes (Montréal, Québec, 4 VMS et 19 VM) en concentrent 75,9 %. Ce sont les centres névralgiques du système urbain québécois : ils constituent ce qu'on appelle « l'armature urbaine supérieure ». Depuis les années 1960, cette première partie de la pyramide urbaine est étonnamment stable : c'est le propre des systèmes urbains de se figer avec le temps, d'où l'importance des moyens qu'il faut mettre en oeuvre pour infléchir les forces qui les déterminent quand se manifeste une volonté politique. Néanmoins, il faut noter un léger fléchissement du poids relatif de Montréal qui passe de 53,3 % à 52,7 % (de 1961 à 1996) de la population urbaine totale, au profit d'un accroissement de celui des VM (de 11,6 % à 13,4 %) [Bruneau, 1998], ce qu'atteste leur montée, notamment au cours des années 1970.

Rien n'indique par ailleurs que ce dynamisme des VM se soit communiqué aux PV dans la mesure où, en termes relatifs (voire absolus entre 1981 et 1986), leur déclin semble constant, passant de 7,7 % à 5,6 % entre 1961 et 1996. En cela, le comportement des PV, conjugué à celui des échelons urbains inférieurs (CS, CSE), fragilise l'armature urbaine inférieure dans son rôle traditionnel mais non moins essentiel d'articulation du rapport entre l'urbain et le rural.

2.2. LES VILLES COMME FACTEUR D'ORGANISATION DE L'ESPACE

On le sait, villes et agglomérations urbaines jouent un rôle déterminant dans la structuration de l'espace à toutes les échelles. C'est en les articulant autour de ces dernières que l'État québécois créa les premières régions administratives dans les années 1960. L'objectif était alors de rapprocher les services publics (administration, éducation, santé, services sociaux) du lieu de résidence de la population québécoise. C'était l'époque où l'État-providence se donnait les moyens de ses politiques. Points de desserte de vastes territoires, les villes régionales, appuyées sur une

cascade de villes moyennes et petites bien situées aux articulations régionales, devenaient ainsi les points d'appui privilégiés du redéploiement de l'appareil gouvernemental.

Plus tard, à la fin des années 1970, lors de la création des municipalités régionales de comté (MRC), villes et agglomérations étaient à nouveau sollicitées pour former de petits pays fondés sur le sentiment d'appartenance et la collaboration ville-campagne. Nombre de villes moyennes et petites obtenaient *ipso facto* le statut de chef-lieu. Un statut qui ne manquera pas, à long terme, d'accroître le rôle et l'influence urbaine sur des territoires qu'il ne s'agit plus seulement d'aménager mais aussi de développer. C'est du moins l'intention du législateur qui, à l'instar d'autres pays, cherche à régionaliser ses activités liées à l'encadrement des hommes et des territoires : ici, c'est le palier des MRC qui a été identifié (Gouvernement du Québec, 1997).

Par ailleurs, la volonté gouvernementale de réduire notablement le nombre des municipalités (1393) et celui des MRC (96) ne manquera pas de conforter les centres urbains dans leur rôle d'organisation de vastes hinterlands.

2.3. LE DESSERREMENT URBAIN

2.3.1. UNE TENDANCE HISTORIQUE

À l'échelle des relations ville-campagne, celle que nous voulons privilégier ici, ce rôle d'organisation spatiale de la ville est encore plus prégnant. C'est qu'au Québec, depuis la dernière guerre, la ville a fait place à l'urbain. Alors que la ville dite « classique » a longtemps été contenue à l'intérieur de ses frontières administratives (une municipalité, une ville), la nouvelle réalité urbaine se déverse sur la campagne, fait fi des limites municipales, gomme l'opposition urbain / rural. De nouveaux concepts sont inventés pour désigner ce processus d'urbanisation que nous maîtrisons mal: l'agglomération, la zone métropolitaine, la région urbaine, la conurbation, etc. Si c'est en Angleterre que ce processus d'urbanisation, avide d'espace, est apparu au XIX^e siècle dans le prolongement de la révolution industrielle, c'est aux États-Unis, cependant, qu'il prend toute son ampleur au XX^e siècle. De nos jours, le phénomène est ubiquiste, rejoignant l'ensemble des sociétés urbaines. Compte tenu des coûts économiques, sociaux et environnementaux que l'étalement urbain entraîne, la réaction des autorités concernées varie d'un pays à l'autre, d'un régime politique à l'autre. Qu'en est-il du Québec dont la particularité est d'évoluer au sein du glacis américain ?

Précisons d'abord que les facteurs du desserrement urbain, dans l'histoire, relèvent à la fois de problèmes liés aux fortes concentrations spatiales (densités humaines) et de l'évolution des technologies dans le domaine des transports. On se souviendra qu'à l'origine de la « cité », l'agora⁹ est le lieu d'émergence et de diffusion des fonctions urbaines. C'est à partir de cet espace central, sorte de centre-ville, dirions-nous aujourd'hui, que s'effectue graduellement le glissement des principales activités de la cité vers la périphérie (la campagne). C'est d'abord la fonction culturelle qui se déplace (invention de l'amphithéâtre), puis la fonction commerciale (les marchands quittent les arcades), enfin, les activités de production (artisanale)¹⁰ et résidentielles (anneaux concentriques autour de l'agora) (Vance, 1977, p. 45-50). Un mouvement de desserrement donc qui remonterait à l'origine de la cité, et qui se nourrirait de la complexité croissante du phénomène urbain. C'est au moment où, sous l'empire, Rome devient une ville millionnaire¹¹, qu'elle s'ouvre sur la campagne jusqu'à couvrir de villas les régions avoisinant Naples, Sorrente et Capri (Montanelli, 1996, p. 294). C'est que les problèmes ne manquent pas dans la capitale de l'empire : s'agissant de la pollution phonique, les chars font un tel bruit sur les pavés que César interdit leur circulation de jour, si bien qu'on ne dort plus la nuit (Ragon, 1975, p. 96) ; quant à l'insécurité nocturne, elle est telle que malgré les rondes de 7 000 gardes, elle fera dire à Juvénal que « quiconque part dîner en ville sans faire son testament est stupide ou téméraire¹² ».

Dans une perspective historique, le rapport ville-campagne s'établit, dans une large mesure, à partir des relations de loisirs (production, consommation d'espace). De nos jours, si le phénomène a considérablement crû en intensité, cela est dû au changement d'acteurs, la classe moyenne ayant pris le relais de la bourgeoisie, les villas s'étant muées en résidences secondaires. C'est ce critère qui permet le mieux de cerner le contour des régions urbaines de Montréal et de Québec¹³, les déplacements de fin de semaine traçant un rayon de 150 kilomètres environ (trois heures de routes) autour de ces deux noyaux de peuplement. On le voit, la compréhension de la réalité urbaine occidentale et québécoise exige le

9. L'agora est aussi un lieu social, un lieu de rassemblement, de palabres, le lieu où surgit la démocratie, la « cité » (Ragon, 1975, p. 75).

10. Les artisans et les commerçants investissent les quartiers résidentiels en les spécialisant.

11. Rome atteignait 1,2 million d'habitants à son apogée, au XI^e siècle apr. J.-C.

12. Poète satirique latin (55-140) cité par Ragon (1975, p. 96).

13. Bryan Berry les définit comme rassemblant au moins un million d'habitants avec un noyau d'environ 250 000 personnes. Il estimait leur nombre à près de 70 aux États-Unis à la fin des années 1960.

recours à l'histoire, d'autant que le rythme du desserrement urbain dépend des modes de transport et de leur évolution technologique.

Le chemin de fer étend le tissu urbain en lui donnant la forme d'une étoile. Le capital montréalais sait à son heure en tirer profit pour doter la métropole d'un hinterland à sa mesure : en même temps, la multiplication des gares le long des voies ferroviaires desservant les noyaux de peuplement gravitant autour du pôle central donne lieu à une extension tentaculaire de l'agglomération urbaine.

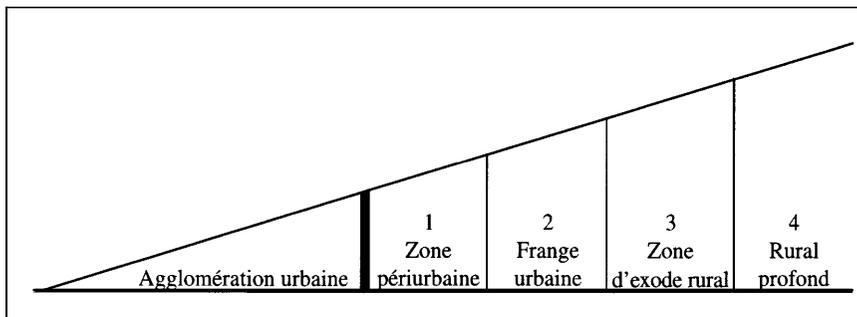
L'apparition de l'électricité à la fin du XIX^e siècle permet l'utilisation du tramway et du coup l'élargissement de l'assiette spatiale de la ville Montréal ne fera pas exception. L'invention de l'automobile et l'extension des réseaux routiers et autoroutiers font aujourd'hui des villes, particulièrement les nôtres qui plongent leurs racines en sol nord-américain, de puissantes machines à consommer l'espace. D'où le flou qui marque le passage de l'urbain au rural, de la ville à la campagne, et l'inadéquation des politiques et programmes de gestion de l'espace qui caractérisent le Québec contemporain.

2.3.2. LE NOUVEAU SCHÉMA DES RELATIONS VILLE-CAMPAGNE

Cette nouvelle réalité sociospatiale québécoise commande une autre interprétation du rapport ville-campagne. La grille de lecture doit changer. De nouveaux concepts doivent être inventés pour traduire l'émergence d'un nouvel espace social sous influence urbaine, c'est-à-dire un espace social déterminé par l'urbanisation des campagnes aussi bien que par l'urbanisation des modes des groupes sociaux, anciens et nouveaux, qui y vivent et s'y côtoient. Dans le premier cas, l'urbanisation est vue comme un processus de transformation de l'espace rural (production d'espaces résidentiels, commerciaux, industriels, consommation d'espaces de loisirs, etc.) ; dans le second, comme un processus de diffusion du mode de vie urbain en milieu rural (nouvelles habitudes de consommation, nouvelles valeurs culturelles, nouveau rapport à l'espace, etc.). En émerge un nouveau schéma des relations ville-campagne (figure 2.2) qui reflète bien le rapport des plus grandes villes (Montréal, Québec) à leur environnement en plus d'avoir le mérite d'illustrer la logique qui préside au développement des paysages régionaux aux échelles intermédiaires (VMS, VM), voire inférieures (VP).

À l'opposition des termes ville-campagne succède le continuum urbain-rural, dont le point d'origine est le pôle urbain et qui structure quatre types d'espaces : 1) la zone périurbaine, 2) la frange urbaine, 3) la

FIGURE 2.2.

Le nouveau schéma des relations ville-campagne

zone d'exode rural, 4) la zone rurale traditionnelle¹⁴. Il s'agit d'un paysage régional différencié, pur produit de la société contemporaine (dite « postindustrielle ») dont les fondements, de façon schématique, semblent être les suivants : sur le plan économique, révolution technologique (transport et communication) favorisant la dispersion de l'activité sociale et donc l'étalement urbain, réification¹⁵ de la consommation ramenant l'espace au statut d'objet marchandisé; sur le plan social, complexification de la division du travail et accroissement correspondant de la stratification sociale, montée des loisirs due à la valorisation de la nature et de ses sous-produits (espace, paysage, air pur) ; sur le plan géographique, enfin, essor de la mobilité spatiale depuis la dernière guerre sous l'action conjuguée de la hausse des revenus (montée des classes moyennes) et des politiques de l'État (programmes d'accession à la propriété individuelle, construction d'infrastructures routières et autoroutières accroissant l'accessibilité des espaces périphériques).

La première couronne urbaine (la zone périurbaine) est contiguë au pôle central. Son rayon atteint une cinquantaine de kilomètres autour des plus grandes villes (Montréal, Québec), une trentaine autour des VMS/VM, quelques kilomètres autour des PV. Il s'agit d'une zone de changement continu où l'urbain progresse de façon anarchique, l'espace étant utilisé à des fins résidentielles, industrielles, commerciales ou paraurbaines¹⁶. L'urbanisation s'y effectue le plus souvent en rubans le long des autoroutes ou en saute-mouton, tirant profit des anciens noyaux de

14. C'est le rural profond des géographes français européens.

15. Réification : du latin *res, rei* « chose ». Réification est synonyme de « chosification ». Tiré du *Robert, Dictionnaire historique de la langue française*.

16. Activités répondant à des besoins de la ville mais localisées à distance de celle-ci en raison de leur caractère nuisible ou encombrant : aéroports, cinéparcs, gravières, sablières, sites d'enfouissement sanitaire, cimetières de voitures, etc.

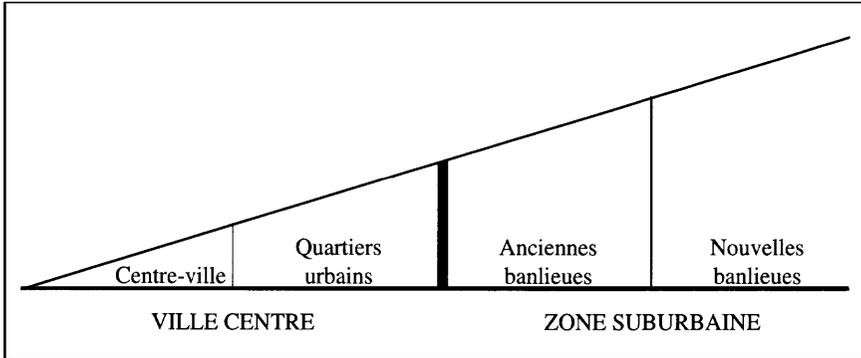
peuplement (villages ou petites villes). Le service d'urbanisme de la Ville de Montréal recensait déjà 500 points d'urbanisation dans la grande région métropolitaine à la fin des années 1960. Par ailleurs, la spéculation foncière y bat son plein et l'activité agricole est en régression. Ce sont les relations de travail qui définissent le mieux le périurbain, nombreux étant les actifs migrant vers le pôle central sur une base quotidienne, d'où les problèmes d'engorgement routier aux heures de pointe qu'exacerbe, paradoxalement, tout renforcement des infrastructures de transport privé (autoroutes).

Le sens des relations fait du périurbain une périphérie intégrée et annexée pour reprendre la terminologie de Reynaud (1981). En ce sens, les villes du Québec se démarquent du modèle urbain américain. Sous l'angle des emplois, les pôles de leurs périphéries n'ont pas atteint la masse critique qui leur permettrait de contrebalancer sinon de minoriser le pôle central (Bruneau, 1994). Les densités trop faibles n'ont pas autorisé la cristallisation du périurbain ni, par conséquent, l'émergence d'un réseau de centres concurrençant le pôle central, si bien qu'encore aujourd'hui c'est l'aspect de banlieue-dortoir qui caractérise le mieux cet espace qui évolue au-delà de l'agglomération urbanisée en continu. En ce sens, Toronto est une ville plus américaine que Montréal, sa morphologie s'apparentant davantage à celle d'une ville comme Phoenix en Arizona où une vingtaine d'*edge cities* (technovilles), pour reprendre l'expression de Garreau (1992), viennent en appui au centre-ville (faisant figure de nain comparativement à celui de Montréal) dans la structuration ou la polarisation d'une zone suburbaine en constante expansion.

À l'inverse, sous l'angle des migrations définitives, le périurbain attire les habitants en provenance du pôle central, d'abord, de la ville centre¹⁷, qui domine l'agglomération urbaine, mais aussi des anciennes municipalités de banlieue qui la composent (figure 2.3). Les résidants de la première couronne proviennent également des anciens noyaux de peuplement gravitant autour de l'agglomération urbaine. Ils sont attirés par le coût inférieur du foncier qui leur permet d'acquérir de plus grands terrains, la possibilité d'occuper une maison individuelle, un meilleur environnement pour élever leurs enfants, un environnement semi-rural, etc. L'industrie qui est passée à une production horizontale cherche de l'espace : elle le trouve le long des artères autoroutières (aménagement de parcs industriels). Le commerce suit. Ce qui caractérise les nouveaux venus, c'est le stade précoce de leur cycle de vie (le périurbain est un lieu

17. Comme l'illustre la figure 3, la ville centre est la ville qui a donné naissance à l'agglomération urbaine. Outre son caractère ancien et sa position centrale, elle en constitue le principal noyau de peuplement. Il peut y avoir des exceptions (cas des conurbations qui se sont formées à partir de plusieurs villes qui ont fini par se rejoindre).

FIGURE 2.3.

L'agglomération urbaine et ses composantes

privilegié de reproduction de l'espèce), un temps de résidence court (on déménage beaucoup dans une vie mais moins souvent qu'aux États-Unis et plus qu'en Europe), une structure occupationnelle hétérogène (diversifiée), un biais positif concernant les niveaux de scolarité et la distribution des revenus.

Bref, ce qui sous-tend la formation de l'espace périurbain, c'est un processus d'urbanisation, de peuplement, voire de colonisation. Il a des impacts positifs - relèvement des revenus moyens, rajeunissement de la structure d'âge, diffusion des valeurs de modernité, appropriation de la plus-value foncière par les cultivateurs retraités -, mais aussi des impacts négatifs. La ville centre assiste au dépeuplement et à l'appauvrissement du centre-ville et des quartiers anciens limitrophes avec comme corollaire le rétrécissement de l'assiette fiscale¹⁸. Dans les anciennes municipalités de banlieue, on observe un ralentissement du rythme de croissance, un vieillissement de la structure d'âge, la dégradation de l'habitat de même que la précarisation de certains groupes sociaux. Les anciens résidents du périurbain sont affectés par la pression exercée sur les agriculteurs (accroissement des coûts fonciers), la dégradation du tissu communautaire local (altération des valeurs morales, culturelles et sociales), l'accentuation des tensions sociales (lutte pour le contrôle du gouvernement local et donc de l'aménagement du territoire).

C'est au-delà de la première couronne dite « périurbaine » que se développe la frange urbaine. Dans le cas de Montréal, ses limites extérieures,

18. Pour nombre de villes centres à vocation régionale (Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Hull), l'érosion fiscale conjuguée à l'entretien et au renouvellement du mobilier urbain vieillissant commande une intervention énergétique et immédiate de la part du législateur québécois (Collectif des maires, 1993).

toujours floues, peuvent atteindre 150 kilomètres, alors qu'elles oscillent entre 30 et 50 kilomètres pour les VM. Là, l'utilisation du sol se caractérise par une forte proportion d'exploitations agricoles, une construction urbaine localisée et limitée et surtout des activités de récréation s'adressant aux citoyens. En conséquence, ce sont les relations de loisirs qui définissent le mieux cette deuxième couronne urbaine. On y relève, par ailleurs, un processus de repeuplement... d'un espace qui, avant d'accueillir les habitants de la ville, lui a d'abord destiné les siens (exode rural). Repeuplement, dans un premier temps, sous la forme de migrations temporaires (fréquentation de fins de semaine) et, dans un deuxième temps, sous la forme de migrations définitives, les résidences secondaires étant transformées par leurs propriétaires vieillissants en résidences permanentes. Les nouveaux venus sont des villégiateurs, des cadres, mais aussi d'anciens résidents qui ont conservé une partie des valeurs locales de leur communauté. La montée des classes moyennes et supérieures comme produit de la société de croissance, l'atteinte par ces classes d'un stade avancé dans leur cycle de vie, conjuguées aux politiques généreuses de mise à la retraite anticipée élaborées par l'État¹⁹ et les entreprises, dans un contexte d'assainissement des finances publiques et de rationalisation des activités économiques, sont autant de facteurs susceptibles d'entretenir la croissance de la frange urbaine. Cette croissance procède par glissement à partir des espaces périurbains et suburbains²⁰, et est donc génératrice d'étalement et de faibles densités au sein de la région urbaine. A plus long terme, ce mouvement pourrait s'inverser au profit des secteurs plus centraux (forces centripètes) de la région urbaine à mesure que les habitants de la frange avanceront vers ce qu'il est convenu d'appeler le «quatrième âge²¹ » et qu'ils chercheront à se rapprocher des services et des équipements de santé. Symptomatique à cet égard, le fait qu'au bas de la pyramide urbaine, dans les régions rurales du Québec aux prises avec une démographie vieillissante, les CS et les PV (mais aussi parfois les VM) se spécialisent en confortant leur vocation de centres d'accueil pour les personnes âgées en provenance des campagnes et des villages. Ainsi, dans la région bas-laurentienne, la proportion des plus de 75 ans, dans la population féminine, s'établit à 6,2 % à Trois-Pistoles (PV), 5,0 % à Mont Joli (PV), 4,8 % à Saint-Pascal (CS) et 4,2 % à Rivière-du-Loup (VM) contre 3,1 % pour le Québec et le Canada (Statistique Canada, 1996).

19. Ce sont plus de 30 000 employés de l'État, dans les secteurs de l'administration, de l'éducation et de la santé, qui se sont prévalus du généreux programme gouvernemental (Québec) de mise à la retraite en 1997.

20. La zone suburbaine désigne les municipalités de banlieue entourant la ville centre. Ce sont ces deux éléments qui constituent l'agglomération urbaine (figure 3).

21. Le quatrième âge se caractérise par la perte graduelle de l'autonomie physique de la personne. Si le seuil d'entrée dans le quatrième âge varie d'une personne à l'autre, c'est la fourchette 80-85 ans qui est le plus souvent retenue, contre un seuil d'entrée de 60 à 65 ans pour le troisième âge.

L'attrait de la frange urbaine pour les citadins comporte des avantages et des inconvénients pour les populations d'accueil. Si les CS et les PV profitent d'une injection d'argent (survie des fermiers vendant une terre, ou des commerçants près de leur seuil de rentabilité), les problèmes que ces citadins occasionnent sont un accroissement des valeurs foncières, une agriculture menacée²², la méfiance des communautés d'accueil (faible intégration sociale des nouveaux venus), ainsi que le vieillissement de la structure démographique. Vue sous cet angle, la frange urbaine apparaît comme un espace social éclaté où s'affrontent, à armes inégales, deux communautés aux objectifs et aux valeurs opposés. Espace dominé et exploité ? pour reprendre les termes de Reynaud (1981).

Au-delà de cette deuxième couronne urbaine, il y a inversion des flux et, parallèlement, apparition de deux autres types d'espace : celui où l'exode rural est encore actif et, donc, toujours sous influence urbaine, et un autre, plus lointain, où le rural (profond ?), après avoir cédé à la ville l'essentiel de ses forces vives, fait figure de survivance²³.

En réalité, la structuration de l'espace québécois est plus complexe, en raison, entre autres, des effets de taille et de l'emboîtement des échelles géographiques. S'agissant des centres urbains situés en milieu rural à l'écart des grandes villes, on note effectivement l'émergence dans leur périphérie de couronnes urbaines (zone périurbaine et frange urbaine) qui témoignent d'un processus actif d'urbanisation des campagnes, ce qui rend caduque toute approche de la réalité régionale opposant la ville à la campagne. Là aussi, de nouveaux outils conceptuels doivent être inventés pour rendre compte de l'existence de ce que les géographes français appellent le bassin d'emploi, le bassin de vie ou la ville région. Au Québec, jusqu'à ce jour, les municipalités régionales de comté (MRC) n'ont pas réussi à rallier les communautés urbaines et rurales autour d'objectifs communs sans doute à cause de la non-résolution des problèmes liés à l'éclatement territorial sur le plan politico-administratif.

Au-delà de la deuxième couronne urbaine, l'emprise de la ville locale ne suffit pas à contrecarrer l'exode rural orienté, soit vers la ville régionale, soit, le plus souvent, vers les régions métropolitaines. C'est bien là le drame des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-dela-Madeleine dont les villes n'ont pas su jouer leur rôle d'écran migratoire pour des milliers d'actifs qui peuplent aujourd'hui les anciens quartiers

22. Il s'agit d'une agriculture souvent en plein fonctionnement mais fragile.

23. Le modèle centre-périphérie, où la campagne donne à la ville (des hommes) plus qu'elle ne reçoit (des capitaux), trouve encore quelque actualité.

ouvriers à proximité des centres-villes de Québec et de Montréal. Pour ces deux grands centres urbains, on l'aura compris, si c'est à l'échelle de la région urbaine que se structurent les deux premières couronnes (définies par les relations de travail, s'agissant du périurbain, et les relations de loisirs, s'agissant de la frange urbaine), c'est à l'échelle du Québec tout entier que se déploient les espaces de types 3 (zone d'exode rural) et 4 (le rural profond) dans le nouveau schéma des relations ville-campagne.

Retenons de tout cela que les villes constituent de puissants facteurs de structuration de l'espace, tant à l'échelle des GV, ce qui a été largement documenté, qu'à celle des VMP, comme en témoignent nos recherches sur la région bas-laurentienne. En effet, les fortes scolarités²⁴, non seulement vont en décroissant dans la pyramide urbaine (des VM aux CS en passant par les PV), mais en outre elles fléchissent des villes vers les campagnes, avec des pointes dans les zones périurbaines (Notre-Dame-du-Portage à l'ouest de Rivière-du-Loup, Pointe-au-Père à l'est de Rimouski), des creux dans les espaces ruraux à l'écart des agglomérations urbaines et des valeurs plus faibles dans les villes centres (Rimouski, Rivière-du-Loup, Matane) (figure 2.4). Il en est de même du revenu moyen des ménages privés²⁵ avec des écarts encore plus grands entre les divers espaces composant le paysage régional (figure 2.5), dont le facteur d'intégration semble être les déplacements de travail. Rimouski, par exemple, ville moyenne et capitale régionale, recrute 92,8 % de ses navetteurs²⁶ dans 29 municipalités (figure 2.6) ; Amqui, petite ville animant la vallée de la Matapédia, recrute 92,8 % des siens dans 14 municipalités ; alors que Notre-Damedu-Lac, centre de service au coeur de la vallée du Témiscouata, puise 84,4 % de ses apports en main-d'oeuvre dans six municipalités (figure 2.7).

24. Études universitaires (avec ou sans diplôme).

25. La notion de ménage renvoie aux personnes occupant un même logement. C'est dire qu'un ménage peut être composé

- d'une personne seule,
- d'un couple sans enfant,
- d'une famille (voire de deux familles ou plus),
- d'un groupe de personnes sans lien de parenté.

Les ménages sont généralement de type privé, occupant de ce fait des logements dits privés. Quant aux ménages collectifs, ils renvoient, entre autres, aux communautés religieuses et aux institutions accueillant des personnes âgées ou handicapées.

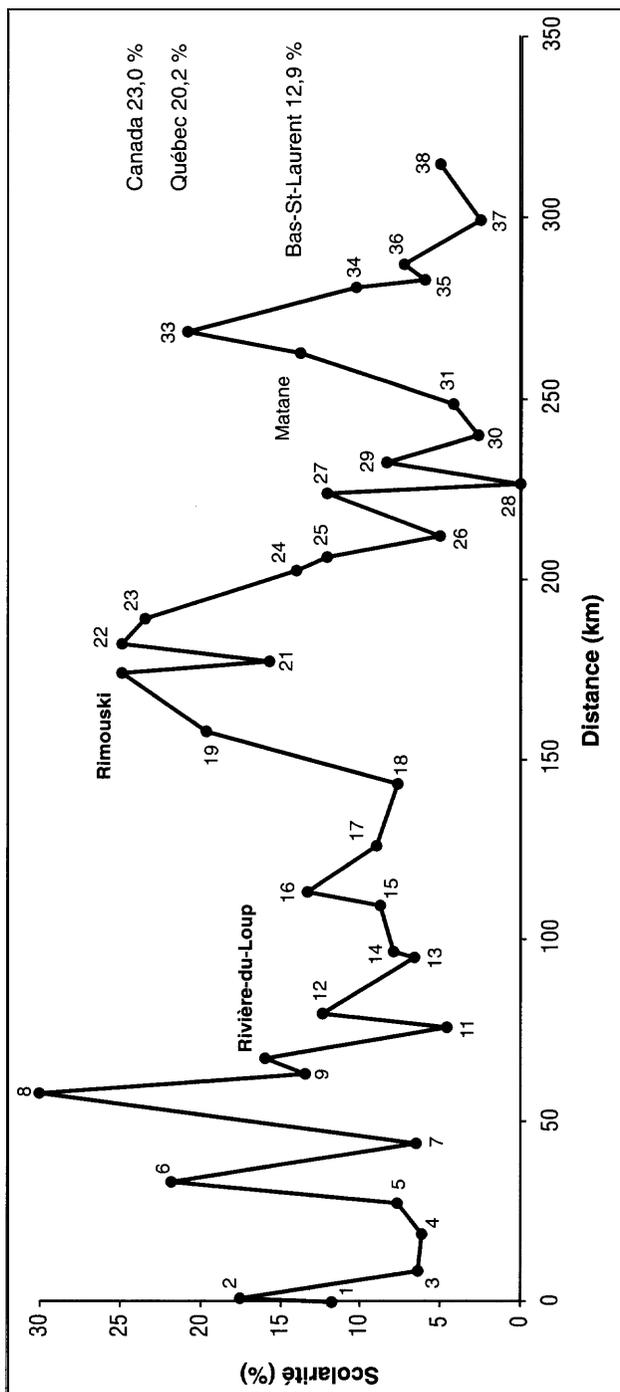
Quant à la notion de revenu, il s'agit du revenu total en espèces reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile 1995, provenant des sources suivantes

- revenus d'emploi (salaires et traitements, revenus provenant d'un travail autonome),
- revenus de placements (dividendes, intérêts, etc.),
- transferts gouvernementaux (générés par le secteur public),
- autres revenus (pensions de retraite, rentes, etc., générées par les régimes privés, etc.).

(Statistique Canada, no 92-351-XPB au catalogue, *Dictionnaire du recensement de 1996*.)

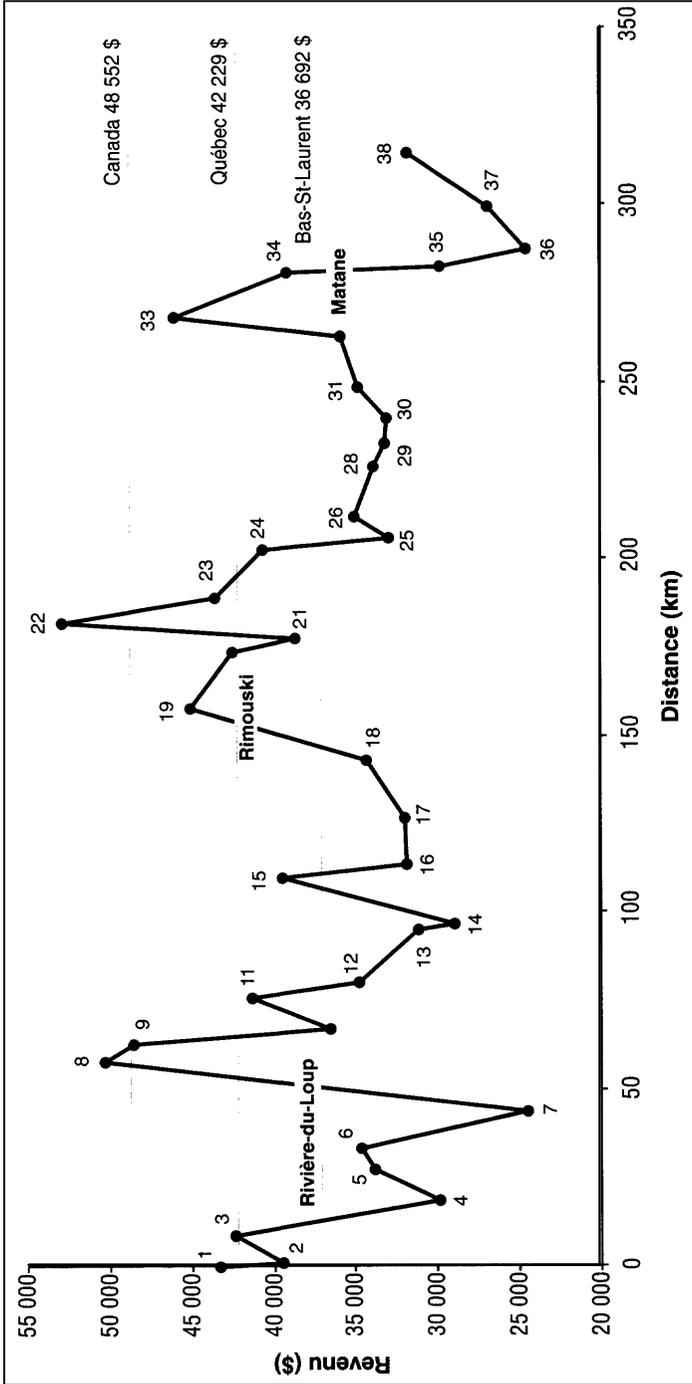
26. Les navetteurs sont des actifs migrant sur une base quotidienne entre leur municipalité de résidence et leur municipalité de travail.

FIGURE 2.4.
Les fortes scolarités dans l'axe des municipalités riveraines du
Bas-Saint-Laurent en 1996



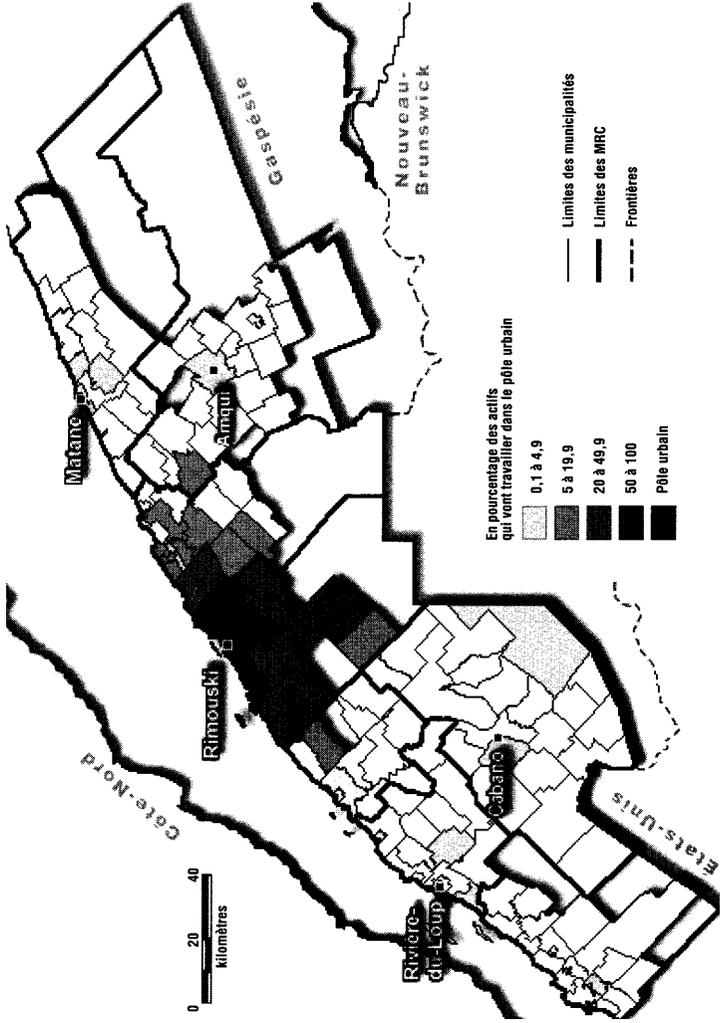
Source des données: Statistique Canada (Réalisation graphique: Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR)

FIGURE 2.5
Le revenu moyen des ménages privés dans l'axe des municipalités riveraines du Bas-Saint-Laurent en 1996



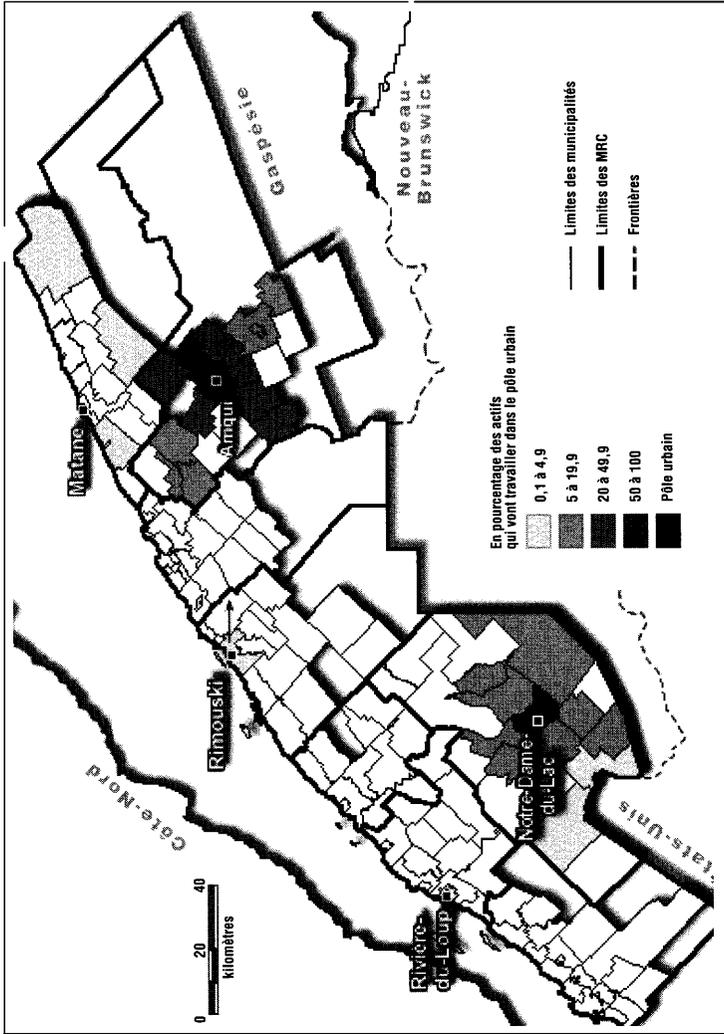
Source des données : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR)

FIGURE 2.6.
Rimouski: aire de recrutement de la main-d'œuvre en 1996



Source des données: Statistique Canada (Réalisation graphique: Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR)

FIGURE 2.7. Amqui et Notre-Dame-du-Lac: aires de recrutement de la main-d'œuvre en 1996



Source des données : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR)

Ainsi, ce sont de vastes étendues de territoires qui sont polarisées par les pôles d'emploi que constituent les villes, l'intensité de la polarisation et son extension dépendant du niveau hiérarchique de la ville au sein du réseau urbain régional : 5 940 navetteurs pour Rimouski, 830 pour Amqui, 385 pour Notre-Dame-du-Lac.

À partir d'un tel critère, et en rattachant les municipalités de l'arrière-pays régional à leur pôle d'emploi principal²⁷, il est possible d'identifier les bassins d'emploi structurant le marché de l'emploi régional et d'en tracer les limites (figure 2.8). Ce qui en ressort, c'est l'existence de 13 de ces bassins, articulés sur les 13 centres urbains de l'armature urbaine régionale. Avec des différences notables, toutefois, car si Rimouski et Rivière-du-Loup polarisent une vingtaine de municipalités, Amqui et Trois-Pistoles rayonnent sur une dizaine, contre cinq pour Causapscal et Sayabec (tableau 2.2).

TABLEAU 2.2.

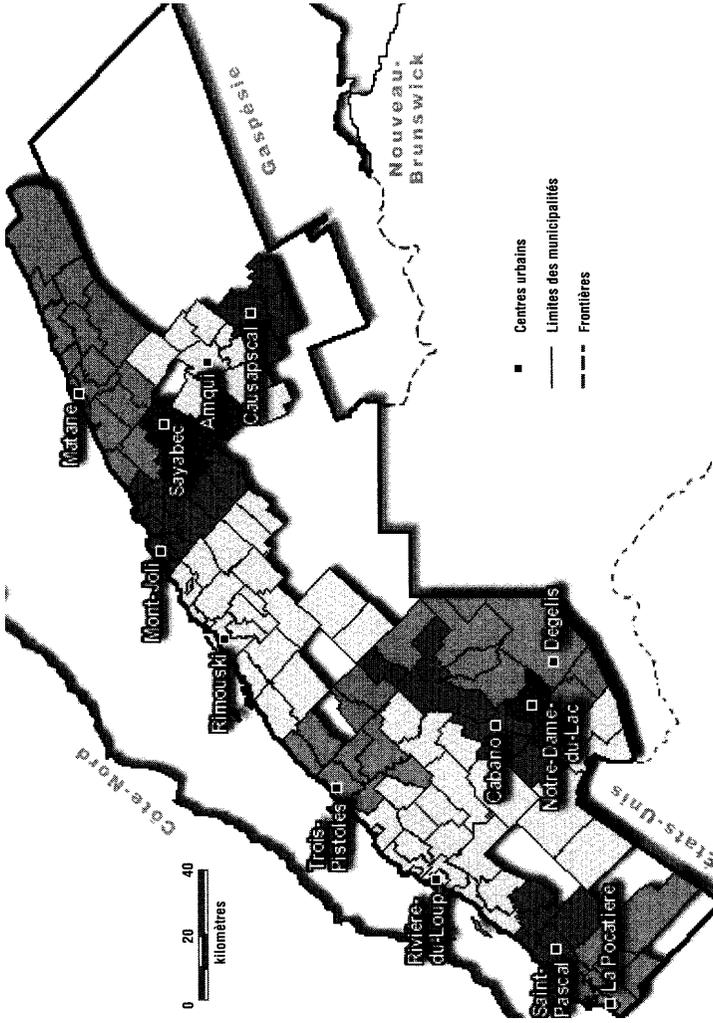
Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent - Identification et poids relatif en 1996 (Classement selon la population décroissante)

	Bassins d'emploi*	Nombre de municipalités	Population 1996	Poids relatif (%)	Cumulatif (%)
1	Rimouski (VM)	21	58 522	28,4	28,4
2	Rivière-du-Loup (VM)	24	41 499	20,1	48,6
3	Matane (PV)	17	24 162	11,7	60,3
4	Mont-Joli (PV)	13	14 312	6,9	67,2
5	La Pocatière (PV)	8	13 591	6,6	73,8
6	Amqui (PV)	9	12 501	6,1	79,9
7	Trois-Pistoles (PV)	10	9 817	4,8	84,7
8	Saint-Pascal (CS)	8	7 219	3,5	88,2
9	Cabano (CS)	5	6 955	3,4	91,5
10	Dégelis (CS)	7	6 643	3,2	94,8
11	Sayabec (CS)	5	3 959	1,9	96,7
12	Causapscal (CS)	5	3 956	1,9	98,6
13	Notre-Dame-du-Lac (CS)	2	2 855	1,4	100,0
	2 VM	45	100 021	48,6	
	5 PV	57	74 383	36,1	
	6 CS	32	31 587	15,3	
	Bas-Saint-Laurent	134	205 991	100,0	
	Québec		7 138 795		
	Canada		28 846 761		

*Les bassins d'emploi prennent le nom de leur pôle d'emploi principal avec précision de son statut urbain (VM pour les villes moyennes, PV pour les petites villes et CS pour les centres de service). Source: Statistique Canada, recensement de 1996

27. Les actifs d'une municipalité rurale peuvent migrer quotidiennement vers plusieurs pôles d'emploi. Dans le présent cas de figure, le principal pôle d'emploi est celui qui accueille le plus d'actifs en provenance de la municipalité concernée.

FIGURE 2.8.
Bassins d'emploi dans la région du Bas-Saint-Laurent en 1996



Source des données : Statistique Canada (Réalisation graphique : Groupe de l'Atlas électronique bas-laurentien, UQAR)

De la même manière, si les bassins d'emploi de Rimouski et de Rivière-du-Loup concentrent près de 48,5 % de la population régionale, ceux des six centres de services n'en rassemblent que 15,3 %, une proportion en déclin, par ailleurs, durant la période quinquennale 1991-1996 (-1,5 % en moyenne) [tableau 2.31. Au-delà de ces considérations, il faut préciser que ces bassins d'emploi sont autant de bassins de vie qui, à partir des pôles urbains, déterminent des gradients²⁸ de densité, de scolarité, de revenu, etc., établissant ainsi un continuum ville-campagne, urbain-rural, tout à fait caractéristique de la réalité géographique contemporaine.

TABLEAU 2.3.
Bassins d'emploi du Bas-Saint-Laurent
Évolution de la population entre 1991 et 1996
(Classement selon la population décroissante en 1996)

	Bassins d'emploi*	Nombre de municipalités	Population 1991	Population 1996	Évolution (%)
1	Rimouski (VM)	21	57 051	58 522	2,6
2	Rivière-du-Loup (VM)	24	41 164	41 499	0,8
3	Matane (PV)	17	24 769	24 162	-2,5
4	Mont-Joli (PV)	13	14 394	14 312	-0,6
5	La Pocatière (PV)	8	13 526	13 591	0,5
6	Amqui (PV)	9	12 302	12 501	1,6
7	Trois-Pistoles (PV)	10	9 923	9 817	-1,1
8	Saint-Pascal (CS)	8	7 387	7 219	-2,3
9	Cabano (CS)	5	7 110	6 955	-2,2
10	Dégelis (CS)	7	6 640	6 643	0,0
11	Sayabec (CS)	5	4 066	3 959	-2,6
12	Causapsal (CS)	5	4 084	3 956	-3,1
13	Notre-Dame-du-Lac (CS)	2	2 791	2 855	2,3
	2 VM	45	98 215	100 021	2,8
	5 PV	57	74 914	74 383	-0,7
	6 CS	32	32 078	31 587	-1,5
	Bas-Saint-Laurent	134	205 251	205 991	0,4
	Québec		689 563	713 795	3,5
	Canada		27 296 859	28 846 761	5,7

*Les bassins d'emploi prennent le nom de leur pôle d'emploi principal avec précision de son statut urbain (VM pour les villes moyennes, PV pour les petites villes et CS pour les centres de service).
Source : Statistique Canada, recensement de 1996

28. Taux de variation d'une valeur en fonction de la distance. Par exemple, variation décroissante des densités de population de la ville vers la campagne.

2.4. LA CENTRALITÉ MISE À MAL

Le rapport du social au spatial, en cette fin de siècle au Québec, fait donc surgir de nouvelles configurations, de nouveaux paysages : des paysages différenciés, spécialisés, imbriqués. La comparaison avec l'archipel urbain utilisée précédemment pour décrire la réalité québécoise contemporaine doit être complétée, raffinée : les îles doivent être vues non pas comme des isolats urbains, sortes de kystes au milieu d'un océan rural, mais comme une hiérarchie de pôles, organisateurs d'un vaste œkoumène (espace habité québécois), les plus actifs d'entre eux faisant surgir entre centres et périphéries des espaces intermédiaires (concentriques, annulaires) concentrant les strates sociales détenant la richesse économique. D'où l'émergence d'une société à deux vitesses²⁹ où la pauvreté longtemps le lot du monde rural rejoint le cœur même des villes. Crise sociale (non-résorption du chômage) mais aussi crise urbaine qui est celle de la centralité, d'une centralité mise à mal.

2.4.1. DES VILLES CENTRES CONFRONTÉES À LA MONTÉE DE LEURS PÉRIPHÉRIES

La paupérisation de certains quartiers des vieux centres, des villes centres, selon la nouvelle terminologie, n'affecte pas que Montréal (Centre-Sud) et Québec (Saint-Roch), mais aussi les villes moyennes (Saint-Robert à Rimouski) et petites (le quartier central de Trois-Pistoles) structurant l'espace québécois. Sous cet angle de la marginalité économique, les villes du Québec se démarquent des autres villes canadiennes plus riches, surtout à l'ouest de l'Outaouais, et rappellent étrangement le modèle urbain américain fait de noyaux en crise et de périphéries prospères (Mercer, 1992). Sous d'autres aspects, néanmoins, l'urbanité québécoise possède d'évidentes spécificités : des tissus urbains plus denses, des quartiers centraux plus vivants, des fonctions urbaines moins éclatées sur le plan spatial. Si, aux États-Unis, nombre de centres-villes ont perdu l'essentiel de leurs forces vives³⁰, il faut noter qu'au Québec ces mêmes lieux continuent de rassembler une part sensible des fonctions économiques : certes, les activités manufacturières et de gros ont largement glissé vers la périphérie mais les commerces et les services ont conservé une position centrale non négligeable. C'est vrai de Montréal (Beauregard, 1992), ce l'est aussi des autres villes du réseau urbain québécois dont certaines ont su

29. Gouvernement du Québec (1989), *Deux Québec dans un*, Conseil des affaires sociales, Québec, Gaétan Morin Éditeur.

30. En 1982, la part relative du centre-ville de Baltimore dans l'emploi commercial métropolitain s'établissait à un maigre 3,7 % (Fishman, 1987, cité par Bruneau, 1994).

conserver, voire renforcer leur fonction commerciale de détail (Alma, VM) ou spécialiser leur fonction marchande (Saint-Hyacinthe).

S'agissant de la fonction résidentielle, deux forces s'opposent : l'une, largement dominante, est centrifuge (dessalement) ; l'autre, plus récente, est centripète (retour au centre). Le glissement vers la périphérie concerne pour l'essentiel les classes moyennes et, donc, les ménages familiaux (encore que les célibataires participent au mouvement), d'où la paupérisation du centre telle que nous l'avons soulignée plus haut. Dans les petites villes, l'assiette fiscale s'en trouve réduite et la capacité d'intervention des acteurs urbains d'autant limitée, particulièrement dans la sphère économique où la création d'emplois est vitale à la fois pour le pôle urbain et pour son hinterland. À Montréal, le problème se pose dans des termes différents mais non moins prégnants : comment assurer l'avenir de la majorité francophone dans un contexte d'aménagement du territoire qui incite à la délocalisation résidentielle de pans entiers de la classe moyenne au profit des couronnes urbaines et qui, par voie de conséquence, cantonne les immigrants, moins mobiles pour des raisons culturelles (mais aussi économiques), dans les quartiers centraux ? Il est vrai que la banlieue (Brossard, sur la rive sud) s'ouvre maintenant aux immigrants plus fortunés mais les flux concernés n'invalident pas le raisonnement. Comment favoriser l'intégration des immigrants au groupe majoritaire si francophones et allophones évoluent, pour la plupart, dans des sphères spatiales différentes ? Comment transmettre les valeurs culturelles de la majorité aux enfants d'immigrants fréquentant des écoles, des bibliothèques, des piscines, des terrains de jeux désertés par les jeunes francophones ? Il s'agit là, nous semble-t-il, d'une question sociale qui renvoie à la question urbaine et dont la solution passe, pour une part significative, par des politiques d'aménagement du territoire conséquentes.

L'autre force implique un mouvement inverse qui renvoie au processus d'élitisation (*gentrification* pour les Anglo-Saxons) des quartiers centraux par des fragments sociaux plus avancés dans leur cycle de vie et qui valorisent l'animation et les services offerts par le centre. Le mouvement est sélectif en ce sens qu'il concerne les strates sociales à pouvoir d'achat élevé ; combiné au mouvement de dessalement, lui aussi, sélectif, il favorise un processus de ségrégation sociospatiale dans les quartiers centraux. C'est à Montréal (Plateau Mont-Royal, Vieux-Montréal) et à Québec (dans la vieille ville) où le processus a pris le plus d'ampleur contribuant à accroître la fracture sociale ; en région, il peut être observé dans les villes les plus étoffées, particulièrement dans les capitales régionales (Rimouski) où il contribue à la sauvegarde du patrimoine architectural et historique et donc à la réanimation des quartiers centraux ; dans

les petites villes, les élites, quand elles ne se sont pas déjà expatriées, succombent à l'attrait de la ville moyenne la plus rapprochée, de la capitale régionale, voire de la capitale provinciale s'agissant des régions du Centre et de l'Est.

Bref, ce retour au centre est sélectif et implique des flux ténus, si bien que, quelle que soit l'échelle géographique retenue, les villes du Québec ont mal à leur centre. Les causes sont fort connues. Nommons la fiscalité municipale dont l'écart peut aller du simple au triple dans une ville moyenne supérieure comme Sherbrooke³¹; ou encore les réseaux routier et autoroutier qui, à leur échelle respective, font autant de mal à Montréal qu'à Trois-Pistoles ou à Mont-Joli, deux petites villes du Bas-Saint-Laurent. Dans le premier cas (fiscalité), les villes centres ne disposent pas des ressources financières pour assumer les fonctions régionales qui sont les leurs (salles de spectacles, musées, bibliothèques, etc.) ni pour faire face à la montée de la marginalité économique (hébergement pour les sans-abri, lutte contre la criminalité, construction de logements sociaux, animation culturelle, etc.). Dans le second cas (transport), si la multiplication des axes autoroutiers financés par l'État ne permet pas à Montréal et à Québec de concurrencer efficacement une banlieue d'autant plus prospère qu'elle n'a pas à assumer l'intégralité des coûts de mise en place des infrastructures (coûts cachés, donc non payés localement), la construction de voies de « contournement » autour des petites villes, voire des villes moyennes, peut s'avérer dramatique pour le développement de leurs centres-villes.

2.4.2. LE RENOUVELLEMENT DES CENTRES-VILLES

À ces problèmes qui renvoient à des acteurs bien ciblés - les élus municipaux bien servis par la fragmentation des espaces urbains et périurbains, l'État pas toujours soucieux de l'impact spatial de ses politiques, les ménages familiaux tentés par les attraits de la banlieue (habitat moins cher), les promoteurs à l'affût de bonnes affaires -, il faut ajouter l'émergence d'une nouvelle économie fondée sur la révolution technologique, une économie ouverte, flexible, arc-boutée sur le savoir, qui ferait surgir une nouvelle société dite « postindustrielle » ou « postmoderne » et qui serait responsable de l'apparition d'une nouvelle spatialité. Aux États-Unis, les grandes aires métropolitaines se sont recomposées depuis les 30 dernières années : pendant que les zones suburbaines se cristallisaient

31. Dans la RMR de Sherbrooke (VMS), le taux de taxation s'établit à 2,25 \$ du cent dollars d'évaluation à Sherbrooke (ville centre) contre 0,83 cents à Saint-Elie-d'Orford (*Le Devoir*, 10 avril 1997, B-1).

pour donner naissance à un réseau de technovilles (*edge cities*), les centres-villes se spécialisaient sur le plan fonctionnel en accueillant trois principaux secteurs d'activités : la finance, l'assurance et l'immobilier (Bruneau, 1994).

Au Québec, la problématique est différente, mais la logique qui sous-tend la recomposition spatiale au sein des agglomérations urbaines est aussi une logique spécialisante. Nos centres-villes, à l'évidence, se délestent de certaines fonctions, mais en même temps en accueillent d'autres. Celles qui glissent vers la périphérie, à des rythmes variables d'une ville à l'autre, renvoient le plus souvent à la dimension économique (fonctions industrielles, commerces de gros, transport, etc.) ; celles qui s'ajoutent ou se confortent appartiennent, entre autres, au champ de la culture et valorisent la dimension historique et symbolique du centre (le processus est en cours au Québec sans atteindre l'ampleur qui le caractérise dans les villes françaises [Lévy, 1987]). C'est autour de ces trois dimensions que s'effectue la recomposition spatiale des centres-villes au Québec ; et, sous cet angle, nos villes apparaissent plus européennes qu'américaines. Montréal et Québec témoignent de ce processus depuis qu'elles multiplient leurs activités ludiques et festives. Mais aussi Drummondville, dont le réputé festival de folklore a redonné au centre-ville son ancienne fonction de lieu de rencontre, d'échange et de célébration pour la population locale et régionale. Ou Rimouski, quand les amateurs de jazz, l'automne, investissent le cœur de la ville pour lui redonner ce supplément d'âme qui a déjà fait la cohésion urbaine et, par conséquent, sociale.

Plus largement et plus durablement, les acteurs urbains cherchent à conforter leurs centres-villes. A Mont-Joli³², le planificateur a pris la mesure des effets dévastateurs de l'aménagement de la voie de « contournement » sur le centre-ville et tente d'y remédier. L'avenir de ce dernier est envisagé sous l'angle de la mixité des fonctions : culturelles, professionnelles, commerciales, administratives, résidentielles, communautaires, touristiques, etc. Concernant la fonction culturelle, c'est au centre-ville, près de la gare, que l'on a choisi d'établir la bibliothèque publique, conscient des coûts plus élevés qu'entraînerait une telle localisation. De la même manière, c'est vers le centre que l'on a orienté la construction du musée, de la télévision communautaire, de la maison des jeunes, de la galerie d'art. Sur le plan des activités professionnelles, il existe une volonté tout aussi affirmée de maintien et de rassemblement des institutions financières, des bureaux d'avocats, de comptables, etc.

32. Petite ville localisée à une vingtaine de kilomètres à l'est de Rimouski, capitale administrative du Bas-Saint-Laurent.

Sous l'angle des commerces, on privilégie une spécialisation des fonctions entre centre et périphérie, le centre concentrant les boutiques spécialisées et le haut de gamme, la voie de « contournement » accueillant grandes surfaces et services destinés à la voiture. S'agissant de la fonction administrative, on a le même sentiment que c'est au centre que doivent être implantés les organes des pouvoirs municipal (hôtel de ville), provincial et fédéral. Quant à la fonction résidentielle et communautaire, son retour au centre se matérialise par la construction de centres d'accueil réservés aux personnes âgées.

Quoique cette ré-appropriation des lieux de l'urbanité soit l'affaire d'un nombre grandissant d'acteurs urbains, le débat entre les tenants d'un centre fort et animé et les adeptes de l'étalement et du laisser-faire conserve encore toute sa vigueur, comme en témoigne la controverse qu'a suscitée la localisation, au centre ou en périphérie, de la future salle de spectacle de Rimouski³³. Dans certains milieux, il arrive même que le débat n'ait pas lieu comme à Plessisville, ce petit centre urbain qui évolue à l'ombre d'une ville moyenne (Victoriaville), où le planificateur laisse agir, sans s'en émouvoir, les forces du marché ventilant les activités de distribution entre la petite ville, la ville moyenne et la grande ville. Dans ce processus, c'est Plessisville qui sort perdante puisqu'elle accueille les activités de bas de gamme, Victoriaville captant les biens intermédiaires et Québec, le haut de gamme. Le processus en est un de spécialisation, mais aussi de banalisation d'un espace historiquement valorisé par la communauté locale et régionale.

2.5. UN DÉBAT QUI RESTE À FAIRE SUR LE RAPPORT DU SOCIAL AU SPATIAL

Comment conclure ce court essai sur l'urbanité québécoise sans insister sur l'urgence de tenir ce débat si essentiel sur le rôle de la planification spatiale dans le développement social du Québec contemporain. Débat sur le rôle de Montréal au sein de l'espace continental nord-américain. Débat sur le rapport des deux grandes régions urbaines de Montréal et de Québec au territoire national (québécois). Débat sur le rapport de ces deux ensembles urbains avec les autres régions du Québec, polarisées et structurées par les villes moyennes et petites. Débat sur la place des villes centres au sein des agglomérations et des régions urbaines et donc sur

33. Le débat vient d'être tranché après 20 ans de discussion. Ce sera au centre-ville, face à l'estuaire marin, près de la cathédrale, au coeur de l'ensemble patrimonial (culturel et historique) de la ville.

les relations entre centres et périphéries. Débat sur l'avenir des petites villes du Québec dans un contexte occidental (voire historique) d'affaiblissement des anciens lieux de cristallisation de l'espace. Débat qui doit dépasser la fiscalité municipale et transcender les velléités de regroupement, d'annexion et de fusion municipale. Débat de société qui doit inclure la question urbaine, si prégnante de nos jours. Débat, enfin, sur l'urbanité québécoise.

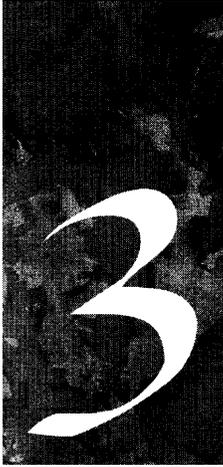
BIBLIOGRAPHIE

- BEAUREGARD, Ludger (1992). « L'étalement urbain dans la région métropolitaine de Montréal », dans REMIGGI, W. et Gilles SÉNÉGAL (sous la direction de), *Montréal. Tableaux d'un espace en transformation*, Les cahiers scientifiques de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.
- BERRY, B.J.L. et F HORTON (1970). *Geographic Perspectives on Urban Systems*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall.
- BRUNEAU, Pierre (1998a). « Problèmes et défis des petites villes du Québec à l'horizon 2000: acteurs, politiques et stratégies urbaines », dans *Actes du Colloque sur le thème Villes et politiques urbaines au Canada et aux États-Unis*, tenu à l'Université de Paris III/Sorbonne Nouvelle les 17 et 18 mai 1995. Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 15 p.
- BRUNEAU, Pierre (1998b). « La mise en réseau comme nouvelle stratégie spatiale des villes moyennes et petites en France : l'exemple du Poitou-Charentes », *Revue de géographie du Québec*, vol. 42, n° 116, p. 177-194.
- BRUNEAU, Pierre (1996). « Le rôle d'une petite ville dans l'ouverture et l'adaptation des entreprises locales et régionales au marché mondial. La Pocatière : une expérience réussie », dans PROULX, Marc Urbain (dir.), *Gouvernement du Québec. Sommet socio-économique du 30 et 31 octobre 1996. Propositions soumises à Monsieur André Brunet, président du Chantier Régions-Municipalités*. Chicoutimi, UQAC, octobre 1996, p. 3-6.
- BRUNEAU, Pierre (1994). « La nouvelle urbanité américaine, ou la ville inversée », *Norois*, Poitiers, t. 41, n° 161, p. 73-90.
- BRUNEAU, Pierre (1992). *Système d'information en aménagement du territoire et développement régional: les armatures urbaines*, Montréal, Hydro-Québec (Vice-Présidence Environnement) et Université du Québec à Rimouski (Département des sciences humaines), Rimouski, 194 p.

- BRUNEAU, Pierre (1991). « L'adaptation des villes petites et moyennes du Québec au nouvel environnement économique mondial », *Actes du colloque sur la Restructuration économique et le développement régional et urbain du Maroc*, Rabat, ministère du Plan du Maroc et Faculté d'économie de l'Université d'Aix-en-Provence, p. 423-459.
- BRUNEAU, Pierre (1990a). « Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Essai de géographie urbaine », *L'Est-du-Québec. Études géographiques*, Rimouski, Module de géographie, UQAR, p. 37-51.
- BRUNEAU, Pierre (1990b). « Le rôle d'une ville moyenne périphérique dans la production d'espace. L'appropriation foncière d'origine rimouskoise et de nature absentéiste dans le Haut-Pays de la MRC Rimouski-Neigette », *Cahiers de géographie du Québec*, Québec, vol. 24, no 91, p. 21-32.
- BRUNEAU, Pierre (1989). *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système socio-spatial*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 192 p.
- BRUNEAU, Pierre (dir.) (1999). *Atlas électronique du Bas-Saint-Laurent*. Module de géographie, Université du Québec à Rimouski (Collectif de recherche). (Lancement de la première version le 7 avril 1999.) (Site Internet : www.ugar.quebec.ca/atlasbsl)
- COLLECTIF DES MAIRES (1993). *Les villes-centres des régions métropolitaines du Québec. Pour la relance des grandes villes-centres et de leur région plan d'action*. Présenté à M. Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales, Gouvernement du Québec, octobre 1993.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1989). *Deux Québec dans un*, Rapport sur le développement social et démographique, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 124 pages.
- GARREAU, Joël (1992). *The Edge City. Life on the New Frontier*, New York, Double Day, 546 p.
- GERTLER, Len et Ron CROWLEY (1977). *Changing Canadian Cities : The Next 25 Years*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, The Canadian Publishers.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1997). *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, Secrétariat au développement des régions, 50 p.
- HULBERT, François (1989). *La comédie urbaine de Québec*, Montréal, Méridien.

- LÉVY, Jean-Paul (1987). « Réflexions sur l'évolution contemporaine des centres-villes », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 4, p. 307-316.
- MERCER, John (1992). « Montréal en Amérique du Nord », dans REMIGGI, W. et Gilles SÉNÉGAL (sous la direction de), *Montréal. Tableaux d'un espace en transformation*, Les cahiers scientifiques de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.
- MONTANELLI, Indro (1996). *Histoire de Rome*, Paris, Pocket (traduit de l'italien de l'édition de 1959 par Juliette Bertrand).
- PEIRCE, Neil R. (1993). *Citystates - How Urban America Can Prosper In A Competitive World*, Washington, D.C., Seven Locks Press.
- RAGON, Michel (1975). *L'homme et les villes*, Paris, Albin Michel (perspective historique).
- REYNAUD, Alain (1981). *Espace, société, justice*, Paris, Presses universitaires de France, p. 131-150.
- RUSK, David (1993). *Cities without Suburbs*, Washington, D.C., Woodrow Wilson Center Press.
- RUSSELL, Lorne H. (1977). *The Surroundings of Our Cities. Problems and Planning Implications of Urban Fringe Landscapes*, Ottawa, Community Planning Press.
- STATISTIQUE CANADA (1996). Données du recensement.
- VANCE, James E. Jr. (1977). *This Scene of Man. The Role and Structure of the City in the Geography of Western Civilization*, New York, Harper's College Press.

CHAPITRE



Normand Brouillette

RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE EN REGION, LE CAS DE LA MAURICIE, 1960-1995

Au cours des trois dernières décennies, tous les pays industrialisés ont enregistré des transformations d'envergure de la configuration de leurs espaces de production. Évolution technologique, libéralisation des marchés, apparition de nouveaux concurrents : autant de facteurs qui, à des degrés divers, ont amené la fermeture de centaines d'établissements dans les régions industrielles entraînant l'exclusion de milliers de travailleurs du marché de l'emploi alors que d'autres régions, autrefois moins industrialisées, prenaient leur place au soleil sur le nouvel échiquier industriel. Le Québec des régions n'a pas échappé à ce vaste mouvement de restructuration des économies occidentales. Qu'il s'agisse de la région métropolitaine de Montréal ou des régions

de l'hinterland¹, toutes ont connu, depuis les années 1960, des changements considérables de leur appareil de production. Dans certains cas, c'est leur poids relatif qui s'est amenuisé, dans d'autres, c'est la structure même qui a été modifiée.

Ce chapitre s'intéresse donc à l'évolution industrielle des régions du Québec, à l'exclusion de celle de Montréal, et plus particulièrement à l'une d'entre elles, la Mauricie, une région du Québec qui, après avoir fait figure de leader industriel des régions de l'hinterland québécois dans la première partie du XX^e siècle, a connu au tournant des années 1960 un ralentissement marqué de sa croissance alors que des pans entiers de sa structure industrielle se sont effondrés. Cependant, à la fin des années 1970 et au cours des années 1980, des investissements massifs de la grande entreprise dans le secteur des produits de base combinés au dynamisme récent des petites et moyennes entreprises régionales ont permis une reprise salutaire de l'activité industrielle. C'est donc aux processus de changement auxquels nous nous intéressons ici, ce qui nous amène dans un premier temps à rappeler brièvement les conditions qui ont rendu possible le développement des régions-ressources du Québec tout comme leur relatif déclin depuis les années 1960.

3.1. OUVERTURE ET DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS-RESSOURCES DU DÉBUT DU SIÈCLE AUX ANNÉES 1960

S'il est une constante dans la géographie économique du Québec depuis plusieurs décennies, c'est bien le poids relativement stable de l'hinterland québécois par rapport à la région montréalaise. En examinant les données statistiques de l'industrie manufacturière sur une longue période, on constate que l'hinterland pris globalement, du début du siècle jusqu'à nos jours, réalise bon an mal an environ 40 % de la production québécoise et qu'il fournit sensiblement le même pourcentage d'emplois manufacturiers par rapport à la région manufacturière de Montréal². Un examen

1. Hinterland est un mot allemand, signifiant littéralement arrière-pays ; par extension, ce terme s'applique ici au territoire québécois habité, l'œkoumène, à l'exclusion de la région manufacturière de Montréal considérée comme le *heartland* ou « cœur » manufacturier du Québec. Dans le texte ci-après, les pourcentages obtenus par les comtés (division de recensement) de l'hinterland concernent non pas l'ensemble de la province mais le seul hinterland qui, lui, réalise sur la longue période plus ou moins 40 % de l'ensemble de la province.
2. Comme la définit Statistique Canada, en 1975, et à laquelle on a rajouté les comtés de Soulanges et de Beauharnois.

plus détaillé de la nature et de la répartition spatiale de cette production s'éclaire sur les processus de développement industriel qu'ont connus les régions québécoises. En effet, si au début du siècle, les industries du vêtement, du textile et de la chaussure notamment assurent à la région de Québec et à l'Estrie la suprématie dans l'hinterland (Brouillette, 1983, p. 63 et 70), assez rapidement, en l'espace de quelques décennies, d'autres foyers d'industrialisation voient le jour et connaissent un essor vigoureux. C'est le cas de la Mauricie et du Saguenay qui verront se développer sur leur territoire une structure industrielle d'envergure basée non plus seulement sur l'existence d'une main-d'oeuvre abondante et docile, mais sur l'exploitation des richesses naturelles. La croissance sera telle que, dans l'après-guerre, ces deux régions feront figure de leader dans l'industrialisation des régions du Québec.

3.1.1. LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'HINTERLAND

Bon nombre de conditions étaient présentes pour que se développe une infrastructure industrielle d'envergure dans les régions bien dotées en ressources naturelles. En effet, au début du siècle, d'importants progrès techniques avaient été réalisés. Ainsi, l'inauguration de la centrale de Niagara Falls aux États-Unis, en 1896, lança l'ère industrielle de l'hydroélectricité. Dans une période de temps très courte, à peine 25 ans, comme l'expliquait Dales, les problèmes techniques de production et de distribution ont été résolus et on pouvait dès lors avoir recours à cette nouvelle technologie pour s'attaquer aux grands marchés de consommation industrielle et domestique (Dales, 1957, p. 16). Grâce aux efforts de recherche et développement, cette curiosité de laboratoire qu'était l'aluminium put être produite sur une grande échelle et à des coûts nettement avantageux. L'électrochimie et l'électrometallurgie purent également se développer. Dans le domaine des pâtes et papiers, un certain nombre d'innovations tout au long du xix^e siècle rendirent possibles la transformation du bois en papier et l'avènement de la fabrication en continu. Bref, à la fin du siècle dernier, un ensemble de nouveaux procédés techniques vinrent bouleverser le paysage industriel. Combinés au renversement de la tendance à la baisse des prix en 1896, qui stimula vigoureusement la propension à l'investissement, ils permirent l'apparition d'activités industrielles nouvelles basées sur l'exploitation des richesses naturelles, ce qui entraîna, dans un laps de temps relativement court, des modifications d'envergure à la structure des régions bien dotées en ressources hydrauliques et forestières.

À ce chapitre, le Québec n'avait rien à envier aux autres pays industrialisés. Longtemps considéré comme territoire hostile et rébarbatif à toute implantation humaine, la zone du Bouclier laurentien, située au nord du fleuve Saint-Laurent, allait devenir un atout majeur du développement industriel du Québec. Non seulement les ressources forestières et minérales y sont-elles abondantes, mais encore de grands cours d'eau drainent les eaux du Bouclier vers les basses terres de la vallée du Saint-Laurent. En fait, quatre grands cours d'eau : le Saint-Laurent lui-même, l'Outaouais, le Saint-Maurice et le Saguenay, ces trois derniers étant les principaux affluents de la rive nord du Saint-Laurent dans la partie économiquement développée du Québec, forment avec plusieurs autres rivières secondaires ce que Rosalind Blauer a appelé « *the natural power grid of Quebec* » (Blauer, 1967, p. 654-664). De plus, le Québec avait le grand avantage de posséder, sur ces cours d'eau, des chutes remarquables à proximité des concentrations de population. Virtuellement tout l'ekoumène, c'est-à-dire la partie habitée du Québec, est à l'époque à moins de 100 milles d'au moins un des grands sites potentiels hydroélectriques. Le Québec pourra donc produire de l'hydroélectricité à un coût de revient relativement bas. La proximité des lieux de consommation des lieux de production, les bases solides que procurait la roche en place pour la construction des barrages et des centrales résultant en des coûts de construction moindres et la régularité des précipitations dans la province expliquent en grande partie cette situation.

Le Québec apparaît donc bien doté en ressources, et ce, au moment où l'on assiste à l'épuisement des forêts du Nord-Est états-unien qui se concrétise entre 1890 et 1925 (Valade, 1981, p. 12). Par ailleurs, au cours de la même période, la demande de papier aux États-Unis connaît une très forte hausse à la suite de l'engouement pour le journal à sensation et du développement de la publicité qui fait augmenter de façon substantielle le tirage des journaux (Linteau *et al.*, 1979, p. 360). On comprend dès lors l'intérêt des manufacturiers et des éditeurs américains à venir investir au Québec dans les usines de pâtes et papiers, d'autant plus qu'à partir de 1910, une loi de la législature provinciale interdit l'exportation du bois à pâte coupé sur les terres publiques. En outre, les technologies nouvelles, telles l'électrochimie et l'électrométallurgie, requièrent d'énormes quantités d'électricité que seules, à l'époque, les installations hydroélectriques de grande envergure peuvent fournir à un prix avantageux. Le Québec apparaîtra rapidement, ici encore, comme une région où les investissements dans ces secteurs peuvent rapporter des dividendes fort lucratifs.

Mais les mises de fonds initiales dans ces secteurs doivent être considérables. Faisant appel à une technologie complexe et coûteuse importée d'Europe ou des États-Unis, ces nouveaux secteurs, compte tenu du type d'exploitation et de l'équipement requis, exigent généralement la construction d'unités de production de grandes dimensions. Aussi les investissements doivent-ils être substantiels, souvent de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Or, très clairement, le petit industriel local ne peut réunir le capital nécessaire ; il doit céder sa place à de puissantes sociétés qui jouissent de solides appuis financiers. Le plus souvent, et de façon croissante à mesure que l'on s'avance dans le siècle, les capitaux seront étrangers, américains, et prendront la forme d'investissements directs.

3.1.2. L'ESSOR DES INDUSTRIES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION

L'examen des taux moyens annuels de croissance de la valeur ajoutée de la production manufacturière du Québec par décennies, pour les années 1900 à 1959, révèle des taux de croissance élevés pour les groupes industriels qui ont leurs assises principalement en région (Vallières, 1974, p. 165). Par exemple, les produits du papier obtiennent un taux de 9,78 % pour la décennie 1900-1910, et près de 8 % pour les deux décennies suivantes. Les produits des métaux non ferreux (aluminium principalement) pour leur part enregistrent des taux de 16,50 % au cours de la première décennie et même de 22,45 % pour la période 1920-1930. Sur le plan spatial, ces fortes augmentations vont toucher essentiellement des comtés de la rive nord du Saint-Laurent qui disposent des ressources du Bouclier laurentien notamment les forêts de résineux et l'hydroélectricité.

Ainsi, quatre comtés connaissent globalement un taux de croissance remarquable. Alors qu'au début du siècle Chicoutimi, Champlain, Saint-Maurice et Témiscamingue ne totalisaient ensemble que 8,13 % de la valeur des productions manufacturières réalisées dans l'arrière-pays, ils atteignent les 24 % en 1932 et, 10 ans plus tard, c'est le tiers des productions de l'arrière-pays qui y est réalisé. S'il y a une période que l'on peut qualifier d'âge d'or pour les régions-ressources québécoises qui tirent leur prospérité de l'hydroélectricité et des ressources forestières, c'est bien la période qui englobe les décennies 1930 et 1940.

TABLEAU 3.1.

Valeurs des productions dans quatre comtés* de recensement, en pourcentage du total des valeurs réalisées dans l'hinterland québécois, 1932-1961

COMTÉS	1932	1941	1951	1961
(compris dans la région administrative mentionnée)				
Chicoutimi (Saguenay)	5,05	9,28	10,68	8,19
Champlain (Mauricie)	3,43	3,52	5,50	5,05
Saint-Maurice (Mauricie)	13,25	15,18	10,69	9,24
Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)	2,09	4,87	4,38	4,83
TOTAL	23,82	32,85	31,25	27,31

* Jusqu'au recensement de 1991, au Québec, on utilise plutôt l'expression « comté de recensement » que « division de recensement » pour les unités de recensement comprises entre le niveau provincial et le niveau municipal. À partir de cette année-là, on a adopté comme unité de recensement intermédiaire la municipalité régionale de comté (MRC), ce qui complique passablement l'établissement de séries chronologiques.

Source: Canada, Dominion Bureau of Statistics, *The Manufacturing Industries of Canada, Geographical Distribution*, cat. 31-209, années diverses

3.2. LES RÉGIONS-RESSOURCES DES ANNÉES 1960 À NOS JOURS

3.2.1. PLAFONNEMENT ET DÉCLIN DES VIEUX NOYAUX INDUSTRIELS

Cependant, après cette croissance assez spectaculaire, rythmée par les deux grands conflits mondiaux et la Grande Dépression, les régions québécoises, dont l'industrialisation s'était fondée sur des productions reliées à l'exploitation des ressources de la zone du bouclier laurentien, vont connaître assez rapidement, dans l'après-guerre et de façon plus marquée au cours des années 1960, un ralentissement de leur croissance qui se changera même en déclin pour certaines d'entre elles dans la décennie suivante. Bon nombre de facteurs expliquent le déclin relatif de ces régions qui ont fait figure de « régions motrices » au cours des années 1940 et 1950: base industrielle étroite, concurrence de nouvelles régions productrices hors Québec, stratégies de développement des grandes entreprises qui favorisent le redéploiement de leurs activités à l'étranger, évolution de la technologie, etc. Mais, chose certaine, au début des années 1960, des changements structuraux d'envergure se dessinent en région. Ainsi, la Mauricie, qui, à cet égard, avait été la première à bénéficier des développements amenés par la seconde révolution

industrielle³, sera la première et la plus durement touchée par le repli du grand capital vers d'autres régions offrant une meilleure rémunération. En 1951, les comtés de Saint-Maurice et de Champlain, qui totalisent l'essentiel de la production manufacturière de la Mauricie, enregistrent une diminution de leur poids relatif dans l'arrière-pays, passant de 18,70 en 1941 à 16,19 %. Vingt ans plus tard, en 1971, leur poids n'est plus que de 11,15 %. Pour sa part, le comté de Chicoutimi, au Saguenay, qui était responsable de 10,68 % des productions de l'arrière-pays en 1951, n'en réalise plus que 6,33 % en 1971. Force est donc de constater que, sur l'échiquier industriel du Québec, les régions motrices de l'arrière-pays ont perdu de leur éclat aux cours des années 1960 et 1970, subissant des processus de désindustrialisation dont elles seront parfois lentes à se remettre.

3.2.2. DESSERREMENT ET RESTRUCTURATION INDUSTRIELS

Au moment même où certaines régions-ressources subissaient les effets des changements technologiques, par exemple dans l'industrie chimique et le textile, d'autres régions ont connu une croissance remarquable. Es-ce à dire que la configuration de l'industrie québécoise s'est modifiée substantiellement ? En comparant les données de 1994 à celles de 1961 sur la base des régions administratives⁴, on constate que le paysage semble avoir peu évolué (tableau 3.2). Si l'on note une progression des effectifs provinciaux, le total des emplois passant de 431 000 à 441 600, la région de Montréal, telle qu'elle a été définie plus haut, conserve par ailleurs sa très forte prépondérance. Sa part dans l'emploi manufacturier québécois ne s'amenuise que légèrement passant de 70 % à 65,2 %. Deux autres régions, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Outaouais, enregistrent une perte de poids relatif appréciable. Dans ce dernier cas, c'est plus de 3 000 emplois qui sont perdus alors qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la différence atteint près de 1 400 emplois. Toutes les autres régions ont connu des variations positives. C'est ainsi que les régions-ressources,

3. Rappelons que l'on entend par seconde révolution industrielle le deuxième souffle donné à l'industrialisation au tournant du siècle grâce au développement de la production hydroélectrique sur une grande échelle qui rend possibles dorénavant des procédés électrolytiques en industrie, l'utilisation de nouveaux métaux tel l'aluminium. Second souffle également grâce à la généralisation du moteur à combustion et de l'automobile, etc. On peut ajouter à cela la place de plus en plus grande que prend l'État dans l'économie et l'apparition des grandes firmes multinationales.
4. La comparaison est établie sur la base des 10 régions administratives telles qu'elles existaient en 1967. Les données de 1994 pour les régions «Bas-Saint-Laurent-Gaspésie» et «Québec» ont été estimées à partir des chiffres disponibles pour les MRC en tenant compte des modifications apportées aux limites et au nombre des régions administratives.

TABLEAU 3.2.
Variations de l'emploi manufacturier dans les régions administratives du Québec, 1961-1994

Régions	Nombre d'employés		1961-1994 (%)	Poids relatif		Variation du poids relatif (%)
	1961	1994		1961	1994	
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	4168	6 748(e)	61,9	0,96	1,53	59,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15 688	14 310	-8,8	3,63	3,24	-10,7
Québec	41317	53 683(e)	29,9	9,6	12,16	26,7
Mauricie-Bois-Francs	35 707	37 672	5,5	8,28	8,53	3,0
Estrie	20 561	23 207	12,9	4,77	5,26	10,3
Montréal	301951	287 902	-4,7	70,05	65,19	-6,9
Outaouais	8642	4 914	-43,1	2,00	1,11	-44,5
Abitibi-Témiscamingue	3194	6 273	96,4	0,74	1,42	91,9
Côte-Nord	2 334	5 665	142,7	0,54	1,28	137
Province de Québec	431028	441609	2,45	-	-	-

Sources: Canada, BFS, *La croissance de l'emploi dans les industries manufacturières (1961-1967)*, Ottawa, 1970, occasionnel; Québec, Bureau de la statistique du Québec, *Statistiques manufacturières régionales*, 1997

Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord, ont connu des variations de leur poids relatif qui atteint respectivement 59 %, 92 % et 137 %. Cependant, compte tenu du faible volume de l'emploi manufacturier dans ces régions, ces gains procentuels élevés n'ont pas entraîné de modifications majeures à l'assiette spatiale de l'appareil manufacturier. Enfin, l'Estrie et la Mauricie-Bois-Francs enregistrent une augmentation de leurs effectifs, la première ajoutant plus de 2 500 emplois, la seconde près de 2 000. Dans ce dernier cas, les gains appréciables dans les Bois-Francs et le Centre du Québec masquent cependant les pertes considérables survenues en Mauricie. Pour sa part, la région de Québec qui porte ses effectifs à plus de 53 500 voit son poids relatif passer de 9,6 à 12,16 %.

Si, à partir de ces données globales, la configuration spatiale de l'industrie québécoise apparaît relativement stable au cours des trois dernières décennies, il s'agit en fait d'une stabilité toute apparente et l'échelle d'analyse masque des mutations considérables amorcées dès les années 1970. Ainsi, comme le soulignait C. Manzagol, après 1966, « les six zones métropolitaines du Québec-⁵ (Montréal, Québec, Saint-Maurice (Trois-Rivières), Sherbrooke, la Baie (Chicoutimi) et Hull) ont perdu de la substance au profit de leur enveloppe territoriale. Autour de 1980, les zones métropolitaines n'abritent plus que les deux tiers des effectifs

5. Telles qu'elles sont définies par Statistique Canada.

manufacturiers québécois contre les trois quarts vingt-cinq ans auparavant» (Manzagol, 1985, p. 175). La tendance s'est poursuivie depuis et, en 1994, les effectifs y sont inférieurs à 60 % !

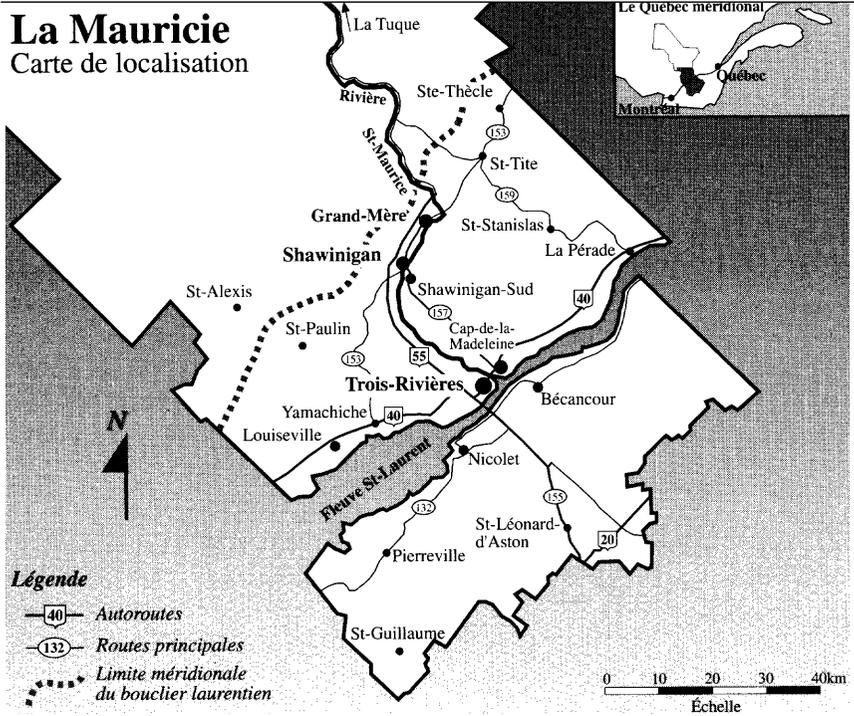
En changeant l'échelle d'analyse une autre fois et en passant à celle des divisions de recensement par exemple, apparaît alors un tout autre portrait déjà perceptible dès les années 1980. C'est ainsi que la région administrative de Québec a connu globalement, entre 1961 et 1981, une croissance manufacturière mesurée en termes d'emplois d'environ 15 %. Pendant le même temps, le comté de Québec perdait 25 % de ses effectifs. En fait, comme l'a mis en lumière Juan-Luis Klein, c'est à la croissance spectaculaire de ses comtés ruraux de la rive sud du Saint-Laurent, Beauce, Dorchester, Mégantic, que la région est redevable de cette croissance élevée (Klein, 1985, p. 217-233). La région de Montréal, pour sa part, a vu s'amplifier le desserrement industriel amorcé durant les années 1960 à partir de l'île de Montréal, et ce sont les comtés périphériques de la région, aujourd'hui regroupés dans de nouvelles régions administratives, qui en ont profité.

Bref, malgré l'apparente stabilité de l'assiette spatiale de l'industrie manufacturière québécoise au cours des 30 dernières années, on constate aisément, en procédant à une analyse plus fine, des mouvances non négligeables. Non seulement y a-t-il restructuration de l'espace de production régional mais encore, bien souvent, modification à la structure industrielle régionale et/ou consolidation des acquis antérieurs dans le vaste mouvement de redéploiement industriel qui se poursuit. Dans les pages qui suivent, nous abordons l'examen attentif de cette région industrielle bien connue, la Mauricie, afin de mieux connaître les raisons du déclin de ces régions ainsi que le lent processus de restructuration en cours.

3.3. L'EXEMPLE DE LA MAURICIE

Bien peu de régions à part la Mauricie au Québec offrent à l'analyse une vision aussi claire des processus à l'œuvre dans la croissance et le déclin d'une région industrielle tout comme des avenues qu'elles empruntent pour retrouver le chemin de la prospérité. D'où l'intérêt de s'attarder sur cette région qui, dans les années 1950, apparaissait comme le symbole du Québec industriel moderne.

FIGURE 3.1.
Carte de localisation de la Mauricie



Source : Laboratoire interdisciplinaire d'application en géomatique environnementale, UQTR
(Conception graphique : Pierre-André Bordeleau)

3.3.1. ESSOR SPECTACULAIRE DE LA MAURICIE JUSQUE DANS L'APRÈS-GUERRE

On l'a vu précédemment, un ensemble de développements techniques au tournant du siècle a rendu attrayantes pour des investisseurs les régions bien dotées en ressources hydrauliques et forestières. Dans ce contexte, la vallée du Saint-Maurice apparut rapidement comme un territoire plein de promesses. Jouissant d'un potentiel hydroélectrique et forestier assez exceptionnel, reliée dès le début au réseau ferroviaire nord-américain, disposant d'une main-d'œuvre abondante rompue à la discipline de travail qu'elle avait acquise dans les chantiers forestiers, la région intéressa des capitalistes américains, canadiens et européens qui y investirent des sommes considérables tant dans la construction de

centrales hydroélectriques que dans la construction d'usines qui allaient accueillir des milliers de travailleurs. La Mauricie connut donc, au cours de la première moitié du siècle, une croissance industrielle tout à fait remarquable rythmée par les deux grandes guerres et la dépression des années 1930. Ainsi, alors que, pour l'ensemble du Québec, l'indice d'évolution de la valeur des productions manufacturières (1900 = 100) atteignait 3 100 en 1951, il excédait les 6 000 points pour la Mauricie (Brouillette, Bellavance et Lanthier, 1986, p. 33). Le géographe de Grenoble, le regretté Raoul Blanchard, qui consacra un ouvrage à la Mauricie, en 1950, constate le dynamisme industriel régional, l'ampleur et la rapidité du développement et la place que la région occupe sur l'échiquier industriel du « Canada français ». « Avec ses 20 000 ouvriers d'industrie, écrit-il, le groupe mauricien se classe au second rang dans la province, derrière Montréal, mais devant Québec [...] » (Blanchard, 1950, p. 154). La Mauricie apparaît alors comme un exemple saisissant de l'industrie québécoise moderne qui utilise avec bonheur les avantages comparatifs que lui procurent les ressources du Bouclier laurentien.

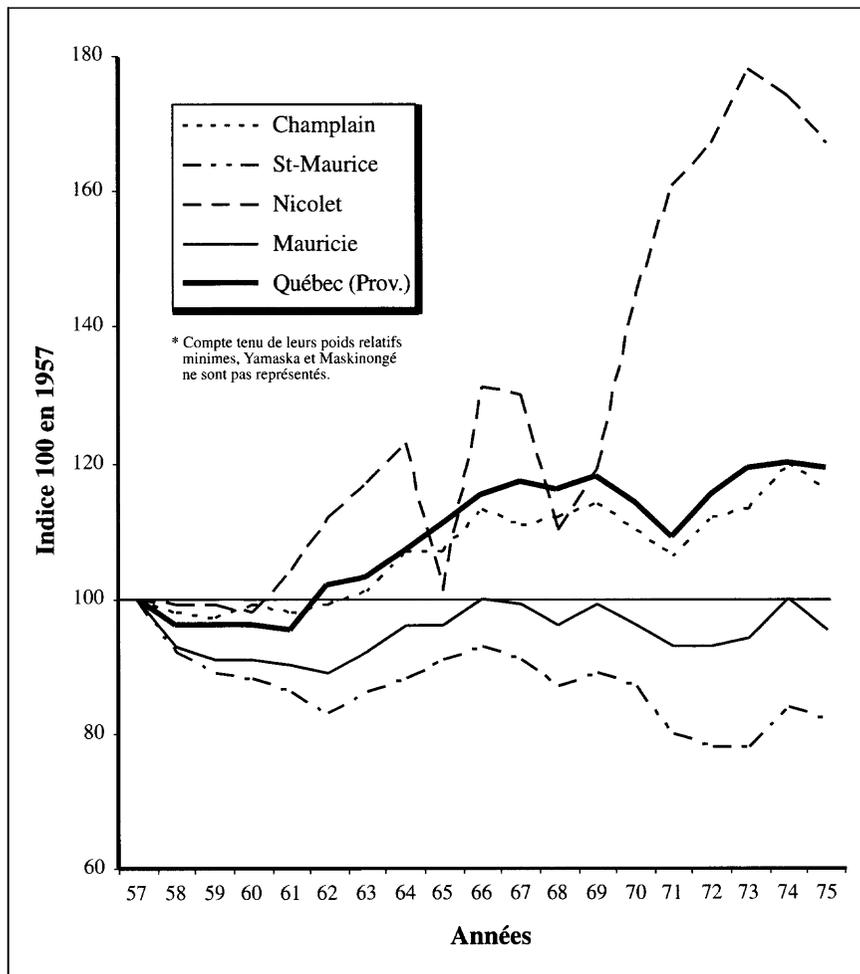
Axée sur les pâtes et papiers, l'électrochimie, l'électrométallurgie et, à un degré moindre, sur les textiles et le vêtement, la région s'articule sur le plan spatial autour de l'axe du Saint-Maurice, véritable épine dorsale du développement économique régional. Aux concentrations urbaines et industrielles des agglomérations de Shawinigan, Grand-Mère et Trois-Rivières s'oppose un arrière-pays agricole restreint, peu peuplé, qui prend fin brusquement au nord avec les grandes solitudes du Bouclier laurentien.

3.3.2. PLAFONNEMENT ET DÉCLIN DANS LES ANNÉES 1960 : LES FACTEURS EN CAUSE

Cependant, à la fin des années 1950, la région allait entrer dans une période de ralentissement économique, voire de déclin, et qui allait se poursuivre jusqu'à nos jours dans cette sous-région dominée par l'agglomération de Shawinigan-Grand-Mère et appelée localement le Centre-Mauricie. L'arrivée de la Canadian Westinghouse à Trois-Rivières en 1951 mit fin, en pratique, à la longue suite d'implantations majeures qui avait placé la vallée du Saint-Maurice au premier rang des régions industrielles de l'hinterland québécois. On le constate aisément en observant l'indice de l'emploi manufacturier (1957 = 100) qui plafonne sous la barre des 100 points de 1957 à 1975, alors que le même indice pour l'ensemble du Québec approchait les 120 points en 1975 (figure 3.2). Même scénario pour la valeur des expéditions où les indices comparés du Québec et de la Mauricie connaissent un écart de plus de 40 points en 1975 (Brouillette, 1983, p. 183-187).

FIGURE 3.2.

Évolution de l'emploi manufacturier au Québec, en Mauricie et dans les comtés de recensement de la Mauricie, 1957-1975



Source : Brouillette, 1983, p. 184.

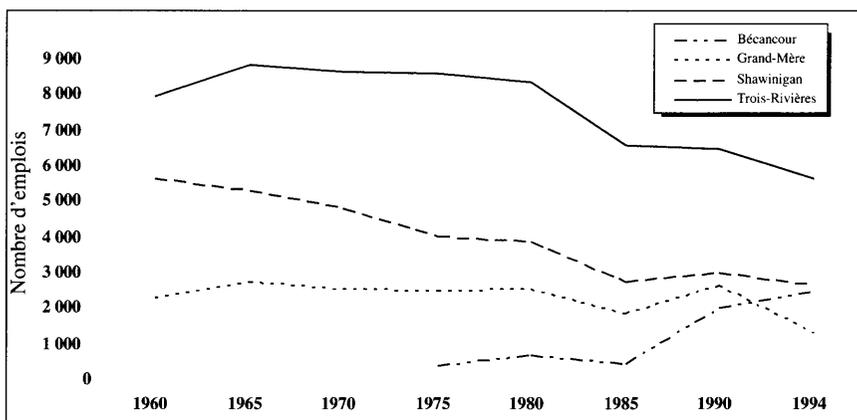
C'est à Shawinigan, là où la croissance avait été la plus spectaculaire au début du siècle, que vont apparaître les premières fissures de cet édifice. L'industrie chimique en particulier qui, au début des années 1950, concentrait près de la moitié des travailleurs industriels de l'agglomération, connaît une érosion considérable de ses effectifs dès la décennie suivante. Par vagues successives, des centaines d'emplois sont perdus et, en 1992,

les derniers emplois dans l'industrie chimique disparaissent à Shawinigan. En 1950, on en dénombrait plus de 2 500. Les autres secteurs industriels, comme les autres agglomérations, seront également touchés, mais plus tardivement et moins sévèrement. Ainsi, l'agglomération trifluvienne a connu de lourdes pertes à la fin des années 1970 et au cours des années 1980 dans les secteurs du papier, du vêtement, du matériel électrique et dans celui des textiles notamment, qui est à toutes fins utiles disparu avec la fermeture des établissements de la firme Wabasso. La récession du début des années 1980 aura été lourde de conséquences pour la Mauricie, accélérant un processus de désindustrialisation amorcé dès la fin des années 1950. Comme le laisse voir la figure 3.3, les deux principaux et plus anciens centres industriels, Trois-Rivières et Shawinigan, ont connu depuis 1960 une diminution importante de leurs effectifs manufacturiers.

Bon nombre de causes ont été évoquées pour expliquer le blocage qu'a connu la Mauricie industrielle au cours des trois dernières décennies (Brouillette, 1973; Brouillette, Bellavance et Lanthier, 1986; Brouillette, Deshaies et Séguin, 1986). Il n'y a pas lieu de les reprendre ici en détail. Mentionnons, cependant, que les avantages comparatifs dont bénéficiait la région dans la première moitié du siècle se sont fortement amoindris l'épuisement des ressources forestières locales, la force d'attraction désormais négligeable des centrales hydroélectriques pour les industries énergivores, une main-d'oeuvre moins docile et plus syndicalisée à partir des

FIGURE 3.3.

L'emploi manufacturier pour les municipalités de Bécancour, Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières, 1960-1994



Source : Statistique Canada, cat. 31-209, années diverses ; Répertoire industriel du Québec Scott's ; Conseil régional de développement de la région 04, Répertoire des entreprises manufacturières, 1994

années 1950, sont autant de facteurs qui, à des degrés divers, ont provoqué le désintéressement des investisseurs et le tarissement des nouvelles implantations industrielles.

Mais les raisons de la stagnation industrielle qui affecta la région au cours des dernières décennies résident principalement dans le développement technologique et dans les stratégies de croissance des industries en place. La chose est particulièrement évidente dans le cas de l'industrie chimique de Shawinigan basée sur la filière électrochimique. Au cours des années 1950, les dirigeants de la Shawinigan Chemicals Ltd. optent très clairement pour la pétrochimie, ce qui leur permettra d'obtenir à meilleur coût bon nombre de produits de base jusque-là dérivés de l'acétylène, lui-même dérivé du carbure de calcium qu'elle produit à Shawinigan. Pour se rapprocher de ses nouvelles sources d'approvisionnement en pétrole, elle consentira des investissements considérables en banlieue de Montréal (Varenes et Montréal-Est) à proximité de l'oléoduc Portland-Montréal. Mais, plus important encore, les stratégies de croissance de bon nombre des grandes firmes en Mauricie allaient dans le sens de la diversification et de l'intégration verticale vers le produit fini et, partant, vers les grands marchés. Elles ont détourné de la région les investissements récents de ces firmes⁶. Enfin, certains ont avancé que l'arrivée aux postes de commande, à partir des années 1940, d'une nouvelle génération de dirigeants, moins préoccupée du développement des établissements régionaux que de celui de l'ensemble de la firme, aurait probablement contribué, à sa manière, au ralentissement de la croissance mauricienne.

3.3.3. DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU CENTRE DE PRODUCTION AU SUD DE TROIS-RIVIÈRES : BÉCANCOUR

Malgré les nombreuses pertes d'emplois qui ont frappé la région à la suite des efforts de rationalisation des entreprises, particulièrement dans la sous-région de Shawinigan-Grand-Mère, ce serait fausser la réalité que de laisser croire que la région dans son entier a connu un déclin industriel marqué. En effet, pendant qu'au nord on enregistrait des pertes considérables, sur la rive sud du Saint-Laurent, à une quinzaine de kilomètres en aval de Trois-Rivières, se mettait graduellement en place un des plus importants complexes de production industrielle du Québec (photo 3.1). Là, à Bécancour, en plein territoire agricole, le gouvernement du Québec a implanté au début des années 1970 un « super-parc » industriel d'une

6. Cela est particulièrement évident dans le cas de la Wabasso Cotton et de Dominion Textile ou encore des grandes papetières.

PHOTO 3.1.

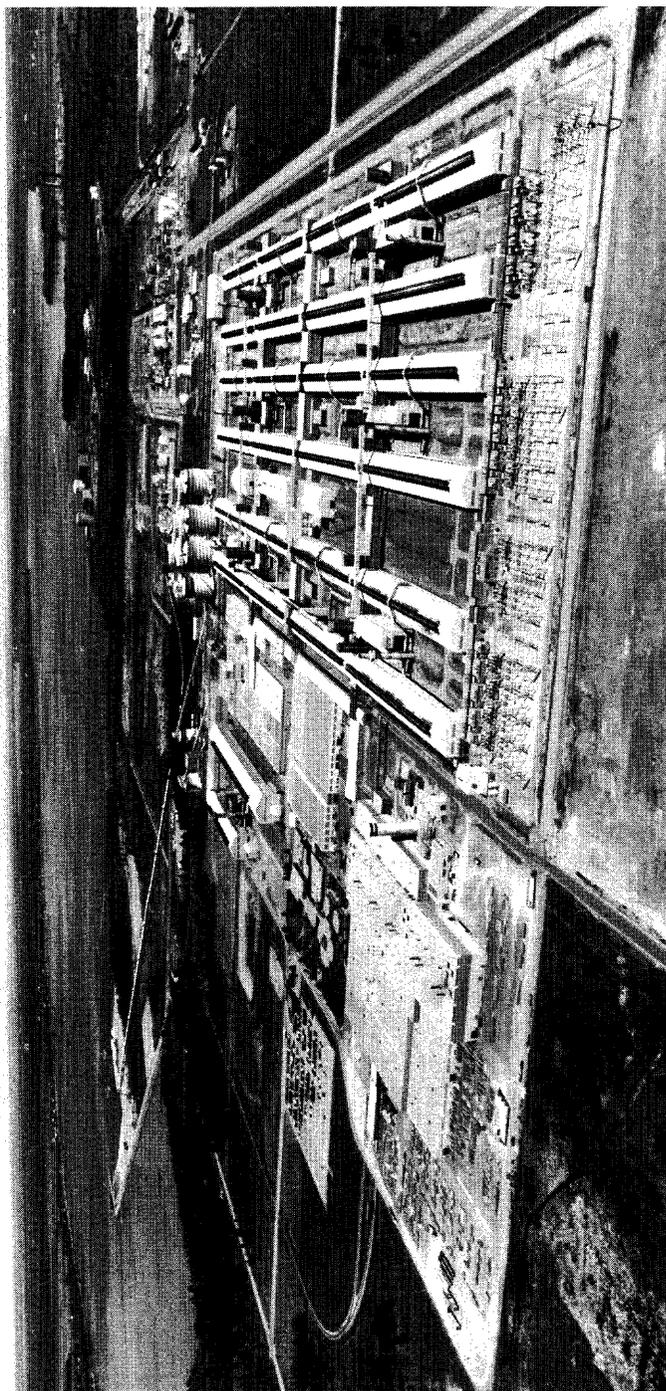
En bordure du Saint-Laurent, le parc industriel et portuaire de Bécancour qui regroupe les installations d'une brochette de grandes entreprises internationales. Les investissements industriels y dépassent aujourd'hui les quatre milliards de dollars. Au premier plan, les installations de Petresa Canada, au centre, celles d'Aluminerie de Bécancour inc., à proximité desquelles on aperçoit les usines d'ICI Canada. À l'ouest d'ABI, l'usine de Norsk Hydro. À l'arrière-plan, l'agglomération trifluvienne, sur la rive nord du fleuve, et l'embouchure du lac Saint-Pierre.



Source : Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, 1996

PHOTO 3.2.

Autre vue partielle du parc industriel avec au centre les installations d'Aluminerie de Bécancour inc. À gauche, le port en eau profonde et, à l'arrière-plan, la centrale nucléaire de Gentilly.



Source : Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, 1996

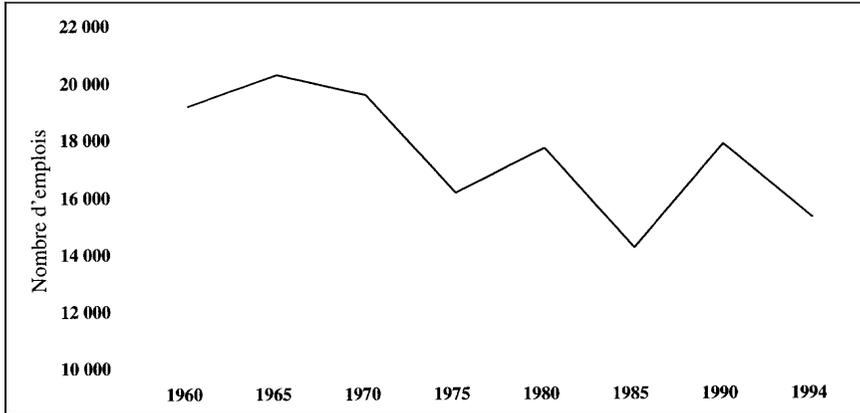
superficie de 8 000 acres (3 800 hectares), ce qui en fait l'un des plus grands parcs industriels du Canada. Situé en bordure du fleuve, doté d'un port en eau profonde, bien relié au réseau ferroviaire et autoroutier nord-américain, le parc est conçu pour attirer des entreprises d'envergure internationale auxquelles sont offertes des subventions alléchantes⁷, des tarifs réduits d'électricité, etc.

Si le développement a tardé à venir, il semble bien que le processus soit désormais bien enclenché. À ce jour, les investissements industriels réalisés dépassent les quatre milliards de dollars dont près de deux milliards pour la seule Aluminerie de Bécancour inc. (ABI) dans laquelle étaient associés, au début, le groupe français Pêchiney (50,1 %), la Société générale de financement du Québec (24,95 %) et Alumax inc. (24,95 %)⁸. Initialement, de 230 000 tonnes métriques, la capacité a été portée à 360 000 tonnes, il y a quelques années, et on projette actuellement un autre agrandissement qui porterait la capacité à 490 000 tonnes métriques annuellement. Mais, pour cela, on demande à la société d'État, Hydro-Québec, de consentir à nouveau des tarifs très bas qu'il n'est pas certain qu'elle pourra offrir dorénavant. En plus de cette implantation majeure que constitue ABI, le parc industriel et portuaire de Bécancour s'enorgueillit d'une brochette d'entreprises industrielles internationales telles que Norsk Hydro de Norvège, Imperial Chemicals Industries (ICI Canada Ltée) d'Angleterre, Petresa Canada, propriété de Cepsa, une entreprise espagnole, et de la Société générale de financement du Québec, S.K.W Canada, appartenant à des capitaux allemands, etc. Grâce à ces investissements très considérables, la structure industrielle régionale s'en est trouvée non seulement modernisée mais aussi diversifiée. Par ailleurs, les nouveaux emplois créés à Bécancour équivalent presque en nombre à ceux qui ont été perdus à Shawinigan au cours des années 1970 et 1980 (voir figure 3.3). Bref, il faut le reconnaître, le développement du parc industriel et portuaire de Bécancour aura permis de contrer dans une large mesure la forte désindustrialisation qui menaçait la région prise globalement.

7. Le parc a été conçu pour attirer des entreprises d'envergure nationale et surtout internationale auxquelles on offre des subventions par le biais de la Société de développement industriel (SDI). Également, le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Québec, en vertu des lois 23 et 24 d'aide au développement industriel régional, peut octroyer des subventions qui atteignent entre 25 et 40 % des investissements réalisés. À cela s'ajoutent les subventions provenant du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale et, évidemment, toute l'infrastructure routière et portuaire dont bénéficient les entreprises localisées dans le parc. Le rôle incitatif de l'État est donc loin d'être négligeable.

8. À la suite du retrait de la SGF du consortium, les principaux actionnaires sont maintenant dans l'ordre: Reynolds (50 %), Pêchiney (25 %) et Alumax (25 %).

FIGURE 3.4.

Emplois manufacturiers en Mauricie méridionale, 1960-1994

Source : Statistique Canada, cat. 31-209, années diverses ; Répertoire industriel du Québec Scott's ; Conseil régional de développement de la région 04, Répertoire des entreprises manufacturières, 1994

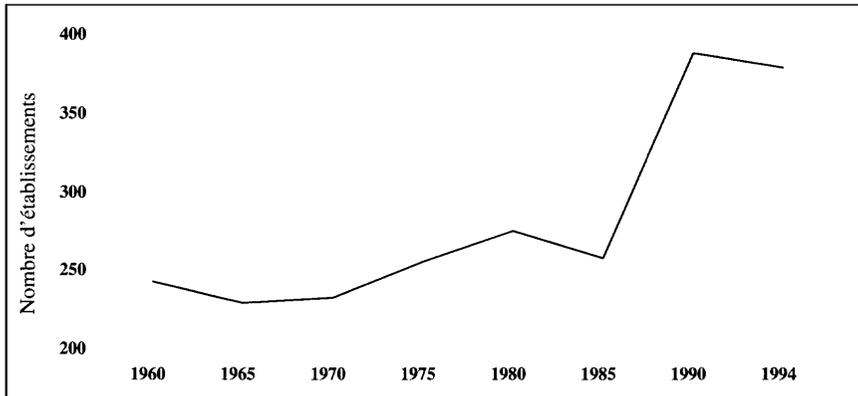
3.3.4. AFFIRMATION DE L'ENTREPRENEURIAT LOCAL ET ESSOR DES PME

Parallèlement aux mutations qui affectaient la grande entreprise en Mauricie - fermeture d'usines, licenciements massifs au nord et développement important sur la rive sud dans la décennie suivante -, un phénomène relativement nouveau voit le jour dans la région. Il s'agit du développement vigoureux, en particulier sur la rive nord, de la petite et moyenne entreprise qui, évitant les vieux noyaux industriels, s'implante dans les municipalités périurbaines ou encore dans les municipalités rurales. Entre 1985 et 1990, le nombre d'établissements manufacturiers, toutes tailles confondues, s'accroît de près de 150 unités (figures 3.5 et 3.6). Il s'agit, pour la plupart, de petites entreprises qui, individuellement, ont un effet restreint sur le nombre total d'emplois industriels dans la région. Mais, prises globalement, elles contribuent efficacement à la relance et au renouveau industriel.

C'est ainsi que l'on retrouve, en 1994, plus de 250 travailleurs industriels à Shawinigan-Sud et presque autant à Trois-Rivières-Ouest. À Saint-Narcisse, en milieu rural, près de 300 travailleurs s'occupent à la fabrication de matelas, de tapis, de traîneaux et de toboggan. À Saint-Tite, plus de 450 employés travaillent le cuir et confectionnent, entre autres, des bottes de cow-boys dont un pourcentage important est écoulé sur le

FIGURE 3.5.

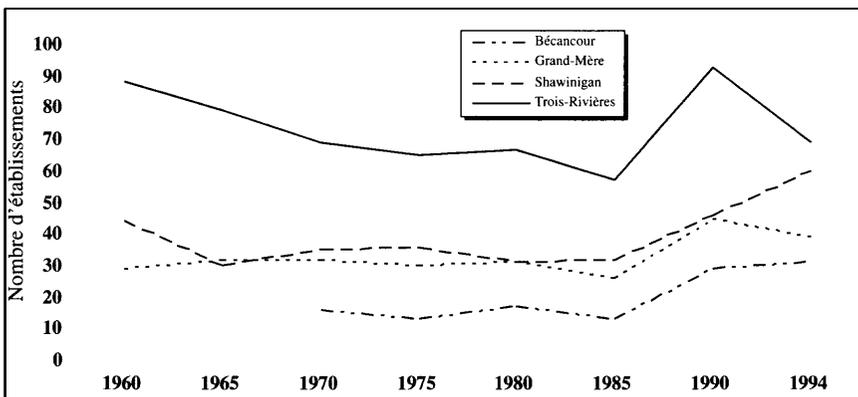
Nombre d'établissements manufacturiers en Mauricie méridionale, 1960-1994



Source: Statistique Canada, cat. 31-209, années diverses; Répertoire industriel du Québec Scott's ; Conseil régional de développement de la région 04, Répertoire des entreprises manufacturières, 1994

FIGURE 3.6.

Nombre d'établissements manufacturiers pour les municipalités de Bécancour, Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières, 1960-1994



Source: Statistique Canada, cat. 31-209, années diverses; Répertoire industriel du Québec Scott's ; Conseil régional de développement de la région 04, Répertoire des entreprises manufacturières, 1994

marché de l'Ouest canadien et des États-Unis. La plupart des municipalités rurales ont vu apparaître sur leur territoire quelques petites entreprises qui travaillent principalement pour le marché régional. Certaines ont des marchés qui dépassent les frontières du Québec. Ce qu'il faut noter, c'est le dynamisme de l'entrepreneuriat local qui se fait jour

depuis quelques années en Mauricie. Habitues pendant des décennies à voir la grande entreprise étrangère, ou extra-régionale à tout le moins, se charger du développement industriel, les populations locales se maintenaient dans un état d'attente et de dépendance face à la grande entreprise, état guère propice au développement de l'entrepreneurship. Tout se passe un peu comme si, après trois décennies de désindustrialisation, on avait réalisé que le salut ne viendrait plus uniquement des mégaprojets, que ces établissements réalisés à coup de centaines de millions ne créeraient pas suffisamment d'emplois et que, pour reprendre un slogan de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), désormais il ne fallait compter que sur ses propres moyens. Plus jeunes, mieux aguerris, mieux encadrés que ne l'étaient les générations précédentes, ces nouveaux entrepreneurs locaux contribuent par leurs initiatives à la diversification industrielle, diminuant d'autant la fragilité rattachée aux trop grandes spécialisations. Certes, ils ne sont pas encore très nombreux et on est encore loin des succès qu'a remportés la petite et moyenne entreprise en Beauce ou dans les Bois-Francis, mais la tendance qui se dessine augure bien pour l'avenir.

CONCLUSION

Ainsi, en l'espace d'un peu plus de trois décennies, la Mauricie aura connu des changements d'envergure. Aux friches industrielles de Shawinigan, en bordure du Saint-Maurice, s'est maintenant substitué, sur la rive sud du Saint-Laurent, un vaste parc industriel doté d'infrastructures adéquates et regroupant une brochette d'établissements industriels très modernes appartenant à de grandes sociétés internationales. À la réflexion, l'appareil de production qui s'est mis en place graduellement à Bécancour s'inscrit sensiblement dans la même logique que celle qui a présidé à l'instauration de la structure industrielle mauricienne au début du siècle. Les productions qui y sont réalisées sont constituées, en effet, de produits de base ou semi-finis, font appel à des capitaux étrangers, exigent de grandes quantités d'énergie et les extrants, dans une très forte proportion, sont destinés au marché extérieur. Cependant, à la différence du processus d'industrialisation de la première moitié du siècle, processus animé par l'entreprise privée et fondé essentiellement sur l'exploitation des ressources du Bouclier, l'État, à Bécancour, comme à Trois-Rivières d'ailleurs, a été appelé à jouer un rôle beaucoup plus important. En font foi les coûts considérables en infrastructure assumés par les gouvernements, de même que les subventions de toutes sortes accordées aux entreprises. Mais ces actions gouvernementales, parfois coûteuses, auront eu le mérite de permettre la consolidation du tissu industriel régional.

En outre, et il s'agit là d'un changement majeur lourd de conséquences pour l'organisation spatiale du territoire mauricien, avec Bécancour se dessine une prépondérance accrue de la Mauricie « laurentienne », un glissement vers le sud du centre de gravité de la région. Le Saint-Maurice, véritable épine dorsale du développement industriel et urbain de la région depuis le début du siècle, cède maintenant le pas au Saint-Laurent. Dans ce lent processus, la stratégie des grands groupes industriels régionaux, elle-même conditionnée par l'évolution de la technologie et les conditions nouvelles de la concurrence sur le marché des produits industriels de base, aura été un puissant agent de restructuration. Enfin, il faudra surveiller dans les années à venir l'évolution de la petite et moyenne entreprise dans la région pour voir si le dynamisme qu'elle manifeste depuis quelques années se prolonge, contribuant ainsi à redonner espoir aux trop nombreux exclus du marché du travail en Mauricie.

On ne saurait assimiler totalement la dynamique industrielle qu'a connue cette région au cours des trois dernières décennies à celle des autres régions de l'arrière-pays. Son examen nous permet, par contre, de mieux saisir le mouvement de restructuration et de modernisation de l'industrie dans les régions-ressources toujours dominées par la grande entreprise extra-régionale. C'est le cas notamment de l'industrie de l'aluminium qui, à Sept-Îles, Deschambault, La Terrière et Alma bientôt, s'est dotée d'usines modernes à grande capacité qui assurent sa longévité en territoire québécois. On pourrait également relever les investissements massifs réalisés dans l'industrie des pâtes et papiers qui vont dans le même sens. Cependant, elle ne rend compte que timidement du dynamisme des petites et moyennes entreprises qui, dans les comtés de la couronne extérieure de l'agglomération montréalaise et plus particulièrement dans les comtés de la rive sud du Saint-Laurent, de la Montérégie au Bas-Saint-Laurent, connaissent un essor remarquable qui devrait permettre au Québec industriel d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHARD, Raoul (1950). *La Mauricie*, Trois-Rivières, Édition du Bien Public, 154 p.
- BLAUER, Rosalind (1967). « General Description of Manufacturing in Québec », Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique, *Annuaire du Québec 1966-67*, Québec, p. 654-664.
- BROUILLETTE, N. (1983). « Le développement d'une région du proche hinterland : la Mauricie, 1900-1975 », Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, Département de géographie, 381 p.
- BROUILLETTE, N. (1973). « Les facteurs du déclin industriel de Shawinigan (Québec) », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 17, n° 40, p. 123-133.
- BROUILLETTE, N., C. BELLAVANCE et P. LANTHIER (1986). « Financement et industrie en Mauricie, 1900-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 1, p. 29-50.
- BROUILLETTE, N., L. DESHAIES et A. SÉGUIN (1986). « De la Mauricie de Blanchard à la Mauricie actuelle : continuités et changements », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 30, n° 80, p. 217-233.
- DALES, John H. (1957). *Hydroelectricity and Industrial Development. Québec 1898-1940*, Cambridge, Harvard University Press, 269 p.
- KLEIN, Juan-Luis (1985). « Redéploiement du capital et régions périphériques : la région de Québec », dans BOISVERT, Michel et Pierre HAMEL (dir.), *Redéploiement industriel et planification régionale*, Montréal, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, p. 217-233.
- MANZAGOL, Claude (1985). « Les politiques de développement régional au Québec : 1960-1984 », dans BOISVERT, Michel et Pierre HAMEL (dir.), *Redéploiement industriel et planification régionale*, Montréal, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, p. 169-179.
- VALADE, Jacques (1981). « The Future of the Quebec Pulp and Paper Industry », Mémoire de maîtrise non publié, Harvard, Massachusetts Institute of Technology, Sloan School of Management, 120 p.
- VALLIÈRES, Marc (1974). « Les industries manufacturières du Québec 1900-1959. Essai de normalisation des données statistiques en dix-sept groupes et étude sommaire de la croissance de ces groupes », Mémoire de maîtrise (histoire), Sainte-Foy, Université Laval, 234 p.

CHAPITRE



**Juan-Luis Klein,
Jean-Marc Fontan
et Diane-Gabrielle Tremblay¹**

RECONVERSION ÉCONOMIQUE ET ACTION COLLECTIVE EN MILIEU MÉTROPOLITAIN : LE CAS DE MONTRÉAL²

Le projet de recherche dont nous nous inspirons ici vise à analyser le rôle des facteurs territoriaux dans la reconversion économique et, particulièrement, dans les processus qui conduisent à l'innovation. Nous nous intéressons en particulier au cas de Montréal, mais notre approche est

1. Les auteurs ont compté sur la collaboration de Danielle Bordeleau et Serge Rousseau, assistants de recherche et étudiants de doctorat à l'Université du Québec à Montréal. Les auteurs tiennent à remercier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et le fonds FCAR du gouvernement du Québec pour l'appui financier à la recherche dont s'inspire ce texte.
2. Une version préliminaire de ce texte a été présentée en anglais au colloque annuel de l'Association for Canadian Studies in German-Speaking Countries, sur le thème « City - Suburbia - Metropolis », tenu à Grainau, Bavière, Allemagne, du 20 au 22 février 1998. Certaines des idées qu'il contient avaient été préalablement présentées par Juan-Luis Klein à l'occasion du Festival international de la géographie (FIG) tenu à Saint-Dié-des-Vosges, France, en octobre 1996. La partie 2 du texte reprend certains passages publiés dans un texte précédent (Klein *et al.*, 1998).

globale. La situation de Montréal est examinée à la lumière des théories et des concepts qui tentent d'expliquer l'existence de certains milieux innovateurs. Dans ce texte, nous aborderons les projets de reconversion de certaines anciennes zones industrielles rendues obsolètes par les processus de fermetures d'usines et de création d'entreprises de services en cours depuis les années 1970. Ces quartiers correspondent à ce qui est communément appelé des « régions qui perdent » (Côté, Klein et Proulx, 1995), par rapport évidemment aux régions dites « gagnantes » (Benko et Lipietz, 1992). Pourtant, il est possible d'observer un regain de dynamisme dans ces quartiers, où une multitude de projets d'envergure diverse semblent témoigner d'une nouvelle culture de développement de type partenarial (Hamel, 1991). Dans cette nouvelle culture, les contradictions sociales de classes sont nuancées par l'importance que prend l'appartenance géographique, ce qui conduit à l'émergence d'une conscience territoriale chez les acteurs socioéconomiques (Klein, 1997).

Les explications relatives aux facteurs qui font gagner certaines régions alors que d'autres semblent perdre la partie ne permettent pas d'expliquer ce regain de vitalité. Ces explications sont trop teintées de fatalisme et accordent une trop grande importance aux forces du marché. En plus de laisser peu de place à l'action collective destinée à contrecarrer ces forces, elles négligent les activités de nature sociale ou culturelle, non productives mais nécessaires à la reconversion des zones en déclin (Bassand, 1997 ; Moulaert *et al.*, 1994). Afin d'éviter ces biais, nous empruntons une approche qui se veut globale et multidisciplinaire. Nous combinons les perspectives économique, géographique et sociologique. De plus, nous mettons l'accent sur les liens entre les caractéristiques de la collectivité et l'innovation économique.

Notre démarche suivra donc trois étapes. D'abord, nous examinerons rapidement la situation de l'agglomération de Montréal, en comparant la situation des banlieues avec celle des quartiers «péricentraux», c'est-à-dire situés en périphérie du centre-ville, et en insistant sur un phénomène qualifié « d'effet de beigne³ » qui structure l'évolution de l'agglomération. Ensuite, nous présenterons trois exemples qui nous renseignent sur la dynamique sociale des quartiers péricentraux de Montréal, où les acteurs économiques et sociaux se mobilisent afin de revitaliser le milieu. Puis, pour terminer, nous reviendrons sur le lien avec la mobilisation sociale, en postulant que l'innovation sociale est nécessaire à l'innovation technologique et à la reconversion économique des espaces en déclin.

3. Nous reviendrons sur ces concepts.

4.1. MONTRÉAL FACE À LA CRISE : DE L'EFFET DE BEIGNE À LA MOBILISATION SOCIALE

La littérature sur la problématique du développement de Montréal est abondante (Remiggi et Sénécal, 1992; Tellier, 1996; Manzagol et Bryant, 1998). Il se dégage de cette littérature que Montréal est en déclin et que ce déclin s'explique par trois grands types de facteurs. Le premier facteur a trait à la situation de Montréal dans l'ensemble nord-américain. L'agglomération de Montréal fait partie de la grande région industrielle du nord-est du continent. En tant que partie intégrante de ce qui a été connu comme la *Manufacturing Belt*, généré par la révolution industrielle du XIX^e siècle, elle subit maintenant les effets du déplacement de l'activité industrielle vers d'autres zones du continent dont le sud-ouest des États-Unis, soit vers ce qu'on a appelé la *Sun Belt*, et le nord du Mexique (Thibodeau, 1996).

Le deuxième facteur concerne la situation globale canadienne. L'économie canadienne demeure une économie très liée mais en retard sur l'économie états-unienne. Par exemple, Toronto, Vancouver et Montréal figurent à la queue de la liste des agglomérations nord-américaines en ce qui concerne le taux de chômage (Trottier, 1996). Ce retard est encore plus grand si l'on considère la situation du Québec dans son ensemble (Tremblay, 1995).

Le troisième facteur porte sur le changement du statut de Montréal par rapport au Canada et par rapport au Québec. D'une part, l'agglomération a perdu son rôle de métropole économique canadienne au profit de Toronto. D'autre part, Montréal demeure la métropole économique québécoise, mais sans avoir le pouvoir d'une capitale politique, ce qui nuit considérablement à son repositionnement par rapport à Toronto (Sénécal et Manzagol, 1993; Proulx, 1996). Dans un tel contexte, son dynamisme dépend de plus en plus de l'affirmation économique de la classe d'affaires québécoise et du renforcement de ses interrelations économiques et culturelles avec le reste de la province.

Ces trois ordres de facteurs influent sur la structure interne de l'économie de l'agglomération et sur les stratégies que les acteurs adoptent pour assurer sa reconversion. Les investissements se déplacent, tantôt à l'intérieur de l'agglomération, tantôt vers l'extérieur, provoquant, d'une part, le déclin de certains quartiers, surtout ceux situés autour du centre-ville, que nous appelons ici « péricentraux » (Klein *et al.*, 1998), et d'autre part, la croissance de nouvelles zones productives et résidentielles en banlieue. C'est ce qu'on a appelé « l'effet de beigne », expression consacrée au Québec pour désigner la forme que prend l'étalement urbain aux dépens d'un centre en déclin. Ce contraste entre les difficultés économiques

de la ville de Montréal et la croissance des zones suburbaines est intensifié dans le cas de la zone métropolitaine montréalaise par la concurrence intermunicipale et l'absence de dispositifs efficaces de concertation, et ce, malgré les initiatives de certains milieux politico-institutionnels et socioéconomiques⁴.

Le déclin des quartiers de la ville de Montréal, surtout les quartiers en périphérie du centre-ville, est facilement observable à travers l'abondance d'espaces en friche qui tardent à se reconvertir, les baisses dans la valeur commerciale des immeubles, les taux élevés d'inoccupation des logements et des surfaces à bureau ou encore la perte de vitesse des artères commerciales. Il s'agit là d'autant de signes urbains d'une crise sociale qui dure, plus que dans nombre d'autres villes nord-américaines d'ailleurs, que la reprise économique de certains secteurs performants n'arrive pas à effacer.

En effet, un examen approfondi indique une situation paradoxale. En ce qui concerne la création d'emplois et les investissements, il y a d'abord une performance remarquable de certains secteurs économiques tournés vers l'exportation, tels que l'aéronautique, la pharmaceutique, le matériel de transport et les télécommunications. Mais ces secteurs sont principalement situés en banlieue. Au centre-ville, il faut surtout souligner l'existence d'un solide réseau d'institutions et de services supérieurs qui ont résisté à la tendance centrifuge dominante pendant les deux dernières décennies (Coffey et Drolet, 1994). Dans les espaces péricentraux, la nouveauté réside dans la structuration progressive d'un milieu communautaire fortement impliqué dans le développement économique (Tremblay et Fontan, 1994; Hamel, 1995 ; Morin, 1996) et dont le rôle mérite d'être mis en relief.

Des organisations représentatives de communautés localisées dans les vieux quartiers industriels ont été créées afin de contrecarrer les forces du marché responsables de la détérioration de leur milieu de vie. Ces organisations ont été mises sur pied dans l'optique d'assurer une vitalité sociale susceptible de devenir un facteur de développement socioéconomique. Certes, Montréal n'est pas le seul endroit où l'on a vu naître des organisations communautaires. Dans nombre de pays, ces organisations assurent une sorte de sous-traitance dans la gestion du social pour tenter de résoudre les différents problèmes liés à la montée du chômage et à une moindre implication de l'État en matière de redistribution de la

4. Voir entre autres les rapports suivants : Canada, Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal (1986). Rapport du comité consultatif au Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal. Ministre des Approvisionnements et Services Canada ; Groupe de travail sur Montréal et sa région (1993). Montréal, une ville-région.

richesse - coupures dans les domaines de la santé et de l'éducation ; transformation du régime d'assurance-chômage en un régime d'assurance emploi plus limitatif dans la protection offerte - (Archambault, 1996 ; Wolch, 1989).

En ce qui a trait aux organisations de développement local mises en place à Montréal, elles représentent une transformation assez complète des mouvements sociaux. Cette transformation est présente tant dans le mouvement syndical que dans le mouvement communautaire. Elle porte principalement sur la participation active de ces organisations dans le domaine du développement économique (Hamel, 1997 ; Morin, 1996). Les vieux quartiers péricentraux montréalais ont été le berceau de cette nouvelle orientation des mouvements sociaux (Hamel, 1991 ; Fontan, 1992 ; Favreau et Ninacs, 1993). Nous sommes ainsi en présence d'un nouveau type de mouvement social qui combine l'action collective et l'investissement économique et qui mobilise les forces économiques locales dans le but de produire le développement (Fitzgerald, 1991 ; Klein, Tremblay et Dionne, 1997).

L'émergence de ce type de mouvement nous oblige à revoir les explications des tendances qui affectent le développement local et régional. Plusieurs auteurs ont essayé d'expliquer les différences entre les vieux espaces industriels qui déclinent et les nouveaux espaces productifs en croissance en utilisant un modèle qui combine la dualité entre croissance et déclin avec une dualité spatiale entre les régions qui gagnent et les régions qui perdent (Benko et Lipietz, 1992). Ce modèle traduit assez bien les caractéristiques globales impulsées par les forces du marché, qui, sous la gouverne de la globalisation, favorisent la désindustrialisation et la restructuration des agglomérations urbaines dans des objectifs de rentabilité du capital. Mais il doit être raffiné afin de tenir compte de la réaction des collectivités locales qui habitent ces régions dites « perdantes » et qui visent à infléchir ces tendances impulsées par les forces du marché (Moulaert, Delvainquière et Delladetsima, 1997).

4.2. LES QUARTIERS PÉRICENTRAUX À MONTRÉAL MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET INNOVATION SOCIALE

Comme nous l'avons vu ci-dessus, deux tendances ont caractérisé l'agglomération montréalaise pendant les dernières décennies. D'une part, elle s'est largement désindustrialisée au profit des diverses catégories de services, qui, désormais, fournissent trois quarts des emplois

(Coffey et Drolet, 1994). D'autre part, elle s'est étalée à travers plusieurs couronnes de banlieues. Ce double mouvement suit les changements dans les modes de vie des citoyens ainsi que l'apparition de nouvelles activités productives dont les exigences sont plus facilement satisfaites en périphérie qu'au centre. Les grands perdants de ces déplacements économiques et démographiques sont les quartiers péricentraux. Bien que ces quartiers soient encore habités par une partie significative de la population montréalaise, ils traversent une crise démographique aiguë. La population de ces quartiers diminue, prolongeant un processus entamé dans les années 1970, en partie d'ailleurs à cause des opérations de rénovation urbaine qui ont affecté certains de ces quartiers (Hamel, 1991). Ce déclin est d'autant plus significatif que la population de l'ensemble de la région métropolitaine s'accroît plus rapidement que la moyenne de la province.

L'étalement de l'habitat urbain ne constitue pas un phénomène nouveau à Montréal. Au contraire, il résulte, en bonne partie, d'une économie productive qui, à travers des périodes pourtant fort distinctes, a toujours été associée à l'évolution des voies de transport. Dans une première période, depuis la deuxième moitié du xix^e siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la construction de grandes infrastructures de transport ferroviaire et portuaire dote la ville de puissants facteurs de localisation industrielle et résidentielle, ce qui a permis à Montréal d'arborer le titre de métropole économique canadienne jusqu'aux années 1960.

Par la suite, l'utilisation du chemin de fer décline au profit de l'autoroute et du transport par camion, ce qui affecte le dynamisme des premiers quartiers industriels et ouvre la voie au développement de nouveaux secteurs, tels que l'automobile, l'aéronautique et l'industrie pharmaceutique, localisés dans les banlieues. Parallèlement, la ville centrale, et notamment ses quartiers péricentraux, subit un processus de dévitalisation économique et de désaffection sociale qui la rendent particulièrement sensible aux effets des récessions et des crises économiques.

En plus d'être la proie de la dévitalisation démographique, ces quartiers sont habités par une population qui éprouve des problèmes économiques importants, ce qui ne diffère pas de la situation globale régnant au Québec (Tremblay, 1995), mais dans des pourcentages nettement supérieurs. Partout, le chômage dépasse largement la moyenne québécoise, qui, elle, est déjà supérieure à la moyenne canadienne. Les faibles revenus et la perte des emplois sont la source de graves difficultés sociales. Le pourcentage de familles à faible revenu est plus élevé ici que dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal, tout comme le pourcentage de familles monoparentales. C'est la même situation que révèlent les chiffres concernant le taux de chômage et le taux d'activité (tableau 4.1).

TABLEAU 4.1.
Indicateurs socioéconomiques pour les espaces montréalais, 1996

Indicateurs	Région métropolitaine de recensement (RMR)		Arrondissements péricentraux				Sud-Ouest	
	Québec	Ville de Montréal	Centre-ville (Ville-Marie)	Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension	Rosemont/Petite-Patrie	Mercier/Hochelaga/Maisonneuve		Plateau Mont-Royal/Centre-Sud
Variation de population 1991-1996	7 138 795	3 393 739	54 240	141 690	129 335	125 420	117 165	66 445
Taux d'activité (en %)	3,5	3,7	5,5	-1,3	-2,5	-3,6	-0,9	1,8
Taux de chômage (en %)	62,3	63,6	60,6	56,4	57,3	56,8	66,8	53,7
Revenu moyen (en dollars)	11,8	11,2	14,6	19,8	15,3	13,6	14,6	16,2
	26 384	24 625	27 217	16 054	19 464	20 230	19 617	18 226
à la RMR	18,9	21,1	14,6	24,2	25,5	25,6	24,7	29,1

Source: Statistique Canada

La gravité des problèmes affectant les quartiers péricentraux n'a pas tardé à engendrer la riposte sociale des milieux politiques et sociaux. D'une part, dès la fin des années 1970, l'administration municipale de Montréal, de concert avec les autres paliers gouvernementaux, planifie une série de projets destinés à ralentir la dévitalisation de ces quartiers⁵. D'autre part, les collectivités elles-mêmes s'éveillent, enclenchant des mobilisations sociales qui devaient apporter un nouveau dynamisme à leurs quartiers, lesquels réclament de l'État les ressources nécessaires pour assurer leur revitalisation. L'un des principaux résultats de ces mobilisations réside dans la création, en 1985, des *corporations de développement économique communautaire* (CDEC) [Fontan, 1992 ; Morin, Latendresse et Parazelli, 1994]. De plus, de nombreuses corporations et associations de type plus sectoriel et limité se mettent en place pour favoriser le développement local, certaines comme résultat direct des CDEC et d'autres de façon plus autonome. Ce réseau associatif constitue la base d'une économie sociale, suivant ainsi une tendance qui pourrait bientôt influencer l'ensemble de l'économie québécoise (Fontan, 1997 ; Guay, 1997). Afin d'illustrer l'importance de ce réseau, nous examinerons trois exemples. Le premier correspond aux CDEC elles-mêmes, que nous présenterons comme une sorte d'institutionnalisation de la mobilisation sociale, en liaison mais aussi en opposition avec l'État. Le deuxième correspond à la Société de développement Angus, qui constitue un cas d'implication du milieu communautaire dans la reconversion volontaire d'un quartier important de Montréal. Quant au troisième, il porte sur le Faubourg des Récollets, un quartier où la mobilisation sociale se combine avec l'implantation d'un nouveau type d'entreprises privées, facilitant ainsi la reconversion, plus ou moins spontanée, de l'un des quartiers les plus touchés par la désindustrialisation. Il s'agit, en fait, de trois aspects, de trois types de processus, de trois échelles, à travers lesquels se structurent des milieux innovateurs dans des quartiers en déclin.

5. Parmi ces projets, on trouve l'« Opération 20 000 logements », destinée à contrer l'hémorragie démographique en faveur des banlieues, et les Sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) afin de concurrencer l'attraction qu'exercent les centres commerciaux établis en périphérie (Hamel, 1991). Dans le même temps, la Ville met sur pied la Commission d'initiative locale et de développement économique de Montréal (CIDEM) dans le but d'assurer le partenariat avec le milieu dans la mise en oeuvre de ces projets.

4.2.1. LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE (CDEC) : PÉPINIÈRES D'INNOVATION SOCIALE

Après une première étape d'expérimentation sociale dans certains quartiers (Pointe-Saint-Charles, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve), les CDEC deviennent une structure de concertation généralisée à l'ensemble de la ville de Montréal, opérant à l'échelle de l'arrondissement⁶. Les modalités d'intervention de ces CDEC diffèrent évidemment selon les caractéristiques du milieu mais aussi selon la profondeur de leur ancrage social. Il demeure que, partout, mais surtout dans les quartiers péricentraux, là où se trouve leur berceau, les CDEC deviennent des acteurs incontournables dans le développement économique (Favreau et Ninacs, 1993). Elles constituent des interlocuteurs représentatifs du milieu, dans la mesure où toutes les couches sociales y sont représentées. Mais, il va sans dire, les orientations précises de chaque corporation dépendent de la représentation, voire de la force de chaque groupe social dans leur organisme de direction (Morin, 1995).

La principale caractéristique des CDEC est qu'elles oeuvrent au nom de toute une communauté locale et non pas seulement de leurs membres (Favreau et Ninacs, 1993). Aussi, compte tenu des graves problèmes économiques que vivent les communautés qu'elles représentent, leur première mission, commune à toutes les CDEC, vise à défendre les couches affectées par la dévitalisation économique et à travailler à leur réinsertion dans le marché du travail. Leurs premières actions prennent la forme de projets de création d'emplois et de formation menés à terme avec l'aide de subventions municipales et gouvernementales provinciale et fédérale. Mais, progressivement, ces corporations adoptent des stratégies plus élaborées, pénétrant l'univers de l'investissement, en partenariat, bien sûr, avec des institutions publiques gouvernementales et municipales, mais aussi avec des institutions et des entreprises locales privées (Fontan, 1994 ; Favreau, 1995).

Les CDEC sont financées par diverses institutions, gouvernementales et municipales, comme la Ville de Montréal, le Secrétariat aux affaires

6. Les arrondissements sont des unités administratives inframunicipales créées par la Ville de Montréal. Il existe neuf arrondissements dans la ville de Montréal, dont l'arrondissement Ville-Marie qui correspond au centre-ville. Cinq de ces arrondissements correspondent à ce que nous appelons « quartiers péricentraux ». Sept CDEC ont été implantées sur le territoire de Montréal dans autant d'arrondissements. Cette équation entre CDEC et arrondissement n'a pas toujours respecté la spécificité des milieux et, dans certains cas, a réuni des collectivités qui ne partagent pas le même sentiment identitaire, ce qui a parfois créé des problèmes et imposé des compromis (Morin, 1995).

régionales, le ministère de l'Industrie, du Commerce, des Sciences et de la Technologie du Québec, la Banque fédérale de développement, le ministère du Développement des ressources humaines et la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre. Leurs actions tournent autour de trois axes : la concertation, l'employabilité et les services aux entreprises.

La concertation est l'un des principaux objectifs stratégiques des CDEC. La collaboration des différents types d'acteurs et la négociation locale de leurs intérêts constituent sans doute un premier pas vers la mobilisation des acteurs en vue de la revitalisation de leur collectivité. En fait, la concertation permet aux acteurs de se mettre en relation et de découvrir leurs objectifs communs. Bien que la concertation soit inhérente à l'ensemble des actions des CDEC - elles ont somme toute été créées pour cela -, certains projets en font un objectif spécifique. De plus, certaines CDEC se sont associées pour former des réseaux interarrondissements et interinstitutionnels.

La deuxième grande mission des CDEC concerne la réinsertion des chômeurs dans le marché de l'emploi. Dans des milieux ravagés par le chômage et par la fermeture d'entreprises, cette préoccupation se traduit par des projets qui visent l'employabilité, c'est-à-dire la qualification des individus pour qu'ils puissent réintégrer un marché de l'emploi en restructuration accélérée. Elles offrent des services d'information, d'accueil et de référence au sujet des possibilités d'emploi. De plus, elles organisent ou s'associent à des projets visant à assurer la formation des personnes sans emploi. L'échange systématique d'informations entre les CDEC concernant les offres d'emplois permet la création d'un bassin d'information plus large. Ainsi, les personnes désireuses de réintégrer le marché du travail peuvent disposer d'un réseau d'information, dont on connaît l'importance primordiale dans la recherche d'emplois et qui, à cause de leur exclusion sociale, leur fait dramatiquement défaut.

Les projets de formation à l'emploi visant la réinsertion des chômeurs sur le marché du travail sont généralement mis sur pied en collaboration avec les organismes sans but lucratif locaux et subventionnés par le Fonds d'adaptation de la main-d'oeuvre (FAMO) et le Fonds d'adaptation de la main-d'oeuvre des quartiers défavorisés (FAQD), institués par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM). De cette façon, les CDEC apportent un complément aux services donnés par les institutions publiques et contribuent à arrimer la formation aux besoins de la communauté locale en matière de recherche d'emploi.

La troisième mission des CDEC concerne l'appui à l'entrepreneurship et la création d'entreprises. Bien que crucial, ce type d'intervention s'avère plus ardu et on en est encore au stade de l'expérimentation. Il peut être souligné cependant qu'un premier type de service offert par les CDEC aux entreprises concerne l'information et la formation. En outre, certaines CDEC assurent un soutien financier aux entreprises locales, grâce à la gestion de fonds provenant du Fonds de développement économique de Montréal, du Fonds d'investissement régional (FRI) et de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal. Une enquête récente montre que les CDEC exercent une influence non négligeable sur l'entrepreneurship local. Les entreprises qui ont un lien avec une CDEC semblent avoir plus souvent recours au partenariat avec d'autres entreprises locales, engager davantage des résidents du quartier, être plus stables et s'impliquer plus dans leur milieu que les autres (Morin, 1996).

Il importe de souligner également que certaines CDEC explorent des voies stratégiques susceptibles d'attirer des investissements économiques importants et de canaliser les collaborations locales pouvant être suscitées par ces investissements. Bien sûr, ces types de projets sont difficiles à mettre en oeuvre, car, notamment, ils requièrent une concertation qui déborde la CDEC et le quartier, et des ressources financières accrues. Mais étant donné leurs caractéristiques - il s'agit de projets structurants qui pourraient avoir des conséquences importantes pour l'ensemble de l'économie montréalaise -, ils méritent qu'on s'y arrête. Un de ces projets est celui du technopôle environnemental Angus dans le quartier Rosemont, que nous analysons plus en détail ci-dessous.

4.2.2. LE TECHNOPOLE ENVIRONNEMENTAL ANGUS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE PART EN AFFAIRES !

Depuis maintenant cinq ans, le quartier de Rosemont, l'un des vieux quartiers industriels de Montréal, est le théâtre d'un important projet de reconversion économique. Il s'agit de l'utilisation d'un terrain laissé vacant par la fermeture des Ateliers Angus (connus comme les *shops* Angus) en 1992, dans le but de créer un parc industriel qui puisse agir comme locomotive du développement de toute la zone industrielle sise sur les bords de la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP). Il s'agit donc d'une expérience volontaire de reconversion, mais, contrairement aux expériences volontaires classiques, où le principal concepteur et acteur était le gouvernement, ici, l'instigateur et maître d'oeuvre du projet est une organisation du milieu, issue du milieu. Il s'agit de la Société de

développement Angus (SDA), qui réunit les principaux acteurs du quartier et qui a été mise sur pied par la CDEC de Rosemont - Petite-Patrie (Fontan et Yaccarini, 1996).

L'usine Ateliers Angus (désormais l'usine Angus) appartenait au CP, l'un des grands holdings canadiens, opérant entre autres dans le transport ferroviaire. Elle constituait la principale entreprise d'un quartier dont elle a favorisé le développement par sa présence. La fermeture de l'usine Angus constitue l'aboutissement du déclin des activités ferroviaires à Montréal et du démantèlement progressif des différents réseaux de voie ferrée, dont la voie qui avait d'ailleurs structuré ce qui avait été, au début du XX^e siècle, l'un des principaux corridors industriels de la ville. Bien que la voie soit encore utilisée et que plusieurs industries soient encore actives - le corridor industriel emploie environ 20 000 personnes, surtout dans le domaine du textile -, les nombreux équipements tels que les cours de triage, les ateliers de réparation, les voies secondaires sont devenus inutiles. Aux abords de la voie, les équipements lourds sont démantelés, ou sur le point de l'être, et de nombreuses usines ont quitté les lieux, laissant le secteur résidentiel, surtout les zones les plus proches de la voie, dans un état délabré. Le bilan s'alourdit du fait que ces terrains sont contaminés.

L'usine Angus fabriquait et réparait des locomotives et des wagons pour le chemin de fer, occupant un nombre d'employés pouvant varier entre 2 000 et 7 000 selon les périodes⁷. En opération depuis 1904, cette entreprise a été innovatrice tant sur le plan de la technologie que sur celui de la gestion de la force de travail. Typiquement fordiste, cette usine a été parmi les premières à Montréal à associer travail à la chaîne, hauts salaires et avantages personnels (équipements, loisirs, etc.). Son histoire est jalonnée de conflits de travail épiques. Très productive et performante pendant la première moitié du siècle, elle commence à décliner après la Deuxième Guerre mondiale. En 1974, alors que s'amorce le démantèlement des différentes unités productives, elle n'emploie déjà plus que 1 000 personnes ; ce démantèlement se poursuit jusqu'au mois de janvier 1992, date de sa fermeture complète et définitive.

La fermeture de l'usine Angus pose le problème de la reconversion du secteur et notamment du site sur lequel elle était implantée. Au départ, elle occupait un terrain d'environ un million de mètres carrés, ce qui est considérable. Mais déjà, en 1974, le CP avait transféré la moitié de ce terrain à sa filiale Marathon, entreprise de gestion immobilière, qui

7. Au plus fort de son activité, pendant la Deuxième Guerre mondiale, ce complexe occupait 12 000 personnes à la fabrication de matériel de guerre.

propose de construire un centre commercial de grande envergure et d'aménager un secteur résidentiel destiné à une clientèle bien pourvue économiquement. En raison des conséquences que ce projet aurait eues sur le coût des loyers des résidants du quartier et sur la structure commerciale de ses principales artères, sa présentation, en 1976, déclenche l'opposition immédiate aussi bien des résidants que des commerçants. Ces acteurs se mobilisent contre le CP pour faire avorter le projet, impliquant au passage la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Finalement, en 1982, après plus de six ans de pressions, on en arrive à établir un consensus entre les représentants du milieu local, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec qui se traduit par la vente de ces terrains à une société paramunicipale⁸ et par une entente en vertu de laquelle 40 % du développement immobilier du site sera consacré à des logements sociaux destinés aux personnes à faibles revenus. Mais le problème refait surface, en 1992, alors que la fermeture de ce qui restait de l'usine Angus libère encore près de 500 000 m² de terrain.

Le débat oppose encore le CP et les acteurs locaux, représentés maintenant par la CDEC locale, qui, depuis sa création en 1989, regroupe des représentants de divers secteurs socioéconomiques (affaires, syndicats, milieu associatif, etc.). Le CP, propriétaire du site, dans le sillage de son projet antérieur, fait la promotion d'un développement de type multifonctionnel qui privilégie les résidences et les grandes surfaces commerciales, nécessitant une dérogation au règlement de zonage de la ville, car le site est zoné industriel. Quant à la CDEC, dans ce qui pourrait être vu comme un virage par rapport aux revendications précédentes des acteurs locaux, elle se fait le défenseur du maintien de la vocation industrielle du terrain.

Devant l'évidence du refus de son option, le CP entreprend des négociations avec la CDEC concernant l'avenir du site. La CDEC devient alors le fer de lance d'une vaste mobilisation du milieu local dont les objectifs, nombreux et même divergents dans certains cas, convergent sur certains points. La population veut reprendre en main son développement et, pour ce faire, pose un geste concret en exigeant le maintien de la vocation industrielle des terrains Angus ; la création d'emplois pour les résidants devient donc l'objectif central d'un vaste projet de relance industrielle.

Représenté par la CDEC locale, le milieu propose de relancer l'industrie du secteur en implantant un parc industriel sur le site des usines Angus. Ce parc deviendrait, selon le projet de la CDEC, le moteur d'un système productif localisé. En mai 1994, la CDEC reçoit le mandat, lors d'une assemblée publique, d'acquérir le terrain. Signe des temps, il n'y a pas de confrontation ouverte, comme lors des épisodes des années

8. Il s'agit de la Société de développement des terrains des Ateliers Angus (SOTAN).

1970, mais des négociations. Les deux intervenants parviennent à une entente en septembre 1994, selon laquelle le CP cède à la CDEC pour 10 millions de dollars la gestion de la moitié du terrain. L'autre moitié deviendrait résidentielle et serait mise en valeur par la filiale immobilière du CP. Entre les deux zones, il y aurait une zone tampon. Le CP s'engage à décontaminer le site. La Ville de Montréal consent à installer les infrastructures manquantes, tels les réseaux d'aqueduc et d'égouts et à prolonger la rue Molson. Ces travaux se réaliseront avec l'appui financier du gouvernement fédéral. De plus, le CP payera les taxes foncières jusqu'au début des travaux de développement du parc.

La transaction a abouti au mois de mars 1995. Il est alors annoncé que ce terrain deviendra un parc d'entreprises spécialisées dans les technologies environnementales, dont la gestion sera assumée par une corporation indépendante, la Société de développement Angus (SDA).

L'expérience est encore au stade de la planification. La SDA a assuré le contrôle du terrain, a conçu un plan stratégique de développement qui renferme un plan d'aménagement du site, et a entrepris des démarches pour trouver des entreprises susceptibles de s'implanter dans le Technopôle. Parallèlement, pour assurer que la population locale puisse bénéficier des retombées de ce projet, un autre organisme appelé Comité de relance Angus a vu le jour. Son mandat est de prévoir les mesures nécessaires à la formation de la main-d'oeuvre locale. Composé de 19 membres représentant divers milieux (milieux des affaires, associations, institutions, milieu syndical, etc.), ce comité a élaboré un *Plan stratégique d'adaptation de la main-d'oeuvre* notamment pour la formation et l'entrepreneuriat de type environnemental. Ses travaux ont été réalisés de concert avec les organismes et institutions de la communauté, ce qui a permis de recueillir un large consensus autour de ses propositions.

La construction du parc se réalisera par étapes, sur une période de 10 ans, la première consistant en l'aménagement d'un complexe industriel multilocatif de type mail industriel au coût de 10 millions de dollars. Largement inspiré des concepts de district industriel et de milieu innovateur, ce projet vise aussi bien le développement local que l'insertion du Technopôle dans un réseau technologique d'envergure nord-américaine. Le Technopôle offre plus qu'un site industriel en cela qu'il représente un environnement de prestige, une situation centrale, un projet social et physique visant la synergie et un réseau de partenaires institutionnels et d'affaires de haut niveau, provenant de l'ensemble de la ville de Montréal (et non seulement du quartier). Ainsi, la résistance des acteurs locaux à un projet qui, selon eux, déstructurerait le milieu et leur décision de promouvoir un projet ayant des effets multiplicateurs permanents sur le réseau d'entreprises locales et sur la population ont contribué à la revitalisation du

milieu, à la création d'institutions représentatives, à l'élaboration de nouveaux projets et, enfin, à l'émergence d'un ensemble d'innovations sociales susceptibles de provoquer le développement économique.

4.2.3. LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE COMME COMPLÉMENT DE L'ACTION ENTREPRENEURIALE L'EXEMPLE DU FAUBOURG DES RÉCOLLETS⁹

Le quartier connu comme le Faubourg des Récollets constitue un cas de reconversion industrielle où se combinent des aspects spontanés et volontaires et où, un peu par défaut, comme le souligne Provost (1997), la Ville de Montréal et le milieu se sont concertés pour établir une stratégie de développement. Comme dans le cas de Rosemont, ce quartier fait partie de la couronne industrielle qui entoure le centre urbain. En fait, il constitue le berceau de l'industrialisation montréalaise et canadienne. Ses racines remontent aux années 1830 mais c'est entre 1880 et 1930, alors qu'il reçoit les structures industrielles issues de la construction de nouvelles voies de transport, telles que le Grand Tronc (ferroviaire), le pont Victoria (ferroviaire et automobile) et surtout le canal de Lachine, qu'il s'érige comme un important quartier industriel. Les fonderies, les industries énergétiques (électricité) et les infrastructures d'entreposage (frigorifiques, pour les céréales, le sel, le charbon, etc.) prennent de l'expansion, remplaçant les premières activités industrielles artisanales et les bâtiments résidentiels du début.

Véritable porte d'entrée du canal, ce quartier doit son essor à des facteurs de localisation de nature portuaire. Et ce sont ces mêmes facteurs qui seront la cause de son déclin. Ainsi, dès l'après-guerre, le quartier entre dans une phase de déclin qui s'intensifie avec l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, en 1959, et la conséquente fermeture du canal de Lachine, en 1968.

Les entreprises qui s'y étaient installées, attirées par le port et par le canal, ferment ou émigrent et ne sont pas remplacées, laissant le quartier dans un état de délabrement et de déstructuration sociale complet. Cette situation est accentuée par la contamination des sols résultant de plus d'un siècle d'activité industrielle lourde. Par ailleurs, la construction de certaines infrastructures de transport, telles une voie ferrée en 1933

9. Cette partie s'appuie largement sur une activité de synthèse réalisée par Sylvain Provost et présentée en 1997 afin d'obtenir une maîtrise en géographie à l'Université du Québec à Montréal. L'analyse a été faite avant le projet gouvernemental de « Cité du multimédia », conçu et mis en oeuvre en 1998.

(Canadien National) et une autoroute en 1965 (l'autoroute Bonaventure), coupent le quartier de son environnement immédiat, l'isolant des autres parties de la ville dont il tirait pourtant son identité. Après ses entreprises et ses emplois, le quartier perd son âme, sa mémoire et ses résidents.

En 1980, ce quartier présente toutes les caractéristiques d'un lieu dévasté - dont la plupart demeurent aujourd'hui encore malgré les signes évidents de revitalisation -, où les bâtiments qui subsistent sont occupés par des « *squatters* » et les autres ont été démolis pour faire place à des terrains de stationnement (37,5 % du sol). Quelques artisans ou artistes louent ou empruntent certains anciens entrepôts. Mais le parc immobilier est en général à l'abandon. Les services aux citoyens sont inexistantes et la population résidente est marquée par le stigmate de la marginalité. Le quartier ressemble donc à un véritable *no man's land* (Sénécal *et al.*, 1996).

Préoccupés par cette situation, les fonctionnaires de la Ville décident d'agir et de reconvertir le quartier. Entre 1989 et 1992, l'administration municipale acquiert plus de 80 % du parc immobilier (terrains et bâtiments) du quartier afin de le redévelopper et d'attirer une nouvelle population dans les différents quartiers du centre-ville. Dans ce but, elle planifie le développement de ce qui est appelé « Le quartier des Écluses », qui, selon les prévisions de la Ville, pourrait accueillir 2 000 unités d'habitation haut de gamme. Évidemment, cela aurait impliqué la destruction des anciennes structures industrielles et leur remplacement par une nouvelle morphologie de type résidentiel.

L'idée du quartier des Écluses n'était pas dénuée de sens en soi, car la situation du quartier, à proximité du centre-ville et du Vieux-Montréal, est attrayante, surtout pour une population à hauts revenus et vieillissante qui souhaiterait quitter les banlieues pour revenir au centre. Mais le concept est impraticable. D'une part, dans l'agglomération dans son ensemble, et dans la ville en particulier, l'offre des unités de logement de luxe dépasse la demande, ce qui refroidit l'intérêt des promoteurs pour ce type de projets. D'autre part, l'heure n'est plus à la destruction du patrimoine mais plutôt à sa protection. Ces deux réalités contraignantes retardent la mise en oeuvre du plan.

En attendant, la Ville loue à de faibles prix les bâtiments existants à des artistes et artisans qui trouvent dans ces installations la centralité, les logements bon marché et l'espace de travail qui leur faisaient défaut. Mais le hic, c'est que ces artistes se sont attachés à leur quartier. Ainsi, ils dénoncent le projet municipal, qui aurait, entre autres, entraîné leur expulsion.

Dès lors, une révision du projet s'impose. Ce qui donne un nouveau projet élaboré, cette fois, avec l'appui des résidents. Ce nouveau projet vise la conversion des vieux bâtiments à des fins résidentielles dans le but de préserver la mémoire historique. Il importe de souligner ce fait, car, curieusement, cette mémoire dite « historique » est en réalité associée à une identité formée récemment. Le terme Faubourg des Récollets ne s'appliquait pas, au départ, à ce quartier, du moins pas à tout le territoire qu'il couvre aujourd'hui. Toute la partie sud appartenait à un autre quartier plus large nommé « Griffintown », dont il a été progressivement coupé par des infrastructures de transport qui s'érigent comme des barrières (autoroute Bonaventure et voie ferrée). De plus, les actuels résidents n'ont rien à voir avec les anciennes activités du quartier, ce qui explique peut-être la facilité avec laquelle ils arborent une identité de construction récente.

À partir de années 1985, parallèlement aux actions entreprises par la municipalité, de nouvelles entreprises s'installent dans le quartier. La combinaison de l'ancien et du nouveau, voire l'image de modernité et de postmodernité que véhicule la nouvelle identité du quartier, s'avère intéressante pour des activités économiques associant les arts, les nouvelles technologies et les services aux entreprises. Quelques entreprises d'envergure, telles que Coscient et Discreet Logic (600 employés), mais surtout une myriade de petites entreprises, associant l'art et la technologie et combinant activité industrielle et services moteurs, s'y implantent, configurant ainsi une sorte de district industriel. Plus de la moitié de ces entreprises (56 %) sont arrivées après 1991 (Groupe Espace-Temps, 1997). Largement polarisées par l'industrie du multimédia, en croissance fulgurante depuis 1995, ces entreprises s'installent dans les anciens bâtiments industriels en les rénovant tout en veillant à conserver leur cachet d'autrefois.

Par ailleurs, les nouveaux résidents du quartier, des artisans, des petits industriels dans des domaines divers, des artistes qui bénéficient des avantages financiers et environnementaux du quartier, s'unissent et forment une corporation de développement : l'Agence Faubourg des Récollets (AFR). Créé en 1997 et réunissant une quarantaine de membres, principalement des entrepreneurs, cet organisme cherche à devenir le représentant autorisé des citoyens face à la Ville et aux autres intervenants qui contribuent au développement du quartier, rôle qui ne lui est d'ailleurs pas toujours reconnu. Il est devenu néanmoins un acteur incontournable dans la transformation du quartier, car les résidents qu'il représente sont animés par un profond intérêt pour la revitalisation du quartier (Sénécal *et al.*, 1996).

La nouvelle dynamique du quartier s'est cristallisée dans une stratégie partenariale de développement où les acteurs principaux sont la Ville et la population locale, représentée par l'Agence Faubourg des Récollets, ainsi que d'autres acteurs socioéconomiques publics et privés. Cette stratégie s'appuie sur deux principes qui font consensus : le respect de la mixité des fonctions (résidentielle, de services et industrielle) et la construction d'un carrefour entre les arts et la technologie.

Ce processus de reconversion semble bien enclenché. Le quartier présente des caractéristiques qui pourraient le transformer en un milieu innovateur. Les nouvelles entreprises du domaine de la haute technologie qui rayonnent à l'échelle nord-américaine constituent une masse critique non négligeable et devraient agir comme pôle d'attraction pour d'autres établissements. De plus, le quartier change progressivement d'image son identité est désormais porteuse de connotations positives. Et la proximité du Vieux-Montréal, du Vieux-Port, sites d'intenses activités récréatives et touristiques, et du canal de Lachine, que la Ville est en train de remettre en valeur aussi pour des fins récréatives, devraient faciliter cette reconversion. D'ailleurs, depuis 1998, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a délimité une zone à l'intérieur de laquelle s'implante la Cité du multimédia. Ce projet change la dynamique créée par la société civile et favorise l'implantation de grosses entreprises spécialisées dans le multimédia aux dépens des artisans et autres entrepreneurs locaux.

CONCLUSION

Rappelons qu'une de nos hypothèses de travail était que la vitalité des acteurs d'un milieu est essentielle à la mise en oeuvre de l'innovation sur le plan productif. Par nos études de cas, nous avons pu cerner divers éléments permettant de définir la vitalité institutionnelle et sociale des milieux, même s'ils présentent les caractéristiques d'une collectivité en déclin. Cette vitalité correspond à ce que nous appellerons le « capital socioterritorial », que nous définissons comme l'ensemble des ressources humaines et institutionnelles qu'un milieu local peut mobiliser afin d'accroître son potentiel de développement et de favoriser l'épanouissement des citoyens qui y habitent. Il nous apparaît que le capital socioterritorial est activé par l'identité collective et qu'il dépend de la conscience territoriale des acteurs d'une collectivité. Il faut cependant reconnaître que l'identité et la conscience territoriale ne peuvent se décréter. Elles sont, d'ailleurs, comme le montrent les trois cas étudiés, plus le résultat des actions collectives, de la mobilisation sociale et des liens sociaux

suscités par la mobilisation sociale que d'un regard tourné vers le passé. L'identité est donc construite socialement et renforcée par les actions collectives destinées à contrer les tendances à la dévitalisation provoquées par les grandes transformations économiques.

Dans les cas étudiés, la mobilisation est une solution à la déstructuration qu'entraîne la crise sociale et économique résultant de la mondialisation économique et des changements qu'elle amène dans les facteurs de localisation des activités productives. Les actions collectives menées par les acteurs socioéconomiques et par les citoyens affectés par la délocalisation des industries et des sources d'emploi constituent un facteur de cohésion sociale. Ce sont les actions collectives qui créent le milieu et non pas le contraire. Elles créent des liens sociaux, intègrent les milieux exclus et forment une identité collective. Le territoire cimente le milieu et médiatise les liens sociaux. Les projets qui en découlent ainsi que les organisations mises sur pied pour les réaliser constituent des innovations sur les plans institutionnel et organisationnel, de même que la semence de la reconversion et du développement. La mobilisation permet d'activer le capital socioterritorial d'un milieu (Moulaert *et al.*, 1997).

Les régions qui perdent peuvent changer leur sort, et les milieux innovateurs ne sont pas uniquement le produit de l'entreprise. Voilà ce que démontrent les cas étudiés. Certes, le développement des milieux locaux nécessite des apports extérieurs. Mais forçant le partenariat et agissant comme contrepoids des tendances dominantes, la mobilisation communautaire s'insère dans un processus plus large, qui déborde les limites du développement d'un quartier. D'une part, elle redéfinit les limites de ce qui est considéré comme l'économie performante, en établissant des ponts entre l'action sociale et l'action économique, ainsi qu'entre le bénévolat et l'entreprise financière. D'autre part, elle influence le développement de l'agglomération urbaine dans son ensemble, en revitalisant le centre. Évidemment, le développement économique d'une métropole ne peut se limiter à l'action communautaire, et il n'est pas dit non plus que toute action communautaire doive aboutir au développement économique. Mais elle constitue un début, qui semble d'ailleurs nécessaire dans le cas des milieux qui réagissent aux délocalisations et à la mondialisation économique, comme Montréal en témoigne. La théorie du développement, notamment lorsqu'elle insiste sur les milieux innovateurs, devrait donc en tenir compte.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHAMBAULT, E. (1996). *Le secteur sans but lucratif*, Paris, Economica.
- BASSAND, M. (1997). *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (dir.) (1992). *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France.
- COFFEY, W. et M. POLÈSE (1993). « Le déclin de l'empire montréalais regards sur l'économie d'une métropole en mutation », *Recherches sociographiques*, vol. 34, p. 417-437.
- COFFEY, W.J. et R. DROLET (1994). « La décentralisation intramétropolitaine des activités économiques dans la région de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 38, n° 105, p. 371-394.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (1995). *Et les régions qui perdent...?*, Rimouski, GRIDEQ.
- FAVREAU, L. (1995). « Économie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec », dans KLEIN, J.-L. et B. LÉVESQUE (dir.), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L. et W. NINACS (1993). *Pratiques de développement économique communautaire au Québec : de l'expérimentation sociale à l'émergence d'une économie solidaire*, Rapport de recherche, Santé et Bien-Être Canada, Montréal, IFDEC.
- FISHER, R. et J. KLING (dir.) (1993). *Mobilizing the Community. Local Politics in the Era of the Global City*, Newbury Park, CA, Sage Publications.
- FITZGERALD, J. (1991). « Class and Community : the New Dynamics of Social Change », *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 9, p. 117-128.
- FONTAN, J.-M. (1992). « Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie », Thèse de doctorat en sociologie, Montréal, Université de Montréal, IFDEQ.
- FONTAN, J.-M. (1994). « Le développement économique communautaire québécois : éléments de synthèse et point de vue critique », *Lien social et Politiques-RIAC*, vol. 32, p. 115-126.
- FONTAN, J.-M. et C. YACCARINI (1996). « Le projet Angus : une expérience novatrice de mobilisation locale au coeur de Montréal », *Économie et solidarités*, vol. 28, n° 1, p. 31-42.

- FONTAN, J.-M. (1997). « L'État-région : une nouvelle forme de régulation des territoires ? », dans CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (dir.), *Action collective et décentralisation*, Rimouski, GRIDEQ, p. 233-254.
- GROUPE ESPACE-TEMPS (1997). *Bâtiments, entreprises, résidences et espaces locatifs dans le Faubourg des Récollets en 1997*, Montréal, Rapport présenté à l'Agence Faubourg des Récollets.
- GUAY, L. (1997). « Le mouvement communautaire et l'économie sociale entre l'espoir et le doute », dans KLEIN, J.-L., P.-A. TREMBLAY et H. DIONNE (dir.), *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 135-154.
- HAMEL, P. (1991). *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- HAMEL, P. (1995). « Mouvements urbains et modernité : l'exemple montréalais », *Recherches sociographiques*, vol. 34, n° 2, p. 279-305.
- HAMEL, P. (1997). « Démocratie pluraliste et action collective », dans KLEIN, J.-L., P.-A. TREMBLAY et H. DIONNE (dir.), *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 21-32.
- KLEIN, J.-L. (1992). « Le partenariat : vers une planification flexible du développement local ? », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 15, n° 3, p. 491-505.
- KLEIN, J.-L. (1997). « L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 367-377.
- KLEIN, J.-L., J.-M. FONTAN, D.-G. TREMBLAY et C. TARDIF (1998). « Les quartiers péri-centraux : le milieu communautaire dans la reconversion économique », dans MANZAGOL, C. et C. BRYANT (dir.), *Montréal 2001*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- KLEIN, J.-L., P.-A. TREMBLAY et H. DIONNE (dir.) (1997). *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- KLEIN, J.-L. et J.-P. WAAUB (1996). « Reconversion économique, développement local et mobilisation sociale : le cas de Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. 37, n° 3, p. 497-515.
- MANZAGOL, C. et C. BRYANT (dir.) (1998). *Montréal 2001*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

- MORIN, R. (1995). « Communautés territoriales et insertion socioéconomique en milieu urbain », dans KLEIN, J.-L. et B. LÉVESQUE (dir.), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 247-266.
- MORIN, R. (1996). « Les corporations de développement économique communautaire et la relance des zones industrielles en déclin », dans TELLIER, L.-N. (dir.), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- MORIN, R., A. LATENDRESSE et M. PARAZELLI (1994). *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études urbaines et touristiques, coll. « Études, matériaux et documents », n° 5.
- MOULAERT, F, P. DELLADETSIMA, L. LEONTIDU *et al.* (1994). *Local Development Strategies in Economically Desintegrated Areas : A Pro-Active Strategy Against Poverty in the European Community*, Research Program European Commission. Lille, Université de Lille 1, IFRESICNRS.
- MOULAERT, F, J.-C. DELVAINQUIÈRE et P. DELLADETSIMA (1997). « Les rapports sociaux dans le développement local: le rôle des mouvements sociaux » dans KLEIN, J.-L., P.-A. TREMBLAY et H. DIONNE (dir.), *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 77-98.
- PROULX, M.-U. (1996). « Les relations économiques et politiques entre Montréal et les régions », dans TELLIER, L.-N. (dir.), *Les défis et les options de la relance de Montréal*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- PROVOST, S. (1997). « La reconversion économique d'un ancien quartier industriel montréalais. L'évolution du sud du Faubourg des Récollets », Département de géographie, Activité de synthèse présentée comme exigence pour la maîtrise en géographie, non publiée.
- REMIGGI, F et G. SÉNÉGAL (dir.) (1992). *Montréal: Tableaux d'un espace en transformation*, Montréal, ACFAS, Cahiers scientifiques.
- SÉNÉGAL, G., D. ROSE et D. LATOUCHE (1996). *La relance du Faubourg des Récollets*, Montréal, INRS-Urbanisation.
- SÉNÉGAL, G. et C. MANZAGOL (1993). Montréal ou la métamorphose des territoires, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, n° 101, p. 351-370.
- TELLIER, L.-N. (dir.) (1996). *Les défis et les options de la relance de Montréal*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- THIBODEAU, J.-C. (1996). « La relance de Montréal : une question de long terme », dans TELLIER, L.-N. (dir.), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 25-38.
- TREMBLAY, D.-G. (1995). « L'aménagement et la réduction du temps de travail : une réponse au problème de l'exclusion ? », dans KLEIN, J.-L. et B. LÉVESQUE (dir.), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 99-121.
- TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN (1994). *Le développement économique, local: la théorie, les pratiques, les expériences*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- TROTTIEI, M. (1996). « La performance économique de Montréal depuis 1987 », dans TELLIEI, L.-N. (dir.), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 7-21.
- VACHON, B. (1994). « La synergie des partenaires en développement local : entrepreneurship et systèmes productifs locaux », dans PROULX, M.-U. (dir.), *Entrepreneurship et développement local*, Montréal, Editions transcontinentale, p. 191-220.
- WOLCH, J. (1989). « The Shadow State : Transformations in the Voluntary Sector », dans WOLCH, J. et M. DEAR (dir.), *The Power of Geography How Territory Shapes Social Life*, Boston, Unwin Hyman, p. 197-221.

CHAPITRE



**Anne-Marie Séguin,
Francine Bernèche
et Magda Garcia¹**

L'INSERTION RÉSIDENTIELLE DES IMMIGRANTS INTERNATIONAUX AU QUÉBEC

Le Québec où, à partir du début du XVII^e siècle, sont venus s'établir des Français suivis, après la conquête de 1760, de ressortissants anglais, écossais et irlandais, continue toujours de recevoir de nouveaux arrivants.

Même si les flux d'immigration amorcés au début du XX^e siècle ont connu une importance variable selon les périodes, on note une constante, à savoir la prédominance de la région montréalaise comme lieu d'établissement des immigrants. Encore aujourd'hui, ils s'y installent de façon préférentielle en dépit de la volonté politique, exprimée par le gouvernement québécois au début des années 1990 (MCCI, 1992), de favoriser la « régionalisation », c'est-à-dire la dispersion de l'immigration à l'échelle du Québec.

1. Avec la collaboration de Jaël Mongeau et de Julie Archambault (INRS-Urbanisation) pour la production des tableaux, figure et carte et pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte.

Ce texte présente d'abord un portrait succinct des immigrants internationaux installés au Québec, puis examine leur répartition au sein du territoire québécois. Comme la très grande majorité d'entre eux se sont établis dans la région métropolitaine de Montréal, il nous paraît utile de décrire plus précisément leur répartition dans cette région et, finalement, de mettre en lumière les facteurs susceptibles de nous aider à mieux la comprendre. Ce faisant, nous n'avons pas l'intention de traiter des enjeux de l'immigration internationale au Québec, mais plutôt de faire le point sur les recherches qui ont étudié les diverses modalités de sa répartition géographique.

5.1. BREF PORTRAIT DE LA POPULATION IMMIGRANTE AU QUÉBEC

Selon le dernier recensement de 1996, la population immigrante² au Canada comprend 4 971 070 personnes, ce qui représente 17,4 % de la population totale du pays, laquelle se chiffre à 28 528 125 personnes. Au Québec, cette proportion est de 9,4 %, soit 664 500 personnes sur une population totale de 7 045 085. Alors que la population du Québec constitue le quart de la population canadienne (24,7 %), les immigrants vivant dans cette province ne forment que 13,4 % de tous les immigrants au Canada. Le Québec compte donc proportionnellement moins d'immigrants que son poids démographique dans l'ensemble canadien. Comme il fait face par ailleurs au problème que pose la dénatalité pour l'avenir démographique du Québec³, le gouvernement québécois a adopté comme objectif à long terme d'augmenter la part relative de l'immigration au Québec dans l'immigration totale au Canada. Avec la mise en vigueur, en 1986, d'un programme de hausse graduelle des volumes

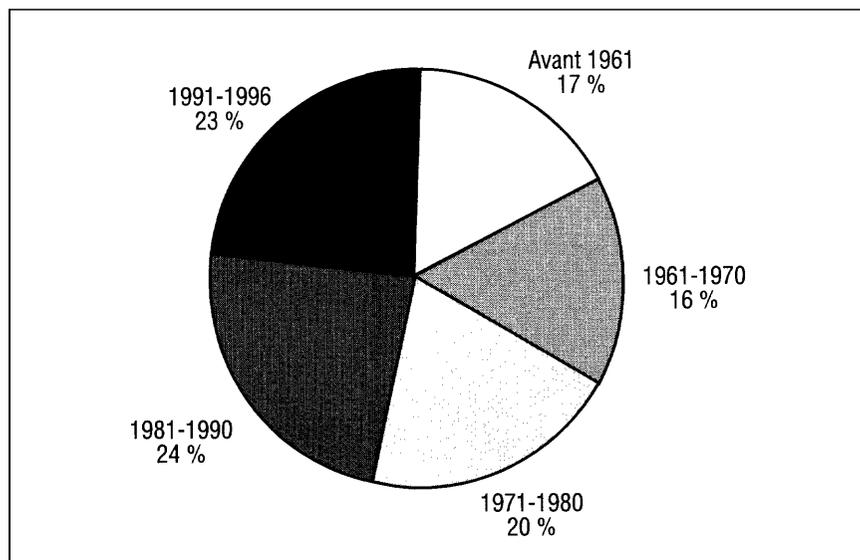
2. La population des *immigrants* comprend les personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada ou l'ayant déjà eu (personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne depuis). La population des *non-immigrants* inclut les citoyens canadiens de naissance. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada; un certain nombre de non-immigrants peuvent aussi être nés à l'étranger, mais de parents canadiens. Depuis 1991, Statistique Canada recense aussi les résidents non permanents, soit les titulaires d'un permis (permis de séjour pour étudiants, de travail ou ministériel) et les personnes qui revendiquent le statut de réfugié (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1996*, n° 92-351-XPf).
3. Au Québec, l'indice synthétique de fécondité (ou nombre moyen d'enfants par femme) est passé depuis 1970 sous le seuil de remplacement des générations qui est d'environ 2,1 enfants par femme. Cet indice, qui était remonté à 1,6 en 1990 après avoir atteint 1,4 entre 1983 et 1988, diminue de nouveau lentement, mais progressivement depuis le début des années 1990 (Duchesne, 1998). Les données les plus récentes de l'Institut de la statistique du Québec situent l'indice synthétique de fécondité à 1,48 en 1998.

d'immigration (MCCI, 1993), les autorités québécoises ont décidé de fixer à des niveaux assez élevés le nombre d'immigrants pouvant être admis annuellement au Québec⁴.

Quelle est la composition de la population immigrante selon le recensement de 1996 ? L'examen de deux dimensions, soit la période d'immigration et le pays de naissance des immigrants résidant au Québec, permettra de répondre succinctement à cette question. La figure 5.1 révèle d'abord que les immigrants arrivés depuis 1981 représentent près de la moitié (47 %) de la population immigrante recensée au Québec en 1996. Cette importance relative tient en partie à l'accroissement des flux d'immigration⁵ à partir du milieu des années 1980 même si, en raison du manque de dynamisme de l'économie québécoise - qui se traduit notamment par des taux de chômage élevés -, les objectifs fixés n'ont pu être atteints au cours des dernières années⁶. Il faut également tenir compte du fait qu'au moment du recensement Statistique Canada ne dénombre que les personnes encore vivantes et considérées comme résidentes du Québec : chaque flux d'immigration se réduit donc progressivement au fur et à mesure des décès et des départs⁷ des immigrants vers d'autres provinces ou à l'extérieur du Canada. En 1996, les flux d'immigrants des périodes plus anciennes sont donc susceptibles d'avoir perdu un plus grand nombre de personnes que ceux des périodes plus récentes.

4. On estime que des niveaux annuels de l'ordre de 40 000 personnes maintenus avec une certaine constance permettraient à l'immigration d'avoir un impact significatif sur le plan démographique à long terme (MAIICC, 1994a).
5. Par « flux d'immigration », nous entendons les entrées d'immigrants au Canada comptabilisées annuellement. Ces données concernent les « immigrants reçus » à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider en permanence au Canada selon l'une des trois catégories d'immigration suivantes : catégorie des immigrants indépendants (incluant les travailleurs, les parents aidés et les gens d'affaires), catégorie de la famille, catégorie des réfugiés (ressortissants étrangers dans une situation particulière de détresse). Dans les années 1970, des accords bilatéraux ont reconnu au Québec certaines responsabilités dans la sélection des immigrants. Celles-ci ont été consolidées et étendues dans l'Accord Canada-Québec de 1991; depuis cette date, la responsabilité de cette sélection incombe de façon exclusive au Québec (MAIICC, 1994b et 1994c).
6. La moyenne annuelle des immigrants admis au Québec est passée de 17 659 personnes pendant la période 1981-1985 à 29 417 durant les années 1986-1990, puis s'est élevée à 48 337 personnes de 1991 à 1993 pour retomber ensuite à 27 731 personnes de 1994 à 1996 (MAIICC, *Statistiques d'immigration*, 1994, 1995 et 1997).
7. Le taux de présence des immigrants (pourcentage des immigrants entrés au Québec durant une période donnée et y demeurant encore) après une durée moyenne de résidence de cinq ans a augmenté depuis les années 1950, passant de 62 % en 1951-1961 à 72 % en 1976-1986 (Baillargeon et Benjamin, 1989). Il semble donc que les taux de présence des périodes récentes soient plus élevés que ceux des périodes plus anciennes.

FIGURE 5.1.

Population immigrante vivant au Québec en 1996 par période d'immigration

Source : Recensement du Canada de 1996

Examinons maintenant la distribution des pays de naissance des immigrants internationaux qui vivent au Québec en 1996 (tableau 5.1). On note qu'en termes d'effectifs les immigrants originaires d'Italie dominent avec une population de 74 075 personnes au recensement de 1996; ils comptent donc pour 11,2 % de la population immigrante au Québec, suivis de loin par ceux venant d'Haïti avec une population de 45 470 personnes, soit 6,8 % des immigrants.

Les pays d'origine se partagent largement en deux groupes : les pays européens dont l'essentiel de l'immigration (plus des deux tiers des effectifs) a eu lieu avant les années 1980⁸, et les pays non européens, dont les ressortissants sont arrivés principalement à partir des années 1970 ou 1980. Les pays de ce dernier groupe représentent un large éventail de grandes régions quant à la provenance des immigrants : l'Amérique latine (Chili et El Salvador) et les Caraïbes (Haïti), le Moyen-Orient (Liban et Syrie), l'Asie du Sud (Inde), du Sud-Est (Viêt-nam, Philippines et Cambodge) et de l'Est (République populaire de Chine). Trois pays seulement comptent parmi les 15 principaux pays d'immigration pour

8. Notons que l'Égypte, pays d'Afrique du Nord, compte aussi parmi les pays dont la majorité des immigrants sont arrivés avant les années 1980.

TABLEAU 5.1.

Population immigrante vivant au Québec en 1996 par période d'immigration et pays de naissance

Pays de naissance	Période d'immigration				Total (pop. imm. en 1996)	
	Avant 1971	1971- 1980	1981- 1990	1991 1996	Nombre (%)	
	<i>Pays se classant parmi les 15 premiers à l'une ou l'autre des périodes d'immigration*</i>					
<i>Italie</i>	62 800	9 030	2165	710	74 705	11,2
<i>Haïti</i>	2 310	16 890	15 835	10 435	45 470	6,8
<i>France</i>	17 985	9 405	6 990	9 885	44 270	6,7
<i>Liban</i>	1 535	4 505	12 265	10120	28 435	4,3
<i>États-Unis</i>	10105	8200	5 555	3 275	27130	4,1
<i>Grèce</i>	16 625	5160	1415	525	23 730	3,6
<i>Viêt-nam</i>	315	8 225	10 525	4 440	23 510	3,5
<i>Portugal</i>	8 765	7 970	5 000	1 115	22 850	3,4
<i>Royaume-Uni</i>	14 490	3 315	2140	965	20 910	3,1
<i>Pologne</i>	8 835	1 320	5115	2 335	17 605	2,6
<i>Égypte</i>	7 900	3545	3 000	2140	16 585	2,5
<i>Maroc</i>	3 925	3 810	4 560	4 210	16 515	2,5
<i>Chine, République populaire de</i>	2 735	2010	3 790	7 925	16 460	2,5
<i>Inde</i>	1 755	3 790	3 085	4 455	13 085	2,0
<i>Roumanie</i>	3190	1 170	2 855	5 620	12 840	1,9
<i>Allemagne</i>	8 630	1 285	1 765	940	12 620	1,9
<i>Philippines</i>	760	2100	3 300	4 745	10 905	1,6
<i>ex-URSS (partie européenne)</i>	5 240	765	605	3 865	10 475	1,6
<i>El Salvador</i>	10	530	6115	3150	9 815	1,5
<i>Belgique</i>	5 565	1 560	1520	630	9 275	1,4
<i>Cambodge</i>	45	2 570	4 865	970	8 450	1,3
<i>Syrie</i>	900	1400	3 080	2 250	7640	1,1
<i>Chili</i>	150	2 525	3165	1 570	7 410	1,1
<i>Hong-Kong</i>	515	995	2 230	3 625	7 370	1,1
<i>Algérie</i>	1 015	580	1465	3 940	6 995	1,1
<i>Hongrie</i>	5 630	420	530	275	6 860	1,0
<i>Sri Lanka</i>	90	135	1865	4 680	6 770	1,0
<i>Espagne</i>	2 995	1 155	510	225	4 890	0,7
<i>Autres pays</i>						
<i>Pays d'Amérique latine et Caraïbes</i>	8 590	12 065	15840	16 935	53 535	8,1
<i>Pays d'Europe</i>	13 525	3 375	3 575	6170	26 670	4,0
<i>Pays d'Afrique</i>	1435	4 525	6 490	9 885	22 405	3,4
<i>Pays d'Asie</i>	4110	7 485	16 200	18 565	46 395	7,0
<i>Pays d'Océanie et d'Amérique du Nord</i>	805	455	360	255	1890	0,3
Total (population immigrante)	223 385	132 370	157 830	150 915	664 495	100,0

* À chaque période, les 15 principaux pays de la période sont identifiés en caractères gras.

Source : Recensement du Canada de 1996.

toutes les périodes considérées : la France, qui se classe au troisième rang parmi l'ensemble des effectifs immigrants en 1996 avec 44 270 personnes, les États-Unis, qui arrivent en cinquième place (27 130 personnes) et le Maroc, dont le volume d'immigration s'est maintenu autour de 4 000 personnes à chaque période pour un total de 16 515 en 1996.

Parmi les pays européens, on note la situation particulière de pays de l'Europe de l'Est (Pologne et Roumanie) et de l'ex-URSS qui se caractérisent par deux grandes vagues d'immigration : la première, antérieure à 1971, et la seconde, consécutive à la dissolution du bloc communiste et datant surtout des années 1990. L'influence des événements politiques sur l'ampleur des volumes d'immigration s'exprime aussi nettement dans la concentration des flux à certaines périodes, entre autres, ceux en provenance du Cambodge et du Chili autour des années 1970 et 1980.

Dans la dernière décennie, de nouveaux pays se sont démarqués par l'importance relative de leurs effectifs, soit le Sri Lanka, l'Algérie et Hong-Kong. Là encore, l'insécurité associée à des situations politiques ou sociales menaçantes ou l'appréhension de bouleversements importants ont amené les ressortissants de ces pays à s'établir dans un autre pays de résidence.

5.2. UNE POPULATION IMMIGRANTE FORTEMENT CONCENTRÉE DANS LA RÉGION MONTRÉALAISE

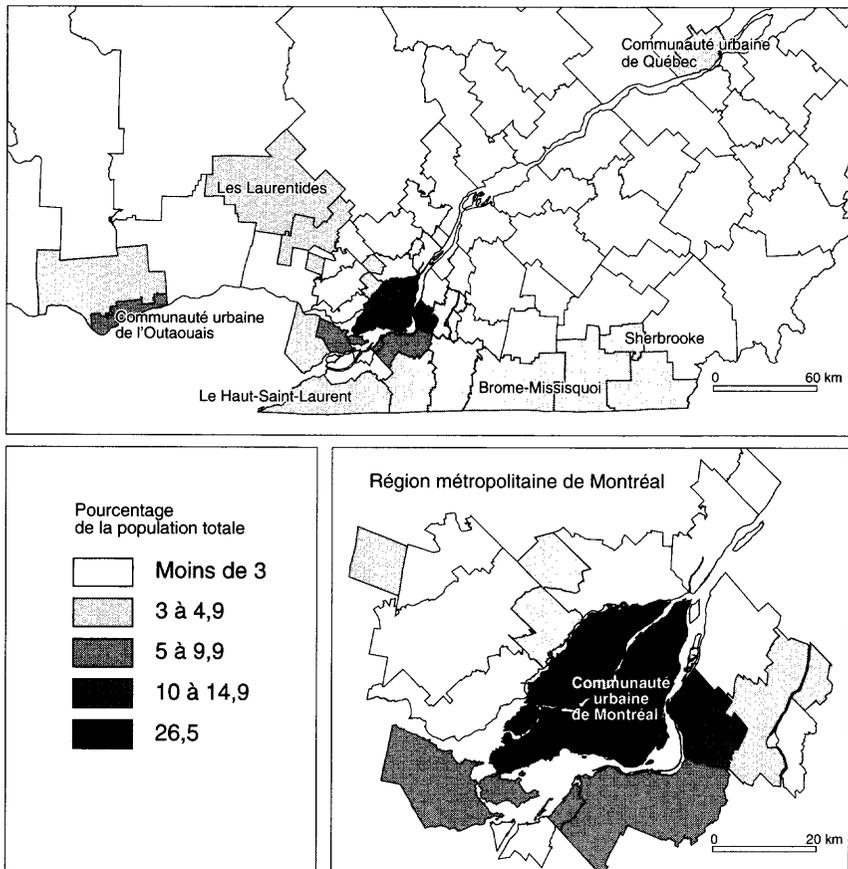
Si nous nous attardons plus particulièrement sur la région métropolitaine de Montréal, les données du dernier recensement indiquent clairement que la très grande majorité des immigrants internationaux vivent dans cette région⁹. Ainsi, sur une population totale de 664 500 immigrants internationaux en 1996, 586 405 résident dans la région métropolitaine de Montréal, soit une proportion de 88 %. Cette population immigrée représente 18 % de la population totale de la région montréalaise qui se chiffre à 3 287 590 personnes en 1996 ; ce pourcentage est comparable à ceux de 1991 (17 %) et de 1986 (16 %). Le terme de « métropolisation » de l'immigration internationale est utilisé pour faire référence à cette concentration des immigrants dans les grandes régions métropolitaines, phénomène observé non seulement au Canada mais aussi dans des pays comme l'Australie et la Suède, entre autres (Dumont, 1991).

9. La région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal comprend 113 municipalités au total (incluant deux réserves indiennes), soit les 29 municipalités composant la Communauté urbaine de Montréal (y compris la ville de Montréal), la ville de Laval, les 48 municipalités situées dans la Couronne Sud (incluant les sept municipalités de la Proche Rive-Sud) et les 35 municipalités situées dans la Couronne Nord.

La figure 5.2 illustre bien la répartition inégale de l'immigration internationale à l'échelle du Québec. La grande majorité des municipalités régionales de comté (MRC) dénombrent moins de 3 % d'immigrants parmi leur population, ce qui est aussi le cas de toutes les MRC qui n'apparaissent pas sur cette carte. À l'exception de la Communauté urbaine de Québec qui compte 3 % d'immigrants, la population immigrante se concentre dans l'ouest et le sud du territoire québécois. À l'extérieur de

FIGURE 5.2.

Proportion des immigrants parmi la population totale, par MRC Ensemble du Québec et région métropolitaine de Montréal, 1996



Les MRC chevauchant la limite de la région métropolitaine de Montréal ont été partagées en deux.
 Source : Cartographie INRS-Urbanisation, 1999

la région métropolitaine de Montréal (RMR), les régions de l'Outaouais, des Laurentides, de la Montérégie et de l'Estrie comptent toutes entre 3 % et 5 % d'immigrants, ce qui reste largement inférieur aux pourcentages observés dans les grandes composantes de la RMR.

Le portrait qui se dégage est donc celui d'une réduction progressive de l'importance relative de la population immigrante au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la région métropolitaine de Montréal; à l'intérieur de cette dernière région, on observe la même tendance, soit une baisse de la proportion d'immigrants à l'extérieur de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). La CUM se distingue en effet par sa proportion d'immigrants (26,5 %) qui atteint presque le double ou même le triple des pourcentages observés à Laval et dans les MRC comprenant les banlieues environnantes.

Cette concentration marquée de l'immigration internationale à Montréal n'est pas sans susciter des interrogations sur la formation possible d'un « dualisme socioculturel » entre une région métropolitaine de plus en plus cosmopolite, et le reste du Québec, qui garde un visage plus homogène au regard de la composition ethnique et culturelle (MCCI, 1992, p. 5). Elle pose aussi, aux yeux de plusieurs, la question du maintien du caractère francophone de la métropole par rapport au reste du Québec qui, dans l'ensemble, est fortement francophone. Il n'existe pas, à notre connaissance, de travaux démontrant l'existence ou la non-existence d'un clivage ethnoculturel au sein de la population québécoise. Il existe cependant des travaux sur l'évolution du français comme langue maternelle et langue d'usage¹⁰ et sur les transferts linguistiques. L'analyse des données du recensement de 1996 montre qu'une faible majorité de la population de l'île de Montréal (53,8 %) parle le français à la maison; la ville de Montréal conserve toutefois une plus forte proportion de gens parlant le français à la maison (60,7 %) que les autres municipalités de l'île prises dans leur ensemble (44,8 %) [données fournies par Marc Termote et rapportées dans Chartier, 1999]. Par ailleurs, l'étude de l'évolution démoulinguistique du Québec - étude basée sur les données du recensement de 1986 - révèle que la décroissance anticipée s'accompagnera d'une réduction de la part du groupe francophone au sein de la population québécoise qui ne se fera pas de manière uniforme sur l'ensemble du territoire (Termote, 1994). Le pourcentage de francophones diminuera dans la région métropolitaine de Montréal et plus particulièrement sur l'île de Montréal, alors que dans le reste du Québec, on notera une légère augmentation de ce pourcentage. Parallèlement, le groupe anglophone

10. Au recensement de 1996, la langue maternelle est identifiée à partir de la question sur la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne recensée et la langue d'usage, à partir de la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison.

devrait connaître une poursuite du déclin de son poids démographique relatif amorcé au cours des années 1970, mais - du moins dans la région de Montréal - il peut espérer maintenir son effectif, voire l'augmenter légèrement. De son côté, le groupe allophone devrait, au sein de la population québécoise, voir augmenter son poids en même temps que son effectif (Termote, 1994, p. 259).

Concernant les transferts linguistiques¹¹, il faut souligner le taux particulièrement élevé de rétention des langues d'origine chez la population immigrante dans l'ensemble du Québec. Ainsi, au recensement de 1991, 37 % seulement des immigrants allophones ont déclaré avoir effectué un transfert linguistique (Baillargeon et Turcotte, 1995, p. 10). Il faut toutefois ajouter que ce taux atteint 73 % chez les allophones de 25 ans et plus, nés au pays : c'est donc dire que chez les enfants et petits-enfants des immigrants nés ici, le taux de transfert linguistique est élevé. Par ailleurs, chez les immigrants effectuant un transfert linguistique, l'attraction de l'anglais a été longtemps la plus forte; chez les immigrants arrivés après 1976, le français a supplanté l'anglais, 67 % des transferts favorisant le français (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1996, p. 146). Pour certains, la question de la langue parlée à la maison et des transferts linguistiques ne constitue pas le principal enjeu sociolinguistique. Selon eux, il importe davantage que, dans les faits, le français soit la langue de communication dans la sphère publique. Malheureusement, aucune donnée statistique ne permet actuellement de vérifier la situation linguistique dans cette sphère et d'en suivre l'évolution.

Dans la mesure où les immigrants internationaux s'établissent dans la région montréalaise, ils contribuent au maintien de la croissance de cette région. Celle-ci reçoit en outre des migrants venant d'ailleurs au Québec et au Canada. Par contre, les flux d'immigrants contribuent très peu à la croissance démographique des autres régions du Québec. On peut donc parler d'un déséquilibre entre une métropole, qui bénéficie, sur le plan démographique, de la venue des immigrants, et des régions, qui ne peuvent compter sur cet élément pour rétablir leur « santé » démographique.

La venue d'immigrants est aussi considérée, dans une économie qui se mondialise, comme un facteur pouvant dynamiser les économies locales et régionales, puisque les immigrants deviennent non seulement les intermédiaires, mais aussi les initiateurs d'échanges économiques avec leur pays d'origine. Si l'on exclut la région métropolitaine de Montréal, les régions du Québec se trouvent donc le plus souvent privées de cet élément

11. Le terme « transferts linguistiques » désigne habituellement un type particulier de transfert qui « consiste à adopter comme *langue d'usage* une langue autre que sa langue maternelle » (Termote, 1994, p. 154).

dynamisant. Les acteurs régionaux et les organismes qui les représentent ont d'ailleurs fait entendre leurs voix sur cette question (Séguin et Termote, 1993 ; Colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, 1992).

Malgré les revendications des régions souhaitant recevoir plus d'immigrants et les voir s'y enraciner, les données du dernier recensement n'indiquent pas de véritable changement. Cette situation n'est guère étonnante : il apparaît en effet difficile d'intervenir dans ce domaine. Ainsi, dans un pays comme la Grande-Bretagne, qui a appliqué de façon systématique le principe de dispersion pour tous les groupes de réfugiés accueillis dans les années 1970, un important mouvement de migration secondaire a été observé quelques années plus tard, notamment parmi les Vietnamiens (Dumont, 1991, p. 46-48). Ceux-ci se sont déplacés vers les régions plus favorables au point de vue social, économique et culturel, ce qui a entraîné un processus de concentration géographique vers Londres. C'est aussi ce que montre une étude longitudinale menée auprès de réfugiés indochinois installés à leur arrivée dans diverses régions du Québec : après deux années de séjour, 27 % d'entre eux avaient déjà choisi de quitter leur région de résidence initiale pour venir s'installer, pour la plupart, dans la région métropolitaine de Montréal (Deschamps, 1985).

Quels seraient donc les facteurs susceptibles d'attirer et de retenir les immigrants en région ? Dans son étude sur les travailleurs agricoles saisonniers (1997), Simard remet en question l'idée répandue que les immigrants refusent d'entrée de jeu d'aller s'établir en région. Elle estime plutôt que leur comportement ressemble à celui des autres citoyens, c'est-à-dire qu'ils seraient prêts à y aller s'ils pouvaient y trouver un emploi stable. Dans ce contexte, l'installation et le maintien des immigrants en région renvoient à la nécessité d'une politique de développement régional énergique (Simard, 1997, p. XIV).

Changeons maintenant d'échelle et examinons la répartition de l'immigration internationale à l'intérieur de la région métropolitaine de Montréal.

5.3. LA RÉPARTITION DE L'IMMIGRATION INTERNATIONALE DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

À l'intérieur même de la région métropolitaine de Montréal, les immigrants internationaux s'établissent davantage dans certaines municipalités,

TABLEAU 5.2.

Distribution spatiale de la population totale et de la population immigrante Région métropolitaine de Montréal, 1996

Région métropolitaine de Montréal	Population totale	Pourcentage de la RMR	Population immigrante	Pourcentage de la RMR	Population immigrante 1991-1996	Pourcentage de la RMR
Communauté urbaine de Montréal (CUM)	1749 505	53,2	462 890	78,9	116 720	86,7
Ville de Montréal	998 780	30,4	266 880	45,5	78 520	58,4
CUM Centre	344 450	10,5	93 620	16,0	20 620	15,3
CUM Est	191 685	5,8	49 505	8,4	9 935	7,4
CUM Ouest	214 590	6,5	52 885	9,0	7 645	5,7
Laval	326 605	9,9	47 825	8,2	8 715	4,0
Couronne Nord	488 920	14,9	13 745	2,3	1830	1,4
Couronne Sud	722 550	22,0	61930	10,6	7 235	7,9
Proche Rive-Sud	346 435	10,6	43160	7,4	5 350	6,5
Reste de la Couronne Sud	376115	11,4	18770	3,2	1885	1,4
Total (RMR Montréal)	3287580	100,0	586 405	100,0	134 500	100,0

Source : Recensement du Canada de 1996

ce qui mène, là aussi, à une répartition différentielle des immigrants selon les zones inframétropolitaines. Comme l'illustre le tableau 5.2, la ville de Montréal, qui représente 30,4 % de la population de la région métropolitaine en 1996, compte 45,5 % de la population immigrante. Cette dernière est donc sur-représentée dans la ville centre de même que dans la Communauté urbaine de Montréal (qui correspond au territoire de l'île de Montréal).

Il est intéressant de signaler que la population immigrante arrivée depuis peu (années 1990) a aussi tendance à se concentrer dans certaines zones. De toute évidence, la ville de Montréal s'impose comme lieu d'installation privilégié des immigrants récents : près de 60 % y demeurent en 1996. Cette concentration est encore plus forte qu'en ce qui concerne la population immigrante dans son ensemble (45,5 %). On peut toutefois supposer qu'avec le temps ces nouveaux arrivants se disperseront davantage à l'intérieur de la région métropolitaine. Cette répartition inégale n'est pas sans soulever des enjeux importants, en ce qui a trait notamment aux besoins de la population et aux services à fournir dans la ville centrale.

5.4. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA GÉOGRAPHIE RÉSIDENTIELLE DES IMMIGRANTS DANS LA RÉGION MONTRÉALAISE

Comment expliquer la division sociale de l'espace que nous observons, c'est-à-dire la concentration au centre de l'agglomération montréalaise de la population immigrante et notamment des immigrants arrivés depuis le début des années 1990 ? Une revue des travaux de recherche publiés sur ce sujet depuis plus de 20 ans nous permettra d'apporter des éléments de réponse à cette question.

5.4.1. DISTRIBUTION SPATIALE DES GROUPES ETHNIQUES ET DES IMMIGRANTS

Depuis les années 1970, plusieurs études ont traité de la distribution spatiale des groupes ethniques¹² et des immigrants dans la région montréalaise. On y retrouve principalement des analyses s'inscrivant dans le courant de l'écologie urbaine (Foggin et Polèse, 1976 ; Polèse et Carlos, 1978 ; Guay, 1978 ; Le Bourdais et Lefebvre, 1987 ; Renaud, Carpentier et Lebeau, 1997) et des études de géographie résidentielle portant sur les groupes ethniques ou linguistiques (Polèse, Hamel et Baillly, 1978 ; Veltman, Polèse et Leblanc, 1986 ; McNicoll, 1993). Ces travaux ne s'intéressent pas seulement aux immigrants : ils concernent le plus souvent l'ensemble des groupes ethniques, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires¹³.

Toutes ces études se fondent sur des données de recensement qui fournissent une image des caractéristiques de la population à un moment donné. Mais elles permettent malgré tout d'observer, d'une période à l'autre, des changements au regard de ces caractéristiques, notamment dans la distribution spatiale de la population. Plusieurs de ces études utilisent comme méthode d'analyse l'écologie factorielle qui distingue des unités spatiales intra-urbaines (« aires sociales ») en postulant que la différenciation de l'espace urbain relève de trois dimensions sous-jacentes, soit les dimensions économique, familiale et ethnique (Shevky

12. Les *groupes ethniques* sont définis à partir de la question ayant trait à l'origine ethnique ou culturelle des ancêtres de la personne recensée, laquelle peut déclarer une origine unique ou des origines multiples (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1996*, n° 92-351-XPF). Divers facteurs affectent la comparabilité des résultats relatifs à l'origine ethnique d'un recensement à l'autre, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de cette question.

13. Le terme « majoritaires » fait généralement référence aux groupes d'origine française ou d'origine britannique, les autres groupes ethniques étant considérés comme « minoritaires ».

et Bell, 1973, c1955). Notons que cette méthode d'analyse a suscité de nombreuses critiques quant au nombre et au choix des variables retenues.

Les études des années 1970 soulignent d'abord la spécificité de la distribution spatiale des groupes ethniques et des immigrants dans la région montréalaise, caractérisée par la démarcation entre les parties est et ouest de la ville comme de l'île de Montréal, laquelle reflète la division linguistique entre francophones et anglophones (Polèse et Carlos, 1978). Les premiers modèles de localisation résidentielle mettent ainsi l'accent sur l'attraction exercée par l'ouest anglophone sur les immigrants et sur la faible représentation de ces groupes dans les « vieux quartiers francophones » (Polèse, Hamel et Bailly, 1978). De plus, ces études révèlent que plusieurs membres de groupes à statut social peu élevé résident dans des quartiers ethniques (grec, italien, portugais, chinois) souvent localisés le long du couloir traditionnel d'immigration (boulevard Saint-Laurent) qui sépare les deux grandes communautés linguistiques montréalaises.

Les études des années 1980 notent le mouvement des francophones vers les secteurs situés à l'ouest de l'île (Le Bourdais et Lefebvre, 1987). La frontière entre francophones et anglophones apparaît plus floue et la relation spatiale entre les différents groupes ethniques, plus complexe (Marois, 1989). A partir des données du recensement de 1981, Le Bourdais et Lefebvre (1987) observent aussi un déploiement de quartiers ethniques formant de multiples noyaux répartis à travers la ville et regroupant des immigrants de différentes origines. Cette étude dégage de nouvelles zones d'établissement des immigrants qui, comme le couloir traditionnel d'immigration, s'étalent de façon continue dans l'espace. Il s'agit de secteurs ouvriers adjacents du quartier Côte-des-Neiges et de Saint-Laurent (la ville), situés dans le nord-ouest de l'île de Montréal, et de la zone formée par le quartier Saint-Michel et les villes de Saint-Léonard et de Montréal-Nord, dans la partie nord-est de l'île.

Dans leur étude basée sur le recensement de 1986, Mongeau et Séguin (1993) comparent la géographie résidentielle des ménages immigrés et non immigrés¹⁴, ce qui les amène à conclure que les premiers ont moins alimenté l'étalement urbain que les seconds. Même s'ils sont proportionnellement moins présents dans la ville centrale que les nouveaux arrivants¹⁵, les immigrés de plus longue date demeurent relativement

14. Le terme « immigrés » désigne ici la population immigrante telle qu'elle a été dénombrée et caractérisée par le recensement, comparativement au terme « immigrants » qui se rapporte aux individus entrant au pays. Dans l'étude de Mongeau et Séguin (1993), un ménage est défini comme immigré ou non immigré en fonction du lieu de naissance du soutien du ménage (soit né à l'extérieur du Canada ou né au Canada).

15. En 1986, les deux tiers des nouveaux arrivants (immigrants arrivés depuis moins de trois ans) s'installaient dans la ville de Montréal.

concentrés dans l'espace montréalais. Ils résident en effet plus souvent dans la ville de Montréal et dans la banlieue « ancienne » que les non-immigrés. Cette étude confirme ainsi les tendances déjà observées par Le Bourdais et Lefebvre (1987) qui identifiaient des îlots d'immigrants dans le sud-ouest (LaSalle) et l'ouest de l'île de Montréal (Roxboro et Dollard-des-Ormeaux), sur la rive sud (Brossard) et Laval, mais aucun sur la rive nord ou dans les banlieues éloignées de la région montréalaise. L'accès à la propriété entraîne malgré tout une certaine dispersion qui concerne davantage les « secondes générations » (enfants d'immigrants) se déplaçant vers les banlieues, principalement celles de la rive sud et de Laval (Lam, 1997).

En contrôlant les variables liées au statut socioéconomique et au cycle de vie, Renaud, Carpentier et Lebeau (1997) fournissent un portrait moins ethniquement segmenté de la région montréalaise en 1991. Selon ces auteurs, de grandes structures culturelles pluriethniques¹⁶ se dégagent sur la « toile de fond générale » formée par la population de langue française née au Québec. Ces grandes structures, qui révèlent des « voisinages » entre groupes tendant à cohabiter dans les mêmes zones, s'imbriqueraient les unes dans les autres et avec la majorité francophone.

Les études plus récentes sur la répartition résidentielle des groupes ethniques tiennent compte des changements introduits dans la composition et le volume des flux migratoires qui, depuis la fin des années 1970¹⁷, se diversifient de plus en plus avec l'apport important d'immigrants en provenance de grandes régions du monde autres que l'Europe. Ainsi, l'étude de Ray (1998) sur les régions de Montréal et de Toronto montre que, de façon générale, les groupes non européens sont plus ségrégués que les groupes européens et que la ségrégation s'avère plus forte dans l'ensemble métropolitain que dans la ville centrale.

Dans les pages qui suivent, nous allons nous pencher sur les regroupements ethniques, mais il faudrait se garder de croire que l'installation au sein d'un quartier associé à un groupe ou à plusieurs groupes ethniques bien identifiés est le mode d'habiter dominant des ménages immigrants ; la dispersion serait plutôt une stratégie fort courante chez

16. À partir des données du recensement de 1991, Renaud, Carpentier et Lebeau (1997) dégagent sept grandes structures qu'ils qualifient de la façon suivante : la structure anglo-protestante, la structure sud-asiatique, la structure chrétienne orthodoxe, la structure juive, la structure ibérique, la structure sud-est asiatique et la structure italo-haïtienne.

17. Les changements introduits dans la législation canadienne durant les années 1960 et 1970 marquent le passage d'un système de quotas par pays d'origine à un système de points basés sur certaines caractéristiques socioéconomiques.

ces ménages. Nous nous intéresserons plus spécifiquement aux quartiers ethniques, car ils constituent une forme géographique intéressante qu'il importe de mieux comprendre.

5.4.2. REGROUPEMENTS ETHNIQUES DANS L'ESPACE URBAIN

Les regroupements ethniques, qui rassemblent dans un espace géographique délimité un grand nombre de résidents appartenant au même groupe ethnique ou à divers groupes ethniques minoritaires, sont interprétés de façon différente suivant leurs composantes et leur dynamique. Plusieurs notions s'entremêlent quand il s'agit d'identifier ces regroupements: les plus courantes sont celles de quartiers, d'enclaves et de ghettos. Comment caractériser et différencier ces diverses formes de regroupement ethnique ?

Les quartiers ethniques montréalais un éventail de milieux hétérogènes

Dans les études des années 1970 sur la région montréalaise, le concept de « quartier ethnique » fait généralement référence à un quartier associé à un groupe ethnique spécifique (par exemple, les quartiers chinois, grec, italien ou portugais), dont les membres ont un statut social peu élevé et dont les effectifs sont alimentés par une immigration soutenue. Cette association semble reposer davantage sur le marquage ethnique de l'espace (résidentiel ou commercial) que sur la composition démographique de la population résidante, puisqu'il arrive souvent que les membres du groupe ethnique considéré ne forment pas la majorité des habitants du quartier dit « ethnique ».

Plusieurs travaux récents remettent en question une certaine image réductrice du quartier ethnique en révélant la variété des situations observables (Blanc, 1986 ; Germain *et al.*, 1995 ; Séguin, 1995). Premièrement, les quartiers ethniques montréalais prennent de plus en plus la forme d'espaces multiethniques où cohabitent des ménages d'origines ethniques et nationales différentes. La diversification de la provenance des immigrants est sans doute responsable, en partie du moins, de cet état de fait. Deuxièmement, si certains quartiers ethniques ou multiethniques comportent un habitat relativement dégradé (par exemple, certaines parties de Côte-des-Neiges décrites par Blanc, 1986), d'autres se présentent comme des quartiers résidentiels de bonne et même de très bonne qualité (dans la municipalité de Dollard-des-Ormeaux, par exemple). Troisièmement, les quartiers ethniques ne sont pas nécessairement des

quartiers anciens et centraux ; on en retrouve non seulement dans les banlieues de l'île de Montréal (par exemple, les quartiers Chamaran et Norgate à Saint-Laurent), mais aussi sur la Rive-Sud de Montréal, comme le quartier « S » à Brossard¹⁸ (Charbonneau, 1995). Enfin, dans la région de Montréal, les quartiers ethniques ne peuvent pas tous être assimilés à des quartiers de pauvreté, les niveaux de richesse de ces quartiers différant passablement de l'un à l'autre tout comme les quartiers associés aux groupes d'origine française ou britannique.

Ces quartiers sont-ils des lieux de transition, d'installation temporaire après l'arrivée au pays ou des lieux d'enracinement pour les ménages immigrants qui se sédentarisent dans la région montréalaise ? D'une part, les quartiers ethniques peuvent être vus comme des lieux propices au déploiement des spécificités culturelles de un ou plusieurs groupes ethniques, comme des lieux d'entraide et des espaces symboliques, qui favorisent l'établissement volontaire d'individus attirés par le maintien de modes de vie traditionnels ou par la perspective d'avantages économiques. Mais les quartiers ethniques peuvent aussi représenter des espaces de relégation, des lieux d'exclusion dans la mesure où les individus s'y retrouvent à la suite de « choix contraints » dus à leurs faibles ressources économiques ou aux pratiques discriminatoires dans le marché du logement. La perception du rôle joué par les quartiers ethniques est fort variable : pour les uns, ils favorisent l'enfermement des membres des groupes ethniques et leur maintien à l'écart de la société d'accueil ; ils peuvent également donner lieu à des formes d'exploitation économique de nouveaux arrivants vulnérables engagés par des patrons du même groupe ethnique. Pour d'autres, les quartiers ethniques permettent au contraire de « faire le pont » entre les cultures des groupes minoritaires et majoritaires, de fournir un lieu d'apprentissage et d'adaptation aux nouveaux arrivants (Séguin, 1995). Enfin, la mobilité croissante des individus dans l'espace urbain suscite des questionnements sur la notion même de quartier : pour certains, les quartiers (incluant les quartiers ethniques) ne garderaient plus qu'une signification symbolique (Sénécal, 1994) alors que, pour d'autres, on assisterait à un mouvement de retour vers le quartier redéfini et chargé d'un nouveau sens (Germain *et al.*, 1995). Ces débats entourant la question des quartiers ethniques témoignent des difficultés à cerner une réalité à la fois persistante et changeante, aux contours souvent flous, celle du quartier d'abord et du quartier ethnique ensuite.

18. Les quartiers de Brossard sont identifiés par des lettres de l'alphabet; les noms de rue d'un quartier commencent par la lettre associée à ce quartier.

Les enclaves ethniques : l'émergence de filières et de réseaux à caractère économique

La présence des immigrants dans la région montréalaise a suscité l'apparition de filières et de réseaux d'entraide. Ces réseaux ont facilité et facilitent encore la création d'institutions (églises, associations) et d'activités à caractère économique (commerces, entreprises) qui contribuent à la « visibilité » du groupe. Les chercheurs américains appellent « enclaves ethniques » les regroupements ethniques auxquels ils attribuent généralement une composante économique marquée, même si tous n'envisagent pas les enclaves sous cet angle¹⁹. L'étude des enclaves ethniques présente en effet une grande hétérogénéité d'approches théoriques et méthodologiques : ce qui, pour les uns, constitue une expression culturelle est, pour les autres, un phénomène économique, ou encore, l'effet combiné de processus économiques et culturels. Dans leur dimension économique, les enclaves ethniques sont souvent des filières d'emploi et d'entrepreneuriat (Dansereau, 1993). Elles peuvent être identifiées à des lieux précis, mais aussi constituer des faisceaux s'étendant à travers la ville et se chevaucher à partir d'un noyau initial ou de multiples points de départ. Quoi qu'il en soit, les enclaves ethniques témoignent de l'existence de réseaux fondés sur l'appartenance à un même groupe d'origine.

Les recherches menées au Québec sur ce sujet sont plutôt rares, en raison peut-être du sens négatif d'enfermement associé au mot *enclave* en français, ou encore parce que la manière dont les immigrés déploient leurs activités dans la région montréalaise ne permet pas d'utiliser le concept d'enclave ethnique tel que le décrivent les chercheurs américains. Des études approfondies permettraient de jeter un nouveau regard sur des regroupements ethniques déjà constitués ou d'identifier des enclaves ethniques en émergence. Nous croyons que, comme pour les quartiers ethniques, la composante multiethnique caractérise ces enclaves à l'heure actuelle. Ainsi, les commerces ethniques ne s'adressent pas toujours exclusivement aux membres d'un seul groupe ethnique. Plus souvent qu'autrement, ils représentent des lieux où plusieurs groupes se côtoient, même s'ils demeurent, pour d'autres personnes, des « lieux de ressourcement » (Garcia, 1998 et 1999).

La notion de « lieux de ressourcement » dépasse la dimension économique pour rejoindre celle de la « territorialisation ethnique » qui fait partie des processus de visibilisation du groupe ethnique. Un commerce

19. Pour ceux qui accordent de l'importance à cette dimension, la naissance d'une enclave ethnique dépendrait de trois facteurs: 1) la présence d'un grand nombre d'immigrants ayant une expérience des affaires dans leur pays d'origine, 2) la disponibilité du capital de risque et, enfin, 3) un bassin de main-d'oeuvre (Portes et Manning, 1985).

ethnique, un espace public qu'on s' « approprié » pour la pratique d'un sport, une église ou un centre associatif peuvent constituer des lieux de ressourcement. Il s'agit de lieux de reconnaissance pour *soi* et pour *l'autre* qui, par le type de sociabilité « ethnique » qu'on y pratique ou par le type de service offert spécifiquement au groupe, sont chargés symboliquement et rattachent l'immigrant à son groupe d'origine. L'éventail de plus en plus large de groupes ethniques cohabitant dans l'espace métropolitain mène à des cas de figure de plus en plus hétérogènes : quelques lieux associés à l'origine à un groupe ethnique (par exemple, aux Italiens ou aux Portugais) sont également fréquentés par d'autres groupes (par exemple, par des Latino-Américains) ; d'autres lieux sont perçus comme exclusifs (les lieux associés aux Juifs orthodoxes notamment) ou attirent une clientèle multiethnique (le marché Jean-Talon ou les commerces de l'avenue Victoria dans le quartier Côte-des-Neiges).

Finalement, la présence d'enclaves ethniques en dehors des vieux quartiers remet en cause l'idée voulant qu'une fois établis en banlieue, les ménages immigrants se fondent dans l'ensemble de la population. Le terme d'*ethnoburb* est de plus en plus utilisé pour désigner cette nouvelle réalité des enclaves économiques et résidentielles situées dans des quartiers éloignés du centre-ville (Li, 1995). Elles constituent souvent des banlieues nouvellement construites, qui établissent un pont entre l'économie locale et l'économie globale, du fait que les activités financières ont une portée plus large que celles se déroulant dans les enclaves ethniques « traditionnelles », qui sont de type plus local. Certains groupes ethniques s'établissent dans les *ethnoburbs* d'une manière relativement organisée et y développent leurs institutions et leurs entreprises, comme le montre Li (1995) pour la région de Los Angeles.

À l'opposé de ce genre de regroupement ethnique, dont la représentation est généralement positive, on retrouve la figure du ghetto.

Les ghettos : une réalité extrême, non applicable à Montréal

Le concept de ghetto a deux significations : un sens sociologique classique, notamment caractérisé par les travaux de Wirth (1980, c1928) et un sens plus moderne, qui constitue en quelque sorte une dérivation des travaux de ce pionnier. Selon Wirth, le ghetto désigne d'abord le quartier juif d'une ville. L'origine du mot provient de l'hébreu « *get* », qui signifie l'acte de divorce, incluant l'idée de divorce et d'exclusion. Le ghetto remonte à cette institution urbaine de l'Europe médiévale qui visait à ségréguer les Juifs.

Dans les villes américaines, la conception contemporaine du ghetto, telle qu'elle a été établie par Wirth, désigne les secteurs de la ville où l'immigrant vient s'établir peu après son arrivée en Amérique. L'isolement social prolongé est l'une des caractéristiques du ghetto. Aux États-Unis, le ghetto est perçu actuellement comme un confinement racial, souvent associé aux populations noires très défavorisées (Massey et Denton, 1993).

Parmi les auteurs contemporains français, Genestier (1990) affirme qu'en France, le terme « ghetto » est autant employé pour établir le « diagnostic » d'une zone de la périphérie que pour fournir des arguments au projet de son réaménagement. Pour Vieillard-Baron (1990), le ghetto apparaît comme le stade ultime de la relégation et le point extrême d'infériorisation des populations qui s'y trouvent « assignées à résidence ». Tout se passe, selon lui, comme si la marginalité de l'espace se reportait naturellement sur les résidents.

Selon nous, ces situations extrêmes ne font pas partie de la réalité montréalaise. Il est certain qu'il existe des phénomènes de marginalisation dont l'ampleur reste encore mal connue. Mais ces problèmes ne permettent pas d'affirmer qu'il existe des ghettos à Montréal, tout au moins dans le sens sociologique du terme. Ce mot, souvent utilisé dans le langage courant pour qualifier certains regroupements ethniques montréalais, nous apparaît donc l'être à tort.

Revenons maintenant à la manière dont la distribution spatiale des groupes ethniques et des immigrants a été souvent analysée dans les études portant sur la région montréalaise.

5.4.3. INTERPRÉTATIONS DE LA DISTRIBUTION SPATIALE DES GROUPES ETHNIQUES ET DES IMMIGRANTS

Les chercheurs ont proposé plusieurs facteurs explicatifs de la distribution résidentielle des groupes ethniques et des immigrants dans la région montréalaise. Mais ces études, souvent basées sur l'exploitation de données de recensement, ne permettent pas de comprendre véritablement les processus à l'œuvre, bien qu'elles apportent un certain éclairage sur la question. Des interprétations ont été avancées, sous forme d'hypothèses dans plusieurs cas. Elles concernent, entre autres, les affinités linguistiques ou culturelles entre différents groupes, la volonté de vivre entre membres d'un même groupe ethnique, l'accès différentiel au marché du logement ou la discrimination raciale. Le rôle de ces divers facteurs varie : les uns favoriseront les regroupements de manière positive (choix) ou négative (contraintes) ; les autres encourageront plutôt la dispersion dans l'espace urbain.

La mobilité socioéconomique comme facteur de dispersion géographique

Dans leur étude basée sur le recensement de 1971, Polèse, Hamel et Bailly (1978) estiment que la mobilité sociale ascendante des membres de groupes ethniques à statut socioéconomique peu élevé, concentrés en « quartiers ethniques », devrait les amener à se disperser vers l'est ou l'ouest de la région montréalaise en fonction de leurs « plus grandes affinités » avec les francophones (Italiens, Portugais) ou les anglophones (Grecs). Ce type d'étude s'inspire largement de l'approche écologique développée par l'école de Chicago durant l'entre-deux-guerres. Selon cette approche, les changements observés d'un recensement à l'autre dans la répartition des immigrants indiqueraient qu'un « reclassement économique incessant se poursuit » (Halbwachs, 1990, c1932). Ainsi, des immigrants dont le niveau social se serait relevé quitteraient les quartiers de premier établissement, laissant ainsi la place à de nouveaux arrivants, et se disperseraient progressivement dans des espaces déjà occupés par d'autres populations. De ce fait, l'installation des membres des groupes ethniques dans les banlieues pourrait être interprétée comme l'indice d'un relèvement de leur niveau de vie et par là, de leur tendance à l'assimilation²⁰, celle-ci étant vue comme allant de pair avec l'élévation du niveau de vie.

Toutefois, cette interprétation peut être remise en question sous divers aspects : le modèle développé par l'école de Chicago ne s'applique pas dans tous les contextes nationaux²¹; les ménages récemment arrivés tendent de plus en plus à s'installer directement en banlieue, quoique ce modèle demeure minoritaire ; des quartiers ethniques de niveaux socioéconomiques fort diversifiés se forment en banlieue ; les concentrations spatiales observées ne se composent pas toujours de groupes ethniques à statut socioéconomique faible, mais aussi de groupes économiquement avantagés. Entre autres, McNicoll (1993) s'interroge sur le fait qu'à l'encontre de la théorie voulant qu'il y ait intégration progressive et perte de l'identité ethnique avec le succès économique, certains groupes - les

20. « *L'assimilation* désigne l'adaptation de l'immigrant à la société d'accueil moyennant la substitution des modèles de référence de son pays d'origine par ceux de son pays d'adoption », comparativement à *l'intégration* qui suppose « une adaptation réciproque des deux modèles de référence avec prédominance de celui de la société d'accueil » (Séguin, 1995).

21. L'étude de Bonvalet, Carpenter et White (1995) rappelle que le *modèle invasion / succession* développé par l'école de Chicago trouve peu d'écho dans les villes européennes en raison de l'importance du secteur du logement social, de la complexité des flux migratoires et de l'ancienneté des villes européennes sur les plans culturel et politique.

Juifs, notamment - demeurent relativement concentrés dans l'espace montréalais, tout en ayant réussi leur intégration économique.

La dispersion spatiale des immigrants dans la région montréalaise ne va donc pas nécessairement de pair avec leur mobilité sociale ascendante et leur réussite économique. Plusieurs groupes ethniques montréalais auraient en effet amélioré leur sort tout en conservant leurs traits distinctifs et en demeurant concentrés sur le plan résidentiel. À ce propos, de nombreuses recherches, d'ici et d'ailleurs, ont récemment analysé les différents aspects de cette perpétuation des traits distinctifs des immigrants.

La « volonté de vivre ensemble » et les réseaux ethniques comme facteurs d'agrégation résidentielle

Des recherches plus récentes, moins portées sur l'analyse des données du recensement, ont permis d'avancer de nouveaux éléments d'interprétation de la distribution résidentielle des groupes ethniques et des immigrants. Ainsi, McNicoll (1993) attribue la persistance de la concentration résidentielle à Montréal au facteur ethnique et à l'inertie engendrée par le souci du « confort culturel », tout en reconnaissant l'existence de contraintes de localisation d'ordres économique et institutionnel. La notion de « confort culturel » renvoie, d'une part, à la volonté des membres de certains groupes ethniques de « demeurer proches de leurs compatriotes » et, d'autre part, à l'inertie d'une société ne disposant pas d'une majorité suffisante pour apparaître comme le seul groupe intégrateur et proposer un véritable modèle d'intégration (McNicoll, 1993, p. 274-281). Cette interprétation des regroupements ethniques met l'accent sur la recherche d'une plus grande « convivialité de voisinage » basée sur la proximité ethnique, mais elle néglige, notamment, le processus concret d'accès au logement (incluant les choix résidentiels et les contraintes), la diversité des trajectoires et des stratégies résidentielles, ainsi que le rôle des réseaux ethniques.

Des études sur des groupes ethniques spécifiques fournissent des indications sur l'influence des réseaux ethniques dans la localisation des nouveaux arrivants. En retraçant d'abord le processus d'arrivée (Ramirez et Del Balso, 1980), puis d'établissement de la communauté italienne à Montréal depuis les années 1910, Ramirez (1984) fait ressortir le rôle joué par les pensions italiennes qui, en hébergeant des parents ou des connaissances, ont attiré des immigrants de fraîche date dans les nouvelles aires d'établissement de cette communauté caractérisées par des logements unifamiliaux. Pour sa part, Teixeira considère que les immigrants portugais

récents se sont établis dans les quartiers du nord de Montréal plutôt que dans le quartier portugais, parce qu'ils ont suivi ceux qui les ont aidés à venir au Canada et qui ne résidaient déjà plus dans ce quartier (1986, p. 199). Mais le rôle des réseaux ethniques dans la recherche d'un logement ne se limite pas aux nouveaux arrivants. Dans une étude récente (1994), Teixeira montre comment le recours à des agents immobiliers d'origine portugaise contribue à orienter la distribution spatiale des ménages immigrants portugais dans la région métropolitaine de Toronto (Mississauga). Non seulement ces ménages font-ils plus appel à des agents de même origine dans leur recherche d'une propriété résidentielle que ne le font des acheteurs anglophones nés au Canada, mais les agents eux-mêmes constituent également un réseau d'information ethnique bien établi, jouant un rôle clé dans la détermination des stratégies de recherche d'une maison et dans le choix final d'une résidence. Pour ce qui est de la région montréalaise, des indications laissent croire que des agents immobiliers d'origine asiatique auraient joué un rôle dans l'installation d'immigrants de certains pays asiatiques en banlieue sud, à Brossard notamment. Enfin, une étude récente de Paré (1998), effectuée auprès de 50 agents immobiliers de la région montréalaise, montre que les acheteurs éventuels recourent abondamment aux agents immobiliers de leur groupe ethnique.

Si le facteur ethnique joue un rôle non négligeable dans la structuration de l'espace montréalais, il n'a pas pour autant conduit à la formation de quartiers ethniques fortement typés et exclusifs. En effet, les immigrants arrivés depuis le début des années 1970 semblent se retrouver davantage dans des quartiers multiethniques. Par ailleurs, les membres de groupes ethniques identifiés auparavant à des quartiers précis semblent se disperser de plus en plus vers les banlieues de la région montréalaise.

La segmentation du marché du logement comme facteur de différenciation spatiale

Plusieurs des études déjà citées ont lié la localisation résidentielle des groupes ethniques et des immigrants dans la région montréalaise aux facteurs ethnique, culturel ou linguistique, mais peu d'entre elles ont traité directement du marché foncier ou du marché du logement. Les études portant sur des groupes ethniques spécifiques l'abordent indirectement en traitant, par exemple, de l'intérêt des lots de terrain du nord de la ville²² pour les familles italiennes (Ramirez, 1984) ou du rôle de la

22. À l'époque, ces lots étaient souvent adjacents à des terrains en friche, que les familles italiennes pouvaient cultiver afin de se nourrir et de pallier ainsi leurs insuffisances financières (Ramirez, 1984).

rente foncière dans la formation du quartier portugais (Lavigne, 1987). Par ailleurs, Le Bourdais et Lefebvre émettent l'hypothèse que la formation d'un nouveau quartier d'accueil dans Côte-des-Neiges pourrait être liée à la baisse du nombre de logements à prix modeste dans les quartiers centraux, zone de résidence traditionnelle des immigrants, et à la « gentrification »²³ de certains de ces quartiers (1987, p. 59). La présence actuelle d'une forte proportion de ménages immigrants locataires dans des quartiers montréalais comme Côte-des-Neiges et Parc-Extension ou des municipalités comme Montréal-Nord et Saint-Laurent pourrait donc être interprétée comme résultant de l'influence combinée des réseaux ethniques, de la spécificité de la demande venant des ménages immigrants (par exemple, pour des logements plus grands²⁴) et des barrières rencontrées dans l'accès au logement, notamment les pratiques discriminatoires (Bernèche, 1990).

Il existe peu d'études portant directement sur ce dernier thème; les informations sur la discrimination dans le logement à l'échelle montréalaise sont souvent partielles ou indirectes. Malgré tout, une étude menée en 1987 par la Commission des droits de la personne du Québec a permis de démontrer qu'il existe un phénomène de discrimination à l'endroit des personnes noires dans le logement locatif à Montréal (Garon, 1988). L'étude arrive à la conclusion que ce problème est sérieux et prend de multiples formes, qu'il se retrouve avec une ampleur comparable sur tout le territoire de la métropole, indépendamment du statut socioéconomique des quartiers et des caractéristiques des logements sollicités.

En ce qui concerne les choix résidentiels, une étude basée sur le recensement de 1986 révèle qu'à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal les immigrés sont plus souvent propriétaires que les non-immigrés ayant le même niveau de revenu et formant le même type de ménage (Mongeau et Séguin, 1993). En effet, parmi l'ensemble des ménages immigrés résidant dans cette région en 1986, environ la moitié (52 %) sont propriétaires comparativement à 43 % des ménages non immigrés. Ce taux plus élevé de propriétaires ne se vérifie toutefois pas pour les immigrés récents (arrivés depuis cinq ans ou moins) et pour ceux provenant de certaines régions du monde (Clayton Research Associates, 1994). Il semble, selon cette dernière étude, que c'est après 10 ou 15 ans de résidence au pays qu'en moyenne les taux de propriété des ménages immigrés commenceraient à se rapprocher de ceux des non-immigrés. Les

23. Ce terme renvoie au processus d'embourgeoisement d'un quartier.

24. Les ménages de grande taille (quatre personnes ou plus) et ceux formés d'un couple avec enfant(s) sont proportionnellement plus nombreux parmi les immigrés que chez les non-immigrés résidant dans la région métropolitaine de Montréal (Mongeau et Séguin, 1993).

propriétaires immigrés occupent moins souvent des maisons unifamiliales non attenantes et plus souvent de grands logements que les nonimmigrés (Mongeau et Séguin, 1993). Par rapport à ces derniers, propriétaires et locataires immigrés paient aussi plus cher pour leur propriété ou leur loyer. Ces spécificités ne peuvent être attribuées uniquement à des différences de statut économique, puisque les différences persistent une fois la variable « revenu » contrôlée. Par ailleurs, certains groupes d'immigrés auront un accès plus limité à la propriété résidentielle que d'autres, même après un long séjour au pays. Nous pouvons donc faire l'hypothèse qu'une partie des différences observées rend compte de préférences et de contraintes reliées à l'origine ethnoculturelle des ménages ; certaines de ces différences peuvent aussi être attribuées à l'évolution du marché du logement (Séguin, 1995).

Mongeau et Séguin (1993) en viennent finalement à se demander si les immigrants récents, provenant en plus forte proportion de pays en développement, ne resteront pas plus longtemps locataires au centre, compte tenu de leurs faibles revenus, alors que les immigrants investisseurs ou disposant de plus de ressources à leur arrivée s'installeraient directement comme propriétaires en banlieue. Cette dualisation de l'accès au logement aurait un impact social important en contribuant à accentuer la division sociale de l'espace métropolitain et en suscitant une demande localisée de services sociaux dans la ville centre (Mongeau et Séguin, 1993, p. 70).

On peut finalement s'interroger sur le rôle du facteur ethnique par rapport à l'évolution d'autres éléments davantage liés à l'urbanisation (logement, modes de vie, types de ménage) et sur les changements survenus au cours des deux dernières décennies. Ainsi, dans quelle mesure le comportement résidentiel des immigrants récents arrivant des pays de l'Europe de l'Est, de Hong-Kong ou de l'Asie du Sud a-t-il entraîné des modifications dans la composition ethnique de certaines zones de la région montréalaise ? Pour trouver réponses à ces questions, on doit mener des études portant à la fois sur les quartiers et sur les groupes ethniques et combinant diverses approches méthodologiques.

CONCLUSION

Loin de se répartir de manière homogène dans l'espace québécois, les immigrants internationaux se concentrent dans la région montréalaise. À l'intérieur même de cette région, la ville centre attire plus d'immigrants que les autres composantes de l'agglomération. On observe dans la région de Montréal, au centre mais aussi en banlieue, la formation de

quartiers ethniques qui sont en fait des quartiers multiethniques, les concentrations d'immigrants étant caractérisées par la présence de plusieurs groupes qui cohabitent au sein d'un même espace résidentiel. Ces quartiers présentent un large éventail de situations, tant par la qualité de leur cadre résidentiel que par les niveaux de revenus de leur population.

En dépit du fait que plusieurs études se sont intéressées à la distribution de la population immigrée ou des groupes ethniques dans l'espace montréalais, plusieurs des facteurs susceptibles d'expliquer cette répartition relèvent encore d'hypothèses non vérifiées. Outre ces études, divers travaux ont porté sur des groupes ethniques spécifiques en retraçant leur processus d'établissement dans la société réceptrice; ces travaux, qui s'attachent à un seul groupe, produisent forcément un portrait fragmentaire de la question. Aussi, malgré l'intérêt que peuvent présenter ces études, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine de recherche.

Selon nous, la dimension temporelle constitue une variable clé dans l'étude de l'insertion urbaine des immigrants. Pour bien comprendre la géographie résidentielle de ces ménages, il importe de tenir compte des processus d'intégration à long terme et des stratégies résidentielles déployées par les ménages dans la durée. Or, jusqu'à ces dernières années, la plupart des recherches sur la distribution spatiale des immigrants et leur insertion urbaine ont négligé l'aspect dynamique de ces phénomènes. Elles n'ont pas permis d'observer ni d'analyser les trajectoires résidentielles en relation avec les parcours familiaux et professionnels des individus, puisque les informations de base provenaient le plus souvent des recensements, lesquels donnent une image de la réalité à un moment particulier, une photographie prise à des intervalles précis sans suivi des individus.

Les approches longitudinales, fondées sur les processus, les stratégies, les réseaux et les dynamiques observées permettent mieux d'appréhender les modes d'implantation urbaine et résidentielle des groupes ethnoculturels. L'approche est le plus souvent qualitative (notamment les histoires de vie), mais des études de nature quantitative se réalisent de plus en plus sur cette question (on parle alors d'analyse statistique des biographies ou *d'event history analysis* en anglais). Ainsi, depuis le début des années 1990, des recherches de type longitudinal ont été menées d'abord auprès d'immigrants admis au Québec en 1989 (enquête ÉNI - Établissement des nouveaux immigrants), puis plus récemment auprès de requérants ayant obtenu le statut de réfugié. Ces travaux ont permis, entre autres, de mieux connaître le processus d'établissement des immigrants en retenant des dimensions importantes telles que l'emploi, la formation, le logement et la langue (Renaud *et al.*, 1992; Renaud, Desrosiers et Carpentier, 1993). L'exploitation d'une banque de données constituée

en jumelant le fichier des admissions permanentes au Canada et les fichiers des déclarations de revenu (BDIM - Banque de données sur les immigrants) devrait permettre de mener des études sur la mobilité résidentielle des immigrants en suivant les déplacements de cohortes d'immigrants à l'intérieur de la région métropolitaine de Montréal.

Dans le domaine qualitatif, des recherches ont été entreprises afin de reconstituer a posteriori les trajectoires résidentielles de certains groupes d'immigrants²⁵ dans toute leur complexité et de les situer dans l'ensemble de leur parcours d'insertion en tenant compte des autres dimensions sociales que sont le travail et la vie familiale. De plus, en optant pour une approche qualitative, ces recherches permettront d'explorer le rapport à l'espace ou plus globalement au milieu de vie des immigrants.

Ce type de méthodologie pourrait être appliqué à l'étude des trajectoires résidentielles de l'ensemble des immigrants installés au Québec. Une recherche pourrait s'attacher plus particulièrement à reconstituer les parcours des immigrants qui ont vécu en région et à mieux comprendre les raisons qui les ont amenés soit à s'y enraciner ou, au contraire, à venir à Montréal²⁶. Ces motivations sont-elles d'abord d'ordre économique, social ou culturel ?

Enfin, ces recherches devraient mettre en lumière des phénomènes encore peu documentés, mais dont on connaît l'existence, comme la transnationalité. En effet, il est connu que les trajectoires d'une fraction non négligeable d'immigrants comportent de plus en plus des épisodes de retour au pays d'origine ou de séjour dans d'autres pays, sans compter les contacts permanents entretenus avec ces pays par le biais des réseaux ethniques. Traduisant la complexité et l'ambivalence du passage de la vie dans le pays d'origine à celle vécue dans le pays d'arrivée, l'espace transnational joue un rôle indéniable dans la manière dont les immigrants s'approprient progressivement leur nouvel espace de vie. L'analyse de cet espace permet également de reconstituer l'unité du champ migratoire des individus. Négligée jusqu'à récemment, la transnationalité retient de plus en plus l'attention des géographes.

25. Entre autres, des recherches sont menées à l'INRS-Urbanisation sur les trajectoires résidentielles d'immigrants venant de pays d'Amérique latine et d'Haïti (équipe de recherche composée de F. Dansereau, M. Garcia et F. Bernèche).
26. Une étude sur les jeunes immigrants en région est en cours à l'INRS-Culture et Société, sous la direction de Myriam Simard.

BIBLIOGRAPHIE

- BAILLARGEON, Mireille et Claire BENJAMIN (1989). *Taux de présence de l'immigration au Québec : analyse et commentaires*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation, 50 p.
- BAILLARGEON, Mireille et Nicole TURCOTTE (1995). *Immigration et langue dossier statistique*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction des études et de la recherche, 79 p.
- BERNÈCHE, Francine (1990). *Problématique de l'habitation pour les ménages formant la nouvelle immigration à Montréal: éléments d'information et d'intervention*, Montréal, ROMEL et Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, 180 p.
- BLANC, Bernadette (1986). « Problématique de la localisation des nouveaux immigrants à Montréal », *Canadian Ethnic Studies ! Études ethniques canadiennes*, vol. 18, n° 1, p. 89-108.
- BONVALET, Catherine, Juliet CARPENTER et Paul WHITE (1995). « The Residential Mobility of Ethnic Minorities : A Longitudinal Analysis », *Urban Studies*, vol. 32, n° 1, p. 87-103.
- CHARBONNEAU, Johanne, avec la collaboration de Jean-François MARCHAND et de Sylvie TREMBLAY (1995). « Le quartier « S » à Brossard vers un *ethnoburb* », dans GERMAIN, Annick *et al.*, *Cohabitation inter-ethnique et vie de quartier*, Rapport final soumis au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et à la Ville de Montréal, Etudes et recherches, n° 12, Montréal, INRS-Urbanisation, p. 241-261.
- CHARTIER, Jean (1999). « Le français n'est parlé que dans 44,8 % des foyers de la CUM, hormis Montréal », *Le Devoir*, 29 mars, p. A-2.
- CLAYTON RESEARCH ASSOCIATES (1994). *Les choix de logement des immigrants, 1986*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 27 p.
- COLLOQUE NATIONAL SUR LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC (1992). *Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional*, Actes du colloque tenu à Hull, les 22 et 23 novembre 1991, Hull, Université du Québec à Hull et Secrétariat régional de la concertation de l'Outaouais, 562 p.
- COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE
(1996). *Le français langue commune : enjeu de la société québécoise : bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995*, Québec,

- Ministère de la Culture et des Communications, Direction des communications, 319 p.
- DANSEREAU, Francine (1993). « Neighbourhood Differentiation and Social Change », dans MIRON, John R. *et al. (dir.)*, *House, Home and Community: Progress in Housing Canadians 1945-1986*, Montréal, McGill/Queen's, p. 289-307.
- DESCHAMPS, Gilles (1985). *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : la deuxième année de séjour*, Cahier n° 3, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la recherche, 122 p. et annexes.
- DUCHESNE, Louis (1998). *La situation démographique au Québec*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, 256 p.
- DUMONT, Johanne (1991). *Distribution spatiale de la population immigrante et régionalisation de l'immigration : bilan des expériences étrangères*, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des politiques et programmes d'intégration socioéconomique, 81 p.
- FOGGIN, Peter et Mario POLÈSE (1976). *La géographie sociale de Montréal en 1971*, Études et documents, n° 1, Montréal, INRS-Urbanisation, 43 p.
- GARCIA, Magda (1999). *Trajectoires résidentielles, fréquentation des lieux de ressourcement et choix identitaires des immigrants latino-américains montréalais*, Colloque étudiants et jeunes diplômés tenu le 16 avril, Montréal, Université de Montréal, Centre d'études ethniques, 18 p.
- GARCIA, Magda (1998). *Les secteurs commerciaux, les églises et la presse écrite latino-américains dans la région de Montréal*, Rapport de terrain, première étape, Montréal, INRS-Urbanisation, février, 34 p.
- GARON, Muriel (1988). *Une expérience de testing de la discrimination raciale dans le logement à Montréal*, Annexe II, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec, Direction de la recherche, 33 p.
- GENESTIER, Philippe (1990). « Éloge du ghetto, stéréotypes et termes repoussoirs de la pensée urbanistique », *Villes en parallèle*, n° 15-16, p. 313-329.
- GERMAIN, Annick *et al.* (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, Rapport final soumis au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et à la Ville de Montréal, Études et recherches, n° 12, Montréal, INRS-Urbanisation, 325 p.
- GUAY, Louis (1978). « Les dimensions de l'espace social urbain : Montréal, 1951,1961,1971 », *Recherches sociographiques*, vol. XIX, n° 3, p. 307-348.

- HALBWACHS, Maurice (1990, c1932). « Chicago, expérience ethnique », dans GRAFMEYER, Yves et Isaac JOSEPH (dir.), *L'École de Chicago naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 283-331.
- LAM, Kim-Anh (1997). *Les villes futures et le reflet du multi-culturalisme: étude de cas de Montréal*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 56 p.
- LAVIGNE, Gilles (1987). *Les ethniques et la ville : l'aventure urbaine des immigrants portugais à Montréal*, Longueuil (Québec), Éditions du Pré-ambule, 215 p.
- LE BOURDAIS, Céline et Christine LEFEBVRE (1987). *Spatialisation des composantes ethniques, socio-économiques et familiales à Montréal en 1981*, Etudes et documents, n° 52, Montréal, INRS-Urbanisation, 79 p.
- LI, Wei (1995). *Los Angeles' Chinese Ethnoburb : Evolution of Ethnic Community and Economy*, Paper delivered at the 91st Annual Meeting of the Association of American Geographers, Chicago, 14-18 mars, 11 p.
- MCNICOLL, Claire (1993). *Montréal : une société multiculturelle*, Paris, Belin, 317 p.
- MAROIS, Claude (1989). « Caractéristiques des changements du paysage urbain de la ville de Montréal », *Annales de géographie*, n° 548, juillet-août, p. 1385-1402.
- MASSEY, Douglas S. et Nancy A. DENTON (1993). *American Apartheid Segregation and the Making of the Underclass*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 292 p.
- MAIICC - MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (1994a). *La planification des niveaux d'immigration : éléments de problématique*, Québec, février, 18 p.
- MAIICC - MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (1994b). *La planification des niveaux d'immigration : évolution historique*, Québec, février, 9 p.
- MAIICC - MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (1994c). *Cadre juridique et programmes d'immigration*, Québec, janvier, 8 p.
- MCCI - MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1993). *Bilan des réalisations gouvernementales en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, 14 p.
- MCCI - MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1992). *Une richesse à partager : orientations pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*, Québec, 35 p.

- MONCEAU, Jaël et Anne-Marie SÉGUIN (1993). *Les profils résidentiels des ménages immigrés et non immigrés dans la région montréalaise, selon le recensement de 1986*, Rapport soumis au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Montréal, INRS-Urbanisation, 165 p.
- PARÉ, Sylvie (1998). « Le rôle des agents immobiliers dans la ségrégation résidentielle ethnique : processus et mécanismes de production », Thèse de doctorat en sociologie, Montréal, Université de Montréal, avril, 235 p. et annexes.
- POLÈSE, Mario et Serge CARLOS (1978). *L'écologie factorielle d'un système urbain : une analyse globale des facteurs de différenciation spatiale en milieu urbain pour les principales villes du Canada*, Études et documents, n° 13, Montréal, INRS-Urbanisation, 32 p.
- POLÈSE, Mario, Charles HAMEL et Antoine BAILLY (1978). *La géographie résidentielle des immigrants et des groupes ethniques : Montréal, 1971*, Études et documents, n° 12, Montréal, INRS-Urbanisation, 42 p.
- PORTES, Alejandro et Robert D. MANNING (1985). «L'enclave ethnique réflexions théoriques et études de cas », *Revue internationale d'action communautaire*, 14/54, automne, p. 45-61.
- RAMIREZ, Bruno (1984). *Les premiers Italiens de Montréal: l'origine de la Petite Italie du Québec*, Montréal, Boréal Express, 136 p.
- RAMIREZ, Bruno et Michael DEL BALSIO (1980). *The Italians of Montréal. From Sojourning to Settlement, 1900-1921*, Montréal, Éditions du Courant, 54 p.
- RAY, Brian K. (1998). *A Comparative Study of Immigrant Housing, Neighbourhoods and Social Networks in Toronto and Montréal*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 239 p.
- RENAUD, Jean, Alain CARPENTIER et Ronald LEBEAU (1997). *Les grands voisinages ethniques dans la région de Montréal en 1991: une nouvelle approche en écologie factorielle*, Etudes et recherches, n° 17, Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 82 p.
- RENAUD, Jean, Serge DESROSIERS et Alain CARPENTIER (1993). *Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989 : portrait d'un processus*, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 120 p.
- RENAUD, Jean et al. (1992). *La première année d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989: portraits d'un processus*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche, 77 p.

- SÉGUIN, Anne-Marie, avec la collaboration d'Annick GERMAIN (1995). « Ségrégation résidentielle, quartiers ethniques et vie communautaire à Montréal », dans JONES, C., R. STREN et S. POTTER (dir.), *A Longitudinal Study of Immigrants to Canada: Proposal for a Research Design*, Toronto, Centre for Urban and Community Studies, p. 97-107.
- SÉGUIN, Anne-Marie et Marc TERMOTE (1993). « La dimension territoriale de l'immigration internationale au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, n° 101, septembre, p. 241-262.
- SÉNÉGAL, Gilles (1994). « Les lieux sensibles du quartier ethnique Montréal », dans GHORRA-GOBIN, Cynthia (dir.), *Penser la ville de demain : Qu'est-ce qui institue la ville ?*, Paris, L'Harmattan, p. 177-190.
- SHEVKY, Eshref et Wendell BELL (1973, c1955). *Social Area Analysis : Theory, Illustrative Application and Computational Procedures*, Westport (Ct.), Greenwood Press, 70 p.
- SIMARD, Myriam, avec la collaboration d'Isabelle MIMEAULT (1997). *La main-d'oeuvre agricole saisonnière transportée quotidiennement de la région de Montréal: profil socio-économique et insertion professionnelle*, Montréal, INRS-Culture et Société, 182 p.
- TEIXEIRA, Carlos (1994). *The Role of « Ethnic » Sources of Information in the Relocation Process : A Case Study of Portuguese Recent Homebuyers in Mississauga*, Toronto, Annual Meeting of the Canadian Association of Geographers, mai, 33 p.
- TEIXEIRA, Carlos (1986). « La mobilité résidentielle intra-urbaine des Portugais de première génération à Montréal », Mémoire de maîtrise en géographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, mars, 231 p.
- TERMOTE, Marc, avec la collaboration de Jacques LEDENT (1994). *L'avenir démolinguistique du Québec et de ses régions*, Dossiers du Conseil de la langue française, n° 38, Québec, Publications du Québec, 266 p.
- VELTMAN, Calvin, Mario POLÈSE et Marc LEBLANC (1986). *Évolution de la localisation résidentielle des principaux groupes ethniques et immigrants, Montréal, 1971-1981*, Études et documents, n° 49, Montréal, INRS-Urbanisation, 64 p.
- VIEILLARD-BARON, Hervé (1990). « Le ghetto. Un lieu commun impropre et banal », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49, p. 13-22.
- WIRTH, Louis (1980, c1928). *Le ghetto*, Champ Urbain, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 307 p.

CHAPITRE



Jules Dufour

LES NATIONS AUTOCHTONES AU QUÉBEC

LES ENJEUX DE LEUR DÉVELOPPEMENT À L'AUBE DU XXI^e SIÈCLE

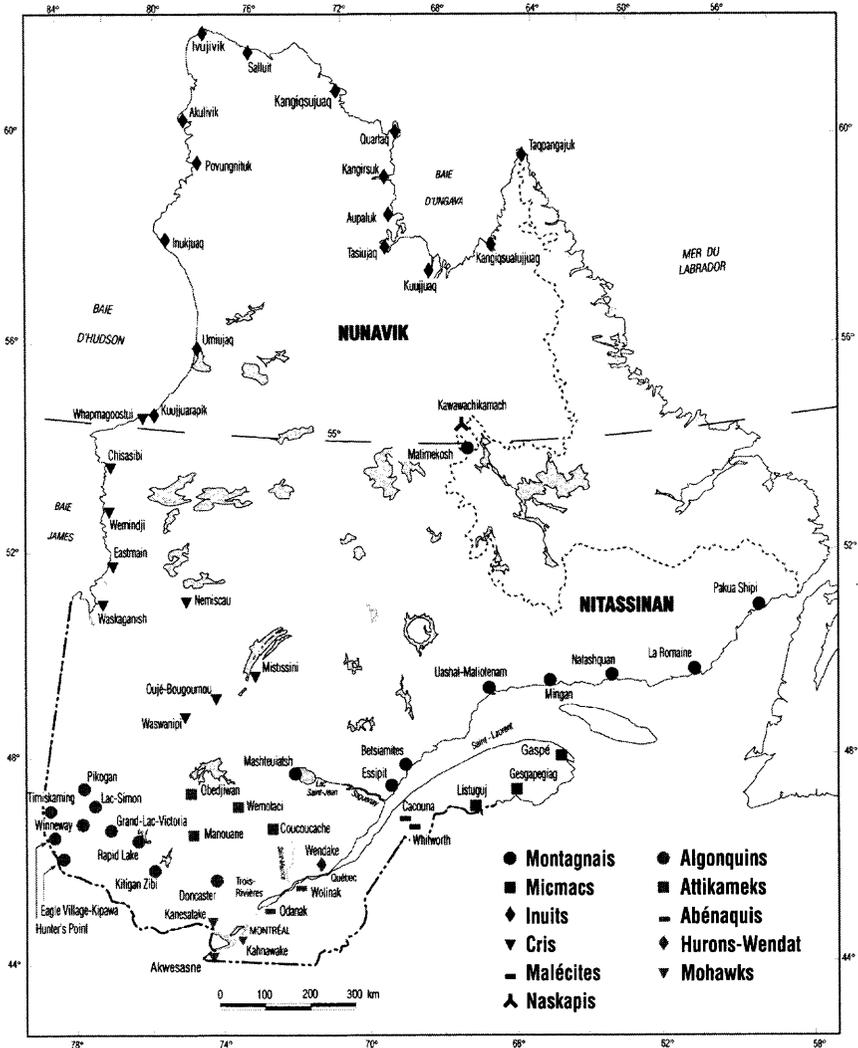
*Pour une meilleure compréhension du mode de vie,
des valeurs et des aspirations des peuples autochtones
au Québec*

Les Premières nations habitent les Amériques depuis des millénaires. C'est dans cet espace qu'elles ont réussi à survivre et à se développer. Au Québec, elles occupent et utilisent une très grande partie du territoire et, en particulier, les espaces nordiques situés entre le 50° et le 62° degré de latitude nord. Parmi elles, la nation crie tire l'essentiel de sa survie des ressources des bassins versants de la baie James. Il s'agit de *l'Eeyou Astchee* ou terre crie correspondant à ce que l'on a convenu d'appeler le territoire de la baie James. Les Inuits vivent dans 14 communautés réparties le long des littoraux des baies d'Hudson et d'Ungava et du détroit d'Hudson. C'est le Nunavik. Les Naskapis vivent sur un territoire situé entre le Nunavik au nord et *l'Eeyou Astchee* à l'ouest ; ils se trouvent, en fait, au nord du Nitassinan.

Parmi les nations vivant plus au sud, on trouve les Algonquins, les Attikameks et les Montagnais qui occupent essentiellement la forêt

boréale. Ils appartiennent aux Premières nations des bois (Canada, 1997d). Enfin, dans le Québec de la vallée du Saint-Laurent, on retrouve les Mohawks, les Hurons, les Abénakis et les Malécites ainsi que les Micmacs de la baie des Chaleurs qui pratiquent encore en partie des activités traditionnelles tout en étant régis davantage par le rythme de production de la société moderne (figure 6.1).

FIGURE 6.1.
Les nations autochtones au Québec



Source : Canada, 1997d.

Avec la reconnaissance de la valeur intrinsèque des traités anciens et la conclusion de plusieurs ententes au cours des trois dernières décennies, il est permis de penser que les conditions de vie des peuples autochtones au Canada se sont améliorées. Et pourtant, les constats de la Commission royale sur les peuples autochtones nous ont révélé qu'un grand nombre de communautés se trouvent dans une situation difficile pauvreté, mauvais état de santé, foyers brisés et suicides (Canada, 1996). Pour assurer leur développement, ces peuples cherchent non seulement à faire reconnaître leurs droits ancestraux sur une partie du territoire, mais aussi à prendre totalement en charge leurs propres affaires, économiques, sociales et politiques.

Ce chapitre vise à présenter un bilan de la situation actuelle des nations autochtones vivant sur le territoire québécois, à analyser les enjeux reliés à leur développement et à esquisser les conditions propres à leur assurer un avenir prospère et durable.

6.1. LES NATIONS AUTOCHTONES.

ESPACE VITAL, POPULATION ET ÉCONOMIE

6.1.1. L'ESPACE VITAL

Lors de l'arrivée des Européens, le territoire qui correspond au Québec d'aujourd'hui était occupé par une dizaine de peuples : les Hurons, les Montagnais, les Naskapis, les Micmacs, les Malécites, les Abénaquis, les Algonquins, les Cris, les Inuits et les Attikameks. Ils s'adonnaient à des activités de chasse ou à la cueillette et tiraient des divers écosystèmes forestiers, humides et marins l'essentiel de leur subsistance. Pour répondre à la totalité de leurs besoins, ils faisaient appel au troc pour certains produits non disponibles sur leur territoire ancestral. Ils se déplaçaient d'un territoire à l'autre suivant le taux de productivité des écosystèmes et le rythme des saisons.

Au cours des deux derniers siècles, ces peuples ont été forcés à se sédentariser et à recourir de moins en moins à la nourriture traditionnelle pour survivre. Leur espace vital s'est rétréci au profit de la population non autochtone. Aujourd'hui, ils réclament tout simplement le droit de disposer d'un territoire suffisamment étendu pour leur permettre de poursuivre la pratique de leurs activités traditionnelles et également de disposer des institutions et leviers nécessaires à un développement économique et politique viable.

Les terres occupées par ces peuples dans le passé débordent les frontières politiques actuelles et peuvent s'étendre soit aux États-Unis, en Ontario, au Labrador ou dans les Territoires du Nord-Ouest devenus aujourd'hui le Nunavut.

6.1.2. LA POPULATION

Il convient de faire la distinction entre les peuples qui vivent de part et d'autre du 49° degré de latitude nord, qui correspond à la limite méridionale des territoires conventionnés, c'est-à-dire ceux qui sont régis par les conventions de la Baie-James et du Nord québécois et du Nord-Est québécois. Les Inuits, les Cris, les Naskapis et les Montagnais, au nord, dont les communautés plus nombreuses sont dispersées sur de vastes territoires, tandis que celles des Algonquins, des Mohawks, des Abénaquis, des Hurons-Wendat, des Micmacs et des Malécites se retrouvent, dans le Québec méridional, confinés dans des réserves ou sur des territoires aux dimensions plus modestes (tableau 6.1).

a) Les nations du Nord

• Les Cris, les Inuits et les Naskapis

Les Cris, les **Inuits** et les **Naskapis** vivent dans une trentaine de petites communautés allant de 50 à 3 000 personnes installées, pour la plupart, sur les côtes des baies James, d'Hudson et d'Ungava; quelques-unes seulement sont situées à l'intérieur des terres. Depuis le milieu des années 1970, un certain nombre d'entre elles ont été désenclavées avec les routes allant de Matagami à Radisson. Il s'agit donc d'un peuplement disséminé le long des littoraux. Seules les localités de Mistissini, Nemiscau, Ujé-Bougoumou, Waswanipi et Kawawachikamach se trouvent à l'intérieur des terres. La population totale de ces communautés est de 21 188 personnes (Canada, 1997d). Elle a connu une croissance remarquable puisqu'elle a presque doublé, étant de 12 192 en janvier 1979. Les principales communautés sont Mistissini (13 132 habitants), Chisasibi (3 008 habitants), Waskaganish (1946 habitants) et Kuujuaq (1397 habitants) (Canada, 1997d).

Le Nunavik est la terre ancestrale des Inuits qu'ils occupent et utilisent depuis environ 4 000 ans. Il s'agit du territoire situé au nord du 55° degré de latitude au Québec et des mers qui l'entourent, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava. La partie terrestre a une superficie de 320 000 kilomètres carrés. C'est donc un espace

TABLEAU 6.1.
Population et terres des peuples autochtones au Québec

Peuple	Population totale (1997)	Terres réservées aux autochtones (en km2)	Territoires traditionnels revendiqués	Superficie au Canada (en km2)	Superficie au Québec (en km2)	Territoires de chasse, de pêche et de piégeage (en km2)
Abénaquis	1843	6,76	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire situé en Haute-Mauricie • Seigneurie de Bécancour • Ancienne réserve de Crespiéul 			
Algonquins	7447	201,77	<ul style="list-style-type: none"> • Versant gauche de la rivière des Outaouais 			
Atikameks	4 779	49,80	<ul style="list-style-type: none"> • Haute-Mauricie jusqu'au lac Saint-Jean 			
Cris	12142	5544,60	<ul style="list-style-type: none"> • Bassin versant de la baie James 			
Hurons-Wendat	2 751	0,70	<ul style="list-style-type: none"> • Massif des Laurentides au nord de Québec • Réserve des Quarante-Arpents • Réserve de Rockmont 	762 000		390 000
Inuits	8 506	8162,63	<ul style="list-style-type: none"> • Bassins versants de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava 	320 000		320 000
Malécites	537	1,69	<ul style="list-style-type: none"> • Bas-Saint-Laurent 			
Micmacs	4 306	40,89	<ul style="list-style-type: none"> • Péninsule de la Gaspésie 			
Mohawks	10 302*	140,26	<ul style="list-style-type: none"> • Plaine du Saint-Laurent 			
Montagnais	13 505	295,10	<ul style="list-style-type: none"> • Versant nord de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent 	700 000	550 000	
Naskapis	540	326,34	<ul style="list-style-type: none"> • Kawawahikamach et les terres circonvoisines 			4144
Total	67146	14770,54				

* Une partie seulement de la réserve mohawk d'Akwesasne se trouve au Québec. Sur le plan administratif, cette collectivité relève du bureau régional du MAINC en Ontario.
Source: Canada, mars 1997

immense qui n'a, avec le sud, que des liens aériens. Les 14 communautés qui forment le peuple inuit sont réparties le long du littoral et sont séparées les unes des autres par des centaines de kilomètres de distance. Composées surtout de plaines et de plateaux, les terres du Nunavik sont peu élevées. Seuls les monts Torngat et Povungnituk s'imposent. Le climat subarctique domine la partie méridionale sur laquelle s'étend la taïga correspondant à une forêt. Plus au nord, dans la péninsule d'Ungava, se développent les conditions de la toundra. C'est le Grand Nord selon les valeurs polaires définies par Hamelin.

• Les Montagnais

Les Montagnais, dont la population totale, en 1997, compte près de 13 505 personnes, vivent sur la côte nord du Saint-Laurent dans sept villages répartis sur une distance de 900 kilomètres. Ces villages sont Mingan, Natashquan, La Romaine, Pakua Shipi, Essipit, Betsiamites et Uashat-Maliotenam; on retrouve deux villages à l'intérieur des terres, soit Mashteuiatsh, qui est situé au Lac-Saint-Jean, et Matimekosh, près de Schefferville, à 510 kilomètres au nord de Sept-Iles.

Les nations du Sud

La population des **Algonquins** totalisait 7 747 habitants en 1997 (Canada, 1997d). Près de 4 300 d'entre eux habitent les deux communautés de Kitigan Zibi et de Timiskamink et 2 850 se retrouvent en dehors des communautés, et ce, notamment, à Senneterre, à Val-d'Or et ailleurs en Abitibi. Kitigan Zibi est, de loin, la plus grande et la plus peuplée des communautés algonquines avec une population de 2151 habitants. La sédentarisation des Algonquins s'est accentuée au début du *xxe* siècle lorsque le territoire de l'Abitibi fut ouvert à la colonisation. L'arrivée des colons, des prospecteurs et des bûcherons porta préjudice aux activités traditionnelles des Algonquins. Plusieurs réserves furent constituées entre 1940 et 1974 et, notamment, celles de Lac-Simon, de Lac-Rapide, de Pikogan et de Kebaowek (Québec, 1998b).

Les **Mohawks** dont la population totale est d'environ 12 000 personnes vivent à Kahnawake, Akwesasne et Kanasatake et une certaine proportion d'entre eux se retrouvent à l'extérieur de ces villages. Ils composent l'une des cinq nations iroquoises qui, avant l'arrivée des Européens, formaient la Confédération des Cinq-Nations. Les Abénaquis présentent une population totale de 1 843 personnes dont 350 habitent deux villages, Odanak et Wôlinak (d'une superficie totale de 6,76 kilomètres carrés), situés sur la rive sud du fleuve, en face de Trois-Rivières,

entre Sorel et Bécancour. Les **Hurons-Wendat**, avec 2 751 habitants en 1997, dont 1 000 vivent à Wendake (appelé autrefois Village Huron), situé près de Loretteville, et plus de 1700, à l'extérieur de la communauté. Les Micmacs, avec une population totale de 4 306 personnes, vivent en Gaspésie dans trois communautés, soit Listuguj, Gesgapegiag et Gaspé. Les **Attikameks**, quant à eux, vivent à Manouane, Wemotaci et Obedjiwan, trois villages situés en Haute-Mauricie. Ils forment aujourd'hui une population de 4 779 personnes (Canada, 1997d). Enfin, les Malécites, grâce à leur nouvel établissement de Cacouna et la réserve de Viger, forment une nation reconstituée d'une population totale de 572 personnes (Chartier, 1998).

6.1.3. L'ÉCONOMIE

Les Autochtones ont développé, au fil des ans, un savoir-faire dans presque tous les domaines de l'activité économique. Ils ont déployé, pour ce faire, des efforts considérables afin de bâtir une meilleure assise économique dans toutes les communautés. Une brève consultation du répertoire d'affaires des nations autochtones du Québec révèle, en effet, l'existence de près de 350 entreprises dans plus de 14 secteurs d'activité allant de l'administration, des finances et de l'immobilier jusqu'au transport en passant par l'artisanat et les vêtements ainsi que par le tourisme, de plein air et des voyages (*La piste amérindienne*).

Les Autochtones possèdent et gèrent des centres commerciaux, des entreprises de financement, des marchés d'alimentation et des restaurants. Ils ont développé une expertise reconnue en artisanat et dans la fabrication de maisonnettes, de vêtements, de mocassins, de raquettes, de poêles, de tentes et de canoés. Dans le domaine des communications et de la culture, ils offrent des services variés allant de la câblodistribution et de la radio au graphisme en passant par les services de traduction et d'interprétation simultanée.

Dans le domaine de la construction et de la fourniture de matériaux, les entreprises autochtones sont nombreuses. Quelques-unes s'intéressent à la fabrication des produits du bois tels que les armoires de cuisine, les manches, les échelles, les escabeaux, les barreaux, les cabanons et les balançoires, mais le plus grand nombre s'adonnent à toute la gamme des travaux de construction allant de l'excavation à la construction résidentielle et commerciale.

Des entreprises minières et forestières autochtones exercent leurs activités dans les communautés attikameks, montagnaises, algonquines et cries. Signalons, ici, les opérations des Services forestiers Attikamek

Aski de La Tuque, la coopérative agroforestière de Mashteuiatsh, la Gestion minière Innu de Sept-Îles, la Corporation Waswanipi Mishtuk de Waswanipi et Déboisement Montagnais de Sept-Îles.

Dans les transports, les initiatives ont été nombreuses et concluantes, en particulier dans le transport aérien. Mentionnons les activités d'Air Inuit, d'Air Creebec, d'Air Wemindji, d'Air Schefferville et d'Air Roberval. Des services de transport par autobus, par camion et par taxi se sont développés dans plusieurs communautés telles que Odanak, Val-d'Or, Pointe-Parent, Manouane, Grandes-Bergeronnes, Maliotenam, Oujé-Bougoumou, Mashteuiatsh, Wendake et Kahnawake.

Dans les secteurs du tourisme, du plein air et des voyages, on retrouve une quinzaine d'entreprises telles que Aventure Mikuum II à Mashteuiatsh qui s'intéresse à l'hébergement en territoire, au Camping Uashat et à la Corporation touristique ITUM à Sept-Îles et aux agences de voyage telles que Voyages Inter-Nations et Associés de Wendake, Voyages Pash Travel de Val-d'Or et Voyages Piekukami de Mashteuiatsh.

6.2. ENJEUX ACTUELS DU DÉVELOPPEMENT DES NATIONS AUTOCHTONES

6.2.1. La situation sociale des peuples autochtones

Selon le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones rendu public en 1996, la situation des Autochtones au Canada est très difficile. L'espérance de vie est inférieure à celle des autres habitants du pays, les maladies sont proportionnellement plus répandues, les problèmes humains, depuis la violence familiale jusqu'à l'alcoolisme, sont également plus répandus. En éducation, on constate que moins de jeunes achèvent leurs études secondaires et qu'une minorité d'entre eux entrent au collège et à l'université. Les logements des Autochtones sont le plus souvent mal construits, insalubres et surpeuplés. Les systèmes d'adduction d'eau et d'égout laissent le plus souvent à désirer. Le taux de chômage est élevé, surtout chez les jeunes. Un plus grand nombre d'entre eux se retrouvent dans les prisons (Canada, 1996).

Selon l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, les conditions de vie des Autochtones sont inquiétantes : « Notre santé physique et mentale est déficiente. Nos conditions d'habitation sont encore lamentables. Notre niveau de scolarité est insuffisant. Il y a de la pauvreté et des familles éclatées. Ce sont là des situations qui mettent en péril l'avenir de nos enfants et des générations futures. Les jeunes qui grandissent dans nos communautés ne trouvent ni travail ni valorisation

sociale et ne peuvent même plus vivre de nos activités traditionnelles. Nous ne pouvons plus tolérer des situations de chômage et d'assistance sociale chroniques. Chez nous, les indicateurs de qualité de vie dans les domaines sociaux, économiques, éducatifs, sanitaires, etc. sont en dessous de ceux de la population canadienne. » (Canada, 1997b)

6.2.2. LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

Selon les données fournies par le Secrétariat aux affaires autochtones (Québec, 1998b), seuls les Cris et les Inuits en 1975 et les Naskapis en 1978 ont signé des conventions à la suite de la négociation de leur revendication territoriale globale. Depuis plusieurs années, les Attikameks et les Montagnais négocient une revendication semblable. Le gouvernement du Québec a déposé une offre en décembre 1994 où il a fait état de sa vision reliée au territoire et à son utilisation (Québec, 1998a).

Les Cris

Comme cela a été mentionné plus haut, les Cris ont vu leurs droits reconnus sur une partie de leurs terres ancestrales à l'intérieur de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Selon le découpage territorial retenu, les parcelles de terre où sont situés leurs villages (terres de catégorie IA correspondant à une superficie totale de 3 300 kilomètres carrés) ont été confiées par le Québec au gouvernement fédéral de façon à refléter la volonté exprimée par les Cris de demeurer sous la compétence de ce dernier. Ces terres constituent néanmoins la propriété de la nation crie. Sur les terres de la catégorie II qui les entourent, les Cris se sont vu octroyer des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage, tandis que, sur les terres de catégorie III, ils se sont vu reconnaître des droits prioritaires d'utilisation des ressources fauniques (tableau 6.2).

Depuis la signature de cette convention, la nation crie a consacré l'essentiel de ses efforts à faire respecter par les signataires les termes de cette entente, à mettre en place dans les communautés un éventail de services appropriés de santé, d'éducation et de bien-être social, à prendre en charge progressivement toutes les affaires les concernant avec la création de plusieurs organismes tels que l'Administration régionale crie, la Commission scolaire crie, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James, l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs, etc., à entreprendre des négociations avec les gouvernements afin de faire reconnaître leur droit à l'autonomie politique, à concevoir des projets

TABLEAU 6.2.
La longue marche des peuples autochtones vivant au Québec vers la conquête de leurs droits et de leurs libertés
fondamentales (1963-1998)

Date	Peuple	Démarche	Résultats
1963	Cris et Inuits.	Assurer des services aux communautés crées et inuits.	Création de la Direction générale du Nouveau-Québec.
1969	Tous les peuples amérindiens.	Faire reconnaître par le gouvernement du Québec les droits territoriaux des Indiens.	Présentation d'un mémoire au gouvernement du Québec sur les droits territoriaux des Indiens: « Les Indiens possèdent des droits aborigènes sur le territoire de la province de Québec », « L...1 sur les terres, les forêts, la faune, les lacs, les rivières et les eaux territoriales. »
1969	Tous les peuples amérindiens.	Respecter les droits des peuples autochtones.	Obtention du droit de vote aux élections provinciales.
1970	Tous les peuples amérindiens.	Préciser le rôle du gouvernement du Québec dans les affaires autochtones.	Mise sur pied de la Commission de négociations des affaires indiennes (CNAI).
1971	Tous les peuples autochtones.	Définir les relations entre le territoire du Québec et l'existence des peuples autochtones.	Création de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec.
1973	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire canadien.	Faire reconnaître par le gouvernement canadien les droits des peuples autochtones relatifs au territoire.	Adoption par le gouvernement du Canada de la première politique en matière de revendications territoriales des peuples autochtones.
1973	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire canadien.	Faire reconnaître par le gouvernement canadien les droits des peuples autochtones.	Jugement de la Cour suprême du Canada (Calder) confirmant l'existence des droits territoriaux des Autochtones au Canada.
1973	Cris et Inuits.	Faire reconnaître par les gouvernements les droits territoriaux des Autochtones.	jugement de la Cour supérieure du Québec reconnaissant aux Cris et aux Inuits des droits sur les territoires que le Canada a cédés au Québec par les lois sur l'extension des frontières entre 1898 et 1912.

Date	Peuple	Démarche	Résultats
1975	Cris et Inuits.	Conclure des ententes afin de faire respecter les droits fondamentaux des peuples autochtones.	Signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
1978	Naskapis	Conclure des ententes afin de faire respecter les droits fondamentaux des peuples autochtones.	Signature de la Convention du Nord-Est québécois.
1978	Tous les peuples autochtones.	Dispenser des services adaptés aux besoins spécifiques des peuples autochtones.	Création du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI).
1978 13/12	Tous les peuples autochtones.	Faire reconnaître les droits fondamentaux des peuples autochtones.	Tenue à Québec de la première rencontre officielle des représentants de tous les Autochtones au Québec.
1982	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire canadien.	Obtenir l'enchâssement dans la constitution canadienne de la reconnaissance des droits autochtones et de la protection de ces droits.	Loi constitutionnelle. Elle confère une protection et une reconnaissance des droits des peuples autochtones. L'article 25 « vise à protéger les libérés de ces peuples » et l'article 35 traite de façon spécifique des droits existants - ancestraux ou issus de traités ⁵ , les reconnaît et les confirme.
1982 30/11	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Faire reconnaître les droits fondamentaux des peuples autochtones.	Présentation par le front commun des Autochtones du Québec d'une série de principes devant régir les relations entre le gouvernement du Québec et les Autochtones.
1983 09/02	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Définition d'une politique québécoise sur les questions autochtones.	Adoption par le Conseil des ministres de 15 principes qui établissent les fondements de la politique du Québec dans le domaine des affaires autochtones.
1984	Cris et Naskapis.	Élargissement des pouvoirs de ces deux nations dans divers domaines tels que la gestion financière, l'utilisation des terres, etc.	Adoption du projet de loi sur les Cris et les Naskapis.

TABLEAU 6.2. (suite)
La longue marche des peuples autochtones vivant au Québec vers la conquête de leurs droits et de leurs libertés fondamentales (1963-1998)

Date	Peuple	Démarche	Résultats
1985 20/03	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Reconnaissance par le Québec des droits ancestraux existants des peuples autochtones au Québec.	Adoption d'une motion par l'Assemblée nationale du Québec portant sur la reconnaissance, en principe, des droits des Autochtones.
1985 28/06	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire canadien.	Respect de la <i>Charte des droits et libertés</i> par le Canada à l'égard des peuples autochtones.	Adoption du projet de loi C-31 visant à faire concorder la <i>Loi sur les Indiens</i> avec la <i>Charte des droits et libertés</i> .
1986	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Respect de la <i>Charte des droits et libertés</i> par le Canada à l'égard des peuples autochtones. Amélioration des relations entre le Québec et les peuples autochtones.	Adoption du projet de loi C-31 visant à faire concorder la <i>Loi sur les Indiens</i> avec la <i>Charte des droits et libertés</i> . Nomination d'un ministre délégué aux Affaires autochtones.
1987	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Amélioration des relations entre le Québec et les peuples autochtones.	Création du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).
1988	Attikameks et Montagnais.	Conclusion d'une entente sur les territoires ancestraux de ces peuples.	Signature d'une entente-cadre entre le Conseil Attikamek-Montagnais et le gouvernement du Québec sur les revendications territoriales des Attikameks et des Montagnais.
1990	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Amélioration des relations entre le Québec et les peuples autochtones.	Nomination d'un ministre chargé exclusivement des affaires autochtones.

Date	Peuple	Démarche	Résultats
1990	Hurons-Wendat.	Reconnaissance des droits des Autochtones sur les ressources fauniques.	Jugement de la Cour suprême du Canada en faveur des frères Sioui reconnaissant les droits des Hurons de pratiquer leurs coutumes et leurs rites religieux sur leurs terres ancestrales, et ce, en fonction d'un traité conclu en 1760 entre la Couronne et la nation huronne.
1991	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Élaboration d'une politique claire en matière autochtone.	Acceptation par le Conseil des ministres du Québec du principe de l'élaboration d'une politique en matière autochtone.
1992/ 1996	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire canadien.	Respect et protection des droits fondamentaux des peuples autochtones.	Tenue d'une Commission royale sur les peuples autochtones.
1993 16/12	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire canadien.	Promotion des droits et des libertés fondamentales des peuples autochtones.	Reconnaissance formelle par le gouvernement du Québec de l'année 1993 comme étant l'année internationale des populations autochtones (Décret 1829-92).
1997	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire canadien.	Suivi donné aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones.	Lancement du plan d'action au Canada pour les questions autochtones.
1998	Tous les peuples autochtones vivant sur le territoire québécois.	Nouvelles formes de partenariat entre les Autochtones et le Québec.	Nouvelles orientations du gouvernement du Québec en matière autochtone.

Sources : Québec, 1991 ; Québec, 1998 ; Canada, 1997

de développement économique durable, à participer pleinement au processus de décision concernant les projets envisagés sur leurs terres et à assurer la conservation de leur mode de vie traditionnel et de leur culture.

Selon le Chef exécutif du Grand Conseil des Cris du Québec, R.D. Saganash, dans un discours adressé aux participants à un colloque sur le partenariat et le développement nordique qui se tenait en octobre 1991 à l'Université du Québec à Chicoutimi,

[...] on doit comprendre que la seule façon d'échapper à la perte d'identité et à ses conséquences désastreuses est de renforcer notre affirmation sociopolitique, par l'appropriation d'un territoire propre, la mise en place d'un gouvernement autonome, le contrôle et la mise en valeur de notre langue et de notre culture et la possibilité de faire des choix économiques selon l'approche nordique et autochtone du développement.

Il ajoutait que

[...] pour qu'un réel partenariat s'établisse entre les Cris, l'État et les entreprises, certaines conditions et principes doivent être respectés la primauté des droits et intérêts du peuple cri sur son territoire ; le respect intégral de l'esprit et de la lettre des traités déjà conclus tels la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ; le respect des individus, des collectivités et des différences culturelles ; la définition claire et précise des objectifs de l'entreprise et des responsabilités de chacun avant d'en déterminer la structure; la démonstration que les partenaires ont de bonnes chances de s'entendre à long terme et de se respecter ; la bonne évaluation des avantages du partenariat (Saganash, 1992).

Ces propos venaient corroborer ceux de M. Coon-Come, Chef du même Conseil lors d'un Symposium international sur l'avenir du Nord québécois qui se tenait à Rouyn en 1989 :

The Agreement was the climax of a long and intensive effort by ourselves to preserve our way of life and to have our rights as the aboriginal and modern occupants of a large part of Northern Quebec respected [...] The Cree people is fundamentally opposed to any project that would not respect its interests (Coon-Come, 1989b).

Les Inuits

Les Inuits ont signé en 1975 la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les Conventions complémentaires qui ont suivi. Cette entente s'avère la reconnaissance juridique d'un certain nombre de droits dont celui de disposer d'un territoire, celui de vivre dans un milieu protégé contre toute exploitation qui puisse porter préjudice à l'environnement, celui d'exercer les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage et, enfin, le droit au développement économique et social.

Cette entente s'avère un règlement de revendications foncières, constitue un traité au sens de l'article 35 de la loi constitutionnelle de 1982 et jouit par conséquent de la protection constitutionnelle (tableau 6.2).

Ces droits issus du traité prévoient

- Une indemnité sous formes de terres ou sous forme monétaire lorsque des projets de développement empiètent sur les terres de la catégorie I ou II des Inuits (chapitres 7 et 8) ;
- La description technique des projets de mise en valeur sur le territoire (chapitre 8) ;
- La protection de l'environnement par le biais de l'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social (chapitre 23) ;
- L'enchâssement et la protection du droit d'exploitation de la faune (chasse, pêche et piégeage), lequel comporte un droit exclusif d'exploitation des terres de la catégorie I et II et un droit prioritaire d'exploitation des terres de la catégorie III, au nord du 55° degré de latitude (chapitre 24 : chasse, pêche et trappage intégré dans la législation par la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*, L.R.Q., c. D-13.1) ;
- Des garanties de développement social et économique qui prévoient la priorité d'emploi et de contrats accordée aux Inuits par les projets de développement situés dans la région ; ces dispositions sont conçues pour assurer des emplois et des contrats en priorités aux Inuits (entreprises et individus) dans le cas de projets tels que celui du complexe hydroélectrique de Grande Baleine (chapitre 29) ;

Selon la Société Makivik, les Inuits détiennent un titre ancestral, jamais éteint, sur toute la région au large des côtes de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava. Les revendications et droits ancestraux sont reconnus et affirmés dans l'article 35 de la loi constitutionnelle de 1982 (Société Makivik, 1990).

Entre 1987 et 1991, les Inuits ont rédigé et adopté pour leur territoire un projet de constitution sur laquelle ils veulent désormais fonder les assises de leur société. Il s'agit de la constitution du Nunavik. Celle-ci vient encadrer la démarche générale du peuple inuit visant à faire respecter ses droits et ses libertés fondamentales, à faire reconnaître son droit à l'autodétermination et à l'autonomie politique et à assurer le développement économique et social de ses communautés :

Nous le peuple du Nunavik, jouissant d'une relation privilégiée avec notre territoire et voulant nous gouverner selon les principes de la

suprématie de Dieu, de la règle du droit et l'égalité entre les peuples, acceptons de vivre selon la constitution que nous créons par les présentes ; reconnaissant notre droit de sauvegarder notre liberté, nos langues et nos traditions ; reconnaissant qu'une assise territoriale et des ressources adéquates ainsi qu'une base économique solide sont essentielles à l'exercice véritable de l'autonomie gouvernementale au Nunavik. (Comité constitutionnel du Nunavik, 1991)

Ce projet de constitution incorpore la *Charte des droits et libertés de la population du Nunavik* et affirme que la *Charte canadienne des libertés* et la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* continuent à s'appliquer au Nunavik. Elle énumère ensuite tous les droits du peuple inuit : « Le droit à une assise territoriale adéquate, à son administration et à son usage » ; la constitution définit les termes d'une Assemblée, de son administration, de la structure du gouvernement, les langues officielles et la procédure de modification (Comité constitutionnel du Nunavik, 1991).

Des discussions ont eu lieu, au cours de la dernière année, entre les représentants des gouvernements et ceux du Nunavik, en vue de créer une commission dont le mandat sera de proposer un ensemble de recommandations très concrètes sur la structure, la composition, les pouvoirs, le fonctionnement et le financement d'une assemblée et d'un gouvernement au Nunavik. Cette commission devrait vraisemblablement débiter ses travaux au cours de 1999.

Les Montagnais

Les Montagnais, dont l'instance politique qui les représente, les Conseils Maniutun et Mamit-Innuat, revendiquent des droits sur un territoire ancestral couvrant une superficie de 700 000 kilomètres carrés dont 550 000 se situent au Québec. Ils sont détenteurs de droits territoriaux sur une superficie de 300 000 kilomètres carrés. Une entente-cadre a été signée en 1988 et une entente sur les mesures provisoires le fut en avril 1989. La première constitue un cadre pour les négociations sans aucune contrainte pour l'une ou l'autre des parties. La seconde vise à protéger les intérêts des Montagnais durant la durée des négociations, notamment les activités traditionnelles liées au territoire et d'assurer une certaine participation aux projets de développement et à la gestion des ressources fauniques.

Les Montagnais ont occupé et utilisé depuis plus de 7 000 ans le territoire qu'ils revendiquent. Celui-ci se compose de terres comprises à l'intérieur des bassins hydrographiques situés sur le versant nord de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent en y incluant les îles du littoral et l'île d'Anticosti ainsi que de territoires touchés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Les terres ancestrales des Montagnais n'ont fait l'objet d'aucun traité ni d'une cession, comme ce fut le cas d'autres terres indiennes au Canada. C'est pourquoi ils considèrent que l'utilisation de ce territoire pour les fins du développement agricole, forestier, minier, hydroélectrique ou de la pêche sportive s'est faite sans leur consentement et au détriment de leurs droits de premiers occupants.

Selon le rapport annuel du Secrétariat aux affaires autochtones, les négociations quant aux revendications territoriales globales se sont poursuivies au cours des deux dernières années. Les négociations ont été tenues avec deux conseils tribaux différents, le Conseil Mamiutun, regroupant les communautés de Betsiamites, Essipit, Mashteuiatsh et Uashat-Maliothenam, et le Conseil Mimit Innuat, qui regroupe les communautés de Pakua Shipi, La Romaine, Natashquan et Mingan (Québec, 1998a). Ces négociations ont permis des rapprochements dans les domaines suivantes dispositions générales, citoyenneté montagnaise, pouvoirs des gouvernements montagnais, notamment, en éducation, culture et langue, santé et services sociaux ainsi que développement économique (Québec, 1998a).

Les autres peuples

Le territoire réclamé par les **Mohawks** se situe essentiellement dans les basses terres du Saint-Laurent en Ontario, au Québec et dans l'État de New York. La superficie totale des terres qui leur sont réservées totalise 140,26 kilomètres carrés et celle des terres qu'ils réclament couvriraient 36 000 kilomètres carrés. Des négociations portant sur des objets différents sont également menées avec chacune des communautés : revendication de la Seigneurie des Deux-Montagnes et unification d'un territoire pour Kanesatake et revendications territoriales sur toute la seigneurie du Sault-Saint-Louis pour Kahnawake.

En 1986, les **Abénakis** formèrent le Grand Conseil de la nation Waban-Aki, firent l'acquisition de la pourvoirie Waban-Aki, située en Haute-Mauricie et demandèrent au gouvernement canadien qu'on leur octroie des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur ce territoire. De plus, ceux de Wôlinak ont demandé qu'il leur soit permis de reprendre possession des terres de la Seigneurie de Bécancour et de l'ancienne réserve de Crespieul.

Les **Algonquins** ont déposé, en 1989, une revendication globale qui fait actuellement l'objet de négociations. Les **Hurons-Wendat** ont signé récemment une entente-cadre pour l'établissement d'une nouvelle relation entre la nation huronne-wendat, le Québec et le Canada visant à établir un gouvernement huron-wendat autonome et à définir les modalités

d'application du traité Murray de 1760. Les négociations sont en cours (Québec, 1998a). Ceux-ci contestent la légalité de la cession de la réserve des Quarante Arpents, où se situe aujourd'hui Val-Bélair, et de celle de Rockmont dans le comté de Portneuf. De même, les Montagnais de Mashteuiash et les Algonquins de Maniwaki veulent se faire restituer des parcelles de territoire qui auraient fait autrefois partie de leur réserve (Québec, 1991).

Avec les **Attikameks** se sont tenues six tables de négociation en 1997 et une table en 1998. La majeure partie des discussions ont porté sur quatre thématiques : éducation, services sociaux, santé et justice. Le gouvernement du Québec et la nation attikamek ont signé, en septembre 1997, un protocole politique relatif à la négociation d'une entente de principe.

6.2.3. DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

Selon le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, l'autonomie gouvernementale demandée par les nations autochtones se justifie à plus d'un titre :

Les autochtones et leurs régimes de gouvernement existent de temps immémorial. C'est du Créateur lui-même que les autochtones considèrent avoir reçu le droit à l'autonomie gouvernementale. Le Créateur a donné un territoire à chaque nation et il lui a confié la responsabilité de prendre soin de ces terres - et les uns des autres - jusqu'à la fin des temps.

De plus, ce droit repose sur trois éléments majeurs :

- Le droit international, auquel le Canada souscrit, reconnaît à tous les peuples le droit à l'autodétermination. L'autodétermination comprend la fonction gouvernementale, de sorte que les peuples autochtones ont le droit de choisir leurs propres formes de gouvernement au sein des États existants.
- L'histoire du Canada montre que les puissances coloniales ne peuvent revendiquer aucun droit « de conquête », puisqu'il n'y a pas eu de conquête. L'Amérique du Nord n'était pas non plus une « terre sans maître » qu'il suffisait d'occuper, comme on l'a prétendu par la suite. Dans leurs premiers rapports avec les habitants de ce qui est devenu depuis le Canada, les puissances coloniales ont généralement considéré ces peuples comme des nations autonomes - consacrant cette reconnaissance dans les traités et dans la Proclamation royale de 1763.
- La Constitution reconnaît et protège le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada. Elle reconnaît que les droits ancestraux sont plus anciens que le

Canada lui-même et que leur maintien était un élément de l'accord entre autochtones et non-autochtones grâce auquel le Canada a pu voir le jour. (Canada, 1996)

Selon l'Assemblée des évêques du Québec qui s'est prononcée sur cette question à plusieurs reprises au cours des dernières années, « l'autonomie doit comporter non seulement le droit à un territoire satisfaisant, mais aussi des pouvoirs décisionnels appropriés, une autorité adéquate et des ressources financières suffisantes ». Reprenant le contenu du message pastoral des chefs des principales églises chrétiennes sur les droits des autochtones et la constitution canadienne rendu public le 5 février 1987 à Toronto, les évêques ajoutent que les ressources financières nécessaires proviendront de l'accès aux bénéfices des projets miniers, forestiers, hydroélectriques et autres. Les Autochtones refusent des développements planifiés sans eux, réalisés sans eux et dont les retombées économiques ne sont pas partagées. Ils refusent également des développements qui, selon eux, feront plus de tort que de bien (Assemblée des évêques du Québec, 1992).

Selon le Bloc québécois (parti politique créé au Québec pour promouvoir les intérêts du Québec au sein du gouvernement fédéral), il est essentiel d'accorder aux Autochtones une plus grande autonomie gouvernementale. Il appartient à ceux-ci d'adopter l'unité de représentation qui leur convienne, qu'elle soit fondée sur un groupe linguistico-culturel ou une région d'origine :

Les autochtones doivent maintenant devenir les maîtres d'oeuvre de leur développement. Pour y parvenir, ils doivent maintenant disposer de territoires suffisants. Les litiges territoriaux sont trop souvent, encore aujourd'hui, la source de piétinement des négociations menant à l'autonomie gouvernementale des nations autochtones. Cette autonomie est essentielle pour leur permettre de s'affranchir de la dépendance financière envers Ottawa. (Bachand, 1997)

Selon l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador,

[...] l'autonomie politique doit passer par l'autosuffisance financière et par le développement économique. Il s'agit de mettre en valeur les moyens d'expression culturelle ainsi que le territoire et ses ressources comme assise économique. Les projets doivent être adaptés aux besoins écologiques, sociaux et culturels des Premières Nations. Un partage plus équitable des retombées des développements de même qu'une participation et un contrôle accrus du développement par les Autochtones sont jugés essentiels. Le droit à l'autodétermination est directement associé au territoire. Des programmes de formation, l'élimination des contraintes de la *Loi sur les Indiens*, la reconnaissance du territoire autochtone et le règlement territorial basé sur le partenariat sont nécessaires. (Canada, 1997b)

6.2.4. À L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Des ressources abondantes et diversifiées

Les ressources des territoires ancestraux des Autochtones sont abondantes et diversifiées : ressources minières d'un potentiel élevé et prometteur, ressources énergétiques, en particulier l'énergie des rivières et des marées, considérables, ressources en eau douce immenses, ressources fauniques abondantes et, notamment, les troupeaux de caribous de la toundra, la sauvagine, les mammifères marins, le gros gibier des forêts et les nombreuses espèces de poissons des rivières et des lacs, en particulier le saumon des rivières de la côte nord et des littoraux de la péninsule et de la baie d'Ungava.

• Ressources minières

On dit du potentiel minier des grands espaces nordiques qu'il est mal connu. La description des gîtes miniers révèle la présence, dans ces espaces, des minéraux suivants : amiante, argent, cuivre, fer, lithium, nickel, or, plomb, serpentine et zinc. Plusieurs des gîtes répertoriés ont comme substance principale le cuivre. L'exploration s'est faite de façon sporadique depuis plusieurs décennies. Cependant, certaines zones comme la fosse du Labrador, celle de l'Ungava et le sud du territoire de la baie James offrent de grandes possibilités. La plupart des industries minières sont concentrées dans le sud du territoire.

Comme on l'a souvent souligné, ces espaces n'offrent pas d'avantages particuliers à l'industrie minière dans la conjoncture actuelle en raison des distances, du climat, de la quasi-absence d'infrastructures, etc. En somme, dans ce contexte, les gisements devront, pour être concurrentiels, avoir des teneurs supérieures à celles des gisements qui sont exploités ailleurs ou posséder des réserves considérables de minerai ou être à proximité des réseaux de transport importants.

Dans la fosse du Labrador, une région de près de 1 000 km de longueur et d'une largeur moyenne de 65 km s'étirant de Schefferville à l'extrémité ouest de la baie d'Ungava, les formations ferrifères sont les plus importantes. En raison de sa proximité de la mer, la partie de la fosse du Labrador située à l'ouest de la baie d'Ungava a été la scène de nombreuses et intenses campagnes d'exploration. On y retrouve de très nombreux indices de cuivre mais les gisements sont encore inexploités. La courte durée de la saison de navigation dans la baie d'Ungava constitue l'un des facteurs qui en limitent l'exploitation.

L'un des gisements dont la compagnie Falconbridge Ltée a décidé récemment l'exploitation est celui de Raglan. Il s'agit d'un gisement de nickel et de cuivre situé à Kattiniq, près de Purtuniq, soit à une cinquantaine de kilomètres au nord du cratère du Nouveau-Québec. Les réserves de minerai sont évaluées à 16 000 000 de tonnes recelant 3,13 % de nickel et 0,88 % de cuivre jusqu'à une profondeur de 350 m. Le dépôt de Kattiniq, le plus important, contient 7 000 000 de tonnes de minerai. La durée de vie de la mine est d'au moins 20 ans avec d'excellentes possibilités d'accroître les réserves en profondeur et ailleurs sur la propriété Raglan (Roche, 1991).

- **Ressources énergétiques**

L'énergie du nord du Québec, surtout l'énergie des rivières, est considérable. Celle du vent et des marées est, elle aussi, fort importante. La puissance énergétique théorique des grandes et des petites rivières des bassins du Nord a été estimée à 30 479 MW et celle des marées à 5 621 MW. Le potentiel techniquement aménageable a été estimé, lui, à 26 900 MW. Le grand complexe hydroélectrique La Grande, construit au cours des années 1970 et parachevé au cours de la présente décennie, est de 12 543 MW.

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Grande rivière de la Baleine et le projet Nottaway-Broadback-Rupert (NBR), envisagés dès l'ouverture du Nord aux grands projets hydroélectriques, devaient permettre d'installer une puissance additionnelle de près de 12 000 MW dont 7 000 à 8 000 pour le complexe NBR et 3 168 MW pour Grande Baleine. Il s'agit donc d'une réserve importante pour le Québec qui s'ajoute au potentiel de 9 000 MW qu'offrent les petites rivières non encore aménagées à cette fin dans le sud de la province.

- **Ressources hydriques**

Les réserves d'eau douce du Québec constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et sont égales à la moitié de celles des États-Unis. Compte tenu de sa population, les ressources en eau douce du Québec sont les plus importantes du monde. Cinquante-quatre pour cent des eaux s'écoulent vers le nord. On dénombre plus de 130 000 rivières sur le territoire québécois. L'eau douce représente autour de 10 % de la surface terrestre du Québec. Les versants de la baie James et d'Hudson comptent neuf des 20 plus grandes rivières de la province. Les neuf plus grands lacs naturels du Québec se situent dans le Nord. Les versants des baies d'Hudson et d'Ungava représentent 61 % de la surface totale de la province.

• Ressources fauniques

Les espaces mis en valeur par les Autochtones pour des fins fauniques sont immenses. Un grand nombre d'entre eux s'adonnent aux activités de chasse, de pêche et de piégeage tout au long de l'année. Dans le Nord, en vertu des dispositions des conventions de la Baie-James et du Nord québécois et du Nord-Est québécois, des espèces fauniques sont réservées à l'usage exclusif des Autochtones. Ces animaux à fourrure sont les mustélinés, le castor, le lynx, le renard, l'ours blanc, le rat musqué, le porc-épic, la marmotte, l'ours noir et le loup. Le corégone, l'esturgeon, le catosfome, la lotte et la laquaiche sont les espèces piscicoles réservées. Ces espèces et celles qui peuvent faire l'objet de récoltes par des non-Autochtones constituent un patrimoine riche et très important pour les communautés autochtones autant dans les territoires conventionnés que dans les autres espaces situés plus au sud. Le saumon des rivières de la côte nord est une ressource précieuse pour les Montagnais et il en est de même pour celui des rivières du bassin de la baie des Chaleurs pour les Micmacs.

Aux prélèvements traditionnels d'animaux, de mammifères, de poissons et d'oiseaux se sont ajoutées, depuis une trentaine d'années, des activités de mise en valeur commerciale de la ressource faunique et de ses habitats dans le cadre d'une trentaine de pourvoiries de chasse, d'une quarantaine de pourvoiries de pêche et d'une trentaine d'entreprises liées aux voyages d'aventure et de plein air (*La piste amérindienne*).

Des ressources à mettre en valeur de façon durable

Les ressources naturelles des espaces autochtones, en particulier celles des espaces nordiques, doivent être mises en valeur pour répondre, avant tout, aux besoins essentiels des peuples autochtones.

Depuis plusieurs décennies, deux forces inégales s'affrontent dans les territoires autochtones, celle, d'une part, du monde industriel nord-américain qui a sans cesse besoin de matières premières stratégiques et de plus d'énergie et surtout d'une énergie à moindre coût et celle, d'autre part, qui cherche à faire une mise en valeur durable des ressources, force cristallisée autour des peuples autochtones, les Cris, les Inuits, les Algonquins, les Naskapis et les Montagnais.

Les ressources du Nord ont été mises à profit par le Sud la plupart du temps au détriment du bien-être des communautés locales. La mise en valeur de ces ressources ne s'est pas faite selon des principes qui respectent le concept du développement durable. Jusqu'à tout récemment, on a considéré le Nord comme étant un réservoir dans lequel on

pouvait puiser à volonté sans respecter les équilibres naturels fragiles que l'on y retrouve et sans tenir compte des besoins fondamentaux des communautés. Les modes d'exploitation consistaient à extraire ou à transporter vers le Sud les ressources sans associer réellement les habitants du Nord au processus de décision relatif aux grands projets et le plus souvent en portant préjudice à leur milieu de vie.

L'examen des répercussions environnementales des grands projets d'aménagement hydroélectrique et celui du projet Goose Bay ont mis en relief cet enjeu. Il ne sera plus désormais possible d'entreprendre de grands projets sans la participation directe et réelle des peuples du Nord au processus de décision concernant ces projets. Les projets ne pourront plus dorénavant se faire au détriment des peuples nordiques. Ils devront être assujettis aux impératifs de la survie de ces peuples (Dufour, 1990 et 1996).

Lors de l'examen des répercussions environnementales du projet Grande Baleine, entre 1992 et 1994, on a été à même de constater que les peuples nordiques ne sont pas a priori contre les grands projets de développement, mais qu'ils ont toujours eu la volonté politique de mettre en valeur les ressources de leur territoire pour le bénéfice premier de leurs communautés, le tout évidemment dans le contexte de leur vision du monde qui veut que les humains ne devraient pas s'appropriier les ressources, mais plutôt en faire un usage qui respecte la terre et les partager. Il nous a fallu beaucoup de temps pour comprendre que le développement du Nord, à l'instar du développement tout court, pour être soutenu et durable, doit respecter avant tout les aspirations des peuples du Nord (Dufour, 1996).

Il y a des habitats essentiels et des ressources précieuses que les peuples du Nord veulent sauvegarder. Les ressources côtières et marines bien sûr (l'habitat du phoque), les écosystèmes des estuaires (aires de repos des bélugas à l'embouchure des rivières Mukalic, Petite rivière à la Baleine et Nastapoca ainsi qu'au lac Guillaume-Delisle), les vallées fluviales, les rivières à saumons (aux Feuilles, George, Kosoak et petite rivière à la Baleine), les frayères du doré jaune sur le lac Yasinski et les rivières Sakami et de Pontois, les refuges fauniques de la falaise du cap Saint-Louis (cap Wolsteinholme et lacs Bienville, Bron et Duplanter dans le bassin de la Grande rivière de la Baleine), l'habitat du caribou (secteurs du lac Bienville et de la rivière George) et, enfin, l'habitat de l'ours polaire autour de la pointe Louis XIV et d'Akulivik. Tous ces espaces ont été retenus par l'Administration régionale Kativik dans le plan directeur de la région Kativik préparé en 1993 (Administration régionale Kativik, 1993).

À ces éléments, il convient d'ajouter les espaces et les sites dont la valeur patrimoniale a été reconnue par Parcs Canada et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Dans le territoire de la baie James, on propose de créer un parc dans la péninsule de Mistikewatin, tandis que le cap Wolstenholme, les monts de Povungnituk et le cratère météoritique du Nouveau-Québec sont les sites retenus pour cette fin dans la péninsule d'Ungava. Sur le versant de la baie d'Hudson, on reconnaît les lacs à l'Eau-Claire, Guillaume-Delisle, Burton et la rivière Roggan. Sur le versant de la baie d'Ungava, on veut protéger le canyon Eaton, le lac Gerido, la baie aux Feuilles, le lac Cambrien, la rivière Korok, les monts Pyramide, les collines ondulées, les monts Torngat et la confluence des rivières Baleine et Wheeler. À toutes ces propositions s'ajoute celle des monts Otis, situés au nord-est du lac Mistassini.

Dans le Québec méridional, plusieurs sites culturels appartiennent au patrimoine autochtone et sont reconnus comme tels. Mentionnons le camp culturel de Mistissini, le site culturel Yentaye ondechaeti yannetrata situé près de Wendake, l'église montagnaise de Mingan, le musée des Abénaquis à Odanak, le village micmac de Gespeg et le fort Listuguj.

6.3. POSITIONS DES GOUVERNEMENTS ET DES NATIONS AUTOCHTONES

Dans la recherche de meilleures relations entre les gouvernements autochtones et non autochtones au Canada et au Québec, un certain nombre de politiques, de programmes et de plans d'action ont été récemment mis au point et appliqués par les différents gouvernements, et cela, dans la perspective d'un règlement global des revendications territoriales et politiques des nations autochtones. Dans cette section, nous examinerons la position du gouvernement canadien, celle du Québec et, enfin, celle des nations autochtones telle que l'ont définie les Autochtones dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie de développement durable du Canada.

6.3.1. LES PERCEPTIONS CONCERNANT LA QUESTION AUTOCHTONE AU QUÉBEC

La population québécoise, en général, considère encore les Autochtones comme des privilégiés de la société vivant de l'aide des gouvernements et ne payant pas de taxes. Elle accepte le fait que les Autochtones soient encore confinés dans des réserves et qu'ils fassent l'objet de politiques

distinctes de la part des gouvernements. Un sondage publié récemment révélait qu'une majorité de Québécois estiment que le gouvernement devrait recourir à la force armée pour régler les conflits avec eux. La crise de Restigouche, en 1998, nous indique, cependant, que les responsables des divers ordres de gouvernement optent de plus en plus pour des solutions négociées dans le respect des règles du droit et de la démocratie et qu'ils cherchent à éviter, dans la résolution des conflits, l'utilisation de moyens violents. En ce sens, on peut penser que les mentalités ont changé et que les nouvelles générations seront désormais plus ouvertes et plus sympathiques à la cause des Autochtones au Québec.

6.3.2. LA POLITIQUE CANADIENNE

Dans le plan d'action pour les questions autochtones rendu public en 1997 dans le but de donner suite aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, le gouvernement du Canada s'est fixé quatre objectifs principaux en vue d'améliorer les relations entre les Canadiens et les Autochtones.

Le premier objectif est d'établir un partenariat avec les Autochtones, les autres niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé en vue de procéder à une restructuration fondamentale de la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones au pays (Canada, 1997a). Cette nouvelle attitude du Canada est basée sur la reconnaissance des droits des Autochtones et de la relation fondée sur les traités. Le second objectif est de travailler à doter les nations autochtones de gouvernements autonomes, forts, responsables et durables. Ainsi, dans le cadre d'ententes conclues à cette fin, il y aura transfert progressif des responsabilités et des ressources de programmes aux organisations autochtones. Le gouvernement fera en sorte que les nations autochtones renforcent leur capacité d'exercer les pouvoirs, confirmera la relation fondée sur les traités et continuera de traiter les revendications d'une manière juste et équitable.

Le troisième objectif visé par le plan est d'établir une nouvelle relation financière qui permettra d'assurer un financement plus stable et plus prévisible, qui suppose l'obligation de rendre des comptes et qui maximise la production de recettes autonomes grâce au développement économique et aux ressources internes. Enfin, le quatrième objectif est de renforcer les collectivités et les économies et d'appuyer les gens. Le plan d'action, ici, s'inscrit dans trois domaines : l'amélioration de la santé et de la sécurité publiques, l'investissement dans les ressources humaines et le renforcement du développement économique (Canada, 1997a).

6.3.3. LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE

Le gouvernement du Québec a présenté récemment sa nouvelle politique concernant les affaires autochtones. Basée sur les 15 principes adoptés par le Conseil des ministres en 1983 et sur les résolutions de l'Assemblée nationale de 1985 et de 1989, cette politique propose des solutions aux problèmes territoriaux, la conclusion d'ententes concernant les institutions autochtones, l'exercice de juridictions contractuelles et l'harmonisation de différentes responsabilités du gouvernement québécois et des gouvernements autochtones. Cette politique, fondée sur la confiance, le respect et une plus grande autonomie pour les communautés autochtones tient compte de l'intégrité du territoire québécois, des droits des tiers et des besoins de toute la société (annexe I).

En ce qui concerne le territoire, la politique québécoise retient l'approche dont le Québec a déjà fait part aux Attikameks et aux Montagnais dans l'offre de 1994 dans le contexte des revendications territoriales globales, soit des terres en pleine propriété : les domaines, un territoire où s'effectueront les activités traditionnelles, soit les zones d'actions traditionnelles, et un territoire à gestion partagée, soit les zones de ressources à gestion partagée comprises dans les zones d'activités traditionnelles. De plus, l'agrandissement des réserves indiennes pourra se faire pour répondre aux besoins d'infrastructures communautaires de base comme l'habitation, l'éducation, la santé, etc. Dans ce domaine, le Québec agira de manière à favoriser le développement économique des Autochtones en leur facilitant, notamment par le biais d'ententes, l'accès à certaines ressources en dehors des réserves, en assurant la participation des Autochtones à la mise en valeur des ressources et en faisant en sorte que la gestion par les nations ou communautés autochtones de certaines activités sur des territoires déterminés s'effectue par le biais d'ententes (tableau 6.3).

En matière d'autonomie gouvernementale, le Québec souhaite qu'on puisse trouver des avenues acceptables pour les Autochtones et pour le gouvernement du Québec afin d'augmenter les responsabilités des communautés autochtones. Il soutient qu'il est essentiel de tenir compte, ici, de l'intégrité territoriale du Québec, de la souveraineté de l'Assemblée nationale et du caractère effectif des législations et des règlements issus de cette assemblée. Il estime que les aspirations autochtones correspondent, à bien des égards, aux mêmes préoccupations que celles du Québec.

Le Québec veut collaborer avec les communautés autochtones pour s'attaquer aux difficultés qu'elles vivent sur le plan économique. Il est disposé à les soutenir concrètement dans la mesure de ses moyens. Il veut

TABLEAU 6.3.
Quelques ententes conclues récemment au Québec entre les gouvernements et les nations autochtones

Nation	Secteur	Résultats obtenus
Algonquins	Activités traditionnelles	Entente trilatérale de Lac-Barrière visant l'élaboration et l'application d'un plan d'aménagement intégré des ressources (forêt et faune) sur un territoire de 10 000 kilomètres carrés afin de respecter les activités traditionnelles des Algonquins.
	Éducation	Ouverture d'une maison des jeunes à Lac-Simon en juin 1995.
	Sécurité publique	Renouvellement de l'entente avec Kitigan Zibi permettant à la communauté d'avoir un corps policier et d'en assumer toute la responsabilité. Signature d'une entente avec Pikogan permettant à cette communauté d'assumer toutes les responsabilités de la sécurité publique.
Hurons-Wendat	Activités traditionnelles	Signature d'une entente sur la chasse à l'original dans la réserve des Laurentides pour la saison 1995. huronne-wendat, le Québec et le Canada visant à établir un gouvernement huron-wendat autonome et à définir les modalités d'application du traité Murray de 1760. Les négociations sont en cours. Premières nations - 1996. Élaboration et application d'un plan quinquennal (1996-2000) de gestion du béluga du Nord québécois.

Source : Canada, 1997a et Québec, 1998c

le faire pour répondre à des besoins pressants en matière d'infrastructures de base telles que des garderies, des maisons de jeunes, des résidences de personnes âgées, des centres communautaires multifonctionnels et des systèmes de sécurité, d'assainissement et de voirie. Il veut appuyer les Autochtones dans leur recherche d'une plus grande autonomie financière et de leviers de développement économique (Québec, 1998a).

6.3.4. LA POSITION DES AUTOCHTONES

Dans le cadre du processus de consultation nationale sur le développement durable conduit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien auprès des Premières nations et des Inuits du Canada, l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (APNQL) a pris, en 1997, la décision d'élaborer sa propre stratégie de développement durable.

Cette appropriation par l'APNQL de ce processus « confirme notre volonté politique, selon le vice-chef régional Ghislain Picard, de s'engager dans une démarche où l'autonomie de nos nations et de nos peuples ainsi que le respect et l'affirmation de nos droits ancestraux et territoriaux relèvent de notre seule autorité » (Canada, 1997b).

Cette stratégie définit, d'abord, les enjeux qui entourent le développement des Premières nations et identifie, ensuite, les moyens à privilégier pour l'atteinte des objectifs de l'Assemblée.

Dans le domaine culturel, selon l'APNQL, « les cultures et les langues autochtones, qui sont au coeur des identités autochtones et qui sont enracinées au territoire, sont menacées par la destruction des lieux de sépulture, la perte d'habitats fauniques, la coupe forestière excessive et la pollution » (Canada, 1997b). Il importe donc, pour que le développement des nations autochtones soit durable, de protéger la qualité du territoire et de ses usages pour assurer le maintien, la promotion et la pérennité des cultures et des langues autochtones riches et diversifiées. Des moyens politiques et législatifs doivent être pris par les Premières nations pour protéger les cultures et les langues et être reconnues par les autres gouvernements.

La qualité du territoire et la pérennité des ressources sont au coeur des préoccupations de l'APNQL. Maintenir la capacité de charge des écosystèmes est un enjeu primordial pour tous les Autochtones « en raison du lien immémorial qu'ils ont entretenu avec le territoire qui est une source de revitalisation culturelle, sociale, économique et spirituelle » (Canada, 1997b). Dans ce contexte, les Autochtones veulent être associés au travail de la formulation des lois, politiques et programmes ainsi

qu'aux stratégies de gestion du territoire et des ressources. Le développement durable authentique est celui qui permet de soutenir les modes de vie traditionnels autochtones.

Le développement social des Autochtones sera assuré dans la mesure où ceux-ci pourront contrôler complètement et de façon holistique les diverses facettes du vécu autochtone par la négociation de conventions. La stratégie de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador consiste à demander aux gouvernements fédéral et provinciaux de faire en sorte que les lois, politiques et programmes destinés aux Premières nations s'appliquent sur le territoire ancestral dépassant ainsi les limites des réserves qui sont des conceptions gouvernementales non autochtones. En effet, dans la perspective d'un développement économique qui soit viable pour les Autochtones, il semble que le confinement des communautés dans des territoires exigus soit en complète contradiction avec cet objectif fondamental. Faudrait-il abolir les réserves ? Serait-il plus approprié d'en modifier le statut pour les incorporer à l'intérieur du découpage général des MRC et des municipalités ? Ou bien faudrait-il parler de terres et étendre ainsi à l'ensemble du territoire québécois le concept qui fut appliqué dans le cadre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ? Bref, il n'est jamais facile de changer une structure qui a permis d'assurer jusqu'à maintenant, dans une certaine mesure, la sécurité des Autochtones.

L'autonomie politique doit passer par l'autosuffisance financière et par le développement économique. Les projets de développement doivent être adaptés aux besoins écologiques, sociaux et culturels des Premières nations. Un partage plus équitable des retombées économiques des développements de même qu'une participation et un contrôle accrus du développement par les Autochtones sont jugés essentiels. Le droit à l'autodétermination est directement associé au territoire. Des programmes de formation, l'élimination des contraintes qu'impose la *Loi sur les Indiens*, la reconnaissance du territoire autochtone et le règlement territorial basé sur le partenariat sont nécessaires (Canada, 1997b).

Les peuples autochtones veulent se donner suffisamment de pouvoirs pour constituer au Canada un troisième ordre de gouvernement. Ils veulent être des partenaires à part entière des autres Canadiens à l'intérieur des processus de décision. L'APNQL affirme, en effet,

[...] une nette volonté de se doter de pouvoirs aussi importants que ceux des gouvernements du Canada et des provinces pour élaborer et mettre en application des lois, des politiques et des programmes ayant trait aux cultures et aux langues, à la protection de la qualité du territoire et de la pérennité des ressources et au développement social et économique [...] L'Assemblée souhaite de la même façon

pouvoir participer aux processus décisionnels, aux planifications et aux stratégies de gestion de niveaux national et provincial. Il s'agit d'intégrer dans tous les mécanismes législatifs et décisionnels les valeurs, les concepts et les connaissances autochtones et de faire reconnaître la valeur exemplaire de l'expérience millénaire autochtone dans la définition et l'application du concept du développement durable. (Canada, 1997b)

CONCLUSION

Parmi les grands enjeux touchant l'avenir du Canada et du Québec figure la question de l'existence des peuples autochtones sur ces territoires et, en particulier, les territoires nordiques. Peut-on croire encore que des États dont la création et l'expansion ont été réalisées au détriment de peuples qui occupaient le territoire au cours des derniers millénaires puissent avoir un avenir prometteur ? Peut-on penser que des États dont l'existence s'est inscrite dans un processus de conquête, de spoliation des ressources et, à la rigueur, dans un contexte systématique de violation des droits ancestraux et territoriaux des peuples autochtones soient viables ? Est-il possible de concevoir l'avenir du Canada et du Québec sans résoudre la question de ces droits ?

La Commission royale sur les peuples autochtones a répondu à ces questions en reconnaissant que le Canada et les autres gouvernements coloniaux et canadiens qui les ont suivis avaient adopté une mauvaise ligne de conduite pendant plus de 150 ans à l'égard des peuples autochtones. Elle a souligné également le fait que

[...] les Autochtones sont pleinement conscients de former des peuples possédant un patrimoine unique et ayant le droit à la continuité culturelle et que les politiques d'assimilation ont eu un effet destructeur sur les Autochtones, leurs familles et leurs collectivités. La Commission estime qu'il est essentiel que les Canadiens comprennent que les peuples autochtones sont des nations, c'est-à-dire qu'ils forment des groupes politiques et culturels dont les valeurs et les modes de vie sont différents des autres Canadiens. Ce n'est qu'au sein de nations rétablies dans leur intégrité qu'ils pourront réaliser leur potentiel au XXI^e siècle. Les Autochtones ne veulent pas de pitié ni d'aumône. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on reconnaisse que tous ces problèmes sont en grande partie dus à la perte de leurs terres et de leurs ressources, à la destruction de leurs économies et de leurs institutions sociales, et à la négation de leurs identités nationales. Ils cherchent réparation pour ces injustices, mais ce qu'ils veulent surtout, c'est de pouvoir contrôler leurs vies. (Canada, 1996)

Les Premières nations ne pourront vraiment survivre et se développer qu'au moment où tous les gouvernements auront pleinement

reconnu leurs droits fondamentaux, leurs droits ancestraux sur le territoire, leurs droits à l'autodétermination et leurs droits à l'autonomie politique et qu'ils les respecteront comme toute autre nation selon l'esprit de la *Charte des Nations Unies* et de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Pour y arriver, il faut dorénavant que les gouvernements s'engagent, notamment, dans la voie suivante :

Il faut que la *Loi sur les Indiens* soit abrogée et que l'égalité des Autochtones avec les autres citoyens du Canada soit inscrite dans la Constitution. Selon Ron George, président du Conseil des Autochtones du Canada,

[...] la *Loi sur les Indiens* est une véritable politique d'apartheid, puisque l'accès au budget du ministère des Affaires indiennes est accordé en fonction du statut. Nous devons nous débarrasser à tout jamais du système destructeur instauré par la *Loi sur les Indiens* et de la politique colonialiste qu'elle représente. Il est absolument impensable que la *Loi sur les Indiens* serve de base à la définition des relations futures des autochtones avec le reste du Canada. (Cassidy, 1992)

Il est essentiel que les gouvernements adoptent des mesures législatives, administratives, économiques et sociales en vue d'éliminer les politiques et pratiques de discrimination envers les individus, communautés et nations autochtones afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'établir des relations harmonieuses entre les peuples autochtones et non autochtones (Consultation mondiale tenue à Genève en octobre 1988 dans le cadre du Programme d'action pour la deuxième décennie).

Il faut que toutes les politiques concernant l'exploitation des ressources naturelles tiennent compte des revendications territoriales des peuples autochtones ainsi que de leurs droits à l'autodétermination et à l'autonomie politique; par exemple, il est primordial que tous les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) au Québec soient dorénavant préparés en tenant compte des droits fondamentaux des nations autochtones. Il est aussi nécessaire et urgent que le gouvernement canadien arrête immédiatement toutes les manoeuvres militaires à l'intérieur ou au-dessus des territoires des peuples autochtones et de leurs communautés comme, par exemple, les exercices aériens à basse altitude qui se déploient au-dessus du Nitassinan (Dufour, 1990; Canada, 1995). Finalement, il est recommandé, afin que les générations futures puissent mieux comprendre la nécessité de coopérer avec les nations autochtones, que le gouvernement du Québec introduise dans tous les ordres d'enseignement des cours obligatoires sur les droits humains et les libertés fondamentales.

Les peuples autochtones respecteront les droits des autres québécois dans la mesure où ces derniers apporteront une collaboration généreuse

à leur développement, et cela, dans la perspective de vivre ensemble en harmonie et en paix selon les principes fondamentaux de coexistence pacifique réaffirmés par l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (annexe II).

ANNEXES

ANNEXE I

LES PRINCIPES ADOPTÉS PAR LE QUÉBEC SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

Les 15 principes adoptés par le Conseil des ministres du Québec le 9 février 1983 :

- 1) Le Québec reconnaît que les peuples autochtones du Québec sont des nations distinctes qui ont droit à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions ainsi que le droit d'orienter elles-mêmes le développement de cette identité propre.
- 2) Le Québec reconnaît également aux nations autochtones, dans le cadre des lois du Québec, le droit de posséder et de contrôler elles-mêmes les terres qui leur sont attribuées.
- 3) Les droits mentionnés aux sous-paragraphes 1 et 2 doivent s'exercer au sein de la société québécoise et ne sauraient, par conséquent, impliquer des droits de souveraineté qui puissent porter atteinte à l'intégrité du territoire du Québec.
- 4) Les nations autochtones peuvent exercer, sur des territoires dont elles ont ou auront convenu avec le gouvernement, des droits de chasse, de pêche, de piégeage, de cueillette des fruits, de récolte faunique et de troc entre elles ; dans la mesure du possible, la désignation de ces territoires doit tenir compte de leur occupation traditionnelle et de leurs besoins; les modalités d'exercice de ces droits doivent être définies dans des ententes particulières avec chaque nation.
- 5) Les nations autochtones ont le droit de participer au développement économique de la société québécoise ; le gouvernement est prêt à leur reconnaître également le droit d'exploiter, à leur bénéfice, dans le cadre des lois du Québec, les ressources renouvelables et non renouvelables des terres qui leur sont attribuées.
- 6) Les nations autochtones ont le droit, dans le cadre des lois du Québec, de se gouverner sur les terres qui leur sont attribuées.
- 7) Les nations autochtones ont le droit d'avoir et de contrôler, dans le cadre d'ententes avec le gouvernement, des institutions qui correspondent à leurs besoins, dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la langue, de la santé, des services sociaux et du développement économique.

8) Les nations autochtones ont le droit de bénéficier, dans le cadre des lois d'application générale ou d'ententes conclues avec le gouvernement, de fonds publics favorisant la poursuite d'objectifs qu'elles jugent fondamentaux.

9) Les droits reconnus aux autochtones par le Québec sont reconnus également aux hommes et aux femmes.

10) Du point de vue du Québec, la protection des droits existants des autochtones s'étend également aux droits inscrits dans des ententes conclues avec lui dans le cadre de revendications territoriales ; de plus la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et celle du Nord-Est québécois doivent être considérées comme des traités et avoir plein effet.

11) Le Québec est prêt à considérer que les droits existants issus de la Proclamation royale du 7 octobre 1963 concernant les nations autochtones puissent être explicitement reconnus dans ses lois.

12) Le Québec est prêt à considérer cas par cas la reconnaissance des traités signés à l'extérieur du Canada ou avant la Confédération, le titre d'aborigène, ainsi que les droits des peuples aborigènes qui en découleraient.

13) Les autochtones du Québec, en vertu de situations qui leur sont particulières, peuvent bénéficier d'exemptions de taxes selon les modalités convenues avec le gouvernement.

14) Le Québec, s'il légifère sur des sujets qui concernent les droits fondamentaux reconnus par lui aux nations autochtones, s'engage à les consulter par le truchement de mécanismes à déterminer avec elles.

15) Les mécanismes mentionnés au sous-paragraphe 14, une fois déterminés, pourraient être institutionnalisés afin que soit assurée la participation des nations autochtones aux discussions relatives à leurs droits fondamentaux.

ANNEXE II

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE COEXISTENCE PACIFIQUE DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (APNQL)

Les principes suivants énoncent le statut et les droits inhérents des Peuples autochtones au Québec. Ces principes servent de fondement aux relations harmonieuses, à l'élaboration efficace de politiques et aux négociations équitables avec les gouvernements non autochtones au Canada. Il est entendu que les droits - ancestraux, issus de traités ou autres - sont garantis également aux hommes et aux femmes autochtones.

Jouissance de tous les droits fondamentaux

1. Les Peuples autochtones au Québec ont le droit de jouir pleinement et effectivement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales - collectifs et individuels - sans entrave ou discrimination, tels que reconnus par le droit international et interne.

Statut unique des Peuples autochtones

2. Les Peuples autochtones forment chacun une « nation » et un « peuple » distincts, tels que reconnus en droit international et interne. La capacité des Peuples autochtones de conclure des traités est une manifestation et un aspect importants de leur statut unique.

Droit à l'autodétermination

3. Les Peuples autochtones ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

Droit à l'autonomie gouvernementale

4. Les Peuples autochtones ont droit à l'autonomie gouvernementale sur leurs territoires traditionnels, ou sur les terres possédées, occupées ou utilisées autrement par eux. Ils ont le droit de décider de leurs propres institutions sociales, économiques et politiques et d'assurer l'intégrité de leurs sociétés et territoires.

Auto-identification et droits culturels

5. Les Peuples autochtones ont droit à leurs propres identité, culture, langue, coutumes, traditions et spiritualité.

Droits fonciers et droits aux ressources

6. Les Peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer les liens particuliers, spirituels et matériels, qui les unissent à leurs terres, à leurs territoires, à leurs eaux fluviales et côtières, et aux autres ressources

traditionnellement possédées, occupées ou utilisées autrement par eux, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations actuelles et futures.

7. Les Peuples autochtones ont le droit de posséder, de mettre en valeur, de gérer et d'utiliser leurs terres et territoires, c'est-à-dire l'ensemble de leur environnement comprenant les terres, l'air, les eaux fluviales et côtières, la banquise, la flore, la faune et les autres ressources traditionnellement possédés, occupés ou utilisés autrement par eux. Ils ont notamment droit à la pleine reconnaissance de leurs lois, traditions et coutumes, de leur régime foncier et des institutions chargées d'exploiter et de gérer leurs ressources.

8. Les Peuples autochtones ont le droit de chasser, de pêcher, de piéger, de récolter, de cueillir et de faire du troc tout au long de l'année dans les zones traditionnellement possédées, occupées ou utilisées autrement par eux.

9. Les Peuples autochtones ont droit à des mesures efficaces de la part des gouvernements non autochtones contre toute ingérence ou toute aliénation ou limitation de ces droits ou tout obstacle à leur exercice. En aucun cas, les Peuples autochtones ne pourront être privés de leurs propres moyens de subsistance, lesquels comportent des dimensions essentielles d'ordre économique, social, culturel et spirituel.

Questions relatives au développement et à l'environnement

10. Les Peuples autochtones ont le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus de développement touchant leurs territoires, leurs terres et leurs ressources. À ces fins, ils peuvent conclure des ententes portant sur le partage des revenus et d'autres moyens de distribution de la richesse.

11. Dans la planification et la mise en oeuvre du développement, le principe du consentement libre et éclairé obligatoire des Peuples autochtones intéressés doit être respecté. Le besoin de protéger l'intégrité de l'environnement pour les générations actuelles et futures, de même que l'importance du développement durable et équitable, sont des principes fondamentaux.

Importance du pouvoir de conclure des traités et des droits issus de traités

12. Conformément à leur statut unique, les Peuples autochtones ont le droit de conclure des traités de nation à nation. La relation de nation à

nation est fondée sur l'égalité et la coexistence pacifique des peuples. Toute idée de domination, de subjugation ou d'exploitation est rejetée.

13. Lorsque les Peuples autochtones concernés le souhaitent, le pouvoir de conclure des traités doit être reconnu comme un moyen essentiel d'assurer la reconnaissance et le respect adéquats de leurs droits fondamentaux, notamment ceux qui ont trait à leurs terres et à leurs ressources, et des ententes connexes sur le partage. Les doctrines désuètes de dépossession, notamment celle de la *terra nullius*, ne peuvent être invoquées contre les Peuples autochtones ou leurs droits.

14. Les droits issus de traités dont sont les titulaires les Peuples autochtones comprennent les droits reconnus antérieurement ou ultérieurement, au moyen d'accords sur les droits territoriaux. Les droits des Peuples autochtones issus de traités conclus à l'extérieur du Canada ou avant la Confédération, de même que le titre aborigène, doivent être explicitement reconnus en vertu de la Partie II de la loi constitutionnelle de 1982.

Droit de déterminer leurs propres rapports

15. Les Peuples autochtones ont le droit de déterminer librement leurs propres rapports dans un esprit de coexistence pacifique, d'intérêt mutuel et de plein respect.

Participation aux processus constitutionnels et autres

16. Les Peuples autochtones ont le droit de participer directement à la révision de la Constitution et aux autres processus décisionnels susceptibles de les toucher ou de toucher leurs droits. Lorsque le statut, les droits ou les territoires des Peuples autochtones sont directement touchés, tout changement au cadre politique et constitutionnel canadien nécessite le consentement libre et éclairé des Peuples concernés.

17. Pour enrichir leurs droits fondamentaux, les Peuples autochtones doivent avoir accès à un processus constitutionnel qui garantit leur participation pleine et entière.

Proclamation royale de 1763

18. Les droits des Peuples autochtones, reconnus et confirmés dans la Proclamation royale du 7 octobre 1763, bénéficient d'une protection constitutionnelle, puisque la Proclamation est un instrument constitutionnel.

Accords de transferts financiers

19. Les gouvernements du Canada et du Québec s'engagent à mettre en oeuvre l'accès équitable des Peuples autochtones aux ressources financières à certaines fins fondamentales. Ces fins comprennent l'exercice efficace de l'autonomie gouvernementale, la promotion de l'égalité des chances, la réduction des disparités régionales, la poursuite des initiatives économiques autochtones et la fourniture de services essentiels et d'infrastructures communautaires de bonne qualité.

20. Conformément à leurs statut et droits, les Peuples autochtones ont le droit à l'immunité fiscale.

Normes nouvelles ou naissantes

21. Les normes internationales nouvelles ou naissantes relatives au statut et aux droits des Peuples autochtones doivent être pleinement prises en considération dans la négociation d'ententes nouvelles ou révisées avec des gouvernements non autochtones. En outre, il faut prendre pleinement en considération les recommandations de la Commission royale sur les Peuples autochtones.

Aucune cession ou extinction des droits fondamentaux

22. Les droits fondamentaux des Peuples autochtones sont des droits de l'homme - collectifs et individuels - et ne peuvent faire l'objet de cession, d'extinction ou d'autres formes de destruction. Ces droits peuvent être enrichis, conformément à leur reconnaissance et à leur affirmation en vertu du droit constitutionnel canadien, du droit international et du droit autochtone.

23. Les politiques gouvernementales et les lois actuelles doivent être modifiées de manière à y éliminer toute notion ou obligation coercitive de cession et d'extinction des droits des Peuples autochtones.

Partenariat plutôt qu'unilatéralisme

24. Tout partenariat avec les gouvernements non autochtones doit être fondé sur les principes de l'égalité et du consentement libre et éclairé des Peuples autochtones. Les mesures unilatérales prises par ces gouvernements contre les Peuples autochtones témoignent d'un manque de respect envers le statut et les droits de ces derniers, si bien qu'elles doivent être rejetées.

Imposition de positions politiques des gouvernements non autochtones

25. Les notions d'intégrité territoriale, de souveraineté non autochtone et d'« effectivité » législative ou réglementaire ne peuvent être imposées aux Peuples autochtones de manière à engendrer l'inégalité, la domination ou d'autres formes de colonialisme.

26. En particulier, il est répréhensible que des gouvernements non autochtones lient l'acceptation des notions d'intégrité territoriale, de souveraineté non autochtone et d'« effectivité » législative ou réglementaire à l'octroi de ressources financières aux Peuples autochtones. De tels liens sont particulièrement inacceptables relativement aux services essentiels, aux infrastructures communautaires et au développement économique des Peuples autochtones.

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier chaleureusement de leur aide précieuse Jacques Meunier du Secrétariat aux affaires autochtones et Donat Savoie du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

BIBLIOGRAPHIE

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (1993). *Projet de plan directeur de la région Kativik*, Kuujuaq, Département de l'assistance technique aux municipalités, 50 pages.

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC (1992). *Les Premières nations au Québec. Lettre pastorale sur la situation autochtone*, Montréal, septembre 1992, 18 pages.

BACHAND, C. (1997). « Le Bloc québécois appuie les objectifs du rapport Erasmus-Dussault », *Le Devoir*, 19 janvier 1997, p. A9.

CAMPAGNOLO, I., J. DEN HERTOOG, J. DuFOUR, D. ROCHE et K. SIOUI (1992).

À l'heure des grands changements dans le monde. Pour une nouvelle conception de la sécurité. Rapport de l'Enquête populaire sur la paix et la sécurité. Alliance canadienne pour la paix et Project Ploughshares, 107 pages.

CANADA (1995). *Les activités militaires aériennes au Labrador et au Québec*, Rapport de la Commission d'évaluation environnementale, février, Ottawa, Agence canadienne d'évaluation environnementale, 95 pages.

- CANADA (1996). *People to People, Nation to Nation. À l'aube d'un rapprochement. Points saillants du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 150 pages.
- CANADA (1997a). *Rassembler nos forces. Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, 42 pages.
- CANADA (1997b). *Vers le développement durable. Une stratégie pour le ministère des Affaires et du Nord canadien*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2 volumes.
- CANADA (1997c). *Cris-Inuits-Naskapis. La Convention de la Baie-lames et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois*, Rapport annuel 1996, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, 30 pages.
- CANADA (1997d). *Carte de la population des nations autochtones au Québec*.
- CASSIDY, M. (dir.) (1992). *Compte rendu de la première série d'audiences, Commission royale sur les peuples autochtones*, Ginger Group Consultants, 69 pages.
- CHARTIER, J. (1998). « Une nation reconstituée. Grâce à leur nouvel établissement à Cacouna, sur leur ancien territoire, les Malécites sont reconnus comme la 11e nation autochtone du Québec », *Le Devoir*, 4 juin 1998, p. B-1.
- COMITÉ CONSTITUTIONNEL DU NUNAVIK (1991). *Constitution du Nunavik*, Inukjuak, 27 pages.
- COON-COME, M. (1989a). *L'optique des Cris du territoire de la baie lames*, dans *L'avenir du Nord québécois*, Symposium international sur l'avenir du Nord québécois, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 59-69.
- COON-COME, M. (1989b). *Socio-economic Development in a Multi-Ethnic Spirit Within the Framework of the James Bay and Northern Quebec Agreement*, dans *L'avenir du Nord québécois*, Symposium international sur l'avenir du Nord québécois, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 75-80.
- DUFOUR, J. (1990). « L'impact d'une base militaire. Les cas de Bagotville et de Goose Bay », *Cahiers de géographie du Québec*, Numéro spécial, vol. 34, n° 93, p. 333-347.
- DUFOUR, J. (1993). « Les revendications territoriales des peuples autochtones au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, Numéro spécial, vol. 37, n° 101, p. 263-290.

- DUFOUR, J. (1996). « Le projet Grande-Baleine et l'avenir des peuples autochtones au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 40, n° 110, septembre, p. 233-252.
- DUFOUR, J. (1998). « Autochtones : une meilleure compréhension », *France-Québec*, n° 108, printemps, p. 28-29.
- GRAND COUNCIL OF THE CREES (1995). *Sovereign Injustice. Forcible Inclusion of the James Bay Crees and Cree Territory into a Sovereign Québec*, Nemaska, Eeyou Astchee, 494 pages.
- GRAND COUNCIL OF THE CREES (1996). *Crees and Trees : An Introduction. An Information Booklet by the Grand Council of the Crees (Eeyou Astchee)*, The Forestry Working Group. Ottawa, Embassy of the Cree Nation, 16 pages.
- HAMELIN, L.-E. (1996). « Le paradigme de l'interculturel appliqué aux relations avec les Autochtones », *Géographie et Cultures*, n° 18, p. 119-136.
- HARVEY, S. (dir.) (1997). *Le Québec amérindien et inuit*, Québec, Les Éditions Sylvain Harvey, 58 pages.
- MAKIVIK (1991). « Filing a Claim to Nunavik's Offshore », *Makivik News*, février, n° 21, p. 21-23.
- QUÉBEC (1991). *Les Autochtones et le Québec. Le chemin parcouru*, Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, 40 pages.
- QUÉBEC (1995). *Les Amérindiens et les Inuit du Québec d'aujourd'hui*, Québec, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires autochtones, 26 pages.
- QUÉBEC (1996). *La gestion forestière québécoise et les communautés autochtones*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, 12 pages.
- QUÉBEC (1997). *La gestion forestière et les Autochtones*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, Rencontre, vol. 18, n° 3, février 1997p. 11-14.
- QUÉBEC (1998a). *Partenariat, développement, actions. Affaires autochtones. Orientations du Gouvernement du Québec*, Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, 40 pages.
- QUÉBEC (1998b). *Les nations autochtones du Québec d'aujourd'hui*, Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, 23 pages.
- QUÉBEC (1998c). *Relations du Québec avec les Autochtones. Résultats tangibles*, Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, mars, 8 pages.
- ROCHE (1991). *Projet Raglan. Avis de projet*, Québec, Division Environnement, 15 pages.

- SAGANASH, D.R. (1992). « Le partenariat et le développement : la position des Cris du Québec », *Revue Organisation*, Numéro spécial, avril, p. 69-74.
- SCHIOLE1, T. (dir.) (1991). *Blockade: Algonquins Defend the Forest*, Montréal, Office national du film du Canada, n° 113c 9190 092 - 26 min. 45 sec.
- TREMBLAY, M.-A. et C. LÉVESQUE (1997). *Les études québécoises en sciences sociales sur les peuples autochtones du Nord 1960-1989 : conditions socio-historiques de production et profil thématique*, Québec, Université Laval, coil. « Travaux de recherche », n° 15, 130 pages.
- VINCENT, S. (1992). « La révélation d'une force politique : les Autochtones », dans *Le Québec En Jeu : Comprendre les grands défis*, Ouvrage collectif sous la direction de Gérard DAIGLE avec la collaboration de Guy ROCHER, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 749-790.

SITES INTERNET

- Affaires indiennes et du Nord Canada
<http://www.inac.gc.ca>
- La piste amérindienne
<http://www.autochtones.com>
- Mohawk Nation Office Kahnawake Branch
<http://206.186.91.1/users/mnation/>
- Premières nations Mammit Innuat
<http://www.innu.ca/whatsnew.html>
- Secrétariat aux affaires autochtones, gouvernement du Québec
<http://www.saa.gouv.gc.ca/>

CHAPITRE



Laurent Deshaies

LE QUÉBEC UN TERRITOIRE POLITIQUE À LA CROISÉE DES CHEMINS

La question constitutionnelle du Québec a fait l'objet de plusieurs documents de fond de la part des chercheurs et des hommes politiques. A peu près toutes les facettes furent analysées par des spécialistes de toutes les sciences sociales au Québec. Mais comme il y a une évolution dans les débats politiques, il est souvent nécessaire de réajuster l'analyse pour tenir compte des modifications des enjeux à propos de la question constitutionnelle. C'est pour cette raison qu'il est possible de produire un nouvel essai sur le sujet dans une perspective disciplinaire en espérant que le lecteur y trouvera matière à réflexion.

Comme la question constitutionnelle est complexe, il semble nécessaire d'aborder, dans la mesure du possible, cette question politique dans sa globalité spatiotemporelle en misant sur l'apport de la discipline géographique. Comment évolue l'espace-temps des Français, des Canadiens, des Canadiens français et, par la suite, des Québécois depuis la création

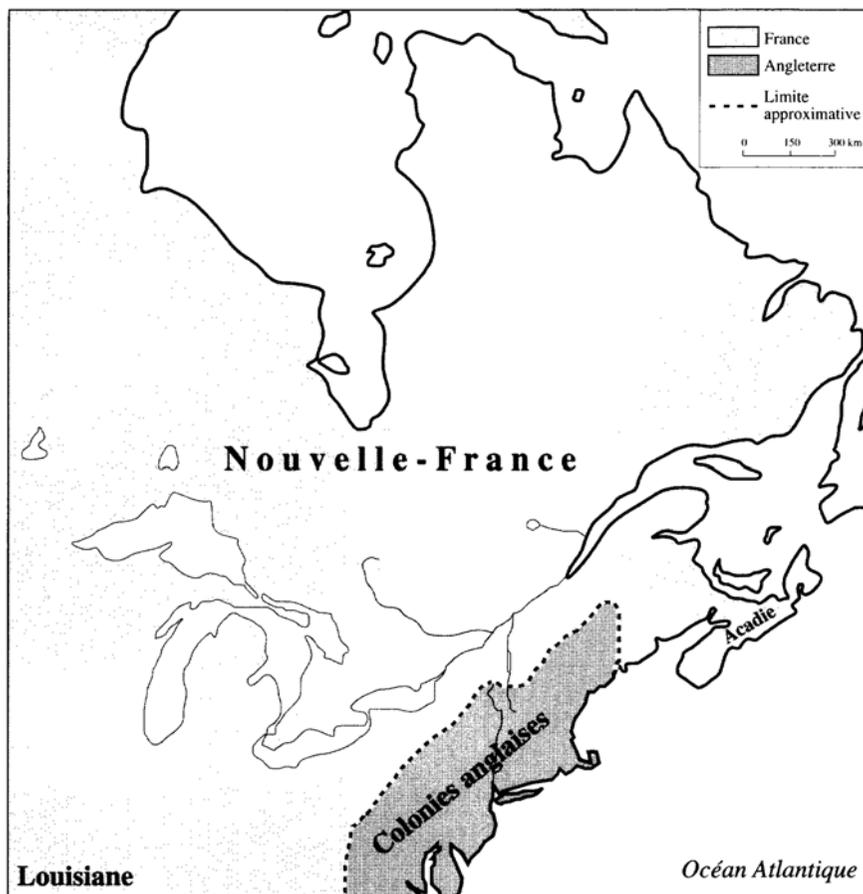
de la ville de Québec ? Poser la question en ces termes exige, d'après nous, de faire la distinction entre territoire officiel (juridique) et territoire réel occupé par les francophones en Amérique du Nord. Il faut considérer ici le problème d'une communauté ou d'un groupe qui partage globalement une même culture et une même langue dans ses relations avec ses voisins (Américains, Canadiens anglais, Amérindiens, Inuits et Néo-Québécois) dans une perspective territoriale. En s'appuyant sur cette distinction fondamentale qui fait abstraction d'une frontière fêliche, il est possible d'introduire quelques questions fondamentales

- Y a-t-il correspondance entre le territoire effectivement occupé (et non parcouru) par les francophones et le territoire défini de façon juridique ? Quelle est la réponse à cette question au regard à la fois du passé et du présent ?
- À quel moment et de quelle manière une conscience territoriale commune s'est développée chez les francophones de l'Amérique du Nord ?
- Dans quelle mesure la conscience territoriale est-elle inclusive ou exclusive de l'autre ?
- La conscience territoriale débouche-t-elle davantage sur l'idée d'un territoire distinct que sur celle d'une société distincte ?

7.1. UN TERRITOIRE POLITIQUE EN CONSTRUCTION (1608-1945)

L'histoire du Québec commence en Europe. À côté des Portugais, des Espagnols et des Anglais, les Français veulent aussi leur part du Nouveau Monde. Ils installent des comptoirs en Afrique, s'intéressent à l'Asie et envoient Champlain dans le Nouveau Monde. Celui-ci fonde Port-Royal en 1604, en Acadie, et Québec, en 1608. À partir de cette date, les explorateurs français posent les jalons d'une occupation du territoire par des fortins et des entrepôts donnant naissance à certaines villes aux noms bien français comme Trois-Rivières, Montréal, Sault-Sainte-Marie, Détroit, Saint-Louis, Nouvelle-Orléans, etc. Ainsi les Français ont ébauché, sans vraiment le contrôler, un immense territoire depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à Terre-Neuve encerclant en apparence les « petites » possessions anglaises de la côte atlantique (figure 7.1). Mais cet espace est loin d'être vraiment occupé de façon continue et les Amérindiens contrôlent la presque totalité du territoire.

FIGURE 7.1.
Les frontières politiques de 1697

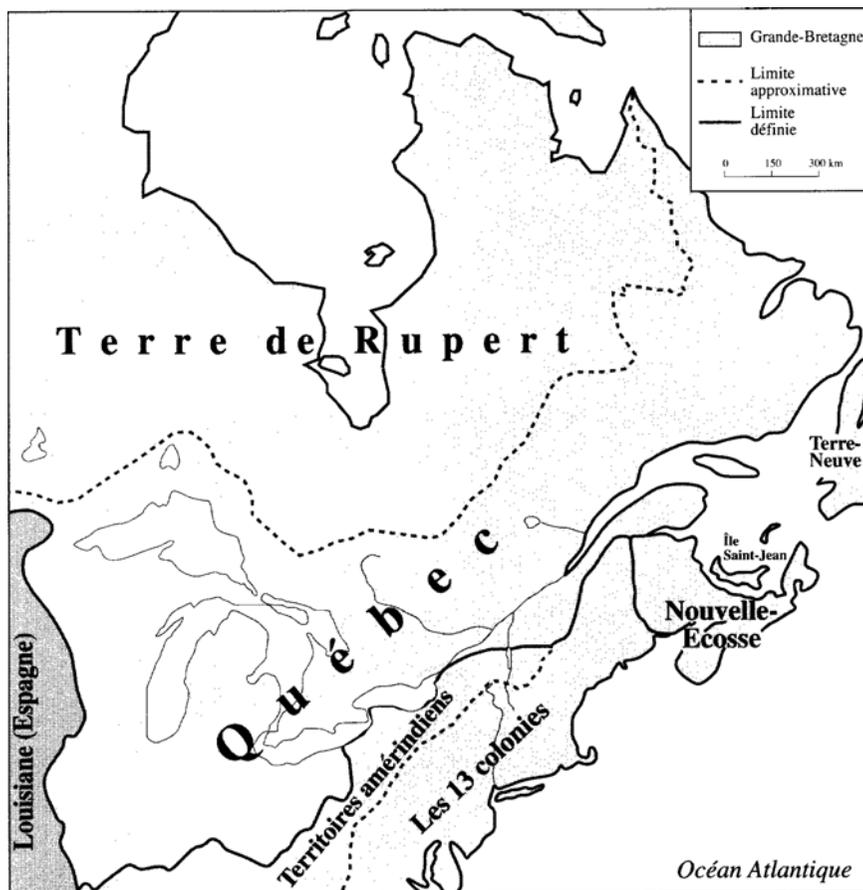


Source : Brun, 1972 (Réalisation graphique : Pierre-André Bordeleau)

Un siècle et demi après la fondation de Québec, seulement 10 000 Français auraient migré en Nouvelle-France pour constituer un groupe de 73 500 habitants en 1754. À la même époque, les colonies britanniques comptaient déjà 1,5 million d'habitants. Ainsi la Nouvelle-France avait, en 1760, environ seulement 6,18 % de la population européenne de toute l'Amérique du Nord, chiffre porteur d'avenir, car il est devenu 2,0 % en 1999. Mais, dans l'ensemble, l'occupation du territoire par les francophones se limitait aux seigneuries sur les rives du Saint-Laurent et de la rivière Richelieu (la « Laurentie »).

Avec le traité de Paris de 1763, la France cède le Canada à l'Angleterre, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon. Lors de l'Acte de Québec en 1774, le territoire juridique du Québec s'est soudainement agrandi à l'est comme à l'ouest pour inclure la région des Grands Lacs. L'Angleterre y voyait un avantage durant la période qu'a duré la guerre de l'Indépendance américaine (1774-1783), tout en amadonnant ceux qu'on appelait alors les « Canadiens » (figure 7.2). Là encore, il n'y a aucune correspondance entre le territoire effectivement occupé qu'est la « Laurentie » par les francophones et le territoire juridique.

FIGURE 7.2.
Les frontières politiques de 1774



Source : Brun, 1972 (Réalisation graphique : Pierre-André Bordeleau)

En 1791, l'Angleterre adopte une nouvelle constitution en divisant le Québec de 1774 entre le Bas-Canada et le Haut-Canada en retenant la rivière Outaouais comme limite mitoyenne (figure 7.3). L'introduction d'une telle division reconnaît dans les faits l'existence de deux peuples différents formant un même pays. Ces peuples sont les Canadiens français, regroupés surtout au Québec, et les Canadiens anglais, principalement dans les autres régions du Canada. En 1867, la création de la fédération canadienne avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique entérine la division entre le Bas-Canada et le Haut-Canada. L'adoption de la



Source : Brun, 1972 (Réalisation graphique : Pierre-André Bordeleau)

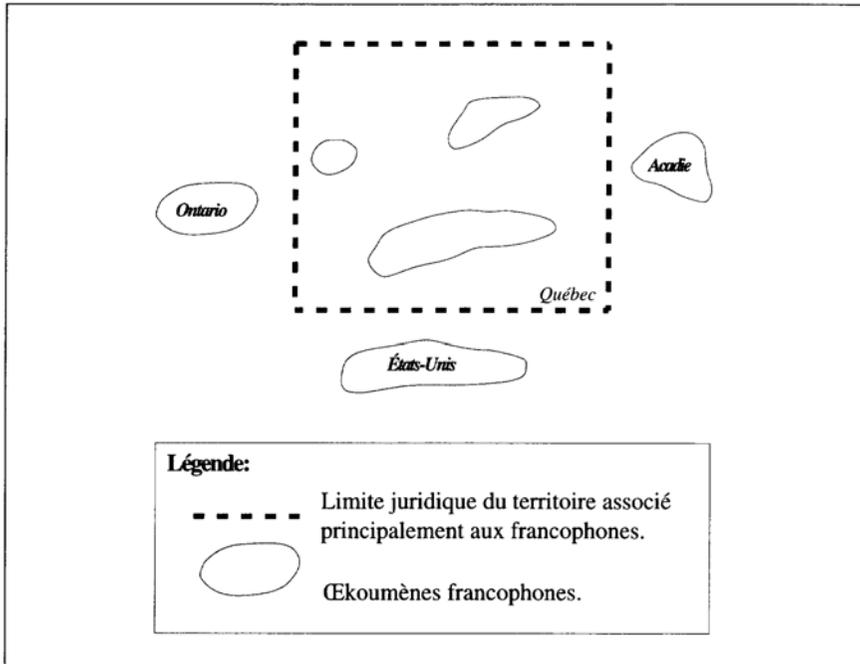
nouvelle constitution repose, cependant, sur une double naïveté. D'abord celle des Canadiens français, qui se voient comme l'un des deux peuples fondateurs du Canada (référence à un passé récent), ensuite, celle des Canadiens anglais, qui voient la fédération comme un pays unitaire d'où pourra naître la nation canadienne (référence au futur). Cette nouvelle constitution exclut de fait les peuples amérindiens et inuits. La perception des Canadiens anglais, tournée vers l'avenir, semble s'appuyer malgré tout sur une certaine conscience territoriale, plus que chez les Canadiens français. Ainsi, pour avoir une nation canadienne, ils savent qu'ils doivent rendre unilingue anglais le Manitoba, éliminer les écoles françaises en Ontario (1917) ou en bloquer l'accès dans les autres provinces, bref, miser sur une minorisation croissante des Canadiens français à l'extérieur du Québec et au Canada :

[...] Les Anglais font preuve d'une telle activité pour la colonisation qu'il serait oiseux d'imaginer qu'il pût exister une partie quelconque de ce continent où cette race ne pénétrera pas, et lorsqu'elle y aura pénétré, n'y dominera pas [...] (Rapport Durham)

Quant aux Canadiens français, leur faible conscience à la fois nationale et territoriale les amène à sortir du Québec en migrant vers l'Ouest et les États-Unis jusqu'à la crise économique (1865-1930). Ces nouvelles occupations territoriales se produisent à l'extérieur de l'espace juridique pourtant agrandi vers le nord avec les modifications territoriales de 1898 et 1912 lors de la rétrocession des droits territoriaux de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ainsi, à partir de 1912, le territoire du Québec correspond à peu près à celui du Québec actuel, mis à part les ajustements sur la limite litigieuse du Labrador (1927). De 1867 à aujourd'hui, il n'y a toujours pas de correspondance entre le territoire occupé effectivement par les Canadiens français et le territoire juridique où ils peuvent exercer pleinement certains de leurs droits nationaux (colonisation, santé, éducation, etc.).

L'évolution historique des limites territoriales eu égard à l'occupation française réelle dans l'espace montre, à l'excès et à toutes les époques, l'absence de correspondance entre l'écoumène des francophones et le territoire qui est juridiquement le plus lié à cette communauté. Cette réalité, non spécifique aux francophones de l'Amérique du Nord, peut être exprimée schématiquement (figure 7.4). Dans les faits, l'occupation de l'espace par les francophones a débordé les territoires juridiques officiels avec leurs migrations à l'extérieur du Québec. Les axes géographiques migratoires font ressortir des périodes d'ouverture sur l'Amérique (migrations dans l'Ouest canadien depuis 1870... et les « Petits Canada d'en bas » aux États-Unis entre 1865 et 1930) ou de repli vers le Saguenay et le Lac-Saint-Jean (1835-1900), le Témiscamingue

FIGURE 7.4.
Schéma de la correspondance entre territoire officiel et occupation territoriale

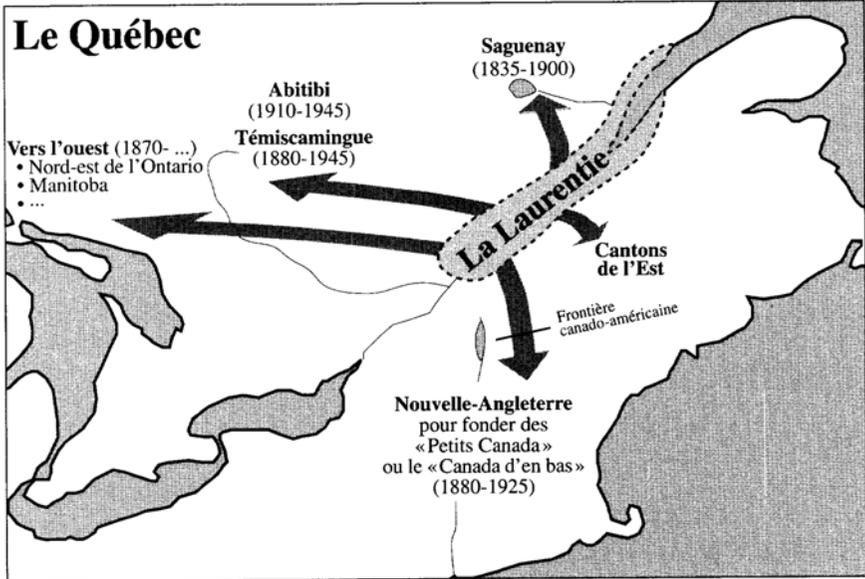


(Conception : Laurent Deshaies ; réalisation graphique : Pierre-André Bordeleau)

(1880-1945) et l'Abitibi (1910-1945) [figure 7.5]. Selon les représentations actuellement véhiculées chez les Canadiens français, les moments d'ouverture sur l'Amérique sont considérés soit comme une expansion, soit comme une exposition de son flanc à l'autre. Les moments où les francophones se tournent vers leur territoire principal sont envisagés, par les uns, comme un geste dans la bonne direction ou, par les autres, comme un repli sur soi. D'ailleurs, tous les débats constitutionnels canado-québécois actuels prennent appui sur ces représentations en gravitant autour de la « frilosité » des Québécois à l'égard du Canada et de l'Amérique du Nord ou de leur capacité à prendre leur avenir en main sur leur propre territoire. Après avoir été Français, Canadiens et Canadiens français, les francophones actuels de l'Amérique du Nord ne font pas consensus à propos de leur identité ni sur les limites territoriales à investir pour l'avenir. Quelle est l'explication de cette « identité incertaine » (Dion, 1998) ?

FIGURE 7.5.

Schéma de la migration des Canadiens français en Amérique



(Conception : Laurent Deshaies ; réalisation graphique : Pierre-André Bordeleau)

Le territoire des francophones s'est agrandi depuis l'arrivée des Français en Acadie et en Nouvelle-France. Ils ont même débordé la Laurentie en sortant du territoire juridique où ils étaient majoritaires. L'expansion de leur peuplement fut phénoménale, mais le processus de minorisation des francophones s'est amorcé après la Conquête de la Nouvelle-France, d'abord en Amérique du Nord et, par la suite, au Canada (tableau 7.1). L'absence de correspondance entre le territoire occupé par les francophones et le territoire juridique, d'une part, et leur minorisation en Amérique du Nord, d'autre part, peuvent créer une insécurité collective et une identité incertaine chez les Québécois, surtout si le reste du Canada est insensible à leur réalité particulière.

TABLEAU 7.1.

Évolution de la proportion de francophones en Amérique du Nord

Pourcentage de francophones*		
	au Canada	en Amérique du Nord
Sous le Régime français**:		
-1620		3,01
- 1663 (Acadie incluse)		3,33
-1693		6,18
-1754		6,28
Après la Conquête		
-1771	20,75	2,61
-1871	23,61	2,12
-1951	24,29	2,06
-1996	24,00	2,00

* Ces pourcentages expriment des ordres de grandeur compte tenu de l'origine diverse et de la disponibilité des données.

** Population amérindienne exclue faute de données précises.

Sources : Bureau of the Census of the United States, 1961. Recensement du Canada, diverses dates.

7.2. PROGRESSION DE LA CONSCIENCE TERRITORIALE AU QUÉBEC (1945-...)

La section précédente soulève la question fondamentale du rapport entre l'identité nationale et le territoire. Comment expliquer que ce rapport ne semble pas avoir posé grand problème avant les années 1950 et que les désaccords constitutionnels se soient accrus à ce sujet depuis les années 1960 ?

La première avenue à explorer pour trouver une explication nous amène à considérer l'existence d'un rapport entre une identité nationale et une conscience du territoire. Un rapport trop serré est dangereux idéologiquement comme l'est aussi un rapport trop lâche, également générateur de tension. On peut se demander si le sentiment d'identité territoriale était fort avant les années 1960 et correspondait à l'ensemble du territoire juridique à majorité francophone. Certes, les Canadiens français se considéraient comme étant un groupe différent, au moins par la langue et la religion, mais le processus d'identification se réalisait davantage au niveau de la paroisse autour du clocher, de l'école, de la solidarité et des rangs d'habitat (Langlois *et al.*, 1990). C'est à ce niveau géographique que se passait l'essentiel du quotidien pour la presque totalité des citoyens alors qu'à une autre échelle géographique se jouait l'avenir du

Canada français et des « Petits Canada d'en bas ». Le tissu social « tricoté serré » de la paroisse religieuse et civile a créé un microcosme homogène, en partie isolé et imperméable à l'extérieur, et a été reproduit en de multiples exemplaires, même si l'élite canadienne-française nationale et parfois locale était consciente, parfois inquiète, de la « dilution » de l'occupation francophone en Amérique du Nord. Quant à la dimension territoriale, elle échappait en très grande partie aux choix démocratiques des Canadiens français, car, après Paris, ce furent Londres, les Pères de la Confédération, le Parlement canadien, les provinces majoritairement anglophones, etc., qui prirent les décisions importantes (délimitation de frontières, économie, etc.). Les Canadiens français ne contrôlent pas les leviers essentiels pour souder de façon concrète les fortes identités paroissiales alors que les Canadiens anglais pouvaient décider des écoles (même celles des Canadiens français et des catholiques), de leurs églises paroissiales (cf. mouvement sentinelliste aux États-Unis pour contrer les décisions arbitraires du haut clergé catholique irlandais), de la politique et de l'économie. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les Canadiens français étaient considérés comme un groupe ethnique parmi d'autres, mais un groupe ethnique fortement homogène sur le plan de la religion et de la langue. Bref, le Canada anglais retenait le principe d'une société multiethnique et multiculturelle s'exprimant en anglais dans la sphère publique, et, par ses comportements politiques, rejetait la théorie des deux peuples fondateurs, confinant de fait, et de plus en plus, une vie entièrement francophone à l'intérieur d'un territoire appelé Québec.

Une deuxième famille de raisons s'ajoute au processus politique décrit précédemment : le changement social et économique après 1930. D'abord, la crise de 1929 a interrompu l'exode des Canadiens français du Québec vers les autres provinces canadiennes et les États-Unis. Par la suite, l'après-guerre a vu le développement rapide des villes et de l'industrie absorbant les surplus ruraux et ébranlant la structure paroissiale traditionnelle, territoire identitaire par excellence pour les Canadiens français. La nature des problèmes économiques, sociaux et scolaires change carrément d'échelle géographique, éclipsant de plus en plus la paroisse; ils sont maintenant discutés à l'échelle régionale, provinciale ou nationale. Ainsi, dans le Canada hors Québec, les Canadiens français sortent de plus en plus de leur paroisse pour étudier, travailler, magasiner, requérir des services, prendre leurs loisirs, etc., et, par conséquent, s'intégrer davantage à une société majoritairement anglophone. De plus, les Canadiens français se marient davantage aux Canadiens anglais avec le déclin d'une pratique religieuse catholique rigoriste. Ainsi, ils prennent conscience des difficultés de vivre et de demeurer (être) francophone en Amérique du Nord, dans le « Canada d'en Bas » et au Québec comme

dans les autres provinces canadiennes (Deshaies, 1989). Bref, le décalage entre les « droits » de vivre en français et les réalités socioéconomiques rend caduque une identité reposant principalement sur la paroisse civile et religieuse (Langlois *et al.*, 1990).

L'univers géographique de référence identitaire doit donc se modifier pour tenir compte du bilan en grande partie négatif (assimilation, non-respect des droits, etc.) des sociétés francophones hors du Québec et des changements socioéconomiques survenus après la Deuxième Guerre mondiale partout en Amérique du Nord. C'est aussi l'époque de la décolonisation un peu partout dans le monde, de la scolarisation accrue des jeunes Québécois, de la dénatalité, de la pénétration de la télévision et d'autres médias dans les foyers, de la réflexion autour de l'avenir politique du Canada grâce à la Commission Laurendeau-Dunton, etc. La mise à l'écart des travaux de la Commission Laurendeau-Dunton dans les années 1960, hormis l'implantation du bilinguisme dans les institutions fédérales, a signifié officieusement encore une fois l'abandon de l'idée des deux peuples fondateurs du Canada. La déception croissante et le réalisme des francophones, surtout au Québec, se sont conjugués pour refuser une identité de nature ethnique d'origine canadienne-française et en créer graduellement une nouvelle à l'échelle du Québec, une identité intégratrice de tous les citoyens québécois grâce à une langue commune et partagée. Ainsi, pour une majorité de Québécois francophones, la souveraineté du Québec devient un projet acceptable pour contrôler le développement d'une société francophone ouverte par l'intégration des personnes d'origines diverses grâce à la langue française. Bref, c'est de plus en plus une solution envisageable à la quête identitaire des Québécois francophones, quête d'ailleurs semblable à celle de la majorité des Canadiens pour le Canada.

Depuis les années 1960, le Québec et le reste du Canada semblent donc prendre des chemins différents pour atteindre un objectif semblable de plus en plus affirmé chez tous les Canadiens. Avec les derniers développements politiques, l'éventail des choix politiques au problème canado-québécois semble se restreindre dangereusement pour le Canada et les fédéralistes canadiens-français à l'avantage des francophones québécois souverainistes. Quatre choix peuvent théoriquement se présenter aux Québécois : le statu quo, le fédéralisme renouvelé, le modèle suisse et la souveraineté.

La première possibilité sera la plus difficile à maintenir. Si le statu quo demeure et persiste, cela veut dire que les Québécois et les Canadiens seront prisonniers de traditions qu'ils désirent modifier et d'un avenir qu'ils refusent. C'est l'acharnement constitutionnel que le Québec refuse depuis 40 ans et que le Canada essaie de conjurer par un

non-respect des juridictions des provinces. Le statu quo pourra-t-il survivre même si une majorité de Canadiens, à l'exception des Québécois, l'accepte encore ?

La deuxième option est le fédéralisme renouvelé. Là aussi, les portes semblent de plus en plus fermées et se sont de plus en plus cadenassées avec les échecs des multiples tentatives pour reconnaître le peuple québécois. Ces échecs sont survenus après le contexte très favorable de l'après-référendum du 20 mai 1980, lors des discussions sur l'Accord du lac Meech (juin 1992), lors des ententes de Charlottetown (automne 1994), après le référendum du 30 octobre 1995... Voilà autant de moments propices à un renouvellement du fédéralisme canadien que les hommes politiques regretteront probablement d'avoir laissé passer si jamais le Québec vote majoritairement pour la souveraineté.

La troisième option serait une confédération sur le modèle suisse. Cette solution éventuellement intéressante pour le Canada n'a jamais fait l'objet de discussion politique. Dans le modèle suisse, les langues officielles (allemand, français et italien principalement) sont sur un pied d'égalité. Chaque zone linguistique est unilingue sur le plan de l'affichage et de l'administration, car les cantons détiennent des compétences exclusives dans le domaine de la culture et de l'éducation. C'est pour cette raison que la Suisse a échappé aux querelles linguistiques. Plusieurs conditions seraient toutefois nécessaires à l'implantation du modèle suisse au Canada : la reconnaissance du peuple québécois, le refus de croire que la situation des Québécois de langue anglaise est intolérable, le rejet de l'idée des séparatistes dangereux et xénophobes et une ouverture certaine chez les souverainistes québécois. Il va de soi que le gouvernement fédéral a un rôle de leadership à jouer pour diminuer la polarisation au Québec en faisant preuve de réalisme et surtout d'ouverture en vue d'adopter le modèle suisse.

La dernière option, préférée par à peu près 40 à 50 % des Québécois selon les sondages, est la souveraineté du Québec. Plusieurs Québécois croient qu'un vote pour la souveraineté lors d'un référendum permettrait d'amorcer le renouvellement du fédéralisme. Il y a là un danger réel pour celui qui est fédéraliste, car si un référendum pour le oui était gagnant, un oui enclencherait probablement un processus irréversible vers la souveraineté après 40 ans de travail de persuasion des souverainistes pour leur cause.

Comme on peut le constater, les deux premières options furent dans les faits mises de côté, et les deux dernières pourraient être considérées. Elles présentent toutefois l'inconvénient de déboucher sur la problématique de la « partition » territoriale advenant la souveraineté ou l'adoption du modèle suisse.

7.3. L'ÉMERGENCE DE DEUX TERRITOIRES NATIONAUX LE QUÉBEC ET LE CANADA

Cette description des options ou modèles politiques permet de dresser un bilan des discussions constitutionnelles depuis les 40 dernières années. Quelles sont les options les plus probables pour l'avenir ? Plusieurs spécialistes québécois concluent que le Canada a une attitude de plus en plus incohérente, qu'il est actuellement en crise ou dans une impasse, et entre dans une période d'incertitude. À la suite des multiples refus des gouvernements fédéral et provinciaux de reconnaître le caractère distinct du Québec, ils pensent maintenant que le Québec n'est plus seul à avoir un problème comme dans les années 1960: il y a aussi le reste du Canada, et ce, à tel point que les Québécois peuvent maintenant poser la question : « What does Canada want ? » Ainsi Christian Dufour et André Burelle ont pu désigner le problème actuel comme le « mal canadien ».

D'autres chercheurs en sciences politiques ou en sciences sociales croient, au contraire, que les enjeux réels se précisent de plus en plus. Le Canada s'est donné une identité nouvelle en rapatriant la Constitution au pays en 1982 sans l'accord du Québec. L'échec de l'Accord du lac Meech, le 23 juin 1990, est venu confirmer une fois de plus la décision prise en 1982. Il n'est plus question d'un Canada à deux : il n'y a plus qu'une seule nation canadienne. La Constitution de 1867 n'était donc pas, selon le Canada anglais, un pacte entre deux peuples. Le Canada retourne donc à l'esprit de la Conquête de 1760 et les Canadiens français ne sont plus qu'une minorité parmi d'autres, malgré son importance. Et pourtant, plusieurs Québécois, souverainistes, croient encore et de plus en plus à l'existence d'au moins deux sociétés au Canada.

Face au blocage constitutionnel actuel, certains croient que les Québécois sont indécis et incapables de prendre une décision. D'autres pensent, au contraire, que les Québécois sont plutôt divisés quant à leur avenir. D'après ces derniers, la division des Québécois favorise de plus en plus une conscientisation des enjeux, soit la polarisation entre le discours centralisateur du gouvernement canadien et celui des souverainistes. Cette situation soulève toutefois la question de la possibilité de compromis politique.

Peut-on espérer un compromis entre les deux sociétés numériquement les plus importantes du Canada ? C'est la question à laquelle a tenté de répondre Louis M. Imbeau à la lumière de la théorie des jeux en 1991 :

[...] on veut arriver à un compromis, le Québec et le « Reste du Canada » doivent prouver qu'ils sont prêts au compromis, tout en montrant qu'ils sont disposés à sévir aussi, si besoin est, i.e. qu'ils

sont prêts à risquer la séparation du Québec. En 1986-87, Québec a montré qu'il était prêt au compromis. Le « Reste du Canada » a montré, en juin 1990, qu'il était prêt à sévir. Québec doit maintenant montrer qu'il est prêt à risquer l'indépendance et le « Reste du Canada » doit faire la preuve qu'il est réellement ouvert au compromis. À ces conditions, un compromis stable est possible.

Depuis 1991, les prévisions de Imbeau semblent se réaliser, car le Québec a montré qu'il était prêt à l'indépendance lors du référendum du 30 octobre 1995. Mais aucun compromis possible n'est visible au Canada anglais : ce serait plutôt l'inverse. Le Québec est donc arrivé à une croisée de chemins : l'un menant vers le statu quo et la folklorisation, le second vers la souveraineté, dans le cadre d'un partenariat ou non avec le Canada anglais. Après la grande illusion des « Petits Canada » d'Amérique du XIX^e siècle et des débuts du XX^e siècle, les Québécois devront maintenant assumer leur destin de francophone en « Terre-Québec ».

Cette rencontre entre les Québécois et un territoire juridique auquel ils peuvent s'identifier soulève malgré tout un certain nombre de questions d'actualité comme celles des frontières et de la « partition ». Ce dernier mot provient de la langue anglaise pour désigner le démembrement d'un territoire devenu souverain depuis peu avec un appui majoritaire de ses résidents. Plusieurs Québécois de langue anglaise et des communautés autochtones croient que, si le Canada est divisible, le Québec le serait aussi après la souveraineté du Québec. La majorité des spécialistes constitutionnels (Commission Bélanger-Campeau) considèrent, toutefois, que le Québec conserverait ses frontières actuelles. Cela serait probablement possible si les souverainistes tenaient leurs promesses de maintenir les droits déjà existants des Québécois de langue anglaise et de respecter également les droits actuels des Autochtones et de les accroître. Si, malgré ces garanties, des demandes « partitionnistes » devaient se présenter, le nouveau gouvernement souverain aurait peut-être intérêt à négocier avec certaines communautés autochtones les plus nordiques comme les Naskapis et les Inuits, car ils sont majoritaires sur les territoires d'occupation. Quant au reste du territoire québécois, il existe tellement de contraintes pratiques qu'il est presque impossible de le « partitionner » advenant la souveraineté du Québec. Comment séparer en effet une banlieue désirant demeurer canadienne de sa ville centre, de ses diverses activités, de ses emplois ? Comment séparer la métropole montréalaise de sa zone d'influence pour accommoder une banlieue « partitionniste » ? Ne faudrait-il pas plutôt offrir à cette communauté de conserver ses droits, sa culture..., et de participer pleinement à la société québécoise ? Les Québécois de langue anglaise comprennent de plus en

plus que, dans un contexte de mondialisation de l'économie et des communications, il serait dans l'intérêt des peuples de maîtriser leurs principaux outils nationaux (le territoire est l'un de ceux-là) pour leur développement à long terme.

Quelle que soit l'option politique, et à moins de changement d'attitude du gouvernement canadien, ce sont les Québécois qui devront décider de leur avenir entre le statu quo et la souveraineté ou une autre option politique. Sans s'enliser dans la rectitude politique, il est certain qu'il faudra probablement un peu plus de 60 % du vote des Québécois de langue française pour trouver une solution au débat constitutionnel en cours. Mais, par ailleurs, il nous semble erroné de limiter aux seuls Québécois de langue française le rôle d'assumer le leadership dans le débat constitutionnel. À notre avis, les Québécois de langue anglaise ont aussi l'opportunité de prendre part à ce débat, car ils peuvent changer à tout moment la donne politique en proposant un compromis aux autres Québécois et au Canada anglais. La formulation d'un tel compromis repose, cependant, sur un certain nombre de conditions préalables dont l'acceptation par les Anglo-Québécois de leur statut de minorité sur le territoire québécois et la mise en valeur de leur rôle historique à l'échelle canadienne. Décrivons sommairement chacune de ces deux conditions préalables.

Pour satisfaire à la première condition, les Québécois de langue anglaise seraient appelés à intégrer et à assimiler les idées majeures suivantes

- la province de Québec est le foyer principal des francophones en Amérique du Nord, et particulièrement au Canada ;
- la population francophone du Québec équivaut à environ 2 % de toute la population nord-américaine et, à ce titre, dans un contexte mondial où les États-Unis et la langue anglaise dominent largement, le français devra toujours être soutenu par des mesures publiques de protection particulière au Québec en plus d'une préoccupation individuelle quotidienne de tous les Québécois pour la langue française ;
- les Québécois de langue anglaise ne doivent donc pas oublier que le pouvoir d'attraction de l'anglais demeure nettement plus élevé que celui de la langue française non seulement en Amérique, mais aussi dans le monde. Par ailleurs, ils ne devraient pas oublier non plus que la langue anglaise n'est pas en danger en Amérique du Nord, ni même au Québec ;
- le Québec est le seul territoire que les francophones de l'Amérique du Nord peuvent minimalement contrôler sur le plan de

la langue et de l'immigration, dans le respect des acquis et des droits des Québécois de langue anglaise et de l'autonomie nécessaire aux communautés amérindiennes et inuits ;

- un recul de la langue française à Montréal ne peut que nuire au développement linguistique de l'ensemble du Québec. Montréal est au coeur de l'activité économique et culturelle du Québec. Le reste du Québec ne peut pas se passer de Montréal comme pôle économique et culturel.

La seconde condition à un compromis entre le Québec et le Canada repose sur la continuité historique du rôle majeur des Québécois de langue anglaise au Canada. Les anglophones de Montréal ont exercé un rôle central dans la gestion politique et économique du Canada depuis 1760 jusqu'aux années 1950, soit pendant près de 200 ans. Depuis les années 1950 et 1960, les anglophones de Montréal ont vu leur rôle d'acteurs déterminants diminuer d'importance sur deux fronts : d'abord, sur le front économique, avec un développement accru de Toronto devenue la véritable métropole du Canada et, ensuite, sur le front politique, non seulement à l'échelle canadienne, mais aussi à l'échelle québécoise avec la Révolution tranquille donnant le premier rôle aux Québécois de langue française. Ainsi, les Québécois de langue anglaise pourraient assumer leur rôle historique de leader au Canada, sur le plan politique, en se dissociant d'un discours négatif souvent entendu chez les dirigeants en fonction à Ottawa et dans les diverses provinces canadiennes. Les Québécois de langue anglaise gagneraient à présenter aux autres Canadiens les quelques idées-forces précédemment décrites. En prenant un tel leadership, ces Québécois anglophones atténueraient la polarisation constitutionnelle, d'abord, chez les Canadiens anglais et, par la suite, chez les Canadiens français et les Québécois francophones. La sérénité et le réalisme pourraient faire le reste en vue de l'obtention d'un compromis. Les Anglo-Québécois pourraient témoigner haut et fort du fait qu'ils ne forment pas une minorité bafouée sur le plan politique et culturel.

Comme les Anglo-Québécois, les Amérindiens et les Inuits ont un très grand rôle à jouer dans un processus de dépoliarisation constitutionnelle. Plusieurs d'entre eux jouent déjà ce rôle admirablement bien. Par leur situation démographique et politique, plusieurs nations amérindiennes et inuits réalisent que leur avenir est de plus en plus lié à une certaine reconnaissance de la société québécoise et qu'il n'est pas dans leur intérêt d'appuyer certains courants idéologiques réfractaires à cette reconnaissance. Par ailleurs, ces nations pourraient profiter de la situation politique pour se négocier une meilleure place dans la société québécoise.

Quant aux allophones, ils s'intègrent de plus en plus à la société québécoise depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* (1977). Leur intégration leur permet de participer davantage à la société québécoise tout en y apportant une contribution originale et stimulante sur le plan culturel et économique. Ceux qui sont venus de leur plein gré n'ont aucune difficulté à admettre la normalité de leur intégration tandis que les immigrants venus ici parce que leur vie était menacée dans leur pays d'origine sont heureux de l'accueil de la société québécoise et de pouvoir y vivre. Comme plusieurs allophones maîtrisent le français, et souvent l'anglais, et qu'ils ont vécu diverses expériences dans leur pays d'origine, ils peuvent participer à l'amélioration des relations entre les francophones et les Anglo-Québécois.

À la lumière de ce qui précède, il est possible d'affirmer que l'avenir du Québec et celui du Canada sont de moins en moins incertains, à moins d'un revirement d'attitude. Par ailleurs, il nous semble que les tendances pourraient se renverser mais ce, à un certain nombre de conditions auxquelles il faudrait ajouter un peu de foi et d'espérance en l'avenir. Bref, il faut se libérer du syndrome de la victoire ou de la conquête des plaines d'Abraham.

7.4. UN ESPACE POLITIQUEMENT DISTINCT POUR UNE SOCIÉTÉ NON DISTINCTE

Que peut-on conclure après un survol très limité du problème constitutionnel canado-québécois ?

C'est comme géographe que nous avons voulu discuter de la question constitutionnelle et le créneau du géographe dans ce débat concerne le rapport entre le territoire, l'occupation de celui-ci et l'identité nationale. Rappelons-nous les principaux éléments qui découlent des trois premières sections de ce chapitre

- depuis l'implantation des Français en Amérique du Nord, il n'y a jamais eu de correspondance entre le territoire occupé par les francophones et le territoire auquel ils auraient pu s'identifier, que la référence géographique identitaire soit le Canada ou le Québec ;
- jusque dans les années 1950, la structure paroissiale est l'espace identitaire le plus important ;
- mais à partir des années 1960, les changements dans l'économie et les communications rendent de plus en plus caduc l'univers paroissial d'identité ;

- avec le baby-boom, la scolarisation et les progrès technologiques, notamment, dans les moyens de communication, les Québécois s'affirment davantage et prennent la mesure de la réalité vécue par les francophones hors Québec ;
- en voulant s'affirmer davantage au Canada et dans les échanges internationaux, les Québécois exigent une plus grande place, place que le Canada anglais ne semble pas vouloir accepter de leur accorder. Dans un tel contexte, l'idée d'un pays souverain se répand progressivement ; le Québec et le Canada semblent emprunter des avenues très différentes sur le plan constitutionnel ;
- dans le processus de modifications constitutionnelles amorcé en 1960, la polarisation s'accroît à travers les échecs successifs des référendums et des négociations formalisées et diminue progressivement l'ensemble des possibilités de compromis pour ne laisser, en apparence, que le statu quo et la souveraineté politique du Québec ;
- comme les dirigeants du Canada anglais, les Québécois fédéralistes, nationalistes et souverainistes ne voient plus de solution de rechange à la discussion constitutionnelle, seuls les Québécois de langue anglaise pourraient, avec une détermination sans précédent, réorienter le débat constitutionnel.

À la lumière des éléments essentiels découlant de l'analyse précédente, il semble que le Canada et le Québec se dirigent vers deux entités étatiques distinctes. Celles-ci ne pourront jamais prétendre à l'idée d'État-nation, car elles seront toutes les deux une communauté de nations anglophone, allophone, francophone, autochtone et inuit. Par ailleurs, il est assez évident qu'une nation majoritaire sur un espace donné peut viser un État où elle peut s'épanouir. Le problème demeure la plupart du temps la place accordée aux nations minoritaires. La définition de la place d'une minorité dépend, dans une large mesure, de son nombre, de sa cohésion identitaire, linguistique et culturelle, mais aussi de l'ouverture et de la marge de manoeuvre offerte à la minorité par la nation majoritaire. En se reportant à la situation politique actuelle, on peut se poser un certain nombre de questions sur la place que détient la principale minorité démographique du Canada.

Que peuvent attendre d'un gouvernement fédéral se réclamant de la « nation canadienne » les Canadiens français du Canada et les Québécois en particulier ? Somme toute, peu de chose à l'heure actuelle. Par ailleurs, que peuvent attendre du gouvernement québécois les Canadiens français hors Québec ? Assez peu également, si l'on considère les pouvoirs limités et circonscrits spatialement de l'État québécois et que les

Canadiens français sont sous la juridiction des gouvernements des autres provinces pour leur vie quotidienne : santé, langue, éducation, culture... La nation francophone du Québec aurait-elle plus de marge de manoeuvre pour son avenir dans le cadre d'un Québec souverain et pourrait-elle accorder une place identique, sinon plus grande, à ses nations minoritaires que celle accordée par le Canada à ses propres minorités ? Dans un Québec souverain, il est certain que les anglophones resteront intégrés au Canada et aux États-Unis par leurs caractéristiques linguistiques, culturelles, économiques, etc. Les droits des Autochtones sont déjà mieux protégés au Québec qu'ailleurs au Canada, même s'il reste beaucoup de réflexion à faire, d'attitudes à changer chez l'ensemble des Québécois et plusieurs droits à reconnaître aux Amérindiens et aux Inuits du Québec. Dans le contexte actuel du fonctionnement de la fédération canadienne, de la centralisation voulue par le gouvernement fédéral par le biais de l'empiètement des juridictions provinciales, le Québec ne peut assumer pleinement avec une certaine liberté son développement à l'échelle internationale ni son rôle de promoteur des Québécois francophones en Amérique du Nord et dans le monde.

Le Québec n'est pas une société distincte parce que la majorité de ses citoyens de langue française partage une culture et une identité différentes de celles des autres Canadiens et se retrouve dans un même vécu historique. Le Québec est plutôt une société placée dans une situation géographique et politique distincte dans le contexte nord-américain. Il est le territoire d'une petite société majoritairement francophone dans un environnement à peu près exclusivement anglophone par la langue. C'est à ce titre que celle-ci peut prétendre à un espace politiquement distinct, souverain ou non.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BALTHAZAR, Louis, Guy LAFOREST et Vincent LEMIEUX (1991). *Le Québec et la restructuration du Canada (1980-1992) : enjeux et perspectives*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 312 p.
- BRUN, Henri (1972). «Évolution du territoire du Québec », dans *Annuaire du Québec*, Québec, Bureau de la Statistique du Québec, p. 4-10, Cartes dressées par J.P Ladouceur.
- Bureau of the Census (1961). *Historical Statistics of the United States, Colonial Times to 1957*, Washington, U.S. Department of Commerce, 789 p.

- BURELLE, André (1995). *La mal canadien. Essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Montréal, Éditions Fides, 239 p.
- CHAHMERS, J.W, W.J. ECCLES et H. FULLARD (1966). *Philip's Historical of Canada*, Toronto, George Philip and Son Limited, 48 planches.
- CHARRON, Claude G. (1996). *La partition du Québec. De Lord Durham à Stéphane Dion*, Montréal, VLB Éditeur, 204 p.
- DAIGNAULT, Elphège-J. (1936). *Le vrai mouvement sentinelliste en Nouvelle-Angleterre 1923-1929 et l'affaire du Rhode Island*, Montréal, Les Éditions du Zodiaque, 246 p.
- DESHAIES, Laurent (1989). « Le statut du Québec dans le contexte géopolitique actuel », dans *Territoires et minorités. De l'Amérique française au lac Meech*, Montréal, p. 41-59.
- DION, Léon (1998). *La révolution dérouterée 1960-1976*, Montréal, Boréal, 315 p.
- DUFOUR, Christian (1992). *La rupture tranquille*, Montréal, Boréal, 170 p.
- ÉPINETTE, Françoise (1998). *La question nationale au Québec*, Paris, Presses universitaires de France, 126 p.
- IMBEAU, Louis M. (1991). « Le compromis est-il encore possible? La négociation constitutionnelle de l'après-Meech à la lumière de la théorie des jeux », dans BALTHAZAR, Louis (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada (1980-1992) : enjeux et perspectives*, Sillery, Les Editions du Septentrion, p. 283-309.
- LANGLOIS, Simon *et al.* (1990). *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 667 p.
- MUCCHIELLI, Alex (1986). *L'identité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 2288, 127 p.
- N'TSUK, W. et Robert VACHON (1983). *Nations autochtones en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 323 p.
- ROSSILLON, Philippe (dir.) (1995). *Atlas de la langue française*, Paris, Bordas, 128 p.
- SÉNÉCAL, Gilles (dir.) (1989). *Territoires et minorités. De l'Amérique française au lac Meech*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 123 p.

CONCLUSION



Jean-Bernard Racine

VU DE LOIN : LE QUÉBEC ET SA GÉOGRAPHIE, 30 ANS APRÈS... ENTRE DÉCOUVERTE, CONTINUITÉ, CHANGEMENT ET INVENTION

*« Sonnant dans l'ombre un creux toujours futur, L'image
d'une rose, avec son bel été qui plonge, Dans autrefois et
puis dans le futur aussi. »*

Paul Valéry (La jeune Parque)

PERSONNALIA

Les mots et les images du poète me reviennent en mémoire au moment d'apporter à ce livre une conclusion dont l'éditeur m'assure qu'elle pourrait m'être très personnelle, celle d'un géographe ayant découvert et débuté sa vie professionnelle un peu par hasard au Québec (1965), à l'heure où s'épanouissait la « Révolution tranquille » et l'ayant partiellement quitté quatre ans plus tard (1969) pour Ottawa et plus définitivement encore au moment (1973) où le « Canada français » devenait ce Québec tant rêvé et ses habitants, les habitants de souche tout au moins, des « Québécois ». Pouvais-je apporter un témoignage un peu significatif, qu'il soit direct, nourri de mes visites périodiques, ou de seconde main, à travers la lecture évidemment plus réflexive et critique de mes collègues géographes, sur ce qu'était devenu ce « pays » qui n'en était pas

un, sur ce dont on pouvait encore le juger porteur alors que trente ans plus tôt on l'avait vécu et compris, dans sa société civile comme dans sa société politique, et singulièrement dans son monde académique et culturel, comme un lieu béni où tout invitait au changement tout en offrant les moyens à qui voulait s'en saisir ?

L'exercice était précieux - je l'ai accepté -, mais aussi délicat et difficile. Précieux ? Trente ans ont certes passé. « Mon » Québec n'est plus vécu et pratiqué, il n'est vu que de loin. Il reste que périodiquement revisité, il s'est progressivement révélé en moi comme une dimension beaucoup plus essentielle que je ne l'avais supposé en acceptant de le quitter. Je pense en particulier à la réaction de mon épouse visionnant à Lausanne une émission consacrée à un hommage à Félix Leclerc : « ce sont mes racines » ! Tout comme moi, elle les y trouvait en effet alors qu'elles n'y étaient légitimement pas. Ses racines car une part essentielle de sa sensibilité d'adulte et de professionnelle, comme la mienne, s'en trouvait marquée à vie, en dépit d'un « enracinement », même réussi, de si courte durée. « Essentielle » peut-être aussi parce qu'on y avait connu et vécu des lieux contenant plus de magie que d'autres, où s'était tissé « *ce lien secret entre le monde de la nature et de la conscience de l'homme, ce passage caché mais direct, proprement viscéral, qui évitait l'intermédiaire de la pensée* » qu'évoque si bien Paul Bowles (1990) dans son *Thé au Sahara*.

Un exercice qui m'est rapidement apparu aussi comme particulièrement délicat et difficile, voire dangereux. Puisque dans l'isolement obligé d'une semaine d'été hors bibliothèque, il allait être sans contrôle et sans appareil critique et bibliographique à mobiliser autre que l'ouvrage commis en commun avec Paul Villeneuve (Racine et Villeneuve, 1992) et quelques notes de lecture plus récentes. Pourquoi engager le label du géographe, attaché à mon nom et à ma fonction, à un exercice condamné à rester un exercice de style purement subjectif ? Il m'a certes été possible, et précieux, plus de quinze ans après l'avoir quitté, d'envisager, mais en collaboration et grâce à l'amitié aussi vigilante que sécurisante d'un Québécois « pure laine » d'écrire une géographie du Canada et de tenir à son égard un discours où se rencontreraient, selon l'expression de Claude Raffestin (1991), le regard du voyageur voyeur et celui de l'habitant observateur. Le lecteur peut juger directement, sur pièces, du résultat. Mais dix ans plus tard encore, à l'examen, ma *québecité* mentale, comme dirait peut-être L.E. Hamelin, celle d'un néo-Québécois expatrié de surcroît, est sans doute trop fragmentaire pour avoir encore quelque intérêt. Et ce en dépit de visites périodiques, des échos des visiteurs, qu'il s'agisse de collègues, de parents ou d'amis de passage, de chanteurs en tournée, toujours bienvenus et chaleureusement accueillis en Romandie, voire du cortège d'infirmières ayant fui un système de

santé en crise. En dépit aussi du suivi des grands événements dans une presse locale ou du Téléjournal de Radio-Canada accessible sur Internet et TV-5. Mais à l'heure où l'image de marque d'un pays, d'une région, d'une ville, telles qu'elles peuvent se construire dans les représentations sociales semblent jouer un rôle si considérable dans la compétition mondiale, et puisqu'on nous le demande si gentiment, livrons le plus honnêtement possible ce qui fonde encore notre imaginaire québécois, de ce qui fut, un temps, notre Terre promise. Partageons nos impressions en demandant d'avance pardon à ceux qu'elles pourraient blesser dans ce qu'elles occultent ou interprètent éventuellement à contre sens. Elles sont simplement, dans leur subjectivité quasi absolue, ce qu'elles sont, et vaudront ce qu'elles vaudront. Parmi tant d'autres possibles.

DÉCOUVERTES...

Mi-août 1965 : Découverte d'une ville, d'une société, d'une manière d'être en relation avec un espace et avec l'autre, dans l'immédiateté ; manière de pratiquer l'espace, les distances, spatiales et sociales, les courtes comme les longues d'ailleurs, d'y créer des sillons puissants tout en laissant le paysage globalement inachevé ; découverte d'un rapport à l'extériorité, environnementale et sociale, un ensemble pour moi totalement original. En d'autres termes, découverte d'une territorialité spécifique, même sans que j'en possède alors le concept. Découverte des lieux, des gens et des pratiques qui font une géographie sociale, découverte d'une géographie tout court, au double sens de la différenciation et de l'organisation spatiale du pays dans lequel j'arrivais, et de la manière de les décrire, de les saisir, de les pratiquer et de les dire, d'en évaluer les jeux et les enjeux. La géographie telle qu'on la voit, la géographie telle qu'on la pratique.

Dorval, Autoroute Décarie, Côte des Neiges, les flancs du mont Royal, vue imprenable sur le centre-ville, l'édifice cruciforme censé rappeler la fondation de Ville-Marie et tout autour ces autres pointes qui n'avaient pas cinq ans et qui poussaient vers le ciel alors que s'organisait déjà, un an avant la mise en service du métro, entre Place Bonaventure et Château Champlain et la Place des Arts, l'incroyable Montréal souterrain et cette «Amérique qui clignote », comme, plus tard, pour la *Québécoise* de Régine Robin (1983). L'extraordinaire écartèlement des cultures, cette étrangeté du quotidien, cet « autre dans le même ». De fait, j'ai découvert le Canada, et le Québec par Montréal, le surlendemain d'une participation à une conférence de Raoul Blanchard donnée à Nice sur « Le Canada français », le conférencier m'invitant, après coup, à visiter le

Département de géographie de Montréal à l'occasion d'une visite de vacances auprès de parents nouvellement installés dans la métropole. Son directeur, Ludger Beauregard, m'annonça l'existence d'un poste à l'Université de Sherbrooke. J'avais mon 3^e cycle français de géographie en poche et sous le bras, pas de projets de carrière définis. Le pays de tous les possibles, et sans doute de l'impossible ailleurs, incarné alors par Jean-Marie Roy. Je fus engagé sans préméditation de part ou d'autre. Entre Éden et Utopie, le don de la Terre promise, sans même aller jusqu'en son Nord, pour évoquer les amis Luc Bureau (1984) et Maurice Morissonneau (1978) qui surent si bien, beaucoup plus tard, entretenir la flamme géo-affective québécoise dans le registre onirique du nouvel exilé.

Montréal-Sherbrooke en voiture. Une périphérie qui jouait à sautemouton multipliant les têtes de développement. Un déferlement horizontal, discontinu voire chaotique, ce *sprawl* périurbain et ce paysage apparemment en pleine déprise qui furent de fait mes premières impressions géographiques (inattendues) du Canada dès le passage de l'avion sous la couche nuageuse, lors de l'approche de Dorval. Cette suburbia devenue, depuis les années 1950-1960, la nouvelle frontière d'un pays dont j'apprendrais vite qu'il était déjà vécu et transformé en archipel urbain et métropolitain et à laquelle, d'entrée de jeu, je décidai d'appliquer mes recherches à venir.

Premier voyage à Québec. Découverte d'une ruralité bien différente de toutes celles que je connaissais, d'un « pays » qu'on dira plus tard « de distance et de dispersion » (Dugas, 1981), nourri de cette « vastitude », dont j'apprendrai vite le concept. Ce n'était pas encore l'hiver. J'ai commencé par la découverte de l'automne débutant et de son enchantement d'ocres et de rouges. Le 5 octobre 1965, il neigeait pourtant. Viendrait vite la transformation du pays, dans le temps boréal, en vertige de l'immaculé. Sans que s'efface pour autant cette autre image d'infini et d'absence qui s'impose d'abord, à celui qui aborde le continent en avion, et en attendant le survol du St-Laurent, ce sol absolu de l'histoire niée, ce véritable désert de froid qu'évoque Alain Médam (1978) dans *Montréal interdite*, « au contact de quoi tout habiter et toute survivance auraient valeur d'exemples paradoxaux ».

Un pays ? Un espace et une idée inachevés. « Trop de géographie, pas assez d'histoire », « une nature à défier, certes, mais aussi, corrélativement, une Nation à façonner ». Les truismes canadiens s'imposent facilement au nouvel arrivant, fût-il géographe de formation. Comment résister ? Mais quel moteur à sa mobilisation, à sa participation. D'autant plus fortes qu'elles furent stimulées par ces géographes locaux qui, relayant des chanteurs et chanteuses ô combien inspirés alors, vous invitaient à contribuer, à leur côté, à dessiner, en Terre Québec, cet « espace

où l'histoire, qui paraissait y avoir fait un si mauvais voyage, vient à nouveau à la rencontre de la géographie » et auquel aspirait et aspire sans doute encore un Marcel Bélanger (1978). Mais n'était-ce pas là, peut-être, sa chance, ce qui, une fois passées les difficultés inhérentes à toute immigration, séduit tant ceux qui s'y installent, la chance d'un pays où il restait encore des choses à faire, des territoires de gratification, d'opportunités, où on devinait vite qu'il restait place au défi technologique, économique, social, politique et culturel, *géographique*, place à l'invention, au renouvellement des choses et des gens ?

Découverte essentielle aussi, très vite, de la volonté de changement, du changement comme valeur non seulement suprême, mais nécessaire, incarnée par des hommes en révolution tranquille, politiciens, enseignants-chercheurs, religieux (ah, ces insolences du frère Untel !), incarnée par le maire de cette ville sur les formes de développement de laquelle j'avais d'entrée décidé, même depuis l'Université de Sherbrooke, de travailler à long terme, en y consacrant mes recherches. La ville n'était-elle pas, réalité statistique et expérience quotidienne, le phénomène premier de la géographie humaine, et Montréal « accroupie au centre de sa plaine comme l'araignée au milieu de sa toile, (l'écrasant) de sa masse » (Blanchard, 1947), le fait premier de la géographie de la Belle Province, voire du Canada tout entier ? L'horizon peut-être, de mon destin ? Le lieu en tout cas où allait se réinventer, après le premier tour de piste du 3^e cycle français, mon devenir, ma sensibilité aussi de géographe et, peut-être, d'être humain sur la Terre.

Moins de deux ans après mon arrivée, à l'occasion d'Expo 67, ce fut le tour des grands de ce monde de se presser au Québec, me confirmant dans mon bonheur d'être entré dans un pays qui pour n'en être pas un était néanmoins et déjà, celui de tous les possibles. « *Vive le Québec... Vive le Québec libre* » lançait De Gaulle depuis le balcon de l'hôtel de ville, aux côtés d'un petit maire qui, pour réservé qu'il fut à ce moment-là, était manifestement porteur d'une vision et de projets collectifs qui allaient façonner le visage actuel de Montréal.

Mi-août 1999. Trente-quatre ans ont passé. J'apprends la mort de Jean Drapeau. « Le maire qui a hissé la métropole au rang de ville internationale », « qui a redonné leur fierté aux Montréalais » rappellent en coeur les journaux québécois au moment où je me décide enfin à écrire ces lignes. Symbole du changement urbain et de l'ouverture du Québec au monde, au moment où sa ville se pensait encore comme centre financier et décisionnel du pays, en route vers son destin de ville « internationale », l'ancien maire de Montréal reçoit des obsèques « civiques ». Comme son parti, un temps quasi unique. Mais entre les apothéoses que furent successivement l'Expo 67 et les Jeux olympiques

et ce jour de deuil « municipal », voire « national » (?), Montréal, sous le règne de son maire encore, avait perdu son titre de métropole économique et culturelle du Canada, subissant de plein fouet la désindustrialisation, et se révélant bien plus fragile qu'il n'y paraissait, ayant depuis lors et en dépit du dynamisme relatif de ses services aux entreprises et de l'essor du nouveau capitalisme économique québécois ancré dans la métropole, largement cédé le pas devant le monopole torontois où je découvrais d'ailleurs, à l'occasion d'un semestre sabbatique, d'autres vertus et d'autres stimuli urbanistiques, qui semblaient devoir s'échapper de Montréal, sinon encore du parc de sa montagne centrale, la manière, cosmopolitique, de savoir vivre ensemble dans le respect des différences, et de faire vertu et valeur de ce qu'ailleurs d'autres font problème.

IMAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI : ENTRE CHANGEMENT ET CONTINUITÉ, PARTICIPATION ET INVENTION

Entre celles d'hier, d'avant-hier et celles d'aujourd'hui, les images, les représentations, les certitudes énoncées achèvent peut-être de se confondre dans une sorte de présent québécois qui serait éternel, le temps devenant transparent. Qui sait ! En essayant de débroussailler, autant que faire se peut, après plus de trente années qui se mêlent sans doute aux années précédentes - phénomène de surimpression bien connu des écrivains - un ensemble d'impressions susceptibles d'être reconnues comme premières, initiales. Trois mots s'imposent pourtant, pouvant résumer l'essentiel des impressions retenues : le *changement* d'une part, la *participation* d'autre part, *l'invention* enfin. En d'autres termes la possibilité d'appliquer son intelligence, mais aussi ses forces et son ambition personnelle, sa créativité et son enthousiasme aussi, à ce changement, passant de l'ordre du monde, tel qu'acquis à l'orée des années noires au Québec, à sa transformation. En d'autres termes, de participer à un effort et à un projet collectif de transformation en cours de définition, projet qui non seulement dépassait notre petite personne, c'était là une évidence, mais l'obligeait à l'invention d'un *modèle* radicalement neuf, ni vraiment américain, ni vraiment européen, qui révélerait au monde un génie proprement québécois, tout en lui permettant d'avoir conscience d'exercer une action motrice sur l'environnement physique et social, action si gratifiante, si bienfaisante, pour l'équilibre personnel. Changement, participation, invention : cette triple composante, dont on pourrait dire, à la manière de Pierre Bruneau dans son chapitre sur l'Archipel urbain québécois, qu'elle fut probablement stimulée par « un État-providence se

donnant les moyens de ses politiques », est-elle encore visible dans les transformations évidentes et rapides de la géographie du pays, dans la manière de la pratiquer ?

De lecture en lecture, mais aussi de visite en visite, il semblait évident pourtant que l'heureuse époque du tout est possible était révolue. Deux ans après l'Expo déjà, tout en croulant sous les factures à payer en rançon d'un tel dynamisme, la ville se met à bouillir. Opération McGill français, débrayage des pompiers et policiers, manifestations sanglantes, pillage, bombe à la résidence du maire. Québec s'en mêle, créant la Communauté urbaine de Montréal pour sortir la métropole québécoise de sa crise financière et policière. Le néo-Québécois devient néo-Canadien en migrant de Sherbrooke à Ottawa, vivant, d'un peu plus loin, la crise d'Octobre 1970 qui verra le maire de Montréal solliciter du premier ministre québécois qu'il en appelle auprès de Pierre Trudeau, son vis-à-vis d'Ottawa, pour que l'armée canadienne soit appelée en renfort et la préparation des Jeux olympiques. Une ville en chantier, un pays en chantier, voire un « maire chef de chantier » en attendant qu'à nouveau Québec vienne à la rescousse en prenant en main la maîtrise d'oeuvre des Jeux. En attendant aussi, et fort heureusement, que les options sociales et urbanistiques prennent progressivement le relais des grands projets : les logements sociaux, les places au Soleil, les piscines, les parcs, les arbres, les programmes d'intervention dans les quartiers anciens, la revalorisation des quartiers ou d'îlots regroupés, le retour de l'esthétique urbaine, les quartiers en santé, autrefois délabrés, les Florales internationales, la revitalisation des artères commerçantes, les parcs industriels, la rénovation du Vieux-Montréal en un quartier rappelant les origines, l'inventivité des politiques sociales et de services communautaires... Autant d'ingrédients nouveaux, inscrits dans un autre référent, un autre registre, mais qui enrichissent le patrimoine tandis qu'au sein de la Métropole, modèle d'émergence d'une économie tertiaire symbolisée par ce que Jean Drapeau avait voulu faire de son centre-ville, se redéployait la force de travail et que s'accroissait la bipolarisation sociale (de l'emploi féminin en particulier), que se renforçait une multiethnicité très vite largement différente de celle que j'avais découverte en 1965, et même laissée en 1973, multiethnicité en particulier des populations concernées par cette nouvelle polarisation sociale qui nourrira tant de textes géographiques, alors même que s'épanouissaient dans la population de nouvelles valeurs culturelles, et, simultanément, l'élitisation sélective de certains quartiers et, plus généralement, le repositionnement social des quartiers à travers la généralisation des doubles emplois chez les couples (Villeneuve et Morency, 1992), voire l'ouverture des banlieues aux différentes minorités ethniques.

Montée du cosmopolitisme certes, mais montée aussi de la pauvreté et de la précarité. Crise du début des années 1980 : la pauvreté, la faim même, l'absence de domicile fixe deviennent des composantes visibles de la vie montréalaise, en même temps que l'insécurité, les gangs d'adolescents, la culture de la drogue et de l'alcool. Autant d'éléments dont je n'ai jamais eu conscience alors que j'y résidais. Une amusante et parfois fort heureuse post-modernisation - fût-elle de pur pastiche, le « recours aux sources » de l'immeuble-église ! - de certains secteurs centraux ou périphériques, mais aussi - corrélativement ? - détérioration manifeste de la rue. Un contexte de crise économique de plus en plus sensible, y compris dans l'arrêt brutal de la construction de surface-plancher de bureaux dont le centre détenait le monopole, qui laissait derrière elles d'énormes superficies d'espaces démolis demeurés vacants ou à l'usage de services parasites tels les stationnements et dépôts. L'apparition des sans-logis, bien sûr, et sur les murs, la multiplication à l'infini des annonces de mise en vente, les locaux vides et toujours vides d'une année à l'autre en plein centre-ville. Et aujourd'hui l'annonce de la faillite d'un label tant commercial qu'urbanistique - Eaton - devenu pour moi symbole. Tout près, des quartiers réhabilités certes, mais aussi tant de quartiers délaissés, de chaussées déformées et de nids de poule. Surprise : on en découvre au sein même des secteurs les plus huppés des hauteurs de Westmount : en d'autres termes, une géographie sociale complètement à revoir.

Montréal resterait-elle la ville du changement, fût-ce dans la désillusion, le revers? La perte de son statut de centre financier et décisionnel du pays, et la contestation des autres régions qu'elle se donnait volontiers alors la mission naturelle de dominer et d'animer, à l'échelle qui est maintenant, et forcément la sienne, la découverte en son sein et jusqu'au pied de ses gratte-ciel, de la pauvreté et de la précarité, de la fragilité nouvelle du lien social illustrée par la dureté des combats livrés en son nom, le symbole pour moi résidant dans la détérioration des services de santé, et même des services communautaires qui faisaient la fierté du Québec, de la ville, de ses hôpitaux, sa possibilité d'inventer du social et du lien social de manière radicalement originale. Les écrivains ne l'évoquent-ils plus que comme désertée, désaffectée, au moment où elle allait accéder au statut de lieu et d'enjeu pour la pensée et l'imaginaire ?

À l'écoute des sempiternels problèmes identitaires faisant la matière des émissions radiophoniques ou télévisées, et le pain béni des titres des journaux, la question se posait : le Québec était-il condamné à la passivité ? Ce fut bien l'image dominante telle qu'elle s'est incrustée en moi au fil des voyages. Des Québécois désenchantés, par la crise et par la politique, désemparés à l'image du héros de Jacques Godbout qui,

après l'échec du référendum sur la « souveraineté-association », situait en Californie l'action de son *Histoire américaine (1986)* : bousculé par une population qui, « dans un vote schizophrénique, s'est déçue elle-même », il constatait qu'on ne pouvait « passer sa vie en érection nationaliste, vivre de promesses, de futurs qui n'arrivent jamais ». « Fiasco, débâcle, débandade. Les journalistes étrangers ont remballé leurs outils, éteint les projecteurs, le spectacle est terminé; nous nous étions, encore une fois, contentés d'ébaucher en chantant un brouillon utopique. » Et encore : « Il devint évident que nous ne mettrions jamais l'indépendance au propre. »

Je n'ai lu ce texte que trois ans après sa publication : il exprime cependant très exactement, mieux que je ne saurais le faire, tout ce qui se passait en moi lors de mes visites à Montréal ou Sherbrooke, moins à Québec d'ailleurs, apparemment moins marqué dans sa chair et sans doute dans ses attentes que la population francophone de Montréal.

En vrac ! - Un Parti québécois qui prend le pouvoir, le perd, le reprend. Des débats récurrents, des consultations populaires qui arrachent les larmes. « Un pays qui part à la bum » me disait un Québécois célèbre commentant, en 1980, l'« échec » du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, à la fin d'un concert à Lausanne. Le chômage qui monte, qui monte, en même temps que la proportion de ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Précarité absolue ou relative. Les deux à l'évidence. Restructurations financières et technologiques, le recentrage des géants, la montée des petites et moyennes entreprises dans les secteurs de pointe de développement du capital risque, l'autonomisation de la centralité des activités eu égard à la centralité spatiale. Montée et lutte des mouvements urbains, transformation (peut-être) de la démocratie locale, autour de problèmes de vie collective, de logement, de rénovation urbaine et de conditions de vie en général... J'ai moins revu les « régions ». Mais à l'évidence, ces dernières ont très inégalement profité du redéploiement des activités économiques, industrielles et tertiaires induit par l'évolution technologique et les restructurations de l'emploi dont profite surtout la première couronne, la plus proche de Montréal, celle des villes satellites, coquettes et modernes. En quittant Montréal, ou Québec, en direction du Québec profond ou périphérique, on avait souvent l'impression de remonter le temps tout en franchissant l'espace. En 1991, j'avais l'impression de retrouver le Sherbrooke du début des années 1970 à Rimouski. On devine que ces régions auront bien des difficultés à reconverter leur base économique, à remplacer les secteurs en déclin, condamnées à accueillir ou à se lancer dans des spécialisations qui ne sont pas forcément porteuses, peinant encore à définir des objectifs créateurs. Mais ce que j'en entendais - une focalisation sur les espoirs mis dans les loisirs et le tourisme, mais aussi la difficulté d'y attirer les professionnels

indispensables, me conduisait à me dire qu'il serait plus fécond de lutter plus globalement contre la marginalisation sur le plan social et économique dont on voyait déjà les signes d'une dégradation profonde et, singulièrement au niveau des hôpitaux et des services communautaires.

Des systèmes d'espaces renvoyant à des systèmes d'acteurs entre lesquels les relations sont de plus en plus complexes et se chevauchent de manière chaque fois originale, les « régions » nous dit-on se portent autrement mieux que la métropole économique. Quant à la « Nation à bâtir », on reste encore dans l'expectative. Jusqu'au point où le chef du Parti libéral du Québec, ancien chef conservateur, se dise « beaucoup plus autonomiste que le gouvernement du Parti québécois ». L'observateur extérieur est pour le moins dérouté. Le plus déroutant pour lui fut peut-être d'entendre, sur TV-5, à Québec, le jour de la mort du maire Drapeau, qu'un premier ministre d'un gouvernement souverainiste préside avec succès à la réunion de l'ensemble des premiers ministres provinciaux. Et le voir se faire quasi affectueusement traiter de « capitaine Canada » par son collègue terre-neuvien se félicitant d'avoir vécu sous sa présidence « an exciting day for Canada ». À l'évidence le Canada, tout en revenant chaque fois de loin, se cherche encore, et le Québec aussi. Deux sociétés inachevées !

Inachevables ? Vu de loin encore, beaucoup plus récemment mais toujours en vrac, en écho des nouvelles et des visites : des déficits, des échecs récurrents, des coupables, des boucs émissaires trop évidents, des réductions et des compressions budgétaires, des situations sabordées dans les secteurs les plus sensibles, les plus précieux, touchant parfois des symboles mondialement reconnus de l'excellence et de l'innovation, la formation, la santé. Qu'est devenu mon paradis de l'innovation, du changement, de la participation, de la transformation ? Des grèves aussi, dures, touchant différents corps de métiers et corps sociaux, et parfois les plus sensibles, en écho de la situation dramatique de la formation et des services de santé justement, hôpitaux surchargés, saturés, et, corrélativement, exode volontaire des cerveaux et involontaires des malades en mal de soins oncologiques, alors même qu'on évoque à nouveau, en cette année de fin de siècle, après les déficits records et les bris de promesses, des « surplus colossaux » qu'on hésite à reconnaître et qui pourraient déboucher soit sur une réduction d'impôt, soit sur de nouveaux programmes sociaux, voire, dans l'immédiat, sur le renouvellement tant attendu d'infrastructures, pour le moins désuètes. Pour l'instant, apparemment rien ne vient. Sinon les ratés d'Emploi-Québec. Serait-il urgent d'attendre pour mieux cibler l'avenir ?

Mais tant reste à faire encore. Des projets déjà chers au maire Drapeau, et même chers au maire Bourque d'aujourd'hui, n'arrivent toujours pas à accoucher et pour cause. Une île, une ville ? La fusion des

municipalités ? On y pensait déjà quand je travaillais à Ottawa. Un quart de siècle plus tard, on en parle encore, mais pour avouer qu'il vaut mieux remettre une telle initiative aux calendes grecques, que de risquer de rouvrir la boîte de Pandore du débat linguistique d'autant que la fusion des municipalités de l'île ne réglerait pas le problème des inégalités fiscales entre les banlieues. « C'est pas le temps » dit-on en haut lieu, voire, précise-t-on, encore plus haut : « c'est pas dans le paysage ». Changement suspendu, comme le vol du temps, boîte de Pandore des débats qui perdurent comme dans les guerres de tranchée du débat linguistique, des fusions municipales, de la solution des inégalités fiscales, etc., comme si le Québec avait fini par ne plus croire en lui, ne plus croire en ses gens, en son système d'éducation, en ses sociétés, non plus qu'en son cinéma ou ses artistes qui, un temps du moins, semblaient devoir perdre à terme toute spécificité ! En bref, la panne des valeurs fondamentales sur lesquelles j'avais réussi mon identification conceptuelle et affective à ce pays qui resterait donc encore à inventer, après ces années de latence. Serait-ce que le Québec ait appris la peur, la peur d'entreprendre, en mettant d'abord un peu plus d'imagination au pouvoir ? Qui n'y croit plus ? Et pourquoi ? La faute à la mondialisation ? Ou serait-ce justement que la complexité des problèmes est telle qu'il faut, à la québécoise - mais en Suisse on dit volontiers aussi « à la vaudoise » -, savoir se presser lentement pour avancer, « tranquillement / pas vite », et qu'en regard de l'érosion du pouvoir montréalais, il est peut-être heureux de se donner l'occasion de penser autrement qu'on ne l'avait fait, trop vite ? Par exemple en découpant le Québec en régions administratives faisant de Montréal, et au mépris de tout savoir géographique, une région parmi d'autres ?

Que sont les poètes et chanteurs de la résistance devenus ? Ceux-là même qui m'ont décidé de rester plus d'un an en terre Québec. Il y a dix ans, écoutant Beau Dommage chanter la beauté de Montréal, j'aurais évoqué le passage du rural à l'urbain pour décrire l'évolution de la chanson québécoise. Gilles Vignault lui-même ne nous disait-il pas dans *Mon pays II* : « Mon pays c'est aussi une ville ? » À l'heure de Céline Dion et de Lara Fabian, c'est le passage à l'international et, d'une certaine manière, la montée du multiethnisme... et d'une individuation forcenée. Mais la métropole du Québec ne fonde-t-elle pas justement son marketing urbain sur « Montréal, ville internationale » ? Vision utopique d'un « cosmopolitisme de bazar » nous rappelle cependant un Daniel Latouche (1998) qui refuse d'être dupe et nous en énumère les ratés. Peut-être et c'est dommage. Rien n'est perdu pourtant et par delà « cette version touristique d'une vision qui prend de plus en plus l'allure d'une véritable quête initiatique », les ratés du cosmopolitisme qu'il évoque sont surtout « américains ». En ce qui me concerne, l'espoir est permis.

ENTRE EXCLUSION ET ESPÉRANCE : UNE GÉOGRAPHIE DU CHANGEMENT

En visite périodique à Montréal, je continue pourtant à saisir dans cette ville de transports et de communications, entre le même et le différent, de nouveaux ingrédients à mon idée force qui reste la même trente ans après, voulant que l'espace en continuelle transformation de Montréal ait été, pour moi certes, mais pour le monde aussi, ce lieu d'expérimentation sociale et d'invention de l'avenir que j'eus le plaisir de reconnaître en 1989, offrant l'occasion unique de transcender les différences dans un ordre supérieur (Racine, 1992). Que je reconnaîtrais *a fortiori* pour le Québec dans son ensemble. Comment ignorer par ailleurs, parallèlement à la litanie des problèmes évoqués, le fait qu'en dépit des nouveaux pôles d'activités économiques de décision et de gestion supérieure au sein de sa région, le centre-ville réussit malgré tout à maintenir une position d'équilibre face aux nouveaux pôles qui lui font concurrence. Ce que la recherche confirmera d'ailleurs (Coffey et Drolet, 1994), et de saisir quasiment de visu la remontée de la cote des avantages culturels, environnementaux et symboliques traditionnellement associés au centre-ville et prenant du poids relatif dans la localisation des secteurs de pointe, dont les cadres négocient désormais la présence. Le Québec innove encore en cherchant de nouvelles manières de préserver, malgré tout, le lien social. On en trouvera largement les traces dans les chapitres de ce livre. Heureuses souvent, insuffisamment développées pour assurer l'avenir radieux. Mais combien innovantes pourtant ! Les nouveaux ingrédients sont là. Tout le monde en parle, et d'abord les « agents recruteurs » que le Québec envoie en francophonie européenne pour y stimuler une immigration soigneusement sélective et qualifiée : services aux entreprises, provision de services informatiques et scientifiques, multimédia, et tout ce qui touche à l'industrie de l'information. Mais aussi vie culturelle à nouveau intense et inventive, ludique et festive. Je n'y participe pas d'assez près pour en parler, mais quel bonheur de se retrouver Québécois au Cirque du Soleil !

L'ouvrage qu'on vient de lire me fait pourtant pencher pour l'espérance et me confirme dans mes intuitions positives en en rendant compte indirectement au moins et en en illustrant la pertinence, plongeant dans l'autrefois, mais dans le futur aussi, quitte à laisser en creux, à sa manière, en nous permettant de les dessiner peut-être, les espaces des connaissances de demain. C'est d'ailleurs bien ce que l'on ressent tout au long de la lecture des différents chapitres.

À l'heure de la mort du maire Drapeau encore une fois, comment ne pas ressentir, au coeur de la géographie du Québec, la place de Montréal, quel que soit le thème étudié. Comme lieu clé du devenir québécois, sans doute, comme laboratoire d'analyse des transformations sociospatiales aussi. Comme incubateur du changement peut-être, et de la manière de s'en saisir pour inventer la société de demain, ouverte, multiethnique et multiculturelle. C'était déjà, de mon temps d'immigré de première heure, celle de l'immigration non planifiée, qui se croyait déjà de la deuxième, le lieu du changement le plus rapide, sur le plan visuel, dans les transformations radicales du paysage de son centre-ville, sur le plan social, dans la confrontation des mondes francophones, anglophones et immigrants, sur le plan spatial dans l'étalement urbain discontinu. Transformations évidemment sous-tendues par les transformations économiques et sociales de la société et, singulièrement déjà par les choix et les mouvements résidentiels au sein desquels l'immigration internationale au Québec, immigration nettement plus abondante que de mon temps, tellement plus visible, de par ses origines, et tout aussi concentrée dans la région métropolitaine au sein de laquelle elle joue un rôle de plus en plus considérable, quoique sous des formes nouvelles. Résultat pour le moins important, que l'on doit, encore une fois à ce magnifique laboratoire d'analyse qu'explorent avec bonheur Anne-Marie Séguin et ses collègues.

Si le Lausannois que je suis devenu aurait pu écrire sur sa nouvelle ville adoptive, et en dépit de la différence de taille, pratiquement le même descriptif, en termes de continuum « dispersion-concentration », renvoyant aux mêmes groupes d'origine, que celui qui accompagne, dans le chapitre d'Anne-Marie Séguin, le descriptif des données du recensement 1971, Montréal semble tout de même avoir été le cadre de processus sociaux relativement nouveaux. Si l'on en juge par la variété des formes d'espaces multiethniques observables aujourd'hui, son rôle inventif, moteur de changement demeure. Différenciation croissante, cohabitation de ménages de structure et d'origine ethnique et nationale différentes les processus culturels, économiques et sociaux se conjuguent semble-t-il pour engendrer ces formes nouvelles de distribution spatiale, sans que l'on puisse encore formuler de théorie globale de la localisation résidentielle des groupes ethniques et immigrants sinon pour commencer à prendre conscience, après d'autres, en Europe en particulier, du fait que la dissolution spatiale des immigrants dans la société d'accueil ne constitue pas une condition *sine qua non* à leur mobilité sociale et à leur réussite économique.

L'ouvrage nous a offert une géographie de l'appropriation du territoire, une dynamique de la gestion territoriale, qu'on relira, mise au point, mise à point, avec bonheur sous la plume de Jean Carrière et

Carole Tardif, quitte à découvrir un processus néfaste pour l'équilibre territorial, invitant, encore une fois à une invention / participation correctrice dont l'Atlas, « décentralisé et structurant », serait peut-être l'un des outils en même temps qu'il serait celui d'un processus d'identification collective. Si tel était le cas, quelle découverte ! Le document visuel au secours des insuffisances de la Charte de la langue dans le marché de sens et sa cristallisation territoriale ?

On se félicite aussi de cette géographie de la reconversion économique et des processus conduisant à l'innovation, dans laquelle on retrouve, évidemment, le rôle des facteurs territoriaux et les mérites de l'action collective qui s'y inscrit. Montréal à l'image des « régions qui perdent » ? Perdante, Montréal l'est bien évidemment en regard du mouvement de déconcentration de l'activité industrielle que la ville a subi depuis mon départ, l'œil et la recherche le lisent aussi facilement dans le paysage que dans les données statistiques (Polèse et Roy, 1999). Mais comme toutes les grandes métropoles du monde industrialisé. Mais n'est-ce pas provisoire ? L'obsolescence de ses quartiers industriels qu'étudient Juan-Luis Klein et son équipe est certes évidente. Mais elle laisse progressivement place à cette « nouvelle culture de développement, de type partenarial, pour laquelle l'appartenance géographique, conduisant à l'émergence d'une authentique conscience territoriale, permet un net regain de dynamisme ». Mobilisation communautaire, création de points entre l'action sociale et l'action économique, entre le bénévolat et l'entreprise financière. « Vitalité institutionnelle et sociale des milieux, même s'ils représentent les caractéristiques d'une collectivité en déclin », « capital socioterritorial », activité par l'identité collective, « fonction de la conscience territoriale des acteurs qui oeuvrent dans une collectivité »... Face aux dégâts de l'économie de marché, et du retour du capitalisme primaire, les ressources de l'économie solidaire, face aux dégâts du tout technologique, les ressources de l'innovation sociale.

Le dernier chapitre renvoie à l'image de la « croisée des chemins ». Bonheur d'abord, pour « l'ancien », de relire trente ans après et pour la énième fois, la même histoire et de se replonger dans des interrogations récurrentes, de revivre ces moments mythiques des concerts des poètes et chanteurs de la résistance. Mais comment cacher aussi l'agacement certain du visiteur périodique et du lecteur de revues et journaux devant la récurrence justement de cette question constitutionnelle, analysée sous toutes ses facettes par des spécialistes de toutes les sciences sociales ? A force de perdurer, en tournant en rond, même pas en spirale, l'idée de changement, de transformation, de participation, fût-elle celle des géographes et de la discipline géographique, ne se vide-t-elle pas de tout contenu ? Laurent Deshaies évite soigneusement le piège dans lequel

tombent le plus souvent les plus brillants journalistes en montrant comment il est souvent nécessaire de réajuster l'analyse pour tenir compte des modifications des enjeux, en reformulant des questions et en s'efforçant de les traiter avec un langage et des concepts nouveaux. À l'évidence, trente ans plus tôt, et même beaucoup plus récemment, les géographes ne savaient pas encore poser en ces termes la question de la conscience territoriale et de la quête identitaire. Et l'on découvre qu'il aura fallu l'émergence combinée des options proposées pour résoudre la question de la place du Québec dans le Canada, la question du « mal canadien », et la succession des échecs de parcours, pour qu'émerge la conscience des enjeux réels. À résoudre par la théorie des jeux ? La conscience aussi de nouvelles questions et de nouvelles conditions préalables à la réalisation du compromis attendu : à nouveau le Québec offre à la géographie et aux géographes un laboratoire d'analyse et les ingrédients d'un débat sur les rapports entre le territoire, son occupation et l'identité nationale dont la complexité n'a d'égale que la richesse et qui concerne non seulement l'ensemble des sciences sociales, mais l'humanité entière qui se demande encore et toujours, avec Alain Touraine (1997) : « pourrions-nous vivre ensemble, égaux et différents » ?

Que devient en terre Québec, la pratique linguistique, dans ce « marché du sens » cher à Robert Lafont (1978) tel que lié à la praxis sociale au sein d'un espace décidément multiculturel et multiethnique ? Quels liens ce marché tisse-t-il encore avec les avatars de l'idée de nation ou de peuple, d'ethnie ou de communauté culturelle, et de leurs liaisons progressivement et successivement reconnues à l'idée de sang commun, de territoire et de conscience d'une unité ? A-t-il investi un espace ou un territoire créant volontairement du discontinu dans le continu, des ruptures et des zones d'homogénéité distinctes au sein de l'ensemble québécois ? Des questions encore pendantes, évidemment, comme le destin du Québec au sein du Canada, des terres inuits et indiennes au sein du Québec, de la région de Montréal au sein du Québec, de sous-régions au sein de celle de Montréal ? Pour l'instant les discours qui les supportent, « la construction discursive de la réalité », contrairement à ce qui se passe dans le domaine des politologues, restent encore à être explicités dans leurs tenants et aboutissants. Une question qui prend tout son sens au sein de la métropole montréalaise. Et bien évidemment aussi en regard des aspirations des nations autochtones dont on trouvera dans ce livre, sous la plume de Jules Dufour, une présentation aussi rigoureuse que sympathique. Face aux enjeux entourant le développement du Québec, de ses régions et de ses peuples, qu'il s'agisse des nations autochtones, du Nord et du Sud, entre exclusion et espérance, pour le centre comme pour les périphéries, un même esprit anime manifestement tout

l'ouvrage : se mettre au service de l'invention sociale. En prenant acte, d'abord, en mettant en perspective et en explicitant ensuite au double plan théorique et empirique, les termes et les enjeux du débat. Refus du désenchantement, mais aussi le refus de l'enchantement qui voudrait que l'on puisse faire l'impasse sur les droits et les valeurs des uns et des autres, des territoires et de ceux qui les occupent, faisant l'impasse sur les pratiques de discrimination comme sur celle des revendications.

Refus, mais aussi invention, innovation, participation *sociales*. Les problèmes auxquels fait face le Québec en sont paradoxalement l'occasion et le larron. En même temps qu'une excellente occasion offerte à l'expérimentation de ce nouveau rapport société-espace en quête d'une nouvelle urbanité qu'étudie Pierre Bruneau, et, corrélativement, du rôle que peut jouer la planification spatiale dans le développement social. Géographiser sur une géographie en train de se transformer ! À l'évidence, et telle qu'elle apparaît dans ce livre, en tant que manière de géographiser, et d'abord de conceptualiser les problèmes, dans les questions qu'elle se pose, dans la manière de les traiter, la géographie québécoise est restée heureusement en phase avec la nature dynamique des transformations qu'a subies le Québec. Aux modifications en cours, correspondent de nouvelles manières de s'en saisir. Tous les auteurs démontrent leur intérêt marqué pour le changement. C'est normal dans la mesure où, comme le rappelle Normand Brouillette évoquant le cas de la Mauricie, le Québec n'a pas échappé au vaste mouvement de restructuration des économies occidentales, qu'il s'agisse de la région de Montréal ou des régions de l'hinterland. Force est de constater que dans son ensemble le Québec n'a pas échappé aux effets des choix des crises corrélatives et d'une orientation politique néo-conservatrice disciplinant, contenant, voire détruisant partiellement l'état social, inscrivant à son tour le Québec dans la problématique de la société duale et de l'exclusion, territoriale aussi bien que sociale. Comme son introduction le rappelle, l'ouvrage n'a pas la prétention de vouloir couvrir l'ensemble de la problématique géographique québécoise. Il va pourtant à l'essentiel, tel que le suggérait justement le thème générique du Festival de Saint-Dié l'année où ses prémisses ont vu le jour : le thème de l'exclusion et de l'espérance. « Des fragmentations » certes, à tous les niveaux, mais aussi « des recompositions ». La manière de géographiser s'y reconnaît et a dû se transformer également.

On dira peut-être qu'à quelques exceptions près, de qualité, et profondément originales, la géographie québécoise continue à accorder une grande place au descriptif. La géographie du Québec, comme celle du Canada dans son ensemble d'ailleurs, semble devoir à nouveau privilégier le *survey* plutôt que le modèle, Bacon plutôt que Locke ou Newton,

la saisie empirique des situations plutôt que d'offrir au monde des perspectives théoriques nouvelles. Peut-être, mais à cet égard il ne faut pas se leurrer. Les questions de forme, la géographie des *patterns*, ne sont certes pas oubliées. Elles sont symptomatiques. Mais l'essentiel, l'urgent, auquel cet ouvrage participe avec vigueur et succès, réside bien aujourd'hui dans l'effort d'explicitation des enjeux, d'explication et d'interprétation des processus et des significations qui sous-tendent les configurations et les structures observées dans leur dynamisme. Quitte, à cette fin, à ce que se brouillent les barrières disciplinaires et que l'on doive, par delà l'indispensable travail empirique reliant des travaux et des littératures autrefois fragmentées, jeter des ponts entre le géographique et le social, le social et le politique, entre le social et le culturel, l'intégration des thèmes sociaux et culturels devenant dans cet ouvrage une heureuse mais nécessaire évidence.

Il reste que les obstacles souvent aiguillonnent l'espérance, et c'est bien ce que montrent les travaux des collègues québécois qui ont bien voulu m'accueillir à nouveau parmi eux dans le cadre de cet ouvrage. Ce qui pose bien, encore une nouvelle fois, l'éternel rapport qui fonde l'interrogation même, du moins l'une des interrogations fondamentales de la géographie humaine, le rapport spatial et territorial entre ceux qu'on évoque en disant « Eux » et ceux à propos desquels on dit « Nous » et les frontières qui servent à définir les « Uns » et les « Autres ».

Quel sera le destin de ces derniers, non francophones de souche habitant le Québec ? Du moment que les barrières existent (mais quelle en sera la vraie nature ? spatiale, sociale, économique, politique, administrative, culturelle ?), que ces Autres soient acceptés, refusés, chassés, marginalisés, tout simplement ignorés, ou qu'ils acquièrent une nouvelle identité, peut-être encore à inventer, la territorialité québécoise sera bien l'expression de la relation de ses habitants à l'altérité. Comme celle-ci passe nécessairement par une relation à l'environnement spatial, elle suppose sans doute des médiateurs. Qui, ou que seront-ils ? Langage et discours ? Le Québec est bien ce territoire politique à la croisée des chemins qu'évoque l'ouvrage. À ceci près qu'il me semble l'avoir toujours été, et c'est ce qui pour moi, « dans l'ombre d'un creux toujours futur », l'a rendu et le rend encore tout à la fois si passionnant et si attachant. Et si utile dans et pour le monde d'aujourd'hui et de demain.

C'est peut-être, encore une fois, et comme le chantait Renée Claude de mon temps, pour le Québec et sa géographie, « le début d'un temps nouveau ». Comment dire mieux ce qui fonde encore et toujours, pour le Québec en transition, le contenu et le sérieux, les vœux les plus chers, et l'espérance, de ses amis ? Vive le Québec, libre de devenir ce qu'il est en puissance.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHARD, R. (1947). *Montréal, Esquisse de géographie urbaine*, Grenoble, Allier.
- BÉLANGÉ, M. (1978). « À propos de la régionalisation », *Critère*, n° 23.
- BUREAU, L. (1984). *Entre l'Éden et l'Utopie, les fondements de l'imaginaire de l'espace québécois*, Montréal, Éditions Québec / Amérique.
- COFFEY, W.J. et J. DROLET (1994). « La décentralisation intramétropolitaine des activités économiques dans la région de Montréal, 1981-1991 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 38, n° 105, p. 371-394.
- DUGAS, C. (1981). *Un pays de distance et de dispersion*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LAFONT, R. (1978). *Le travail de la langue*, Paris, Flammarion, Nouvelle bibliothèque scientifique.
- LATOUCHE, D. (1998). « Le retour de l'utopie : cosmopolitisme et urbanité en Amérique du Nord », dans EVENO, E. (dir.), *Utopies urbaines*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 179-210.
- MÉDAM, A. (1978). *Montréal interdite*, Paris, Presses universitaires de France.
- MORISSONNEAU, M. (1978). *La Terre promise : le mythe du Nord québécois*, Montréal, Hurtubise, HMH, coll. « Cahiers du Québec ».
- POLÈSE, M. et M. Roy (1999). « La dynamique spatiale des activités économiques au Québec. Analyse de la période 1971-1991 fondée sur un découpage "centre-périphérie" », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 43, n° 118, p. 43-71.
- RACINE, J.B. (1992). « Montréal et l'invention de l'avenir », dans REMIGGI, F. W. et G. SÉNÉGAL (dir.), *Montréal, tableau d'un espace en transformation*, ACFAS, Montréal, Cahiers scientifiques n° 76, p. 81-96.
- RACINE, J.B. et P. VILLENEUVE (1992). *Canada*, in *États-Unis, Canada*, vol. 4, Géographie universelle Roger Brunet, Paris, Hachette, Reclus.
- RACINE, J.B. et P. VILLENEUVE (1992). « À la recherche de la canadianté, Problématique d'une géographie régionale des années 90 », *Rivista Geographica Italiana*, n° 99, p. 199-227.
- RAFFESTIN, C. (1981). « Québec comme métaphore », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 64.
- ROBIN, R. (1983). *La Québécoise*, (roman), Montréal, Éditions Québec / Amérique.

- TOURAINÉ, A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.
- VILLENEUVE, P et R. MORENCY (1992). « Double emploi et rang social des quartiers », dans REMIGGI, F .W et G. SÉNÉGAL (dir.), *Montréal, Tableau d'un espace en transformation*, ACFAS, Montréal, Cahiers scientifiques n° 76, p. 195-215.



NOTICES BIOGRAPHIQUES

Francine Bernèche possède un baccalauréat en géographie de l'Université Laval et une maîtrise en démographie de l'Université de Montréal. Elle poursuit actuellement un doctorat en études urbaines à l'INRS-Urbanisation. Elle a acquis une large expérience de recherche au cours de ses années de travail comme chercheure au Centre de recherches Caraïbes (Université de Montréal), puis à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM). Elle a aussi réalisé plusieurs contrats de recherche dans le domaine du logement et de l'immigration.

Normand Brouillette est professeur de géographie et directeur du Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il détient un doctorat de l'Université McGill. Ses intérêts d'enseignement et de recherche vont à la géographie de l'industrie manufacturière et à la géographie historique urbaine et

régionale. Il est également membre du Centre interuniversitaire d'études québécoises. Parmi ses travaux récents, on peut consulter « Shawinigan Falls, Ville de l'industrie, ville de l'électricité », dans *Villes industrielles planifiées*, sous la direction de Pierre Fortier, Montréal, Centre canadien d'architecture et Boréal, 1996, p. 51-87.

Pierre Bruneau est professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Il détient un doctorat de l'Université d'Aix-en-Provence. Ses enseignements portent sur la géographie urbaine, les relations ville-campagne ainsi que sur la problématique de développement des villes petites et moyennes. Il est l'auteur d'un livre sur les villes moyennes du Québec (Presses de l'Université du Québec, 1989); il a écrit depuis sur les problèmes et les défis des petites villes au sein de la nouvelle économie mondiale et rédigé un article, en 1994, sur la nouvelle urbanité américaine dans la revue *Norois* (Poitiers, t. 41, n° 161, p. 73-90). Son dernier texte porte sur « La mise en réseau comme nouvelle stratégie spatiale des villes moyennes et petites en France : l'exemple du Poitou-Charentes » paru dans les *Cahiers de géographie du Québec* en 1988 (vol. 42, n° 116, p. 177-193). Il dirige depuis 1997 le projet *d'Atlas électronique du Bas-Saint-Laurent*, maintenant accessible sur Internet (www.ugar.quebec.ca/atlasbsl).

Jean Carrière est professeur au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Il détient un doctorat de l'Université de Montréal. Ses tâches d'enseignement portent sur la cartographie et les systèmes d'information géographique. Il est coauteur, avec Jean-Pierre Thouez, de la carte « La diversité ethnique au Canada », publiée dans *l'Atlas du Canada* (1993), 5e édition. Depuis 1996, il dirige le projet *Atlas du Québec et de ses régions*.

Laurent Deshaies est professeur de géographie au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières depuis l'obtention de son doctorat à l'Université Laval. Il est également rattaché à l'Institut de recherche sur les PME (IRPME). Il donne, entre autres, des cours en géographie du tourisme et sur l'évolution de la pensée géographique. Ses recherches actuelles portent principalement sur l'environnement des PME, les entreprises agrotouristiques et l'épistémologie de la géographie.

Jules Dufour est professeur au Département des sciences humaines, codirecteur du programme de maîtrise en études et interventions régionales (MÉIR) et coordonnateur du Groupe de recherche et d'intervention régionale (GRIR) à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il détient un doctorat en géographie (Ph.D.) de l'Université

Laval. Ses enseignements portent sur la géographie physique, la géomorphologie, la géographie du Québec, la législation sur l'environnement et le droit environnemental mondial. Il a participé, au Québec, à une dizaine de commissions d'enquête sur les impacts des projets de développement sur l'environnement. Il est consultant du Bureau international de la Paix (Genève), membre de l'Union mondiale de la nature (région néarctique), commissaire international pour l'Aire de conservation Arenal-Tilarán, Costa Rica, membre du Comité canadien du Programme de l'Homme et de la Biosphère (MAB) de l'Unesco, vice-président de l'Association canadienne pour les Nations Unies - Région du Québec, membre de la Commission de toponymie du Québec, membre du conseil d'administration de l'Association internationale des études québécoises et commissaire *ad hoc* du Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE).

Jean-Marc Fontan est professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal depuis 1995. Préalablement, il assurait la direction générale de l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC). Il détient un doctorat en sociologie et une maîtrise en anthropologie de l'Université de Montréal. Il est coauteur d'un livre majeur sur le développement local (1994, avec D.-G. Tremblay, Presses de l'Université du Québec) et d'un autre sur l'économie sociale (avec E. Shragge, sous presses chez Black Rose), ainsi que de plusieurs articles et chapitres de livres. Ses recherches portent sur le développement économique communautaire, la socioéconomie et l'insertion socioéconomique.

Magda Garcia possède une maîtrise en psychologie sociale de l'Université autonome de Barcelone et un diplôme d'études avancées (DEA) en démographie et sciences sociales de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris. Elle poursuit actuellement un doctorat en études urbaines à l'INRS-Urbanisation. Elle a été stagiaire de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED) à Paris et elle a participé à plusieurs projets de recherche dans le domaine de l'immigration à l'INRS-Urbanisation.

Juan-Luis Klein est professeur titulaire et directeur du programme de maîtrise au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Il détient un doctorat et une maîtrise en géographie de l'Université Laval. Ses enseignements et travaux portent sur la géographie économique, le développement et l'aménagement régional. Il dirige plusieurs projets de recherche et est responsable du comité scientifique de l'Atlas du Québec et de ses régions. Parmi ses travaux récents, on peut consulter les livres *L'Éducation géographique*

(1998, avec S. Laurin), *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?* (1997, avec P.-A. Tremblay et H. Dionne) et *Contre l'exclusion repenser l'économie* (1995, avec B. Lévesque), publiés aux Presses de l'Université du Québec, ainsi que plusieurs articles et chapitres de livres.

Jean-Bernard Racine est professeur à l'Institut de géographie et au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne. Il est détenteur d'un doctorat en géographie de l'Université d'Aix-en-Provence (1965), et il a soutenu également une thèse de doctorat français (1973) consacrée à la croissance du grand Montréal. En Suisse, l'essentiel de ses travaux ont porté sur l'épistémologie de la géographie et sur les études urbaines. Coauteur de *L'analyse quantitative en géographie* (1973) et de *Problématiques de la géographie* (Presses de l'Université du Québec, 1981), on lui doit, corédigé avec Paul Villeneuve de l'Université Laval, le volume « Canada » de la *Nouvelle géographie universelle* rédigée par Roger Brunet (1992), et avec Claude Raffestin (Genève), les deux volumes *Nouvelle géographie de la Suisse et des Suisses* (Payot, 1993) et *La ville entre Dieu et les hommes* (Anthropos, 1993).

Anne-Marie Séguin est professeure-chercheure à l'INRS-Urbanisation (Institut national de la recherche scientifique). Elle détient un doctorat (Ph.D.) en géographie de l'Université Laval. Elle est membre du Groupe interuniversitaire de Montréal « Villes et développement » et du Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine « Immigration et métropoles ». Son enseignement porte sur les méthodes de recherche en études urbaines et sur les politiques sociales urbaines. Dans ses travaux de recherche, elle s'est intéressée à l'élitisation, à l'immigration, à la pauvreté et à l'exclusion. Elle travaille depuis peu sur les pratiques d'aménagement des espaces résidentiels dans les pays en développement en s'attachant plus particulièrement à l'analyse de la gouvernance. Elle a publié, ces dernières années, plusieurs articles et chapitres de livres reliés à ses domaines de recherche.

Carole Tardif est étudiante au programme de doctorat en études urbaines de l'INRS-Urbanisation et de l'Université du Québec à Montréal. Elle a complété une maîtrise en géographie en 1997 à l'UQAM. Ses intérêts de recherche portent sur l'aménagement et le développement local et régional, autant en milieu urbain que rural. Plus particulièrement, elle s'intéresse à la problématique de la relation entre les universités et le développement socioéconomique des collectivités qui est aussi l'objet de son mémoire de maîtrise : « Université et développement : une étude comparative entre l'Université du

Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Rimouski ». Elle est coauteure, avec Juan-Luis Klein, de l'article « Le savoir commandité : la place de l'université dans le développement régional », à paraître dans la revue *Organisations et territoires*.

Diane-Gabrielle Tremblay est professeure au Département d'économie et gestion de la Télé-université, où elle assure aussi la direction de la recherche. Détentrice d'un doctorat en science économique et d'un DEA en sociologie du travail, elle est présidente de l'Association d'Économie politique depuis 1994. Elle a publié de nombreux articles scientifiques et plusieurs livres, dont *Développement économique local* (1994, en collaboration avec J.-M. Fontan), *Économie du travail* (1997), *Formation et compétitivité économique* (1997), ainsi que *Gestion des ressources humaines : typologies et comparaisons internationales* (1998, avec D. Rolland). Elle mène des recherches sur le développement économique local, sur l'innovation et sur la collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement.



Québec, Canada
2000